

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1965.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

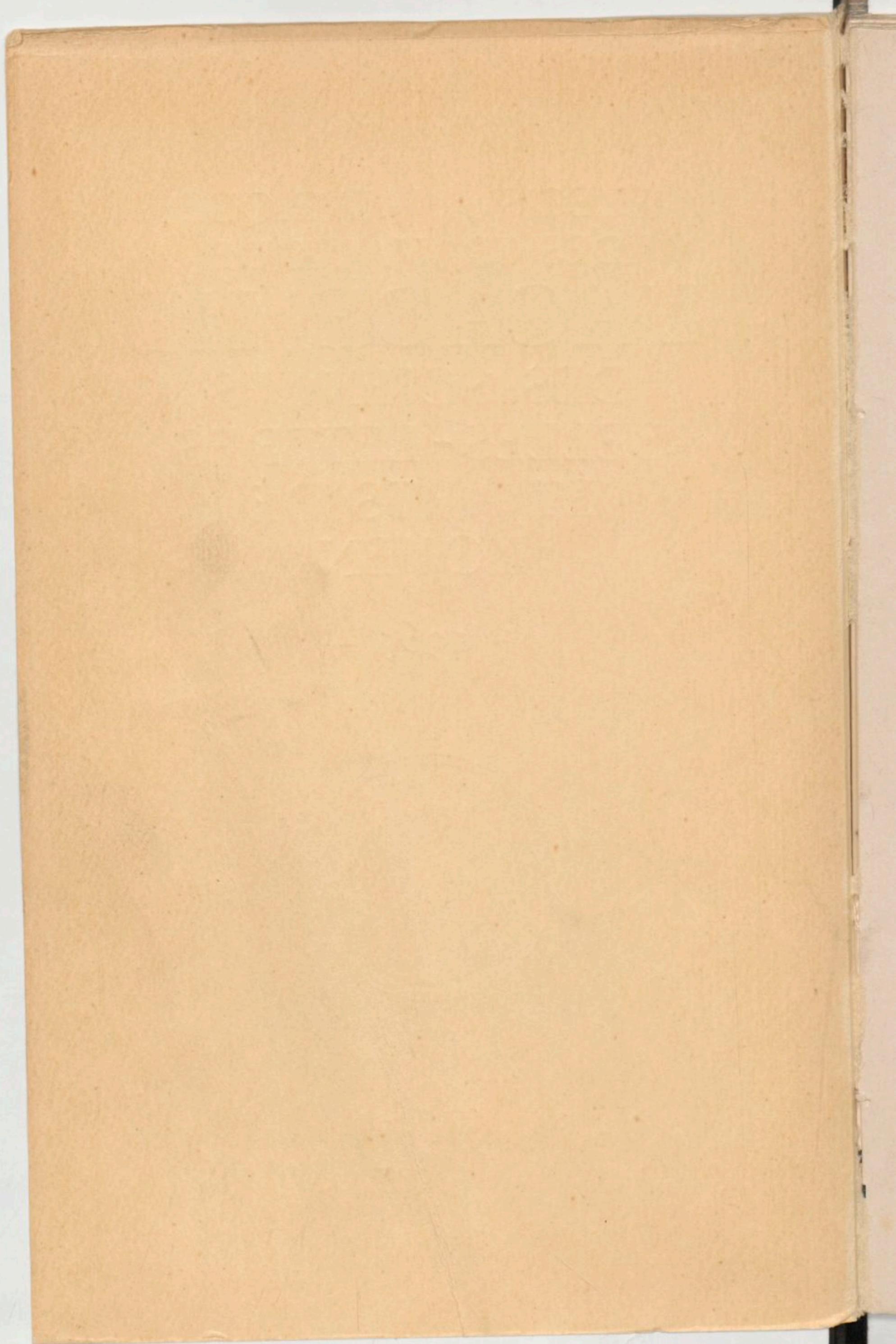
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

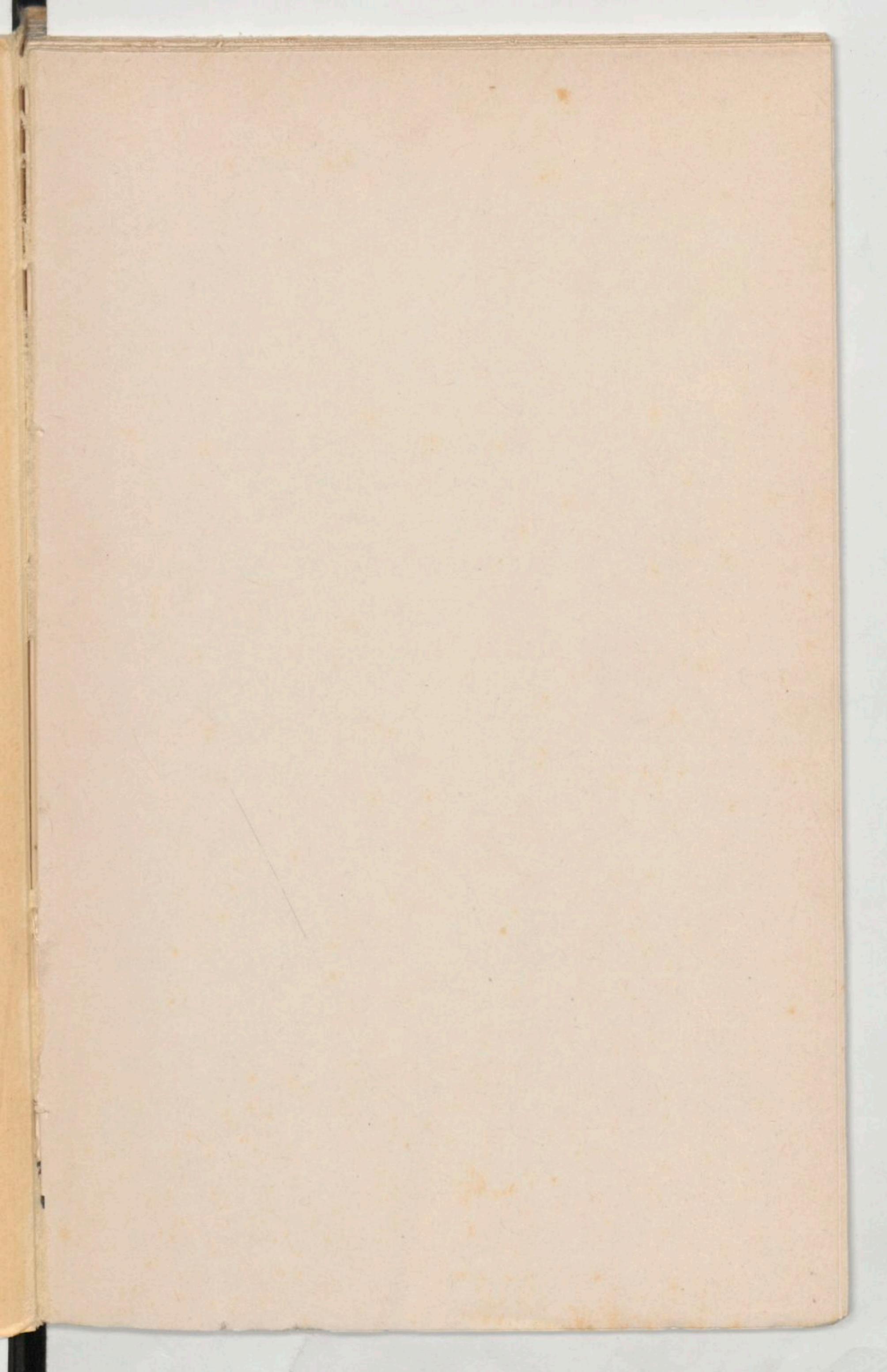
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES
BELLES-LETTRES
ET ARTS DE
ROUEN

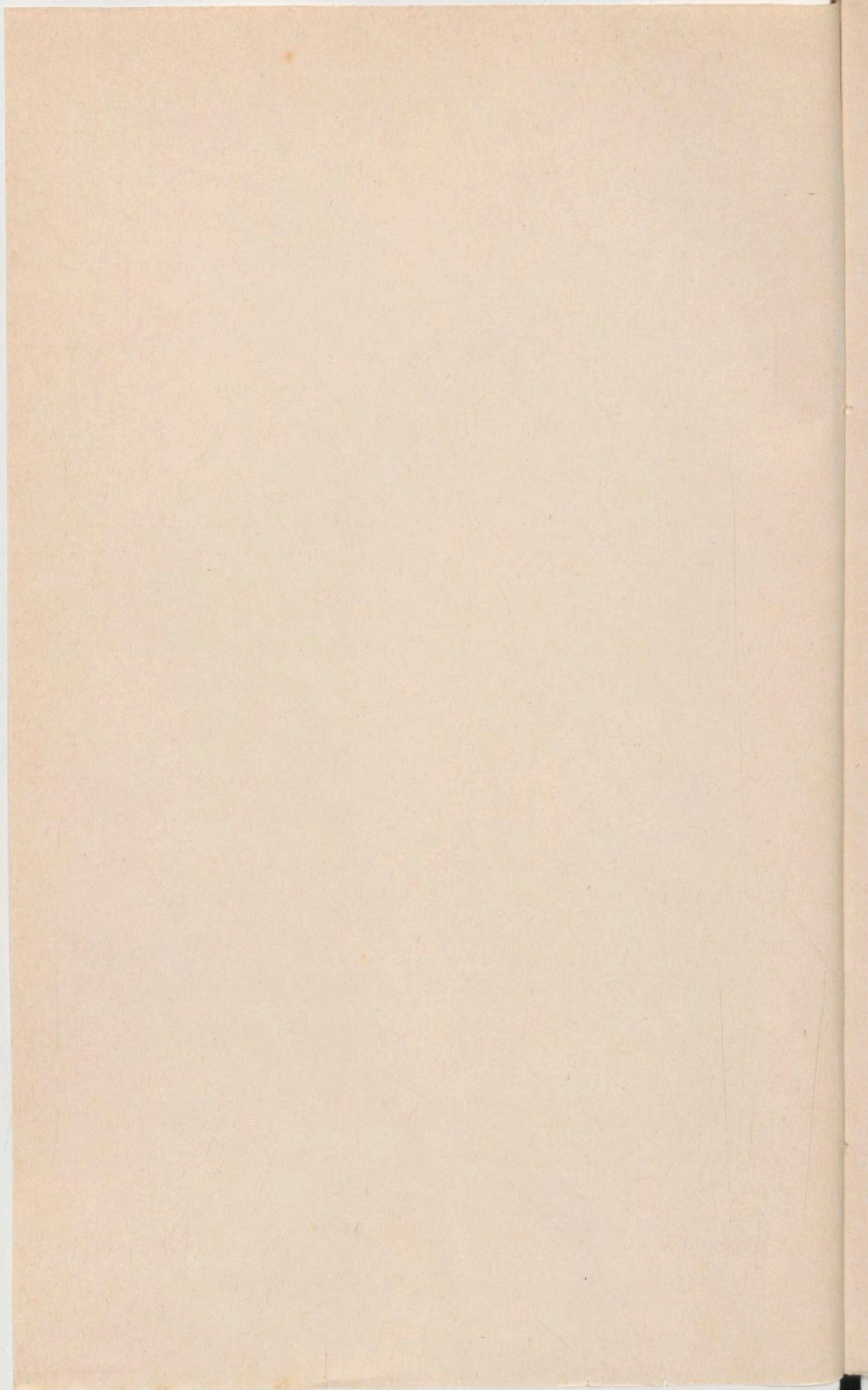
- 1965 -



FÉCAMP
L. DURAND & FILS
1966

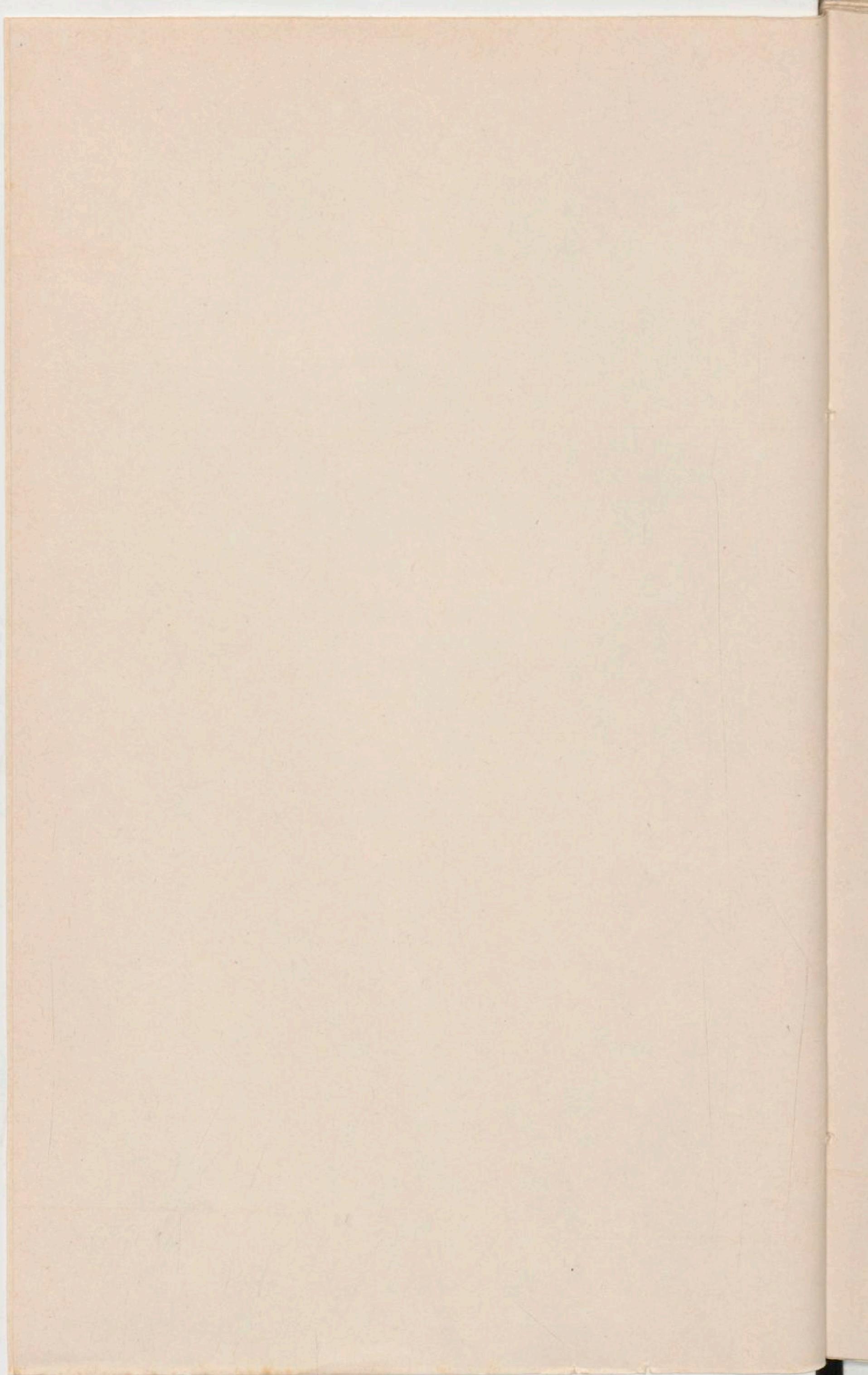






PREMIER ANNÉE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

1865



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1965 -

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1965 -



FÉCAMP - L. DURAND & FILS
PARIS - A. PICARD, RUE BONAPARTE, 82
1966

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1865 -



ÉDITEUR - A. DURAND & FILS
PARIS - 6, RUE DE LA HARPE
1865

TABLEAU
de
L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
(au 31 Décembre 1965)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME.
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE.
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN.
- Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.
- M. LE MAIRE DE ROUEN.
- M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA SUBDIVISION DE ROUEN.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

- M. René HERVAL, ✱, président de la Société des Ecrivains Normands (20 décembre 1928).
- M. Marcel LANQUETUIT, ✱, I ✱, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de la Cathédrale (9 mars 1934).
- M. Pierre-René WOLF, ✱, directeur de *Paris-Normandie*, romancier (2 décembre 1938).
- M. le Chanoine Edouard COUTAN, agrégé de l'Université, supérieur honoraire de l'École de Théologie (10 mars 1939).
- M. René-Gustave NOBÉCOURT, O ✱, ✱, ✱, historien (12 mai 1939).
- M. Raymond NEVEU, ✱, C^r de la Santé publique, O ✱, ✱, docteur en médecine, auditeur au Conseil supérieur d'Hygiène (24 avril 1942).
- M. Robert TROUDE, ✱, ✱, I ✱, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Corneille (28 novembre 1942).
- M^{lle} Jeanne DUPIC, ✱, archiviste paléographe, directrice des Bibliothèques de la Ville de Rouen (23 mars 1946).
- M. René ROUAULT DE LA VIGNE, I ✱, vice-président de la Société de l'Histoire de Normandie (7 juin 1947).

- M. Georges FAYARD, professeur de musique, professeur au Conservatoire de Rouen (1^{er} juillet 1947).
- M. Victor BOUTROLLE, O ✱, notaire (25 octobre 1947).
- M. Pierre-Maurice LEFEBVRE, ✱, A 🌿, ✚, architecte D.P.L.G. (19 juin 1948).
- M. Georges OLIVIER, ✱, 🏆, ornithologiste (7 juillet 1948).
- M. Raymond QUIBEL, I 🌿, artiste peintre (11 février 1950).
- M. Albert ROBIN, O ✱, docteur en médecine, chef du Laboratoire central des Hôpitaux (24 juin 1950).
- M. Jacques LIGER, O 🌿, docteur ès sciences (13 janvier 1951).
- M. Jean FLEURY, ✱, docteur en médecine, directeur de l'Ecole de Médecine (19 mai 1951).
- M. Pierre PETITCOLAS, O ✱, 🏆, ✚, ✚, docteur ès sciences (10 janvier 1953).
- M. Robert BLONDEL, O ✱, industriel, président de la Société industrielle (14 février 1953).
- M. Pierre DARDEL, A 🌿, docteur en droit, président de la Société de l'Histoire de Normandie (16 mai 1953).
- M. Louis HÉDIN, ✱, ingénieur agronome (21 mai 1955).
- M^{lle} Elisabeth CHIROL, 🌿, ✚, diplômée de l'Ecole du Louvre, conservateur des Musées départementaux de la Seine-Maritime (10 décembre 1955).
- M. André ROBINNE, O ✱, 🏆, architecte, président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des Architectes (29 mai 1958).
- M. Pierre SEMENT, assureur conseil, président honoraire de l'Ecole Sociale (17 octobre 1959).
- M. Daniel LAVALLÉE, professeur au Lycée Fontenelle (13 février 1960).
- M. André RENAUDIN, ✱, O 🌿, journaliste (27 mai 1961).
- M. Charles SCHNEIDER, vice-président de la Société normande d'études préhistoriques et membre de la Commission départementale des Antiquités (17 février 1962).
- Dom René HESBERT, ✱, 🏆, moine bénédictin de Solesmes en résidence à l'abbaye de Saint-Wandrille (20 octobre 1962).
- M. Bernard LEFEBVRE, 🌿, ✚, art et techniques photographiques (18 mai 1963).
- M. Bernard LAILLER, ✱, ✚, industriel, président honoraire du Tribunal de Commerce (29 janvier 1964).
- M. le Docteur J.-B. ANDRIEU-GUITRANCOURT, médecin laryngologiste des Hôpitaux (24 octobre 1964).
- M. Georges HEULLANT, pharmacien, poète (27 novembre 1965).

Membres élus et non encore reçus au 31 Décembre 1965 :

- M. l'abbé André FOURÉ, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, administrateur de la Société d'Histoire de Normandie (élu le 8 mai 1965).
 M. Jean VÉRON, C ✱, ✱, ✱, général du cadre de réserve (élu le 8 mai 1965).
 M. Jean MONTIER, ✱, ✱, historien régional (élu le 23 octobre 1965).
-

Membres décédés en 1965 :

- M. Bernard VAUDOUR, décédé le 26 septembre 1965 (réception le 8 juin 1963).
 M. Robert RÉGNIER, directeur du Muséum d'Histoire naturelle, secrétaire de la classe des Sciences, décédé le 6 octobre 1965 (réception le 3 décembre 1926).
 M. Robert EUDE, président de l'Académie, décédé le 22 décembre 1965 (réception le 7 novembre 1963).
-

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

- M. Jean DES VIGNES ROUGES, romancier (11 avril 1924).
 M. Jean LAFOND, ✱, archéologue (3 avril 1925).
 M. Jean DELACOUR, O ✱, O ☉, ornithologiste (30 novembre 1934).
 M. Maurice PELLET, ✱, ingénieur agronome (4 février 1938).
 M. Eugène LE GRAVEREND, ✱, ☉, ✱, I ☉, O ☉, ancien directeur des Jardins et Promenades de la Ville de Rouen (4 mars 1938).
 M^{lle} Marie-Josèphe LE CACHEUX, archiviste en chef du Calvados (22 novembre 1947).
 M. Louis LEMARIGNIER, industriel (20 novembre 1948).
 M. François BLANCHET, ✱, I ☉, conservateur aux Archives nationales (9 décembre 1950).
 M. l'abbé Paul GRENET, docteur ès lettres, professeur à l'Institut Catholique de Paris (28 novembre 1953).
 M. Henri VAN EFFENTERRE, ✱, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Sorbonne (26 février 1955).
-

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Marcel DUPRÉ, organiste, ancien président et membre de l'Académie des Beaux-Arts (11 décembre 1936).
 M. André MAUROIS, écrivain, membre de l'Académie française (22 mai 1948).
 M. Paul PARAY, compositeur et chef d'orchestre, membre de l'Académie des Beaux-Arts (28 octobre 1948).
 M. Emmanuel BONDEVILLE, directeur de l'Opéra, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (26 janvier 1952).
 Mgr Emile BLANCHET, recteur de l'Institut Catholique de Paris, (10 mars 1956).
 M. André COUDER, astronome, membre de l'Académie des Sciences (23 février 1957).
 M. Jérôme CARCOPINO, historien, membre de l'Académie française (8 avril 1961).
 M. Jean LECOMTE, physicien, membre de l'Académie des Sciences (25 mai 1963).
 M. Georges CHAUDRON, professeur de chimie, membre de l'Académie des Sciences (9 novembre 1963).
 M. René DUMESNIL, musicographe, membre de l'Académie des Beaux-Arts (9 octobre 1965).

MEMBRES CORRESPONDANTS

- Mgr ANDRIEU-GUITRANCOURT, Doyen de la Faculté de Droit canonique à l'Institut Catholique de Paris (16 juin 1945).
 M. ARGUILIÈRE, directeur des Papeteries de La Chapelle (25 octobre 1958).
 M. Jean BAILLY, pharmacien, au Trait (13 mai 1961).
 M. Marcel BAUDOT, inspecteur général des Archives de France (3 mai 1940).
 M. Michel DE BOÜARD, Doyen de la Faculté des Lettres de Caen (27 février 1960).
 M. Jean BOULANGER, professeur à la Faculté de Droit de Paris (12 novembre 1955).
 M. Charles BRISSON, conservateur du Muséum d'Elbeuf (29 janvier 1937).
 M. Pierre CHANLAINE, homme de lettres, à Paris (26 janvier 1952).
 M. Marc CHESNEAU, professeur à Stockholm (8 mai 1942).
 M^{me} Josette HÉBERT-COËFFIN, sculpteur, graveur en médaille, à Paris (24 juin 1938).
 M. Georges DETHAN, conservateur des Archives du Ministère des Affaires Etrangères (13 mai 1961).
 M. le D^r Marc DOLLFUS, à Paris (12 novembre 1955).
 M^{lle} Geneviève DUHAMELET, ✱, †, professeur et femme de lettres, vice-présidente de l'Association des Ecrivains Catholiques (11 avril 1964).
 M. Clément DUVAL, directeur de Recherches au C.N.R.S. (23 février 1957).
 M. Bernard FAY, écrivain et professeur à Fribourg (Suisse) (9 décembre 1932).

- M. Bernard FRANCK, homme de lettres, à Paris (26 janvier 1961).
 M. Lambert DE FRONDEVILLE, à Paris (10 mars 1956).
 M. Jean ADIGARD DES GAUTRIES, ancien maître de Recherches au C.N.R.S. (1962).
 M. le D^r Louis GOSSELIN, à Caen (25 février 1938).
 M. l'abbé Maurice GRAINDOR, maître de Recherches au C.N.R.S., Collège de France (6 avril 1963).
 M. Maurice D'HARTOY, homme de lettres, à Varengeville-sur-Mer (5 juin 1925).
 M. Jacques HÉBERTOT, directeur de théâtre, à Paris (11 mars 1950).
 M. Jacques HERRISSAY, homme de lettres, à Montmorency (27 juillet 1923).
 M. Paul JUBERT, ancien bibliothécaire, à Caen (23 juin 1939).
 M. Pierre LAMBERT, libraire-antiquaire, à Paris (24 février 1961).
 M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au Commissariat à l'énergie atomique, à Bourg-la-Reine (25 mai 1963).
 M. Fernand LE PELLETIER, professeur honoraire, à Paris (26 février 1944).
 M. Wilfrid LUCAS, homme de lettres, à Paris (30 avril 1937).
 M. Camille MARCHAND, artiste peintre, à Veules-les-Roses (16 juin 1945).
 M. Gilbert MARTIN, agriculteur, à Le Theillement-Boisse-le-Chatel (mai 1961).
 M. André MASSON, inspecteur général des bibliothèques de France, à Paris (12 juin 1942).
 M. Frédéric MISTRAL, ✱, ✠, écrivain provençal, « capoulié » du Félibrige, ancien avocat (11 avril 1964).
 M. Lucien MUSSET, professeur à la Faculté de Lettres de Caen (27 février 1960).
 M. Ernest NOURY, instituteur honoraire, à Buchy (11 décembre 1936).
 M. Robert OLIVIER, entomologiste, 35, rue Henry, Elbeuf (27 février 1954).
 M. Raymond POSTAL, homme de lettres, à Paris (13 mai 1961).
 M. Alphonse-Georges POULAIN, conservateur des Archives et du Musée de Vernon (14 décembre 1928).
 M. Georges PRIEM, ancien professeur, au Havre (23 novembre 1962).
 M. Gabriel REUILLARD, O ✱, ✠, journaliste, homme de lettres (11 avril 1964).
 M. L. de SAINT PIERRE, historien, ancien officier, à Paris (29 janvier 1932).
 M. Jean ALBERT-SOREL, avocat, homme de lettres, à Paris (février 1961).
 M. Raymond DE TOULOUSE-LAUTREC, colonel de cavalerie, à Grigneuseville (Seine-Maritime) (13 décembre 1958).
 M. François DE VAUX DE FOLETIER, directeur honoraire des Archives de la Seine, à Paris (1962).
 M. Jean VIDALENC, professeur de faculté, à Fontenay-aux-Roses (mars 1962).
 M. Maurice YVART, président de la Société Normande d'Etudes Préhistoriques, conservateur du Musée de Lillebonne (30 janvier 1954).

Membre correspondant étranger décédé en 1965 :

- M. Giuseppe COCCHIARA, professeur à l'Université de Palerme, élu en 1963, mort en janvier 1965.

BUREAU

— ANNÉE 1965 —

Président : M. Robert EUDE.

Vice-Président : M^{lle} Elisabeth CHIROL.

Secrétaire pour la classe des Lettres : M. R.-G. NOBÉCOURT.

Secrétaire pour la classe des Sciences : M. Robert RÉGNIER.

Trésorier : M. Victor BOUTROLLE.

Archiviste : M. ROUAULT DE LA VIGNE.

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1965

9 JANVIER. — M. Pierre Petitcolas, avant de quitter la présidence, informe la Compagnie que M. René Herval ayant donné sa démission de trésorier, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. M. Victor Boutrolle est alors élu trésorier et accède au bureau. M. Petitcolas prononce son allocution de fin de mandat et remet son fauteuil à M. Robert Eude, M. Jacques Liger occupe alors le siège de M. Robert Régnier, décédé, au secrétariat de la classe des sciences. M. Robert Eude énumère quelques-uns de ses projets pour son année présidentielle. M^{lle} Elisabeth Chirol, vice-président pour 1965, fait connaître l'édition prochaine d'un volume publié en hommage au Docteur Paul Hélot. M. Liger met ses confrères au courant de l'état de la reconstruction de l'Hôtel des Sociétés savantes.

23 JANVIER. — Rapport de M. René Herval sur les comptes de l'Académie pour 1964. — Communication de M. André Renaudin sur le procès intenté par le gouvernement égyptien à quatre diplomates français résidant au Caire au début de 1962. — M. Robert Eude feuillette sur l'écran le livre d'or de la ville de Rouen.

13 FÉVRIER. — Communication de M. Robert Eude sur la commémoration de Nicolas Poussin, l'un des patrons de l'Académie, à l'occasion du tricentenaire de sa mort. — Communication de M. André Robinne sur l'architecture contemporaine.

6 MARS. — Vote de félicitations à M. Georges Heullant, à l'abbé André Fouré et au général Jean Véron. — Communication de M. Robert Troude sur les synesthésies ou associations de sensations d'une modalité déterminée avec des images d'une autre modalité.

27 MARS. — Renouvellement des commissions des prix littéraires et des prix de vertu. — Lecture de poèmes par M. René Herval.

10 AVRIL. — Visite du chantier du nouvel Hôtel des Sociétés savantes.

8 MAI. — Election comme membre résidant du général Jean Véron, de M. l'abbé Fouré et de M. Georges Heullant. — M. Victor Boutrolle propose que le recteur de l'Académie universitaire soit élu en qualité de membre d'honneur. — Communication de M. Schneider sur les loisirs.

15 MAI. — L'Académie se rend à Caen en visite à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

22 MAI. — Le recteur de l'Académie universitaire est élu membre d'honneur. — Vote de félicitations à M. Jean Montier et à M. Raoul Leroy. — Communication de M. Jacques Nicolle sur ses récents voyages en Allemagne fédérale.

19 JUIN. — Communication de M. Robert Eude sur « Jean-François Leverdier, premier archevêque constitutionnel de Rouen en 1791. »

26 JUIN. — En séance publique, conférence de M. José Belle, membre de l'Académie de Versailles, sur « Marquise Duparc, l'objet des stances très connues de Pierre Corneille. »

9 OCTOBRE. — Le président rend hommage à la mémoire de M. Bernard Vaudour, décédé le 26 septembre. — M. René Dumesnil, membre correspondant récemment élu à l'Académie des Beaux-Arts, est élu membre associé. — Vote d'une motion au maire de Rouen pour que soit reposé à la Bibliothèque municipale le mémorial inauguré le 11 novembre 1938 en hommage aux écrivains normands morts à la guerre de 1914-18.

— Echange de vues à propos du tricentenaire de Nicolas Poussin et du nouvel Hôtel des Sociétés savantes.

23 OCTOBRE. — M. Jean Montier est élu membre résidant. — Hommage à M. Robert Régnier, décédé le 6 octobre. — Communication de M. Jacques Nicolle sur les croix de dédicace des églises de Rouen.

13 NOVEMBRE. — M. Jacques Liger évoque la carrière et les travaux de M. Robert Régnier. — Communication de M. Pierre-Maurice Lefebvre sur le général de Gallifet.

20 NOVEMBRE. — Séance publique solennelle dans la salle de conférences de la nouvelle Préfecture pour commémorer le tricentenaire de la mort de Nicolas Poussin. M. Jacques Thuillier, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, parle de l'actualité de Poussin.

27 NOVEMBRE. — Réception en la salle habituelle des séances de M. Georges Heullant qui consacre son discours à la « Présence de la poésie ». M. René Herval lui répond : « Du Codex à la Lyre ».

11 DÉCEMBRE. — Vote de félicitations à l'adresse de M. François Burckard, directeur des archives départementales. — Rapports sur les prix littéraires et les prix de vertu ; désignation des lauréats.

18 DÉCEMBRE. — Election de Mlle Elisabeth Chirol comme président, de M. André Robinne comme vice-président et de M. Jacques Liger comme secrétaire de la classe des sciences. Séance publique annuelle pour la proclamation et la remise des prix, suivies de la projection d'un film en couleurs sur le Japon par M. Bernard Lefebvre.

LE SECRÉTAIRE DE LA CLASSE DES LETTRES,
R.-G. NOBÉCOURT.

— Réunion de vers à propos du tricentenaire de Nicolas
Poussin et du nouvel état des sociétés savantes.

17 Octobre. — M. Jean Meslier est élu membre résident.
Mentionné à M. Robert Régnier, député le 6 octobre. — Com-
munication de M. Jacques Néel sur les Orléans de dévotion
des églises de Rouen.

18 Octobre. — M. Jacques Liger évoque la carrière et les
travaux de M. Robert Régnier. — Communication de M. Pierre
Maurice Lachèvre sur le festival de Gallia.

20 Novembre. — Réunion publique solennelle dans la salle
de conférences de la nouvelle Préfecture pour commémorer
le tricentenaire de la mort de Nicolas Poussin. M. Jacques
Thibault, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, parle de
l'actualité de Poussin.

22 Novembre. — Réception en la salle habituelle des séances
de M. Georges Héribant qui expose son discours à la Pré-
fecture de la Seine. M. René Herval lui répond : « Du Cédex
à la Lyre ».

23 Décembre. — Vote de félicitations à l'adresse de M.
François Blanchard directeur des archives départementales.
Rapport sur les prix littéraires et les prix de vertu ; désignation
des lauréats.

24 Décembre. — Election de Mlle Elisabeth Chinié comme
présidente de M. André Robins comme vice-président et de
M. Jacques Liger comme secrétaire de la classe des sciences.
Réunion publique gratuite pour la proclamation et la remise des
prix, suivie de la projection d'un film en couleurs sur le Japon
par M. Bernard Lachèvre.

LE SECRÉTAIRE DE LA CLASSE DES LETTRES
R. G. NOBECOURT

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1965

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE : M. Charles BRISSON, pour l'ensemble de son œuvre (rapport de M. René Herval).

PRIX GOSSIER (histoire) : M. Eddy FLORENTIN, pour son ouvrage *Stalingrad en Normandie* (rapporteur M. Robert Troude).

PRIX BOUCTOT : M. Claude-Paul COUTURE, pour son livre *Le Commandant Emile Duboc, héros de Sheï-Poo* (rapporteur M. Robert Troude).

PRIX SPÉCIAL : M. François LEFEBVRE, pour son étude sur *La mer dans l'œuvre de Paul Valéry* (rapporteur M. Robert Troude).

PRIX PELLECAT : M. Gérard JEAN, étudiant à l'Ecole des Beaux-Arts — sculpture (rapporteur M. André Robinne).

Sur le rapport de M. André Robinne, les prix de vertu suivants ont été attribués :

Le GRAND PRIX GADON à M^{me} COQUELET, de Petit-Quevilly.

Le PRIX ROUSSELIN-MAYET à M^{me} HAGNÈRE, de Canteleu.

Les PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL à M. et M^{me} THOMAS, de Rouen ; à M. et M^{me} MORIN, de Petit-Quevilly ; à M. et M^{me} VILAIN, de Grand-Quevilly ; à M. et M^{me} FOURNIER, de Petit-Quevilly ; à M. et M^{me} BOULANGER, de Petit-Quevilly.

Le PRIX MARIE LAMBERT à M^{lle} Michèle COQUELET, de Petit-Quevilly.

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1964

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE : M. Jean Rostand pour l'ouvrage
de son œuvre (rapport de M. Louis Elie)

PRIX COUSIN (désormais M. Louis Elie) pour son ouvrage
de son œuvre (rapport de M. Louis Elie)

PRIX BOUOTON : M. Claude-François Courcier pour son livre de Cuisine
moderne (rapport de M. Louis Elie)

PRIX SPICIAI : M. François Courcier pour son étude sur la cuisine
française de 1789 (rapport de M. Louis Elie)

PRIX BELLOCAT : M. Gervais Jean-François pour son ouvrage de cuisine
française (rapport de M. Louis Elie)

Prix de rapport de M. Louis Elie pour son ouvrage de cuisine
française

LE GRAND PRIX GADOUR & M. Courcier de Cuisine Française

LE PRIX ROUSSELI-MAYET & M. Courcier de Cuisine Française

LE PRIX RENOUILLON-MAURIN & M. Courcier de Cuisine Française

LE PRIX DE LA SOCIÉTÉ DE LA CUISINE FRANÇAISE : M. Louis Elie pour son ouvrage de cuisine
française (rapport de M. Louis Elie)

LE PRIX MARIE LARIBERT & M. Louis Elie pour son ouvrage de cuisine
française (rapport de M. Louis Elie)

Présence de la Poésie

DISCOURS DE RÉCEPTION DE
M. Théodore HEULLANT

DISCOURS

DE RÉCEPTION

DISCOURS
DE RÉCEPTION

Présence de la Poésie

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. Georges HEULLANT

(27 novembre 1965)

Mesdemoiselles, Messieurs,

QUAND j'ai reçu vos félicitations sur mon œuvre poétique et votre invitation à siéger parmi vous, je ne cacherai pas d'en avoir éprouvé quelque surprise.

Que je fusse invité à entrer dans cette Compagnie, composée de membres éminents, chargés de lauriers, tous riches d'une œuvre importante et dont la renommée s'étend à la ville, à la province et bien au-delà, me parut un très grand honneur pour le poète, ce personnage toujours un peu insolite. Car, comme le dit Aragon, personne n'écrit « poète » après son nom, sur l'annuaire du téléphone.

C'est pourquoi je vous en exprime, très sincèrement et très vivement ma reconnaissance.

Je ne possédais pas de relations nombreuses. Je ne me fais, d'autre part, aucune illusion ni sur ma personne ni sur mes mérites et ne me connais d'autre qualité que celle bien discrète de poète.

Le titre ne me paraissait pas, à tort ou à raison, revêtu d'un prestige suffisant.

Si la poésie est la langue des dieux, le poète, dans la société actuelle, ne me semble plus jouir de l'estime, de la considération que les siècles passés lui accordaient généreusement.

Pourquoi cette réserve à son égard, du fait des gens sérieux et raisonnables ? Sans doute, parce qu'on l'imagine farouchement indépendant, vivant en marge de la société, ne marchant qu'à son pas, celui de sa fantaisie, sur des chemins qui ne sont pas tracés et à travers buissons, halliers et landes. Ou bien comme un funambule, évoluant dangereusement sur un fil, entre ciel et terre.

Ce portrait romantique correspond-il à la réalité ? Je crois qu'il est surfait par les amateurs de pittoresque ou les bien-pensants timorés.

Le poète est un homme ou une femme en bonne santé, qui le plus souvent exerce une profession ou un métier précis : comptable, médecin, professeur, diplomate, mathématicien, journaliste ou pharmacien au coin de la rue. Aucune incompatibilité ! Les deux activités s'associent fort bien.

S'il a la tête dans les nuages, le poète n'en garde pas moins les deux pieds sur la terre. Le rêve est le monde du poème, dit André Suarès, mais le rêve a toutes ses racines dans la réalité.

Depuis un siècle environ, nous assistons au déclin général de la littérature qui rétrograde sous nos yeux pour laisser place à de nouvelles formes de curiosité et d'activité humaines.

Pour quelles raisons ?

On peut répondre sans contestation que cet état de choses est dû au gain de la science sur l'art et de la technique sur les jeux non efficients de l'esprit.

Les nouveaux dieux que l'homme s'est donnés sont ceux des affaires, de la production, du progrès mécanique, de la puissance. On délaisse la personnalité, la liberté, pour la fusion dans la masse, la beauté pour l'utile, la fantaisie pour l'efficace et le trafic. Nous vivons une période de révolution, de guerre, et d'évolutions permanentes.

L'ordre familial, social, politique, économique s'est trouvé secoué, transformé. On a fait éclater les cadres traditionnels,

brisé les digues. L'humanité est un chantier où règnent souvent la fièvre et le désordre mais aussi une étonnante ardeur de vie.

De découverte en découverte, la science nous a précipités dans un monde matériel où tout est mécanique. Eblouis par ses prestiges, subjugués par sa force, soumis à sa tyrannie, nous reléguons aux oubliettes l'esthétique, l'individuel, le spirituel.

Le laboratoire a dépecé, tué le rêve. La machine profane et déforme la nature. Pas une route, un champ, pas un paysage qui ne soit souillé. Moteurs, pylônes, usines, fumées chimiques, l'industrie étale sa laideur. La machine entraîne le monde dans un rythme de frénésie où se continue sa terrible métamorphose.

Ne risque-t-il pas, l'apprenti sorcier, de voir ses robots échapper à son contrôle, pour quel usage nocif ? Jusqu'où ira-t-il sur ce chemin ? Jusqu'à l'établissement d'une société bureaucratique, militaire, matérialiste, dont la force constitue la base ; le nombre de divisions et de bombes l'argument majeur et le confort physique le seul idéal.

Société où l'esprit, bourré de technique, risque de se confondre avec elle, simple machine parmi les autres.

Société où seule possède un sens, la littérature des plans et des bilans. Il faut produire pour gagner, fabriquer plus d'argent ! L'argent qui permet tout, qui donne la puissance. On invente, on achète des engins de plus en plus rapides. On se précipite, on se bouscule dans la fièvre, on s'étourdit de bruit ! Le cœur et l'âme se dessèchent, perdent leur équilibre, ne s'intéressent qu'à des jouets auto, radio, télévision, publicité. Tout est servi préfabriqué et collectif. Empoisonné par le virus de la facilité, le goût se forme à grand renfort de cinéma et de néon. Le plaisir se débite à la pompe, comme l'essence. Et l'on voit l'histrion, vanté comme un génie, bâtir une fortune aussi rapide que scandaleuse dans le commerce des navets !

Comment dans un tel monde, les formes de la culture qui s'appuient sur l'imagination, la sensibilité, ne deviendraient-elles pas objet d'indifférence ou de mépris ? C'est ce que Gabriel Marcel appelle la « décivilisation ».

Cependant, au milieu de ce tourbillon, des hommes luttent,

se débattent, refusent de se laisser emporter : des artistes, des philosophes, des savants. Et dans ce tintamarre, l'un d'entre eux parle de recueillement, de méditation, de silence !

Désintéressé, il n'attache d'importance qu'à des valeurs qui n'ont point cours dans les banques.

Fier, il rejette toutes les servitudes, n'écoute que sa musique intérieure et se donne pour mission d'enchâsser dans des mots un peu de vent, un reflet d'arc-en-ciel, un frisson de son âme, toutes choses futiles qui ne portent pas intérêt et ne sont point bâties en dur.

Prétentieux ou naïf il croit que sa parole fera tourner les moulins de l'esprit et que ses vers, tels des bijoux précieux, resteront dans la mémoire des hommes, défi lancé au temps, à la cendre, à la nuit. Et la gloire n'est pas autre chose que cette rébellion quand elle triomphe !

Humble fossile, vestige qui bizarrement a survécu aux cataclysmes, tel nous apparaît le poète, aussi anachronique qu'un allumeur de réverbères qui marche à l'heure indécise où l'ombre va se refermer sur le monde, portant au bout de son roseau, le feu, pour allumer de place en place de petits soleils et veiller sur les hommes et baliser leur nuit.

Et cependant, dans le monde en effervescence, le poète n'a pas échappé à la contagion de la facilité, de la commercialisation, de l'anarchie. Il a rompu avec la tradition. Il a jeté par dessus bords toute contrainte, toute discipline que la sagesse des siècles avait fixées.

La poésie, comme tous les arts, s'est placée sous le signe du laboratoire de recherches. Comme la science elle s'est livrée à la fougue des expériences les plus hardies et les plus hasardeuses et transformée en officine de destruction.

Il fallait faire du neuf à tout prix. On a renié toutes les sources naturelles d'inspiration. On est passé de l'intelligence claire au brouillard de l'inconscient, du choix et de la qualité au tout-venant, de l'image à l'hallucination, de la ferveur au cri et des subtilités du cœur au bric à brac de l'instinct.

Poésie de déballage ! C'est un peu comme au marché St-Marc. On jette pêle-mêle sur l'étal, tissus, chaussettes, rubans. A chacun de fouiller dans le tas et d'y trouver ce qu'il veut.

On a vu les poètes se livrer à la notation sténographique des mots sans liens apparents. Images qui se succèdent, rapides, fortuites au cinéma de la conscience. Lueurs vives, éclairs multicolores pareils à ces réclames lumineuses qui vous accrochent brutalement le regard et imposent à la mémoire leurs chocs clignotants.

Plus de recherche, de choix, de rythme, ni d'harmonie !

Laisser la plume écrire toute seule, accepter sans contrôle les fantasmagories de l'imagination, les larves de l'instinct et appeler cela des poèmes. Certains le prétendent. En voici un exemple :

Tuyaux, tuyaux, arrangez-vous
Verticale coupée
Interrompre
Mécanisme d.R.R.R. — R.RR.
Barres coupées
Ebranlement des rayons
Perce-nous
Trouve le chemin de la cité.

La poésie n'est pas un oracle rendu par les viscères ni le hasard. Elle ne consiste pas, dit le philosophe Alain, à interroger le chêne de Dodone ou la Pythie. Le poète ne s'apparente ni à l'un ni à l'autre. Il ne s'agit pas, dit aussi M. Jean Loisy, de méconnaître l'immense intérêt des explorations du chaos intérieur. Shakespeare voilà longtemps y excella. Mais seulement, de ne pas oublier que ce n'est pas leur livraison à l'état brut qui émeut l'homme d'une façon bienfaisante en l'élevant. Et pourrai-je ajouter : tout navire sans boussole et sans pilote n'est-il pas un vaisseau fantôme perdu dans la brume et promis aux abîmes ?

Je sais qu'il se trouvera toujours quelques snobs pour s'extasier, crier par la voix des hauts-parleurs de la mode et du commerce une admiration aussi imprécise que tapageuse. Autant en emporte le vent !

Michel de Saint-Pierre appelle cela « la farce des poètes » dont il cite un exemple :

*Bidilingi tingi tingi
Vingi clingi dingi
Clingi lingi ringi lingi
You !*

Ce qui permet amplement d'admirer le talent des auteurs. Michel de Saint-Pierre est dans l'erreur. La farce des poètes ? Non ! La farce des bouffons !

L'homme des cavernes vociférait sans doute de semblables onomatopées. C'est peut-être là un retour à la pureté originelle ? Ne serait-ce pas plutôt à la barbarie du primate ?

Et pourtant dans notre monde désaxé M. Isidore Isou est célèbre autant et plus que Marie Noël ou Vincent Muselli. Et ceci est la forme intellectuelle de la désintégration érigée en système.

En conséquence de cette déraison et parallèlement, d'autres poètes sont tombés dans l'ornière de la facilité. Beauté formelle, structure du vers et de la phrase, syntaxe, ponctuation, ils ont tout démoli, supprimé l'instrument avec l'inspiration.

Avec la complicité d'une certaine presse, d'une certaine information, ces illusionnistes ont trouvé l'audience de ce vaste public qui, excusez l'expression, « ne veut pas se casser la tête » et accepte n'importe quel brouet. Ces poètes ne manquent d'ailleurs ni d'adresse ni de suffisance. Ils ont beaucoup d'amis dans le social, le politique, le commercial. Ils connaissent le succès pour des textes comme celui-ci :

*Je suis comme je suis
Je suis faite comme ça.
Quand j'ai envie de rire
Oui je ris aux éclats.*

L'art vrai se trouve ailleurs, je crois. La gloire de Valéry ne le prouve-t-elle pas ? Et n'avons-nous pas vu certains adeptes de la poésie, dite libre, enchâsser dans la forme classique leurs poèmes essentiels ? Ainsi Aragon et Jean Cassou qui, lui, alla jusqu'à choisir la forme du sonnet ?

Mais à tout prendre, nous devons reconnaître l'action bénéfique de ce vent de tempête qui renversait les vieilles mesures

de l'habitude et secouait les moelleux fauteuils où s'endormait le classicisme.

Détruire est salutaire s'il s'agit de reconstruire et même si on utilise les mêmes bases, de retrouver l'audace de conceptions originales pour de nouvelles fins.

Tous ces excès, qui ne sont pas spécifiques à la poésie, peuvent aisément se comprendre. Dans un monde qui croulait sous les ruines tragiques de trois guerres, chaque génération étant saignée à son tour ; au milieu des bouleversements qui l'incitaient à la révolte, devant sa condition absurde, comment l'homme, et en particulier le poète, eut-il exprimé les pensées et les sentiments d'une société cohérente au moyen d'une forme rigoureuse, équilibrée ?

Au moment où Karl Marx en ébranlait les assises, au moment où cette société qui se prétend conduite par la raison, l'intelligence, la morale et sous le masque de la civilisation, trouve son aboutissement scandaleux dans la torture, la guerre, les fours crématoires, la bombe atomique et l'oppression de l'homme ? Il était fatal qu'intimement blessé, cet homme « qui n'était pas au monde », cet exilé réagisse par la rébellion, le défi, la violence dévastatrice.

D'autres poètes dans la lignée de Mallarmé sont tombés dans un excès contraire. Ils se sont enfermés dans un hermétisme stérile : refus dédaigneux de l'orgueil. Poésie purement intellectuelle, expérimentale et sèchement satisfaite d'elle-même. Poésie sphynx, cryptographie dont personne ne possède la grille. Cette poésie dite pure ne touche que quelques esthètes et ces poètes ont perdu la communion avec le lecteur qui n'a pas voulu s'aventurer dans ce tunnel.

Ils n'ont abouti qu'à la rupture entre le monde et la poésie. Je ne pense pas que le savant, le technicien, pas plus que l'amateur puissent être gagnés à la poésie par les techniciens du langage. L'isolement aristocratique, la spécialisation sont à l'opposé de tout échange, liaison ou partage.

De tout ce romantisme exacerbé, le bilan demeure malgré tout très positif.

De cette ardeur, de ce paroxysme, de ces confrontations passionnées d'idées, une victoire a pu surgir. Des œuvres libératrices et splendides ont émergé. Rimbaud, Verlaine, Corbière, Appolinaire, Valéry, Fargue, Saint Pol Roux et bien d'autres parmi les poètes actuels dont l'énumération serait trop longue.

On fait souvent beaucoup de bruit autour de chansonniers soi-disant poètes. Tout le monde se dit poète. Jamais ce mot noble n'a été si galvaudé. A longueur de journée, les machines nationales de diffusion débitent leur production de chansonnettes pompeusement et outrageusement baptisées poèmes.

Quel Yé-Yé, ayant écrit vingt lignes de prose découpée en rondelles, ne prétend au chef-d'œuvre poétique?... Infantillage ! Qui se laisse abuser?... La Fontaine, un vrai poète, a déjà conté l'histoire d'une grenouille trop ambitieuse !

Il se peut que la chanson soit un moyen d'expression où l'on trouve une certaine vibration lyrique, des fraîcheurs, des rudesses, des grâces de poésie populaire authentique et de réels talents. Encore faudrait-il qu'elle soit toujours de qualité.

Genre mineur, sans doute, elle peut être un art. Son domaine très vaste peut lui suffire. Gardons-lui précieusement sa place. L'homme ne peut pas se tenir toujours sur les sommets parmi les plus hautes spéculations de l'esprit et les difficultés inextricables de l'art. Il faut se reposer, se détendre. La chanson nous y invite. Nous avons besoin d'elle, laissons-là nous distraire agréablement.

Mais gardons en mémoire ces propos pittoresques d'André Suarès :

« La chanson est l'églantine de la musique. Les bardes de tout poil ne sont que les églantines de la poésie. »

« Une chanson si gente hirondelle soit-elle ne fait pas le poème du printemps. »

Elle est à la poésie ce que sa musique, d'ailleurs souvent agréable est à la *Neuvième symphonie*.

Simple question d'altitude et d'envergure. Rappelez-vous l'*Albatros* de Baudelaire.

Qu'est-ce donc que la poésie ?

Un jeu plus ou moins savant où l'on habille dans la dentelle des mots un sentiment, une idée ? Passe-temps, partie d'échecs, travail d'orfèvre où l'homme trompe son ennui ? Souvent cela est vrai et l'amateur, le poète du dimanche, s'il est habile collectionnera les médailles offertes à son talent.

La poésie c'est aussi autre chose. Il suffit de citer quelques noms : Villon, Racine, Hugo, Vigny, Verlaine, Rimbaud, Baudelaire, Milosz, Nietzsche, Claudel.

Veillez m'excuser, j'allais oublier de citer Ronsard et les purs classiques m'en auraient gardé ressentiment.

J'allais oublier aussi Corneille et les Rouennais (ah ! loin de moi toute allusion à un chauvinisme, bien naturel, quand il s'agit du plus grand de leurs grands hommes) n'auraient jamais pu me le pardonner.

Il suffit de citer quelques noms, dis-je, pour suivre à travers l'histoire de ces hommes une aventure de la pensée, une quête spirituelle et souvent mystique, une recherche passionnée et parfois tragique d'une richesse perdue, d'une idéale perfection. Et nous voyons ces poètes comme des relais, des étapes dans la connaissance de l'homme et du monde.

La poésie est aussi refuge et floraison du silence, sens du sacré, langage du secret, qui vient des profondeurs et qui éclot de la rencontre et du contact entre tel aspect du monde et telle fibre sensible de nous-mêmes. Le poète, dit Saint Pol Roux, ne doit pas seulement voir et sentir mais prévoir et pressentir.

L'état de poésie est-il une maladie congénitale ou accidentelle, une déformation, une anomalie ? Je ne le pense pas. Non plus un caprice ni une fantaisie mais la sublimation, la transformation d'un penchant naturel fondamental qui essaie de trouver une réponse à l'inquiétude inhérente à notre nature et qui se livre à une exploration totale de l'homme, corps et

âme, dit René Bertrand, à propos de Jean Cocteau. Ses antennes captent les messages dont il s'efforce de traduire les mystères pour les révéler à ceux qui les ignorent, ainsi que le plongeur qui remonte au jour les trésors engloutis.

A la fois philosophe et savant, dit Alain Bosquet, mais philosophe ébloui qui n'a pas besoin de démonstration et savant sans cyclotron, le poète doit fournir une réponse intime, non point circonstanciée, non point technique, aux angoisses éternelles de l'homme.

Science, philosophie, poésie ne s'opposent d'ailleurs nullement. Leurs démarches ne vont pas les unes contre les autres. Souvent elles se rejoignent, s'accompagnent, se complètent. Connaissance rationnelle et connaissance intuitive, imagination et raison, je ne vois entre elles aucune antipathie.

Je sais bien que Platon menaçait de bannir les poètes de sa république. Ce qui prouve que tous les hommes, et même les plus grands philosophes, peuvent commettre des erreurs ridicules.

Après avoir longtemps asséné sur le dos des poètes ses coups de bâton impitoyables, n'a-t-on pas vu le philosophe Alain faire un jour amende honorable et ne cesser dès lors de défendre la poésie ? « Je te suivrai poète, et par les marches du soleil, plus d'une fois mon ombre sera devant tes pas ! » Mieux, il finit par écrire des vers et de forts beaux !

Einstein, alarmé de ses propres découvertes, dénonça un jour la science échappée aux mains de l'homme et se réfugia dans l'art et la poésie.

Car le savant constate toujours combien ses vérités restent mouvantes. Une découverte chasse l'autre. Ce qu'on croyait définitif s'avère provisoire. Plus le savoir et le pouvoir grandissent et plus on prend conscience de leur précarité devant les abîmes qu'ils découvrent.

A l'heure du doute, quand les idoles s'écroulent, c'est alors qu'on fait appel à la poésie, à ses enchantements, plus durables

que toutes les certitudes, à sa puissance de rêve contre laquelle l'acier ni l'uranium n'ont de prise.

Le philosophe et savant Gaston Bachelard a démontré que le songe et l'imagination constituaient une des formes les plus dynamiques de l'audace humaine, audace qui seule tente de franchir les frontières du connu pour déboucher sur l'invisible.

Edouard Schuré disait aussi : « Là où le savant s'arrête, où le philosophe désespère, le poète commence ! »

Ce poète appartient-il à une race privilégiée ? Je ne le crois pas.

Voyez cet homme devant son champ de blé. Il pèse du regard le poids du grain, la qualité de la paille et compte les quintaux et l'argent qu'il en retirera ! C'est un paysan. Et son évaluation est exacte. Mais voici que soudain il perçoit dans les épis dorés par le soleil, les étonnantes vibrations de la vie. Dans chaque grain tremble un mystère et chaque tige en abrite un autre. Il suffisait d'ouvrir son âme pour voir :

*« La promesse du pain
« Pousser les ailes du moulin. »*

Le paysan va devenir poète. S'il cultive son art comme il a cultivé son champ il s'appellera Philéas Lebesgue !

L'inspiration est-elle toujours aussi facile ? Jaillissement spontané, don offert par la chance ou les dieux ? Non ! « Jamais jeune homme, dit encore André Suarès, si vive fût son imagination, n'est passé d'un seul coup ni même au second, de l'outil ou de la charrue à la grande poésie. »

Elle suppose un état d'attention et de tension perpétuelle de l'esprit, une incessante veille, toujours aux aguets. Une orientation vers la poésie qui se traduit par d'innombrables essais infructueux, d'où brusquement et il faut la saisir, jaillira la lueur fugitive, éblouissante, restituée par le long travail souterrain.

*Et c'est ainsi que je te vois, poète,
Le visage penché sur le feu de la forge.
Ta main qui veut apprivoiser la flamme,
Ta main, obstinément, tord et retord*

*Le poème plus rebelle que le fer.
Brûle le feu, brûle la forge,
Brûle la peine et le plaisir,
Brûle la vie au fond du cœur.*

*De tous ces feux ne garderas
Que la plus vaine vanité :
Ce petit feu de ver-luisant,
Larme d'étoile au cil d'une herbe.*

*Tu n'as d'autre grandeur que ta fragilité !
Ton chant est ta demeure.
Chante la foi de vivre,
Chante la joie d'amour.*

*A l'appel de ta voix
Le mot éclate en étincelle,
Ailes bleues, ailes pourpres,
Et la flamme d'un bond a dépassé le songe.*

Tout brin de paille, toute lueur du soleil sur une feuille, tout frémissement du corps ou de l'âme peut devenir miracle ou merveille, lieu de rencontre entre le monde et le poète. Il ne faut rien laisser échapper. Sensations, sentiments, pensées, correspondances, à tous ces matériaux brassés et rebrassés, il faut que le poète ajoute la parure du langage, la maîtrise souveraine de l'art !

« Dans la poésie, dit encore André Suarès, il n'y a pas moins d'étude que de sagesse. La plus belle rose ne sort pas toute seule de l'églantier. La culture a tout fait pour elle : cette forme ravissante et si variée, la gamme des couleurs et le suave enivrement des parfums. »

Le poème n'est pas un enfant trouvé. Il est fils de la volonté, de l'art et du style qui est le don magique, celui de la culture.

L'art spontané n'est que charmante fable et l'inspiration... comme la chance

*Est faveur mais se veut invitée.
Récompense n'est pas cadeau que tu reçois.
La victoire se gagne et l'as-tu méritée ?*

Voici donc le poète parvenu au seuil de la poésie. La Muse l'y attend. Elle lui parle, l'encourage, lui sourit et dépose sur

les bras la lyre : instrument sacré aux cordes plus nombreuses que les arbres de la forêt. Et maintenant il s'agit de l'accorder à son cœur et de discipliner ses doigts.

Le poète n'est pas au bout de ses peines ! Il n'y parvient sans doute jamais.

Alors commence la longue patience, le pénible effort de la création artistique.

Et le poète est seul ! Poésie veut dire aussi solitude. Elle ne s'enrôle pas dans une clientèle, ne s'inscrit pas dans le sillon d'une influence, ne s'engage pas dans un mouvement, dans un parti. Elle ne suit, elle ne sert rien ni personne et ne supporte ni cloisons ni barreaux. Elle a besoin de tout l'espace pour déployer ses ailes.

Indépendant, le poète n'imité pas. Il étouffe sa mémoire. Il lui faut à tout prix dégager sa personnalité, la débarrasser de toute gangue. « L'office de l'art, dit Saint Pol Roux, est d'offrir une première fois. Pourquoi redire, non dire ? Pourquoi refaire, non faire ? »

Après d'innombrables tâtonnements, il choisit un langage, non point par convention ou tradition. Il doit trouver lui-même une discipline où il se sente à l'aise, où sa pensée se meuve libre, sans corset. Sa forme sera peut-être classique. Pourquoi pas ? Elle pourra tout aussi bien chercher une originalité et la trouver.

Pourquoi refuser toute évolution ? A condition de n'admettre aucune négligence ou médiocrité, aucune tricherie et que le but reste la perfection, que cette évolution demeure construction, qu'elle se développe non pas dans le « dérèglement de tous les sens et de l'esprit » (cet état relève purement et simplement de la thérapeutique) mais au contraire dans l'épanouissement de la santé. L'art est un accomplissement. Marie Noël, Paul Fort, Supervielle, Saint Pol Roux, Saint John Perse en donnent une démonstration éclatante.

Vous le voyez, il suffit de citer quelques poètes pour se rendre compte de l'infinie diversité des conceptions et des réalisations de la poésie. Chaque poète possède son instrument, ses méthodes, ses outils personnels.

Je pense toutefois que l'accord se fait entre eux sur quelques grands principes. Tout d'abord l'utilisation des images. Regarder le monde autrement qu'avec des yeux d'argile, l'interroger, en saisir les lignes et les correspondances et les exprimer par symbole, analogie. Tel est le privilège, le sortilège du poète.

Et pour y parvenir il lui faudra chasser de son vocabulaire tous les intrus, le débarrasser des scories. Et ces mots raffinés, les lier ensemble par une syntaxe dont la sinuosité pourra suivre les méandres du sentiment ou de la pensée.

Il faut aussi, dit Alain, « la règle inflexible des sons ». La poésie, comme la musique, est soumise aux lois de l'harmonie : allitérations, assonances, rimes. Et à celles du rythme qui règle l'intensité et la mesure des sons et dont l'étude et le respect permettent de donner au langage la sonorité, la fluidité, la mélodie qui créent autour du poème le cercle magique du chant.

Car le poème se veut un chant éclairé, composé, mesuré au soleil de l'intelligence, au bercement de la musique, à l'enchantement du rêve.

Un autre obstacle, et non des moindres, est la griserie de la virtuosité : l'art pour l'art ! Il m'apparaît comme une dangereuse méprise, un artifice impersonnel d'où la poésie est absente, parure qui ne recouvre que le marbre inerte d'une statue.

L'obsession du langage et de la prosodie ne constitue pas la poésie. Le cadre n'est tout de même que l'accessoire. Avant d'être un art, la poésie demeure une projection de l'âme. Le contexte littéraire ne possède aucune valeur s'il perd sa fonction sacrée qui par delà le contingent porte sa signification, s'il perd sa chaleur humaine.

Le poète ne doit pas se dissocier de l'homme ni du monde. Le poème qui se contemple et adore sa propre image se noie dans les eaux glacées du miroir où sont endormies toutes vertus magiques. Algèbre n'est pas poésie ! Poésie abstraite, poésie morte.

La beauté naît, non des procédés ni de la technique, mais de l'écartèlement et de la nuit de l'âme et du besoin métaphy-

sique de combler ce vide que l'on trouve toujours devant soi et qui s'appelle : la mort.

Et le poète, dans le tourbillon de la vie, pour masquer son angoisse, s'efforce de l'intensifier, de la magnifier dans son art.

Peut-il y parvenir ? Résoudra-t-il toutes ces difficultés ? Il a beau battre le silex, il n'en jaillit qu'une faible étincelle. Son effort, peut-être inutile, ne suffit pas à dissiper les ténèbres.

*Chaque branche sous la rosée
Tisse sa rose ou son parfum !
Le champ de blé mûrit son pain !
Toi ! Quelle pierre as-tu posée ?
Je n'ai glané qu'un peu de paille ;
Je n'ai tissé qu'un peu de nuit...
Parole obscure, rien qui vaille :
Pierre jetée au fond du puits.*

Sa solitude, c'est de douter de lui-même, son tourment d'essayer d'exprimer son expérience propre en constatant l'écart infranchissable qui sépare l'intuition primitive de l'œuvre limitée où il s'efforce en vain de l'enclorre.

*Oh ! la folle entreprise ! Il frappe le rocher !
Les dieux n'ont pas d'oreille. Il frappe, il frappe encore.
Et cependant rien ne l'oblige à tout risquer.
Il lui faut ce tourment ! Difficile victoire !
Le poème jamais ne trouve son accord !
Ah ! Combien vaine toute quête ! Il n'est de gloire
Que de sable, de certitude que de mort !*

Et ce tourment qui l'oblige à se surmonter est peut-être sa seule grandeur, ce qui donne à son chant sa résonnance d'incantation.

Sur le chemin de la beauté, il n'est pas bon de s'arrêter. L'artiste satisfait est perdu. Il n'ira pas plus loin. Il le sait et c'est pourquoi il continue. Atteindra-t-il son but ? Tous n'y réussissent pas. Beaucoup en restent au stade du modeste artisan. Peu importe, leur rôle, même négatif, garde son utilité. Il faut écrire d'innombrables mauvais vers pour en trouver un bon, comme le diamant dans les pierres. Il faut des milliers de poètes médiocres pour entretenir et sauvegarder le feu sacré de la poésie, pour qu'il en jaillisse un jour l'éclair du génie.

Ces hommes singuliers, ces poètes qui luttent pour garder leur personnalité, qui refusent de marcher au pas commandé, de disparaître dans la masse anonyme, quelle place trouveront-ils dans le monde actuel ?

Ils ont éprouvé une immense difficulté à surmonter cette crise de leur sensibilité, à s'adapter à des conditions nouvelles, à renverser toutes leurs conceptions du beau, à rejeter les formes jusque-là familières d'une culture très ancienne.

L'isolement, même splendide, la tour d'ivoire, ne seraient qu'attitude passive. Ils l'ont repoussée et tant bien que mal se sont accoutumés au milieu dans lequel ils étaient obligés de vivre.

D'ailleurs, pourquoi s'étonneraient-ils, seraient-ils dépaysés devant les réalisations prodigieuses dont ils sont les témoins ? Les savants nous promettent pour demain le week-end dans la lune. La belle affaire ! Il y a longtemps que les poètes y vont et en reviennent ! Et les abysses explorés par le Commandant Cousteau, que sont-ils par rapport à ceux de l'âme humaine, domaine de la poésie ? Un tout petit voyage !

Et tel est vif et puissant le désir des poètes de créer à toute force du rêve et de la beauté qu'ils ont su embellir, exalter et chanter le matériel mis à leur disposition par la science. Ils l'ont transfiguré.

Et voici que la poésie a pu naître aussi de la rencontre des bateaux, des moteurs, des pylônes, des forges sous l'effort et l'adresse de ces hommes au cœur vibrant qui savent y découvrir des sources de beauté, Léon-Paul Fargue, par exemple, jusque dans les gares de la S.N.C.F. Verhaeren, dans la contemplation des usines et des fumées. D'autres, entre les pavés des villes :

*Nous sommes là pressés l'un contre l'autre ainsi
Que pavés dans la rue ! Et chacun se resserre,
S'enferme, limité dans son cube de pierre,
Chacun muré sur son secret, plus endurci*

*Et plus perdu que grain de sable dans la mer.
Et chacun offre à l'autre, en geste de défense,
La face au fier relief de son indifférence
Et ses arêtes plus coupantes que le fer.*

*Parfois, entre deux solitudes se décèle
Un peu de terre où filtre, en signe de pitié,
La goutte d'eau d'une présence, une parcelle
De soleil, l'humble brin d'herbe de l'amitié.*

Mais ils n'ont pas confondu le pittoresque qui frappe les sens avec l'essentiel. Ce qui passe n'a pas d'importance, seulement ce qui demeure et qu'il faut savoir en extraire. Pascal, pourvu d'une auto au lieu d'une chaise à porteurs, la face de ses pensées n'eut pas changé.

Le vrai poète doit vivre avec son temps, s'y intégrer, y jouer son rôle tout aussi nécessaire que les autres. Rien de ce qui est humain ne lui est étranger. En dehors de la science, selon ses tendances personnelles, ou les circonstances, le poète puisera encore son inspiration dans la politique, l'histoire, le travail, la pauvreté, la faim ou l'opulence. Il écrira la « Chanson des gueux », la « Légende des siècles », les « Villes tentaculaires », les « Campagnes hallucinées » ou le « Soliloque des pauvres ». Le grand Corneille n'a-t-il pas su faire des tragédies sur des sujets politiques ? Souvenons-nous du monologue d'Auguste dans *Cinna*.

A l'écart des thèmes majeurs, il recherchera parfois, pour notre divertissement, la fantaisie d'humour pour exprimer son émotion. Et des œuvres amusantes, aigre-douces maintiendront la tradition de la bohème un peu libertine et bachique qui se réclame de Villon, Corbière, Carco, Laforgue, Charles Cros, Alfred Jarry.

Cette bohème utilise dans sa formule de composition, épices, condiments les plus divers, le tout arrosé d'un léger champagne pétillant d'ironie, sourire de l'esprit, qui cache sous son masque une fine sensibilité.

Rire, ne l'oublions pas, est le propre de l'homme. Alors, rions avec le père Ubu ou la grosse Margot !

La poésie actuelle, dynamique, tourmentée comme notre époque, fermente, bouillonne, évolue sans cesse, riche de forces

toutes neuves. Elle a quitté les salons pour se mêler à la foule des hommes. Beaucoup plus fraternelle, elle veut communiquer sans intermédiaire ni traducteur, se donner à tous et laisser dans les cœurs et les âmes le reflet de sa perle, l'écho de sa musique.

Face au matérialisme envahisseur, au machinisme excessif, elle fait front et maintient sa mission : exprimer ce qui est digne, pour un usage désintéressé. Allumer l'espérance ! Même si elle ne possède qu'un tout petit flambeau, une chandelle, c'est une flamme qui lutte contre les ténèbres.

*Te conquérir ? Te démontrer ma vérité ?
Je ne puis te donner qu'un peu de ma misère ;
Mais je parle, je chante, et mon obscurité
Peut-être te fera penser à la lumière !*

Toujours sa voix qui ennoblit le réel se fait entendre pour exprimer ce que les autres pensent et franchit les frontières du temps et de l'espace. Toutes les aspirations humaines demeurent immuables comme la mer « toujours recommencée » et comme elle toujours émouvantes, magnifiques. Homère, Virgile, Ronsard, R. Tagore, Gabriela Mistral, à travers les siècles et les continents nous en donnent la preuve et sont de même substance. Une mère, un amant, chantent à travers l'âme d'un poète de la même façon en Asie, en Afrique, en Europe, hier et aujourd'hui.

La poésie, refuge et citadelle de l'humanisme, doit être universelle, trait d'union, de compréhension, de rapprochement entre tous les peuples opposés par la frénésie de leurs ambitions, de leurs intérêts. Parce qu'elle est liberté parmi d'autres libertés, exaltation d'un idéal commun : l'amour de la beauté qui ouvre à l'homme les portes de l'infini !

Malgré la décadence de son influence, la défaveur de la critique ; malgré l'ignorance du public et son engouement dirigé pour le vulgaire, elle vit, la poésie ! Les poètes restent nombreux et le besoin, le désir de la beauté est toujours aussi vivace, aussi enraciné au cœur des hommes. Le talent et le génie ne manquent pas. Seront-ils un jour étouffés, submergés ? Est-ce une fatalité inéluctable ?

Peut-on concevoir une société où l'art ayant disparu en même temps que la philosophie, l'homme ne se posera plus de questions, toute réponse étant immédiatement donnée par un robot ?

Mais que lui servirait d'avoir créé tant de merveilles s'il devait parmi elles évoluer comme dans un désert ? S'il y perdait son cœur et son âme ?

La poésie, comme tous les autres arts, luxe et fête de l'esprit et sans aucune utilité, ira-t-elle se dessécher au musée des antiquités. Ce n'est pas absolument certain.

Dans un roman d'anticipation, l'écrivain anglais Aldous Huxley imagine un univers purement scientifique, automatique, où persiste une réserve de sauvages. Quelques milliers d'hommes et de femmes qui continuent à vivre comme aux temps révolus. Qui aiment, souffrent et pensent, qui lisent encore les poètes et qui, bien qu'ils ne soient plus, dans la société nouvelle, qu'objets de dérision, sauvent la vraie civilisation : celle du cœur.

Et dans ce monde de robots vers lequel nous tendons peut-être, il reste malgré tout une chance infime de ne pas voir l'homme irrémédiablement perdu et cette chance, Aldous Huxley la montre à la fin de son roman. C'est le livre d'Homère, le vieux trésor de poèmes enfermé dans son coffre-fort et que le grand maître de l'univers relit en secret, la nuit.

On peut imaginer aussi qu'un jour l'homme aura défriché toutes les forêts. Toute la surface de la terre sera labourée, domestiquée, pour lui faire produire le maximum. On arrachera la dernière fleur, cette inutile !

On débarrassera le ciel de ses oiseaux, ces parasites !

Peut-être aussi le dernier poète se taira-t-il ?

Plus de rose, plus de rossignol, plus de poète !...

Mais alors, sur un monde sans beauté, sans musique, sans âme, quel soleil osera se lever ?

Il est donc évident que les principes de la morale ne peuvent être que ceux de la religion, et que la morale n'est que la religion appliquée à la vie humaine.

Il est donc évident que les principes de la morale ne peuvent être que ceux de la religion, et que la morale n'est que la religion appliquée à la vie humaine.

Il est donc évident que les principes de la morale ne peuvent être que ceux de la religion, et que la morale n'est que la religion appliquée à la vie humaine.

Il est donc évident que les principes de la morale ne peuvent être que ceux de la religion, et que la morale n'est que la religion appliquée à la vie humaine.

Il est donc évident que les principes de la morale ne peuvent être que ceux de la religion, et que la morale n'est que la religion appliquée à la vie humaine.

Il est donc évident que les principes de la morale ne peuvent être que ceux de la religion, et que la morale n'est que la religion appliquée à la vie humaine.

Du Codex à la Lyre

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. GEORGES HEULLANT

par M. René HERVAL

Monsieur,

RECEVOIR dans notre Compagnie un pharmacien qui, à ses heures les meilleures, tourne résolument le dos à son officine pour faire retraite dans les bosquets des Muses et y écrire de beaux vers m'avait semblé, de prime abord, une tâche assez simple. Les rapports, qui de tout temps, existèrent entre les deux arts également chers à Apollon, la poésie et la médecine, ne se prêtaient-ils pas à une foule de développements philosophiques ou pseudo-philosophiques qui ne pouvaient manquer d'être pittoresques? Combien je m'abusais, hélas! Car si la littérature relative à la médecine est surabondante, celle qui a trait à la pharmacie l'est beaucoup moins.

De plus, si ces deux sciences-sœurs sont aujourd'hui considérées comme distinctes, bien que fort proches l'une de l'autre, il n'en fut pas toujours ainsi. Ceux qui s'y adonnaient, à l'origine, devaient les pratiquer toutes deux à la fois sans même se douter qu'on pût un jour cesser de les considérer comme inséparables. Il se mêlait d'ailleurs aux connaissances des plus anciens empiriques des éléments bien inattendus, survivances d'époques révolues. Il semble, en effet, que les premières tentatives faites pour remédier aux misères corporelles de l'humanité aient été le fait de sorciers ou encore de prêtres consacrés à l'exercice de cultes très anciens. Certaines

populations arriérées d'aujourd'hui ne s'en remettent-elles pas encore à leurs magiciens du soin de traiter ou d'alléger leurs maux ? Il vaut mieux sans doute ne pas insister sur l'efficacité des traitements que ceux-ci infligent à leurs infortunés malades.

Un grand pas en avant fut sans doute réalisé quand, sous l'influence mêlée des philosophes et des praticiens, la Grèce, renonçant à une bonne partie de l'empirisme traditionnel commença à considérer les deux sœurs jumelles, la médecine et la pharmacie, comme des sciences proprement dites.

Au cours d'un périple que j'effectuais, il y a quelques années à travers la Mer Egée et parmi les adorables Cyclades, j'eus l'occasion de faire un bref séjour dans l'île de Cos. La première chose que j'y vis, au débarqué, fut, sur une petite place publique, un énorme et, de toute évidence, multi-séculaire platane. Le bon peuple de l'île, fidèle au souvenir de ses anciennes gloires, l'appelle l'Arbre d'Hippocrate et affirme que, sous ses ramures, l'antique médecin aimait à rassembler ses disciples. Ce serait en ce lieu qu'il aurait commencé à substituer l'observation clinique aux explications surnaturelles chères à ses prédécesseurs. La doctrine nouvelle était trop alléchante pour ne pas faire fortune auprès des ingénieux Hellènes. Peu à peu Cos devint la capitale des recherches médicales et aussi des études botaniques qui ne pouvaient, en toute logique, en être séparées. Une très importante école surgit à proximité d'un temple célèbre consacré à Asklepios, c'est-à-dire à Esculape. Il en demeure des ruines fort imposantes, étagées sur quatre terrasses. Ce fut là que, durant plusieurs siècles, les disciples du Maître enseignèrent sa doctrine et s'efforcèrent de la perfectionner, là aussi que leur science, mise à la portée d'un monde qui sortait à peine de l'enfance, connut les premières phases de son évolution.

De tous les ouvrages attribués à Hippocrate, le plus célèbre est un recueil d'Aphorismes qui est le fruit d'une indéniable expérience. Voici, par exemple, une sorte de définition de la sagesse médicale qui semble pleine de sève et de bon sens :
« La vie est courte, l'art est long, l'occasion est prompte à s'échapper. L'empirisme est dangereux, le raisonnement diffi-

cile. Il faut non seulement faire ce qui convient mais encore être secondé par le malade, par ceux qui l'assistent et par les choses extérieures. »

On trouve également dans cet ouvrage des opinions que je livre sans commentaire, car je serais bien incapable d'en faire sur ces sujets, à nos confrères médecins.

Hippocrate affirme par exemple ceci : « *Chez les ictériques il est funeste que le foie devienne dur* ». Il déclare aussi : « *Il vaut mieux ne pas traiter ceux qui ont des cancers occultes. Ces malades meurent bientôt s'ils font des remèdes. S'ils n'en font pas, ils vivent plus longtemps.* »

L'immense célébrité d'Hippocrate se maintint durant de nombreux siècles bien que l'Ecole qui se réclamait de lui ait connu une sorte de décadence à certaine époque. Au XVI^e siècle le célèbre Ambroise Paré lui rendait encore hommage. Nous trouvons en effet en tête de ses œuvres un portrait, évidemment fantaisiste, du vieux maître grec, dont les bienfaits et les mérites sont soulignés de mauvais vers, suivant le mode du temps. Voici ce que dit ce quatrain épigraphique :

*Tel fut d'Hippocratès le port et le visage,
De quel scavoir il fut, de quelle nation,
Comme il se comporta en sa profession
Les livres qu'il a faits en portent témoignage.*

Les Grecs, cependant, continuaient à se passionner pour la médecine. Au II^e siècle de notre ère Claude Gallien, qui était, lui aussi, de cette nation, rendit beaucoup de son lustre à une science que les successeurs d'Hippocrate n'avaient pu empêcher de se corrompre quelque peu. Plus tard les Arabes s'efforcèrent, par leurs traductions de transmettre à l'Occident les notions, bien sommaires hélas ! transmises par l'antiquité. Il faut rendre justice aux Arabes. Ce sont eux qui ont « *fait le pont* » entre la médecine ancienne et la médecine moderne. S'il y eut de véritables savants, pour leur époque naturellement, en Egypte, dans le Califat de Cordoue et dans l'Italie du sud, tout le mérite en revient à ces fils de l'Islam.

Fut-ce sous leur influence qu'une première Ecole de Médecine fut créée, probablement au X^e siècle, à Salerne ? Nous ne sau-

rions l'affirmer, faute de preuves indiscutables. Ce qui est certain, c'est que cette Ecole, soigneusement entretenue et protégée par les souverains normands d'Italie méridionale connut aux XI^e et XII^e siècles un prodigieux développement. Salerne fut alors le lieu-saint de la médecine européenne.

L'Ecole salernitaine semble avoir amalgamé les principes de l'antiquité grecque et romaine et, de plus, grâce à l'activité d'un homme fort versé dans les langues orientales, Constantin l'Africain, ceux de la science arabe. Les principes enseignés dans cette Ecole furent, probablement au XII^e siècle, condensés en un petit recueil d'aphorismes, le *Regimen Sanitatis* qui fut longtemps considéré dans toute l'Europe comme le *vade-mecum* des médecins et de leurs malades. Ce *Regimen* était rédigé en vers latins. Un de ses traducteurs modernes, le dieppois Bruzen de la Martinière, devait s'étonner beaucoup plus tard que la science salernitaine se fût exprimée sous cette forme bien qu'elle ne fût par elle-même, disait-il, que « peu susceptible des grâces de la poésie ». Bruzen de la Martinière devait d'ailleurs, par une curieuse contradiction, s'infliger un démenti à lui-même en traduisant les célèbres *Aphorismes* en vers français.

La tradition veut que le *Regimen sanitatis* ait été colligé pour être offert à un mystérieux roi d'Angleterre que je crois, pour ma part, avoir été le duc-roi Henri II Plantagenêt. Le gendre de celui-ci, Guillaume II de Hauteville, roi de Sicile, ne s'était-il pas montré pour l'Ecole de Salerne le plus éclairé des protecteurs. Voici en tout cas, Monsieur, une première alliance bien constatée entre la Médecine, sa sœur jumelle la Pharmacie et Dame Poésie, Apollon n'était-il pas depuis un temps immémorial le dieu commun des praticiens et des poètes lyriques.

Pendant tout le Moyen Age les poètes semblent s'être tout particulièrement intéressés à l'activité des médecins comme aux méthodes curatives des apothicaires et sans cesse le nom de Salerne revenait sous leur plume ou sur les cordes de leurs instruments. La charmante Marie de France, lorsqu'elle conta la *Légende des Deux Amants*, demeurée si populaire en Normandie, n'a pas manqué d'envoyer le damoiseau amoureux à

Salerne où une tante de sa belle le munit d'un élixir destiné à renouveler ses forces tandis qu'il ferait l'escalade de la côte célèbre. L'Ecole fameuse apparaît aussi dans le *Cléomadès* d'Adenet le Roi. Ici le poète affirme au sujet d'un certain Meriadus :

<i>Qu'il ert fisiciens</i>	<i>Qu'il était physicien</i>
<i>Et si estoit bons surgiens</i>	<i>Et de plus bon chirurgien</i>
<i>Et k'à Salerne allait manoir.</i>	<i>Et qu'il allait résider à Salerne.</i>

(CLÉOMADÈS - vers 6789-6791)

Or ce Mériadus aurait été en réalité roi de Salerne et de la Terre de Labour. Adenet le Roi énumère, au sujet de cette cité et du terroir environnant, des choses merveilleuses qu'y voyaient les voyageurs :

<i>Une ville qui siet sur mer</i>	<i>Ils virent dans une grande vallée</i>
<i>Voient en une grant valée</i>	<i>Une ville sise sur la mer</i>
<i>Qui ore est Salerne apelée.</i>	<i>Et qui est appelée Salerne.</i>
<i>Maint val virent et maint grant</i>	<i>Ils virent bien des vallées et bien</i>
<i>[mont</i>	<i>[des montagnes</i>
<i>C'estoit un royaume adont</i>	<i>C'était alors un royaume</i>
<i>Qui de grant seigneurie estoit</i>	<i>De grande importance</i>
<i>Car moult grant terre i apendoit.</i>	<i>Car de vastes territoires en</i>
	<i>[dépendaient.</i>

(CLÉOMADÈS - vers 6500-6508)

Dans le roman de *Garin le Loherain* on voit un des héros, Bègues, dangereusement blessé par deux fois et, par deux fois, guéri par de bons mires salernitains. Lors de la première alerte :

<i>Li rois a fait les bons mires venir</i>	<i>Le roi a fait venir les bons</i>
	<i>[médecins</i>
<i>Dedens Salerne orent esté norri.</i>	<i>Qui avaient été instruits à Salerne.</i>
<i>— Ne dotez rien, baron, ce dist</i>	<i>— Ne craignez rien, baron, dit</i>
<i>[Landris</i>	<i>[Landry,</i>
<i>En peu de tens sera li dux garis.</i>	<i>En peu de temps le duc sera</i>
	<i>[guéri. (1)</i>

(1) *Li Romans de Garin le Loherain*. Edition Paulin, Paris. — Paris, Techener, 1833, I, p. 266.

Les mires salernitains avaient trop bien réussi cette première cure pour qu'on ne pensât pas à eux lorsqu'à quelque temps de là, l'infortuné Bègues fut blessé derechef.

<i>Les mires mandent par trestot</i>	<i>Par tout le pays on fait quérir les</i>
[le païs]	[mires]
<i>Qui sunt moult sage et de sens</i>	<i>Qui sont savants et de bonnes</i>
[bien garnis]	[doctrines]
<i>Car en Salerne furent né et</i>	<i>Car, nés à Salerne, ils y furent</i>
[norri...]	[instruits...]
<i>Premier parla li mires Ascelins</i>	<i>Le mire Ascelin parla le premier</i>
<i>« Jusqu'à quinzaine por verté</i>	<i>« Je vous le dis en vérité : d'ici</i>
[le vos die]	[quinze jours (2)]
<i>Le vos rendrai sain et sauf et</i>	<i>Je vous le rendrai saint et sauf et</i>
[gari. »]	[guéri. »]

Tandis qu'Ascelin soigne son blessé, lui prépare un breuvage d'herbes et lui administre un vulnéraire, ses confrères pansent un autre combattant, Haimon, qui souffre de multiples fractures du bras. Ils réduisent ces fractures, placent dans un plâtre le membre brisé et le consolident au moyen d'attelles :

<i>Le bras reliant, s'ont les em-</i>	<i>Ils rattachèrent le bras, le mirent</i>
[plastres mis]	[dans le plâtre]
<i>Et les estelles i ont moult bien</i>	<i>Et fort habilement le soutinrent</i>
[assis.]	avec des attelles. (3)

Chrétien de Troyes, de son côté, dans son roman de *Cligès* nous montre comment trois médecins de Salerne — toujours Salerne ! — s'aperçoivent que la mort de l'impératrice Fénice n'est qu'une feinte. Fénice a été en réalité plongée dans une espèce de catalepsie par un philtre que lui a fait absorber la magicienne Thessala. Avec Chrétien de Troyes et ses romans nous voici revenus, remarquons-le, au règne du duc-roi Henri II Plantagenet, c'est-à-dire à l'époque même où l'Ecole de Salerne connaissait, grâce à la protection du roi Guillaume II de Sicile, un exceptionnel éclat.

Cette renommée de l'Ecole devait durer longtemps. Vers l'année 1507, sous le règne de Louis XII, Nicolas de la Chesnaye,

(2) *Idem*, II, p. 89 et seq.

(3) *Idem*, Paris, 1833, II, p. 92.

auteur de la curieuse Moralité intitulée la *Condamnation de Banquet*, rappelait encore cette vieille gloire qui, cependant, était alors à son déclin, en mettant sur les lèvres d'Averrhoès les vers suivants :

A Salerne, loingtaine terre, (4)
Les Médecins d'auctorité
Firent pour un roi d'Angleterre
Un Régime de Santé.
Enseignements y a planté...
Omnibus assuetam jubeo servare dietam,
Ex magna cena stomacho fit maxima pena.
Ut sis nocte levis sit tibi cena brevis.

D'aucuns ont voulu attribuer l'idée première de cette moralité à Louis XII en personne. Déjà ne nous semble-t-il pas subodorer une première senteur molieresque dans ces vers ? Cette senteur ne fera que s'accroître un peu plus tard lorsque le succès des ouvrages du mantouan Teofilo Folengo aura mis à la mode la littérature dite macaronique⁽⁵⁾. Il y a eu aux XVI^e et XVII^e siècles de nombreux ouvrages de ce genre, écrits dans un latin qu'on peut juger hypothétique mais dont Molière devait se souvenir lorsqu'il campa devant son public, pour le faire crever de rire, les Diafoirius, les Desfonandrès, les Purgon, voire — mais ici, Monsieur, il convient que vous vous voiliez la face, l'obséquieux Monsieur Fleurant, maître apothicaire.

Désormais, en effet, les deux professions de médecin et de pharmacien sont bien distinctes, quoique les gens de lettres se fassent une joie maligne de dauber sur l'une comme sur l'autre. Les récipés des docteurs, les savantes mixtures dont le *Codex*

(4) *A Salerne, terre lointaine, les médecins en renom firent pour un roi d'Angleterre un livre des règles de santé. Il s'y trouva beaucoup de préceptes, [tels ceux-ci :] Il est recommandé à tous d'observer une diète constante. Une grand repas est, pour l'estomac, un mal plus grand encore. Ne prends le soir qu'un bref repas afin de te sentir dispos pendant la nuit.* P.-L. JACOB, *Recueil de Farces, Soties et Moralités*, Paris, Delahaye, 1859, p. 402.

(5) Une *Ecole de Salerne* fut encore publiée en vers burlesques à Paris en 1649 et à Leyde en 1651.

transmettait le secret de génération en génération n'étaient plus entourés du respect populaire. Les malades, semblait-il, préféraient rire de tout ce qui touchait à la science des remèdes que de suivre les sages avis qui leur étaient prodigués par les médecins et les pharmaciens. Molière était venu et son rire éclatant ne devait pas s'éteindre de sitôt, non plus que les boniments des charlatans du Pont-Neuf.

Maintenant chacune des filles d'Apollon vivait de sa vie propre sans trop se soucier de l'autre. Mais comment en étaient-elles venues à se séparer alors que, dans l'antiquité, elles avaient si longtemps coexisté sans heurts à l'ombre des temples d'Asklépios ?

Nous connaissons assez mal le processus de cette séparation des deux disciplines. Il est d'ailleurs probable qu'il n'a pas été le même dans tous les pays. Une des régions pour lesquelles nous sommes les mieux informés est celle de Rome et des anciens Etats Pontificaux. Encore n'y voyons-nous assez clair qu'à partir de la fin du Moyen Age.

Il semble que dans la Ville Eternelle un collège de pharmaciens ait existé dès le début du xv^e siècle. Il s'appelait *Universitas Aromatariorum*, c'est-à-dire la Corporation des marchands d'aromates, nom charmant qui attestait la faveur en laquelle était tenu le commerce des parfums et des produits exotiques.

Une Bulle du 8 mars 1429, promulguée par le pape Martin V, semble avoir été la première marque d'intérêt que les papes aient accordée aux *Speziali* et à leur *Universitas*. Celle-ci devait comprendre à cette époque parmi ses membres non seulement des apothicaires mais encore des droguistes, des parfumeurs, des herboristes, peut-être même des épiciers. Les négociants en malaguettes ou poivre devaient retrouver au sein de réunions corporatives les vendeurs d'encens et les fabricants de parfums et, de fait, l'*Universitas* faisait figure à cette époque d'une petite puissance économique. On ne saurait expliquer autrement le fait que le Pape Martin, désireux d'accorder à ses membres un local digne d'eux, n'ait cru pouvoir mieux faire que de fixer leur siège en plein forum romain, dans la Collégiale de San Lorenzo in Miranda. Cette collégiale était un

monument antique des plus vénérables puisqu'il s'agissait du temple jadis consacré à l'empereur Antonin et à l'impératrice Faustine divinisés. Ce temple-basilique prit dès lors le nom de *Nobile Collegio degli Speziali*, le noble collège des Apothicaires. Il existe toujours et les hautes colonnes de sa façade dominant encore l'antique Voie Sacrée.

L'autorité pontificale, lorsqu'elle avait pris la décision de si bien loger l'*Universitas Aromatariorum* avait sans doute eu, comme on dit, une idée de derrière la tête. Les *Speziali* pullulaient à Rome et certains d'entre eux avaient été mêlés à de fâcheuses histoires d'empoisonnement. Il était donc de toute nécessité que la profession fût réglementée et surveillée. Ce soin fut confié au *Noble Collège* qui, désormais, eut pour mission d'empêcher la multiplication exagérée des officines et le contrôle de celles qui existaient déjà. C'étaient là pour la corporation des *Speziali* d'assez lourdes responsabilités. En contre-partie des services qu'elle allait rendre aux autorités romaines, celles-ci lui accordèrent quelques privilèges. Ce fut ainsi que les apothicaires furent autorisés à créer, dans le siège même de leur corporation un petit hôpital de quatre lits destinés à accueillir les confrères âgés ou malades ainsi que ceux des membres du personnel de la profession qui avaient besoin d'être traités ou hospitalisés.

On voit donc que dès la première moitié du xv^e siècle, la profession pharmaceutique commençait déjà à s'organiser à Rome suivant des normes très judicieuses et aussi fort charitables. En France, l'évolution professionnelle ne devait pas avoir marqué une progression aussi rapide. C'est que les Anglais étaient maîtres d'une grande partie du Royaume. Mais déjà leur déclin s'annonçait car Jeanne d'Arc venait de tirer l'épée.

Les papes successeurs de Martin V continuèrent à protéger les apothicaires. Ils leur confièrent de nouvelles attributions et leur accordèrent de plus larges droits. Une Bulle de Clément VIII, en date du 7 octobre 1596, confirma les privilèges du *Noble Collège*. Celui-ci dut s'occuper désormais non seulement du recrutement de nouveaux professionnels mais encore de l'hygiène de la ville. Ce fut ainsi que les *Speziali* furent

amenés à exercer leur surveillance sur des professions bien étrangères à la leur. Confiseurs, épiciers, cafetiers, chocolatiers, voire les simples débitants de boissons, durent soumettre à leurs agents les marchandises qu'ils offraient au public. Des amendes, parfois lourdes, sanctionnaient les infractions aux règlements.

L'opinion publique approuvait sans doute cette réglementation, car celle-ci fut étendue le 12 janvier 1729 par le pape Benoît XIII de la ville de Rome à tout l'Etat ecclésiastique. La Bulle Pontificale qui mettait en vigueur cette autre réforme accordait de nouveaux privilèges aux membres de la corporation. Des garanties de droit civil étaient, d'autre part, assurées aux apothicaires par la même Bulle Pontificale. Les créances régulièrement portées sur leurs registres restaient exigibles pendant cinq années. Dans le cas de décès d'un client ses héritiers étaient tenus de régler ses dettes éventuelles sur les biens successoraux. A l'égard des *Speziali* les femmes pouvaient s'engager désormais jusqu'à un montant maximum de quinze écus pour les remèdes nécessaires à leur mari, leurs enfants et leurs serviteurs. Le *Noble Collège* commençait ainsi à faire figure de corps privilégié dans l'Etat romain, mais, ainsi qu'il arrive souvent quand une profession a recours à l'Etat pour défendre son prestige ou ses intérêts, le gouvernement pontifical n'allait pas tarder à s'immiscer profondément dans la vie même de la corporation.

A la fin du XVIII^e siècle, en 1787 exactement, sous le pontificat de Pie VI, des statuts, dûment approuvés par l'Eminentissime Cardinal Camerlingue Carlo Rezzonico, furent publiés par la Chambre Apostolique. Cette fois la corporation des *Speziali* était définitivement constituée et strictement hiérarchisée. Qu'on en juge ! C'était tout un état-major qui, désormais, avait à contrôler l'activité des membres de la profession.

A sa tête se trouvaient quatre consuls chargés de régler les questions d'ordre matériel. Au-dessous d'eux on comptait quatre gardiens qui réglaient les questions religieuses, puis deux consultants nommés, l'un par l'Eglise, l'autre par le Collège, six conseillers des consuls, deux syndics, deux fabriciens auxquels était dévolu le soin de surveiller l'entretien des

immeubles ; deux infirmiers, un archiviste, un encaisseur, un appariteur, un clerc chargé de l'entretien de l'église.

Une telle organisation peut surprendre, surtout si l'on songe que le *Noble Collège* ne possédait qu'un assez mince patrimoine. Comme on le voit l'ancien temple d'Antonin et de Faustine ne manquait pas de desservants. Ceux-ci d'ailleurs, en un temps où l'art des remèdes était encore dans l'enfance, faisaient de leur mieux. Il suffit, pour s'en rendre compte, de songer à ce qu'étaient les villes médiévales, avec leurs rues étroites et tortueuses, leurs maisons sans hygiène et les épidémies fréquentes qui les dévastaient. Que d'humbles apothicaires ont dû payer de leur vie, aux époques critiques, leur dévouement à leurs concitoyens ! Ils soutenaient contre la maladie une lutte bien inégale qu'entravaient encore mille superstitions, des réglemens surannés, la foi en la sorcellerie et des conceptions erronées en matière de prophylaxie. Pour s'attaquer à tant d'erreurs il fallut sans doute aux médecins et aux pharmaciens de jadis une foi certaine dans la grandeur humaine de leur mission. Ce n'était pas en vain qu'à Rouen même leur bannière portait cette devise : « *Medicinam creavit Altissimus* ». C'est le Très-Haut qui a créé la Médecine.

Vous savez cependant qu'en France et en maints autres lieux du monde, tout finit par des chansons. Ce fut la raison pour laquelle notre littérature renferme tant d'ouvrages dans lesquels Messieurs Diafoirius, Fleurant et autres praticiens ont été si allégrement moqués. Il est vrai que la place publique elle-même, avec ses bateleurs du Pont-Neuf, ses vendeurs d'orviétan, ses charlatans toujours entourés d'une foule d'admirateurs béats fournissaient aux détracteurs de la Médecine et de la Pharmacie une matière surabondante pour leurs imaginations satiriques. Il n'est pas jusqu'aux cérémonies officielles de réception des jeunes docteurs par la Faculté qui n'aient fourni, à un Molière par exemple, de fort bons morceaux auxquels s'esclaffaient les loges et le parterre des théâtres :

*Mais si maladia
Opiniâtra
Non vult se guarire
Quid illi facere ?*

Et le bachelier de répondre, sans risque de se tromper :

*Clysterium donare
Postea saignare
Ensuita purgare
Resaignare, repurgare et reclysterizare.*

On sait que de son côté Madame de Motteville, dans ses *Mémoires*, a fait allusion à ces médecins « *savants à la mode de la Faculté de Paris qui est de saigner toujours et de ne point se servir d'autres remèdes* ». Mais ce sujet est vraiment inépuisable. Je livre volontiers à vos méditations, Monsieur, certaine ordonnance latine dont Lord Byron entendit faire bénéficier, au temps de Catherine II, son favori du jour, Don Juan. Molière lui-même n'aurait pas mieux imaginé.

Ainsi donc au cours des âges, votre profession, Monsieur, paraît avoir cousiné avec les lettres et la poésie. Cette dernière s'est souvent montrée fraternelle à son égard ainsi qu'en témoignent les *Aphorismes d'Hippocrate*, entre autres, et ceux de l'Ecole de Salerne. Il est à penser que les auteurs de ces poèmes ne recherchaient, en les composant, qu'à utiliser les vertus mnémotechniques des vers, sans faire nul sacrifice au lyrisme. Plus tard d'autres poètes vinrent qui traitèrent un peu à la houzarde la pharmacie et la médecine, se moquant d'elles sans grande méchanceté d'ailleurs, simplement parce que certains aspects de ces professions étaient susceptibles d'amuser un public bon enfant.

Mais ce qui vous a conduit, vous Monsieur, vers la Poésie, ce ne fut ni le souci de la mnémotechnique, ni le désir d'aiguiser une satire ni un tempérament d'auteur comique. Vous penseriez d'ailleurs, j'imagine, que consacrer si peu que ce soit de votre temps à un labeur qui serait irrévérencieux à l'égard du Codex serait de votre part faire preuve d'ingratitude envers Appollon, dieu commun de la poésie lyrique et des sciences médicales. Votre histoire, en tant que poète, est infiniment plus simple. Elle est, de plus, fort sympathique. La voici.



Vous êtes né en Bretagne, à Dinan, en 1907, de parents semi-normands et semi-bretons. Les deux provinces semblaient avoir voulu que vît le jour, juste à leur charnière, un poète futur dont elles espéraient recevoir plus tard quelque honneur. Vous fîtes vos études au Collège de Saint-Malo, cette ville que l'Histoire nous apprend à considérer un peu comme la sœur de gloire de nos vieilles villes de découvreurs : Dieppe et Honfleur. Plus tard vous fûtes élève de l'Ecole de Pharmacie de Rennes, puis de l'Université de Nancy. Enfin votre destinée vous ramena parmi nous et nous nous en félicitons car, depuis que vous êtes installé à Rouen, nombreux sont nos concitoyens qui ont pu apprécier votre culture, votre affabilité, vos qualités professionnelles et aussi, dans bien des cas, votre dévouement.

De plus, ils ont pu apprécier votre belle inspiration poétique et votre valeur d'humaniste et de poète. Car dès 1949 vous aviez publié un premier recueil de vers, modestement intitulé *Poèmes*. Ces vers étaient déjà bien frappés et tout baignés d'un halo de nostalgie où l'on retrouvait à la fois la mélancolie bretonne et les vagues aspirations qu'ont laissées dans les âmes normandes les brumes scandinaves.

Sur la feuille de garde de ce petit volume, vous avez bien voulu écrire, Monsieur, ces quatre vers à mon adresse :

*Je n'ai glané qu'un peu de paille,
Je n'ai tissé qu'un peu de nuit,
Parole obscure, rien qui vaille
Pierre jetée au fond du puits.*

C'était d'une délicate, trop délicate modestie. La « *pierre jetée au fond du puits* » devait éveiller une rumeur suivie d'un long écho. Les *Poèmes* ne formaient qu'une mince plaquette mais celle-ci était de qualité. Leur inspiration était très haute. Vous y posiez nettement le problème de la destinée de l'homme, si brève, si aléatoire, si décevante. A ce problème vous apportiez, Monsieur, une solution chrétienne mais qui, pourtant, semblait par certains aspects se rapprocher de la

philosophie d'Alfred de Vigny. Tel ce très beau poème intitulé *Résurrection* :

*Tous les frissons des bois et les splendeurs du ciel,
Tous les buissons en fleurs vont enivrer ton être ;
Dans ton cœur misérable où l'amour va renâitre,
Tous les souffles de brise ont des saveurs de miel.*

*Et les soleils nouveaux, victorieux des doutes,
Vont l'inonder de leurs splendeurs, de leurs rayons,
Ton cœur, ce vieux forçat, qui traîne ses haillons
Dans les fossés fangeux et l'ornière des routes.*

*Le mirage enchanteur des jours calmes et beaux
Atténuera le souvenir de ton calvaire.
Ton cœur ressuscité va sortir du suaire,*

Voici lever l'aurore au-dessus des tombeaux.

Cette aurore, Monsieur, dont vous saluez d'avance l'apparition, prend tout son sens si on la rapproche de cette magnifique évocation que vous faites quelques pages plus loin et qui est un pur cantique d'espérance :

*Mon âme, élève-toi, monte plus haut encore
Dans l'azur transparent où baignent les lointains,
Vers d'éternels bonheurs, d'éternelles aurores ;
Tous les espoirs pour toi grondent comme un essaim.*

*Tous les espoirs en toi luisent comme des phares ;
Il n'est plus de sanglots, de misère ou de deuil.
Entends hurler en toi comme un bruit de fanfares
Le cri victorieux, le chant de ton orgueil.*

En 1951 naît un nouveau recueil, *Le Buisson ardent*. Dans l'intervalle qui avait séparé les deux ouvrages, le désastre de 1940 était venu. Vous avez été arraché, Monsieur, à votre vie normale et contraint de chercher un refuge en Auvergne. Vos poèmes de cette époque disent votre angoisse et votre désarroi. Certains ne respirent plus le même souci de perfection que les précédents. Si je puis m'exprimer ainsi, on sent que, dans votre inspiration même, quelque chose s'est modifié. Vous avez durement subi le contre-coup des désastreux événements sous le poids desquels le pays s'était, pour un temps, effondré. Vous étiez jusque-là un fervent de l'espérance. Alliez-vous

finalement vous replier sur vous-même sans oser même reporter votre regard sur un avenir meilleur ?

*Voici venu le temps de la brute savante...
Le monde a bu le vin maudit de l'assassin.
La guerre en refluant, sur sa vase gluante
Laisse ses détritrus et son relent malsain.*

*La sueur des bourreaux, des juges, des victimes,
Mêle une odeur de haine à notre étonnement ;
Mais devant sa défaite et ses mornes abîmes
L'Esprit ne voit-il pas son avilissement ?*

*La foule humaine rit et danse sur la cendre !
Sans honte et sans pudeur de sa férocité
Jusqu'au bout de la nuit pourra-t-elle descendre ?
La vie a-t-elle un prix, une réalité ?*

Ce serait bien mal vous connaître, Monsieur, que de penser vous voir succomber au découragement, même après une épreuve aussi affreuse que celle dont nous fûmes les victimes en 1940. Vous aviez posé la question que vous dictait votre angoisse des temps de l'Exode. Bientôt vous lui apportiez vous-même une réponse, une réponse lumineuse. C'était votre âme elle-même, toujours pleine d'une foi opiniâtre, qui vous l'avait dictée :

*Je cherche et ma ferveur anxieuse, aux aguets,
Interroge le vent, la vague, le nuage.
J'écoute la rumeur des sources, des forêts,
Et le cri fraternel des oiseaux de passage.*

*Toute chose est délice, extase, oubli du temps.
L'eau qui s'écoule et chante aux rives du silence
Me dévoile un mystère et je sens sa présence
Aux margelles de l'ombre, au reflet des étangs.*

*Mon âme de l'amour et du songe captive
Accueille cette voix, ces musiques furtives
Qui lui parlent tout bas. Rien ne peut décevoir
Ma tendresse penchée aux mirages du soir.*

De l'ensemble de l'œuvre se dégagent de très hautes leçons mais peut-être, à la longue, pourrait-on penser que cette poésie dont l'unique thème est, au fond, le « moi » est un peu trop intérieure. Elle donne parfois l'impression de former une

ambiance entièrement close dans laquelle ne saurait pénétrer l'âme des autres hommes. Autrement dit, cette poésie est trop uniquement subjective. Une introspection perpétuelle ne saurait manquer de lasser, quels que soient l'habileté du poète, la pureté de son style et l'élan très réel de sa pensée. Nous avons l'impression que vous avez fini, Monsieur, par pressentir le danger auquel vous vous exposiez. Certains poèmes de la *Symphonie d'Octobre* le donneraient à penser :

*A quoi bon remuer la cendre sous les bûches ?
A quoi bon cette veille au creux de ce fauteuil
Où l'ombre arachnéenne a tissé ses embûches,
Guettant la solidude aux filets de l'orgueil...*

*Le jour veut que tu sois fidèle à sa lumière :
Eloigne sans pitié ce tourment de l'espoir
Et le regret, son parasite corollaire.
Epuise pleinement l'instant qui va t'échoir.*

*De ton livre achevé tourne la page morte
Et brise le vitrail obscurci du sommeil.
Ouvre ! La vie attend derrière cette porte :
La vie ! Heure dorée et riche de soleil.*

Permettons-nous, à ce sujet, une simple remarque. Un excellent poète de l'âme individuelle, accoutumé à sonder les replis de sa propre personnalité, peut fort bien n'être pas doué pour sortir de ce cadre, somme tout étroit, et pour s'évader dans le monde de l'imagination. En un mot son talent peut être un peu court s'il s'agit de créer un monde nouveau, illusoire même, mais qui contienne tout ce qui fait le prix de la vie réelle et sa diversité. Ceci, notre poète l'a bien compris puisqu'il parle de briser le vitrail qui l'isole et d'atteindre la vie elle-même par-delà ses débris. Et voici que nous assistons à l'éveil de cette vocation nouvelle. Dans une fort belle évocation, Georges Heullant nous conte cet épisode purement armoricain de la légende de *Tristan*. C'est la fantaisie évidente d'un trouvère qui se souvenait de la légende de Thésée, mais elle est fort belle. Tristan blessé attend la mort en Bretagne. Il espère encore, cependant, que la belle Iseult, laissée par lui de l'autre côté de la mer et qu'il a envoyé chercher va venir pour consoler sa fin. Il est convenu que si le navire revient sommé d'une voile blanche, ce signal indiquera, de

loin, qu'Iseult est à bord. Mais sur la côte armoricaine veille une autre Iseult : Iseult aux Blanches Mains, qui est une femme jalouse. Elle saura tuer Tristan d'un seul mot. Tout ce poème est splendide, le mot n'est pas trop fort. Tristan s'encourage à attendre la venue de la blonde enchanteresse :

*Allons, vieux cœur ! Allons plus loin que notre effort !
Encore un battement, un peu de patience !
Il ne reste qu'un pas pour joindre l'autre bord
Et pour t'ouvrir au soleil de la connaissance.*

*Le soleil de l'amour dont je fus enivré.
Et ma prunelle aveugle en demeure éblouie.
On n'a jamais assez aimé... je le crierai
Comme je l'ai crié durant toute ma vie.*

*Yseult était perdue et j'attends son retour.
Au péril de la mer vogue sa voile blanche
Qui me revient fidèle à l'appel de l'amour.
De sa proue elle écarte, elle renverse ou tranche*

*Toutes embûches que lui tend le mauvais sort
Et ce navire qui s'avance est ma victoire.
Il est là, je le sais, il entre dans le port !
Mais la perfide murmura : « la voile est noire ! ».*

C'est ainsi qu'un autre poète nous est né. Vous avez, Monsieur, le souffle épique et j'espère que, dans la suite de votre œuvre vous témoignerez de cette même passion, de ce même enthousiasme pour l'énergie et pour la force. Dans vos premiers recueils vous nous apparaissiez un peu comme un bon élève sachant sa prosodie et cherchant surtout au fond de soi des thèmes susceptibles d'un commentaire lyrique. Maintenant, c'est tout autre chose. Le doux rimeur a prêté l'oreille à d'autres incantations. Je serais tenté de dire : Normandie ! Ce sont bien là de tes tours ! Voici que la vieille ardeur des scaldes vikings s'est glissée dans les veines du poète, définitivement éveillé, cette fois.

J'aime à répéter que le sang normand est vivace et ne se prescrit pas. Lorsqu'il est mêlé d'un autre sang, un jour vient où il se rebelle, où il brise et dévore tous les obstacles. Ce phénomène dont tant de demi-Normands nous ont donné des exemples — tels Maupassant et Flaubert — j'en retrouve une

nouvelle démonstration, Monsieur, dans votre plus récent volume intitulé : *Et voici que le feu, le vent, la terre et l'eau*. Ce sont tout d'abord de belles évocations de Morgane la fée, sœur d'Artus, que les Normands empruntèrent jadis aux légendes calédoniennes et britanniques, Morgane que nos pères, conquérants inlassés, devaient entraîner dans le sillage de leurs barques jusqu'en la lointaine Sicile. Combien notre poète l'admire, la subtile enchanteresse aussi diaphane que les flots qui soulèvent son corps de rêve :

*J'ai vu le vent peigner ta chevelure d'algue
Et ton corps onduleux, musique de la mer,
D'amertume éternelle imprégner chaque vague
Où se miraient comme des astres tes yeux verts.*

*Tu chantais ! Et ta voix habile aux sortilèges
Appelait dans la nuit les hommes qu'elle endort
Pour leur verser dans un baiser plus froid que neiges
L'ivresse de l'amour et l'oubli de la mort !*

Remarquons au passage combien cette Morgane ressemble aux femmes scandinaves, toujours prêtes à courir les routes des cygnes sans négliger pour autant les incantations et les rites magiques. Elle évoque certainement de très vieilles aventures maritimes, des usages depuis longtemps oubliés mais qui, grâce à la poésie, sommeillent encore à notre insu au fond de nos âmes.

Et voici une autre pièce dans laquelle vous évoquez, Monsieur le vent, sa puissance, ses caprices, ses fureurs. Quel mouvement !

*Le vent n'est que le vent ! Peut-être un souffle, un cri...
Mais comment s'affirmer sans forme ni substance ?
Toute apparence lui convient, il s'en saisit.
Il coule, roule, ondule, il glisse et se balance.*

*Il marche sur les eaux, chante dans les feuillages
Comme parole ailée aux lèvres d'un enfant,
Puis le voilà, berger, qui court dans les nuages
Rassembler les troupeaux de ses moutons errants.*

*En tous lieux étranger, il passe et s'exaspère,
Se tourmente, se plaint, accomplit mille tours
Et se retrouve à bout de souffle sur son aire
Comme l'âne indécis à chaque carrefour...*

*Honte sur toi! Sur tes échecs, sur tes famines!
Honte sur toi, le saltimbanque, le proscrit!
Mais soudain ton orgueil siffle, gronde, rugit
Et tous les fauves sont lâchés dans les ravines.*

*Voici que tes limiers ont relevé la trace
Et lancé le gibier! Et les noirs cavaliers
Sur l'encolure des chevaux se sont penchés.
Au galop! Au galop! Vengeance et libre chasse!*

*Et toute volonté de puissance ou de vie
Qui s'élançe debout, s'élançe vers le ciel,
Tout cela qui s'oppose au flux démentiel,
Le granit le plus dur ou la plus humble ortie,*

*Tu le tortures, le piétines, tu le souilles.
Roulent les têtes sous la hache du vainqueur
Et tremble l'âme dans sa peau! Hurle la peur!
Et sous ton coup de fouet la forêt s'agenouille.*

La mer aboie! Elle sera de la curée!...

N'est-il pas vrai que notre poète a fait peau neuve? Qu'un sang plus impétueux circule dans ses veines? Et n'était-il pas bien juste que notre Compagnie vous ouvrît ses portes? En écrivant cette admirable *Saga du Vent* — car c'est une véritable *Saga* — vous avez, Monsieur, largement mérité aussi de prendre place parmi les mieux doués des poètes normands.

Leçon 11. premier cours continué de Rome
Jean-François Levardier
1791

CONFÉRENCES PUBLIQUES
&
COMMUNICATIONS

CONFÉRENCES PUBLIQUES
&
COMMUNICATIONS

L'élection du premier évêque constitutionnel de Rouen

Jean-François Leverdier

en 1791

par M. Robert EUDE

Dès les premiers mois de leur réunion, les Etats-Généraux de 1789 (qui prirent, le 27 juin, le titre d'« ASSEMBLÉE NATIONALE », laquelle se proclama CONSTITUANTE le 9 juillet suivant), marquèrent leur volonté de donner une grande place aux affaires religieuses, en créant un *Comité Ecclésiastique*.

La composition de ce Comité ne pouvait laisser aucun doute sur l'orientation de ses travaux : « les questions qui lui seraient soumises ne pouvaient être résolues que dans un sens janséniste, gallican et rationaliste » (abbé Mouret).

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée vote la proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, « mettant les biens et revenus du clergé à la disposition de la Nation », par 568 voix contre 346 et 40 abstentions. C'était le début des mesures hostiles à la religion catholique, qu'allait prendre l'Assemblée Constituante, et après elle, toutes les assemblées subséquentes de la Révolution.

Quelques semaines après, le 17 décembre 1789, l'Assemblée examinait une proposition de l'avocat Treilhard, tendant « à ne plus reconnaître les vœux religieux et à supprimer les monastères, en accordant des pensions aux religieux qui voudraient sortir de leur couvent ». Le décret qui sanctionna cette propo-

sition fut adopté, après un débat houleux, le 13 février 1790. Ce fut le signal de la dispersion des moines ; et au cours de l'année 1790, les monastères de France se fermèrent.

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Après ces premières mesures, le Comité ecclésiastique élaborait une législation tendant à rendre à l'Eglise de France une vie indépendante de Rome, et résolut de « nationaliser » cette Eglise selon les principes gallicans. Il examina le projet de *Constitution Civile du Clergé*, à la rédaction duquel les membres du Comité, et notamment l'avocat Martineau, l'abbé Expilly, et le canoniste Durand de Maillane, apportèrent leurs préjugés en faveur de la « compétence du pouvoir civil en matière ecclésiastique. »

Discutée par l'Assemblée à partir du 29 mai 1790, la Constitution civile du clergé fut votée le 12 juillet. Elle bouleversait de fond en comble l'organisation de l'Eglise de France et introduisait une législation qui ne tenait aucun compte des règles canoniques. Elle allait créer un véritable schisme.

Dès le 29 mars 1790, le Pape Pie VI avait, dans une allocution prononcée en Consistoire secret, porté une première condamnation du projet annoncé ; mais son discours ne fut jamais officiellement publié. Beaucoup, dans le clergé, l'ignoraient ou mettaient en doute son authenticité.

Le 10 juillet 1790, le Pape adressa trois brefs « confidentiels » au roi Louis XVI et aux archevêques de Bordeaux et de Vienne, membres du Conseil, pour leur conseiller la résistance. Ces brefs arrivèrent trop tard, à Paris, le 23 juillet. La loi, votée le 12, avait été acceptée le 22 par le Roi. Celui-ci, hostile en son « for intérieur », essaya d'en retarder la promulgation ; il chargea le cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, de négocier auprès du Pape pour obtenir son acceptation de la Constitution civile.

Sans attendre le résultat de cette négociation, l'Assemblée

mit le roi en demeure de promulguer la loi, ce qu'il fit le 24 août 1790.

Aussitôt, les protestations épiscopales dénoncèrent le caractère schismatique de cette loi. Le 30 octobre, les évêques, membres de l'Assemblée, publièrent une « Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé », rédigée par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et qui reçut ensuite l'approbation de la totalité des évêques français, sauf quatre. Ce document, remarquable et mesuré, était une sorte d'appel suprême au Pape Pie VI. La réponse de celui-ci tarda et causa bien des hésitations.

Impatiente, l'Assemblée Constituante, dans ses séances des 26 et 27 novembre, discuta un décret « portant exécution du serment exigé des ecclésiastiques » ; elle en vota le texte le 27 novembre. Sanctionné par le roi le 26 décembre, il devint loi d'Etat à partir du dimanche 2 janvier 1791.

Cette loi, instituant en fait l'Eglise constitutionnelle, fut complétée et précisée par :

— le décret du 9 janvier 1791, sur les qualités requises pour être éligible aux évêchés et aux cures ;

— le décret du 13 janvier 1791, relatif à l'élection des évêques et des curés ;

— l'Instruction du 21 janvier 1791, sur la Constitution civile du clergé, qui devait être lue, sans retardement, le dimanche à l'issue de la messe paroissiale, par le curé ou son vicaire, et à leur défaut, par le maire ou le premier officier municipal ;

— le décret du 27 janvier 1791, relatif au remplacement des ecclésiastiques qui n'auront pas prêté serment.

Cependant, le Pape garda le silence jusqu'au 10 mars 1791. Alors seulement, il adressa un Bref aux évêques députés, pour dénoncer « les principes hérétiques et schismatiques de la Constitution civile » ; et par un autre Bref du 13 avril, adressé à tous les évêques de France, il prononça la suspense des ecclésiastiques assermentés et les menaça d'excommunication. Cette solennelle condamnation venait un peu tard : entre temps, la loi avait déjà reçu son application.

Les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée Constituante, furent les premiers invités à donner leur adhésion à la Constitution civile. A la suite de l'abbé Grégoire (qui devait jouer un rôle important dans les questions religieuses au cours de la Révolution), soixante-deux députés du clergé, dont cinquante-et-un curés, prêtèrent le serment. Parmi eux figurait Charrier de La Roche, futur évêque constitutionnel de Rouen, alors député de Lyon. Sur les 133 évêques composant — au début de 1791 — l'épiscopat français, quatre évêques résidentiels et trois titulaires prêtèrent seuls le serment ⁽¹⁾.

Le cardinal Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen depuis 1759, membre de l'Assemblée, avait refusé le serment. Il ne revint jamais à Rouen. Quelques mois après, il prenait le chemin de l'exil. Il devait donc, aux termes de la loi, être remplacé, et son successeur être élu par une assemblée électorale, tout comme les administrateurs du département, les assemblées municipales, les juges aux tribunaux.

L'ASSEMBLÉE ELECTORALE

Au début de janvier 1791, le maire de Rouen, Le Pelletier d'Estouteville, marquis de Martainville, écrivait au procureur-syndic du département :

Je me crois obligé, d'après l'article 4 du décret du 27 novembre 1790, (...) de vous dire que je n'ai point reçu l'extrait de la prestation de serment que M. le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, a dû prêter à l'Assemblée Nationale, comme en étant membre. Les délais portés par ce décret étant expirés, je n'ai pas crû pouvoir différer plus longtemps à vous en faire part.

J'ai l'honneur d'être, etc...

D'ESTOUTTEVILLE, maire.

A Rouen, on n'ignorait pas, et le maire tout le premier sans doute, le refus du cardinal. Le registre des délibérations du District mentionne, le 7 janvier, « le refus qu'a fait l'archevêque de coopérer avec le Directoire à la formation et circonscription des paroisses du diocèse, et à la réunion des cures... » ; aussi

le District demanda-t-il au Directoire du département d'autoriser à procéder à cette réunion dans le plus bref délai.

L'application de la loi ne souffrant aucun retard, les administrateurs du département adressèrent, le 19 janvier 1791, par l'intermédiaire des procureurs-syndics de chaque district, une « *Lettre de convocation aux Electeurs de la Seine-Inférieure* » :

Monsieur,

Le siège de l'évêché de la métropole des Côtes-de-la-Manche étant, aux termes de l'article V de la loi du 26 décembre dernier, devenu vacant par le défaut de prestation de M. le ci-devant archevêque de Rouen, ainsi qu'il a été certifié par M. le Maire de la même ville à M. le Procureur-Syndic du département, vous êtes invité de vous trouver le dimanche 30 de ce mois, dans l'église cathédrale de Rouen, pour concourir à l'élection d'un nouvel évêque de cette métropole, à l'issue de la grand-messe à laquelle vous serez tenu d'assister.

Votre civisme est un sûr garant que, toutes affaires cessantes, vous voudrez bien vous rendre pour le jour ci-dessus indiqué.

Les électeurs appelés à élire l'évêque constitutionnel furent ceux qui avaient déjà participé aux premières élections des administrations, en 1790. Le système électoral était assez compliqué : dans chaque paroisse avaient été élus, par les *citoyens actifs* (payant un minimum de contribution) des *électeurs* qui, à leur tour, nommaient un représentant par cent membres pour former l'*assemblée électorale* du district ou du département.

Ces élections à deux degrés avaient, en 1790, donné les résultats suivants :

District de Rouen	19.644 citoyens actifs =	194 électeurs
» Caudebec	12.129 citoyens actifs =	123 électeurs
» Montivilliers	11.740 citoyens actifs =	115 électeurs
» Cany	11.110 citoyens actifs =	113 électeurs
» Dieppe	13.120 citoyens actifs =	131 électeurs
» Neufchâtel	9.412 citoyens actifs =	94 électeurs
» Gournay	6.285 citoyens actifs =	64 électeurs

TOTAL : 83.440 citoyens actifs = 834 électeurs

Retrouver la liste de ces électeurs serait un élément important. Elle permettrait de constater les qualités et le degré de compétence des électeurs qui allaient choisir les évêques et les curés. On y retrouverait, sans nul doute, beaucoup d'exaltés, farouches révolutionnaires des années suivantes, et même des non-catholiques (2). Malheureusement, et bien qu'elle ait été imprimée, je n'ai pu la reconstituer entièrement, ne l'ayant trouvée ni aux Archives départementales, ni aux Archives Nationales.

LA « CAMPAGNE ELECTORALE »

De Paris, où il siégeait encore à l'Assemblée Nationale, le cardinal de La Rochefoucauld adressa, le 23 janvier 1791, la lettre suivante à « MM. les Electeurs du département de la Seine-Inférieure » :

Il me revient de toute part, Messieurs, qu'il se forme une assemblée pour me nommer un successeur ; que le jour est pris, l'heure marquée, et que, dans peu de temps, votre choix va placer sur la chaire que j'occupe depuis tant d'années, un pasteur, aux mains duquel vous prétendez remettre les fonctions et l'autorité que l'Eglise a placées dans les miennes. Si l'importance d'une telle démarche, si les conséquences qu'elle doit entraîner, si l'aspect effrayant des malheurs que j'en vois découler ont pu échapper à vos regards, vous n'en repousserez pas le tableau, quand ce sera la main de votre évêque qui le mettra sous vos yeux ; vous ne fermerez pas votre cœur à la voix qui vient y ranimer les sentiments que la religion y place elle-même.

Lorsque la Providence m'appela au gouvernement de l'autorité temporelle et spirituelle, la double garantie de la paisible jouissance de mon siège, et de l'inamovibilité de mon titre, la loi environna de toute sa force et de sa protection le ministère paisible qui m'était confié : elle s'interdit à elle-même la faculté de troubler l'exercice de mes fonctions, de les transporter en des mains étrangères, tant que je resterais moi-même fidèle aux devoirs qui m'étaient imposés ; et, depuis longtemps, de sages réglemens, en déterminant l'étendue de la peine, avaient aussi fixé celle des délits qui pouvaient seuls la provoquer.

Quelques fondées que pourraient être mes réclamations sur une entreprise qui dénature les obligations sous lesquelles j'ai été appelé au siège de Rouen, sur une entreprise qui me place

sous le joug absurde et tyrannique de lois rétroactives, de telles considérations disparaissent devant l'intérêt si pressant d'épargner à l'Etat et à l'Eglise le plus grand des fléaux qui puissent les affliger : il s'agit d'éviter un schisme, et lorsque ce nom fatal échappe à votre pasteur, croyez, Messieurs, qu'il ne veut vous en démontrer l'inévitable réalité, que pour vous en inspirer autant d'horreur qu'il en ressent lui-même.

Les premiers principes de la religion apprennent à tous les fidèles que l'Eglise seule communique aux pasteurs toute la portion d'autorité qui leur est nécessaire pour diriger les âmes confiées à leurs soins. C'est donc à elle seule qu'il appartient aussi de reprendre cette autorité dont elle est l'unique source ; et son indépendance, comme son pouvoir, repose sur le dogme et l'enseignement constant de l'Eglise. De ces principes, dont on ne peut contester l'existence, il suit évidemment que la loi, en retirant la protection extérieure qu'elle m'avait promise, n'a pu, par cette violation de ses engagements, détruire en moi la portion d'autorité que j'ai reçue de l'Eglise, opérer l'extinction des droits que la puissance civile ne m'a point conférés, transporter dans des mains étrangères l'exercice des fonctions qu'elle ne peut donner, suspendre ou révoquer ; et voilà cependant, Messieurs, ce que vous allez entreprendre.

Vous n'avez sûrement pas la prétention de conférer, par votre suffrage, la mission spirituelle, sans laquelle celui que vous honorerez de votre choix, ne peut exercer avec fruit la moindre de ses fonctions. Vous ne prétendez pas davantage éteindre celle dont l'Eglise m'a revêtu. Je conserverai donc entière l'autorité spirituelle sur tout mon diocèse, et l'élection du successeur que vous me donnerez, restera vaine et illusoire, par le défaut d'exercice de ses fonctions ; ou bien, ce que je n'écris qu'en frémissant, chaque acte de cette autorité illégitime et usurpée sera une plaie pour l'Eglise, un crime pour le téméraire qui osera l'exercer, une illusion pour les fidèles aveuglés qui y placeraient quelque confiance ; mais cette confiance même pourra-t-elle s'établir contre les réclamations qu'aucune considération ne pourra arrêter, dans l'exercice du devoir que m'impose envers le troupeau qui m'est confié, l'obligation de lui montrer son véritable pasteur : cette voix qui, pendant tant d'années, n'a trouvé que des cœurs dociles, n'aura rien perdu de son autorité, et bientôt vous aurez la douleur de voir régner dans le sanctuaire la discorde qui divise toutes les familles, et d'ajouter de nouveaux germes de division à ceux qui déchirent le royaume.

Rappelez-vous les maux qu'a toujours faits à l'Eglise l'introduction des pasteurs illégitimes ; figurez-vous cet enchaînement d'ordinations illégitimes, de profanations sans cesse renaissantes dans la dispensation des mystères les plus saints et les plus révévés ; voyez les peuples ébranlés dans leur foi, les pasteurs

méconnus ou avilis, leur autorité incertaine et combattue ; suivez, s'il est possible, le fil de tant de désordres, et songez que, par l'élection d'un évêque que l'Eglise repoussera de son sein, vous allez donner le signal de tant de maux.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que m'inspire le danger imminent qui menace mon diocèse. J'ai dû, comme votre évêque, vous rappeler des principes qui, peut-être, ne vous sont pas familiers, mais que jamais je n'ai dû perdre de vue. Mon devoir ne me permettra pas de m'en écarter dans toutes les conséquences qu'ils peuvent avoir ; il n'est point de rigueurs qui puissent m'en détourner. Les sentiments dont mon diocèse m'a constamment honoré, et qui, pendant le long cours de mon épiscopat, ont fait ma force et ma consolation, me soutiendront dans ces pénibles moments. Si la pureté de mes intentions pouvait être soupçonnée, si des impressions trompeuses venaient à se répandre, j'en appellerais avec confiance à ces mêmes sentiments ; j'en appellerais à vous-mêmes, Messieurs ; j'aime à croire que ma justification se trouverait au fond de vos cœurs, et que vous ne cesserez jamais de voir en moi le respect pour les lois de l'Etat, s'unir à l'obéissance que je dois à celles de l'Eglise.

Vous connaissez, Messieurs, les sentiments qu'a pour vous,

† *Dominique, cardinal DE LA ROCHEFOUCAULD,
Archevêque de Rouen.*

Paris, ce 23 janvier 1791.

A cette protestation — un peu longue — du cardinal-archevêque de Rouen, répliqua la lettre suivante, non moins étendue, qui fut imprimée et distribuée le jour fixé pour l'élection :

LETTRE D'UN DE MM. LES ÉLECTEURS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE
AU CI-DEVANT ARCHEVÊQUE DE ROUEN

Monsieur,

On a remis chez moi, hier, sous enveloppe à mon adresse, cachetée de vos anciennes armes, une lettre imprimée, datée de Paris le 23 de ce mois, à la fin de laquelle est aussi imprimée la signature : † D. cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et que je vous envoie.

Je suis persuadé que cette lettre, très peu pastorale, ne vient point de vous. Quand on écrit des circulaires, je sais qu'on les fait imprimer, afin d'éviter 800 ou 1000 copies nécessaires à l'envoi ; mais vous les auriez signées vous-même, sans quoi le premier imprimeur, s'il veut abuser de votre nom, peut le mettre en bas. Aussi n'ai-je aucune foi à celle qui m'est venue, et suis-je bien certain qu'elle est supposée.

Je vous rends trop de justice, Monsieur, pour n'être pas convaincu qu'ayant été un bon Pasteur, si vous eussiez écrit à vos anciennes Brebis, vous leur auriez inspiré des sentiments d'obéissance aux lois. En leur faisant vos adieux, vous leur auriez surtout recommandé d'aimer leur Patrie, de se soumettre à l'autorité légitime de la Législature et du Roi, d'exercer la charité envers leurs frères, de vivre tranquilles et en paix.

Si vous leur aviez parlé de votre successeur, vous leur auriez souhaité, s'il était possible, un plus digne que vous, qui les aimât davantage, qui les édifiât encore plus ; vous les auriez excités à faire un bon choix, à préférer les mœurs simples et l'esprit évangélique aux mœurs fastueuses et à l'esprit scandaleux des évêques du siècle. Si vous leur aviez parlé de quelques sacrifices qui vous eussent déterminé à la retraite, vous ne les en auriez pas moins engagés à respecter leur nouvel évêque, à reporter vers lui l'amour et l'attachement dont ils vous avaient donné des preuves. Voilà, Monsieur, ce que vous auriez fait, et vous n'auriez pas prêché la désobéissance aux lois du pays, la désobéissance au Roi, dont vous avez reçu des marques de faveur et de bonté ; vous n'auriez pas menacé vos ouailles de malheurs épouvantables, vous leur auriez souhaité la paix et le bonheur. La droiture et la bonté de votre caractère sont connues. Vous ne voulez pas rallumer les torches du fanatisme, ramener ces jours de sang, où le Français fut armé contre le Français, où, conduits par des prêtres sanguinaires, le fils égorga son père, le frère poignarda son frère ; où les plus grandes horreurs furent suscitées par la profanation de nos plus saints mystères.

On ne se souvient qu'avec un épouvantable effroi, de cette nuit, à jamais exécration au milieu d'abominables bénédictions ; de ce jour affreux où le moine Clément communia pour assassiner Henri III ; de ces temps où la Ligue se soulevait au milieu des sermons incendiaires, des processions, des confessions, des communions, contre notre bon et immortel Henri IV, souche de la tige actuellement régnante, qui finit par être victime du fanatisme. Votre dessein n'est pas de renouveler ces jours de terreur, de massacre et de mort ; vous n'avez pas cette âme atroce ; votre vertu est la bonté par excellence, la simplicité de l'enfant, recommandée dans l'Évangile, la douceur de la colombe ; vous n'y joignez peut-être pas la prudence du serpent :

vous avez pû être souvent trop confiant et dupe ; mais vous ne fûtes jamais méchant.

Cette lettre, qu'on imprime et distribue sous votre nom, qui nous engage à la révolte, qui nous invite à une ligue anti-constitutionnelle que vos vertus doivent réprover, qui pourrait nous mener au meurtre, n'est donc évidemment point de vous. Loin d'être dans votre façon de penser, si vous aviez crû que nos consciences eussent pu être inquiètes sur votre démission légale, pour vous donner un successeur, vous nous eussiez assez aimés pour le faire de votre propre mouvement, afin de mettre tout à fait à l'aise, même les plus scrupuleux et les plus timorés. Vous vous seriez écrié : « Que je ne sois jamais évêque plutôt qu'il y ait le moindre trouble, et qu'il coule une goutte de sang ! » Loin de nous menacer d'un schisme, vous nous auriez débarrassés de tout ce qui aurait pu le faire craindre, ou en donner la plus légère idée. Telle serait la conduite d'un vrai pasteur qui aimerait son troupeau : de grands saints en ont donné le précepte, et telle eut été la vôtre.

Ne vous reconnaissant pas aux maximes de la lettre qu'on a remise chez moi et chez mes Collègues, j'ai crû, Monsieur, par attachement pour vous, devoir vous prévenir de l'abus qu'on fait de votre nom, pour exciter à la résistance et à la révolte les Electeurs de ce département. Ils ne s'y prêteront pas, ils sont trop éclairés et trop bons citoyens ; mais il est toujours désagréable qu'on vous mette en avant.

Les gens qui voudront réfléchir, sentiront bien qu'un grand Prélat, qui a possédé en même temps depuis nombre d'années, contre la défense expresse des saints Canons, en tranquillité et sûreté de conscience, trois grands bénéfices qui valaient 500.000 livres de rente, n'a pas la petitesse de disputer sur les formes canoniques, de détruire des abus révoltants et enracinés dans le clergé. Si toute contravention à ces saintes décisions était, dans tous les cas, un mal damnable, votre salut dépendrait de grandes restitutions. Vous êtes de trop bonne foi pour vous moquer des Canons, quand il s'agit d'avoir des possessions qui sont un scandale, et à la prendre au sérieux, quand il s'agit d'empêcher les choses de revenir à l'ordre. Il y a des gens qui les admettent ou les rejettent, suivant leurs passions et leur intérêt ; ce n'est pas vous. Vous êtes tolérant pour les autres comme pour vous-même, je le sais ; mais ces écrits distribués sous votre signature pourraient faire croire le contraire aux simples.

Vous pensez sans doute comme moi, Monsieur, que le clergé ne se réformant pas lui-même, depuis mille ans qu'on le demande, il fallait bien qu'enfin quelqu'un le réformât. L'exemple des ministres est quelque chose pour le maintien de la

Religion, et la plupart de ceux que nous avions tendaient à sa destruction. Vous, un des pères de cette Religion sainte, vous ne pouvez trouver mauvais que les Brebis soutiennent la bergerie qui s'écroule, quand les Pasteurs n'y veulent pas mettre la main.

Voilà, Monsieur, ce qui est arrivé. Depuis dix siècles on réclame, à grands cris, la réforme des abus. Elle a toujours été éludée, parce que ceux qui se disaient les seuls Réformateurs étaient ceux qui abusaient. Les Conciles, ou généraux, ou nationaux, ont été assemblés. Ils n'ont rien fait à cet égard ; ils ont refusé l'Esprit-Saint qui parlait par la voix du Peuple. L'Esprit-Saint a eu pitié de nous, il a passé dans l'Assemblée nationale, il fallait bien qu'il se plaçât où son inspiration pourrait produire des fruits. De quelque part que sa grâce nous vienne, nous serions coupables de le rejeter ; nous le recevons avec avidité, parce que nous en étions depuis longtemps altérés. Il retournera bientôt parmi les ministres des autels, quand, choisis par les Peuples, et débarrassés de biens trop souvent corrupteurs, ils reprendront les vertus de l'Eglise dans son berceau, et la houlette pastorale des Apôtres.

Je vous réitère, Monsieur, ma façon de penser sur la lettre rebelle et séditeuse qu'on distribue. J'assure tout le monde que vous n'en êtes pas l'auteur. On est assez disposé à me croire, par l'idée qu'on a de vous ; je vous conseille cependant encore de la désavouer, car il y a des méchants qui pourraient s'obstiner à vous l'attribuer.

Je suis, avec un très profond respect,

Monsieur,

*Votre très humble ELECTEUR du Département de la
Seine-Inférieure.*

Rouen, ce 30 janvier 1791.

(Notons que cette lettre est anonyme. Pour quelqu'un qui reproche au cardinal de n'avoir pas signé en personne la circulaire qui portait cependant son nom imprimé, la parallèle ne manque pas de piquant...)

On peut penser que l'approche de l'élection souleva une certaine effervescence. Au dossier de la campagne électorale, nous ajouterons le tract ci-après, dont l'auteur ne nous est pas connu :

QUESTIONS PRÉALABLES A RÉSOUDRE
PAR MM. LES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE ROUEN
AVANT L'ÉLECTION D'UN ÉVÊQUE

PREMIÈRE QUESTION : Le siège de Rouen est-il vacant ?

— *Un décret de la Puissance civile aurait donc seul opéré cette vacance. En êtes-vous intimement persuadés ? Si le Roi, lorsqu'il réunissait en lui l'exercice de toute la puissance civile, vous avait dit il y a deux ans : Elisez-nous un Archevêque ; de ma pleine puissance et autorité je destitue le vôtre ; auriez-vous crû pouvoir obéir ? Qu'eussiez-vous vu dans cet ordre, qu'un acte de tyrannie, ou de délire ?*

Donc, premièrement, tandis que M. l'Archevêque de Rouen vit, et ne s'est point démis, le siège archiépiscopal de Rouen n'est pas vacant.

SECONDE QUESTION : Etes-vous investis du droit d'élire un Evêque, même le Siège vacant ?

— *D'où tiendriez-vous ce droit ? De l'Assemblée Nationale ? Pour qu'elle ait pu le conférer elle-même, de qui l'avait-elle ? De vous ? Vous ne l'avez donc pas d'elle... De vous ? Mais il n'y a nulle trace de ce pouvoir parmi ceux que vous lui avez confiés. Elle ne le tient donc pas de vous. D'ailleurs, si elle l'a reçu de vous, comment le tenez-vous d'elle ? Diriez-vous qu'elle l'a d'elle-même ? Mais quel pouvoir aurait d'elle-même une Assemblée qui sans vous n'a pas même d'existence ?*

Prétendez-vous que l'Eglise vous ait conféré ce droit ? Elle l'eut pu sans doute ; mais l'a-t-elle fait ? Elle admit autrefois les élections?... Autrefois ! Donc sa discipline a changé sur ce point. Qui a le droit de la remettre en vigueur ? Evidemment, elle seule. Attendez donc qu'elle l'ait fait. Le temps en reviendra, et n'est pas même éloigné ? Je le veux : mais il n'est pas venu, votre pouvoir existera demain..., vous élisez aujourd'hui.

L'Eglise doit elle-même souhaiter le retour des élections. Soit ; mais avec des conditions prises de sa sagesse, et qui rétabliraient à cet égard un ordre de choses très éloigné de celui qu'on veut introduire.

Donc, deuxièmement, vous n'avez aucun droit d'élire votre Evêque, même le siège vacant.

TROISIÈME QUESTION : Quand vous seriez légitimement investis du droit d'élire votre Evêque, avez-vous les qualités indispensablement nécessaires pour y procéder ?

— *D'abord, êtes-vous tous chrétiens et catholiques ? Le suffrage d'un seul homme étranger à la foi que vous professez annulerait l'élection. De plus, êtes-vous en état : 1^o de connaître la science absolue et relative du candidat ; 2^o de juger des empêchements canoniques ? ; 3^o de prononcer sur l'orthodoxie du sujet ? Vous seriez donc juges de la doctrine, et vous décideriez de ce qui appartient ou n'appartient pas à la foi.*

Donc, troisièmement, quand vous auriez le droit d'élire, il serait téméraire à une assemblée laïque de l'exercer.

QUATRIÈME QUESTION : Qu'allez-vous donc faire en élisant un Evêque ?

— *Bien des crimes en un seul : 1^o faire un intrus, car il sera malgré la majorité, malgré l'unanimité de vos suffrages, malgré sa consécration, malgré l'institution apparente qu'il recevra, si l'on peut supposer qu'un Evêque, même dyscole, osât encourir les peines canoniques qui l'attendraient pour le frapper de toute leur sévérité, avec l'intrus son ouvrage, les fauteurs, adhérents, etc... ; 2^o sur le siège d'un Evêque ériger un intrus ? Un homme dont l'autorité est radicalement abusive ; dont les pouvoirs sont nuls, l'existence même schismatique ; qu'aucun Pasteur ne peut reconnaître, qu'aucun fidèle ne peut écouter, avec lequel nul disciple de Jésus-Christ ne peut communiquer ?*

Placer à la tête d'un Peuple immense un Evêque intrus ? Mais qui apaisera l'incendie que vous allez allumer ? Plus de la moitié de ce peuple est encore attachée aux vrais principes. Calculez les troubles prochains, par ceux que de pareils actes ont excités ailleurs. Prévoyez-en l'étendue, les progrès, les terribles suites, et pour vous-mêmes, Messieurs, les regrets amers, l'inexprimable confusion, l'horrible existence que vous vous préparez au milieu des larmes, et peut-être des ruines de votre sainte Religion.

Donc, quatrièmement, vous frémiriez d'exercer ce fatal pouvoir.

CINQUIÈME QUESTION : Que faire donc dans ce moment décisif ?

— *La seule chose que vous ayez droit de faire, ce que vous êtes rigoureusement obligés de faire, tous et chacun sans exception : reconnaître pour Evêque celui qui l'est sans vous, et le sera constamment malgré tout acte contraire ; le reconnaître, vous n'entendrez par là : ni l'élire, ni le réélire, mais le proclamer de nouveau, non par choix, mais par devoir ; non par préférence,*

mais par conscience ; non par voix de suffrage, mais par une invincible profession d'obéissance à votre légitime Pasteur.

Et quel Pasteur encore ! Que ne sont pas pour lui chacun d'entre vous ? A quel âge ! Tenter d'arracher de cette tête vénérable !

Donc, cinquièmement, nulle réponse à qui demanderait encore : Que faire à présent ?

DERNIÈRE QUESTION : Si vous persistez à vouloir élire, qui élirez-vous ?

— *Réponse courte, mais certaine. Elire, c'est choisir librement : vous n'élirez donc pas. On aura élu pour vous, et celui que votre conscience vous aurait indiqué, nommé, celui-là infailliblement n'aura point votre voix.. Qui ne connaît pas le jeu des élections ? A vous séduire, on vous gagnera, ou vous mènera, et sans montrer la force, on vous forcera. Instruments passifs du choix qu'auront fait pour vous vos maîtres actuels, jadis vos chargés de pouvoirs, vos suffrages apparents ne feront que proclamer celui qu'ils auront adopté, quelque indigne qu'il puisse être ; et le premier essai que vous aurez fait du retour aux élections populaires justifiera la conduite de l'Eglise qui les a, depuis si longtemps, et si justement supprimées.*

LES CANDIDATS

Pendant que s'échangeait cette polémique, les candidatures se manifestaient. Elles ne furent pas officiellement enregistrées dans la presse, et nous ne pensons pas qu'il y ait eu de « circulaires » ou « professions de foi », comme nous les connaissons pour les élections politiques plus récentes.

Trois candidats nous sont connus, présentés ou soutenus probablement par des groupes d'électeurs : Leverdier, curé de Choisy-le-Roi ; Lerat, curé de Forges (les-Eaux) ; et Letellier, curé de la Sainte-Trinité de Fécamp.

Celui qui fut surtout mis en avant fut Jean-François Leverdier⁽³⁾. Il n'exerçait pas son ministère dans le diocèse de Rouen⁽⁴⁾, mais il en était originaire. Fils d'un marchand de bas de la rue du Change à Rouen, il y était né le 16 février 1724 et avait été baptisé le même jour en la paroisse Saint-

Etienne-la-Grande-Eglise, qui se trouvait, on le sait, dans une des chapelles sud de la cathédrale. Il avait quitté très jeune sa ville natale, pour faire ses études cléricales à Paris, où il reçut les ordres sacrés.

Jusqu'en 1764, nous ignorons quelles fonctions il exerça. Nous savons qu'il fut attaché au Collège de Plessis-Sorbonne, et qu'il devint aumônier du roi Louis XV. Il avait certainement gardé des relations avec le diocèse de Rouen, puisqu'il fut nommé — curieuse coïncidence — le 14 décembre 1764, curé de la petite paroisse de Poville, aujourd'hui supprimée et rattachée à Pissy, dans le canton de Maromme. On trouve, en effet, l'acte de sa nomination à cette cure dans la Série G des Archives départementales, cote 9654. Mais, dès le 27 mars 1765, il était remplacé à Poville par un nouveau curé, M. Blondel.

En 1766, J.-F. Leverdier fut nommé curé de Choisy-le-Roi, qui était une des résidences de la famille royale. Il devait y rester jusqu'à sa mort, survenue le 29 novembre 1805.

Dès le début de la Révolution, il se montra favorable aux idées nouvelles. Le 16 janvier 1791, — alors âgé de 67 ans —, il prêta le serment constitutionnel, devant la municipalité de Choisy, et la « Société des Amis de la Constitution » de cette ville fit imprimer le discours qui accompagna son serment, et dont voici le texte :

A ce concours de fidèles, réunis en foule dans cet auguste temple, je vois ce que vous attendez de moi, comme ministre d'un Dieu de paix. Eh bien! mes Frères! que la paix soit avec vous, qu'elle règne dans l'Eglise, qu'elle règne dans l'Etat, qu'elle règne dans tous les cœurs, voilà le vœu et le motif du serment que je vais prêter. La religion que je professe et que, par état, je vous annonce, est une religion de douceur, de concorde et d'union. Sa puissance est la puissance de Dieu même; elle est toute spirituelle, parce que Dieu est esprit et vérité; elle exige un culte extérieur, visible, et des autels, parce qu'il n'est point de religion sans sacrifice et que la religion catholique a sa victime, ses sacrificateurs, son temple et ses adorateurs. Son empire est celui des âmes; ses armes et sa force sont la persuasion et l'exemple des vertus; sa gloire est la morale la plus pure qui fut jamais; son triomphe est d'abaisser la tête des grands, en leur découvrant tout le vide de leur grandeur et de relever la tête courbée et humiliée des pauvres, en leur montrant leur dignité primitive, et qu'ils sont les uns et les autres

l'ouvrage des mains et de la sagesse de Dieu ; qu'à leur naissance comme à leur mort, ils n'ont d'autre cortège que la nudité ; d'autre apanage que des besoins pressants, d'autre force que des cris et des larmes ; d'autres titres que la faiblesse et l'égalité. Et, ce qui doit nous consoler tous, riches et pauvres, c'est que nous avons tous à attendre pour le prix de notre foi et de la vertu, le même bonheur fondé sur les mêmes espérances, et elles sont éternelles.

Au triomphe de la religion, ajoutez le premier précepte dans sa morale : c'est celui de la charité, de cette charité qui embrasse tout, qui pardonne tout, qui s'étend à tout, qui anoblit tout ; qui, dans les hommes de toutes classes, de tous les états, de toutes les nations, de toutes les sectes, de toutes les religions, ne reconnaît que des frères ; qui conserve dans son intégrité le dépôt de la foi, en suit les maximes et ne fait des prosélytes que par ses vertus et cet esprit de paix, de conciliation qui abhorre le schisme, qui ne connaît ni la contrainte, ni les délations, ni les emprisonnements, ni le fer, ni la flamme ; ses vrais disciples ne savent qu'aimer, édifier, souffrir et mourir. L'ordre de Dieu est leur loi suprême ; ils lui obéissent parce qu'ils adorent sa puissance ; et ils obéissent aux puissances de la terre, aux représentants de la Nation et de César, parce que toute puissance légitime vient de Dieu.

J'adopte donc cette loi qu'on me propose, parce qu'elle est la plus ancienne des lois, parce qu'elle est la base du droit de l'homme et de la nature, qu'elle respecte ma religion, ses dogmes et ses mystères ; qu'elle rappelle le sacerdoce à sa dignité primitive, qu'elle purge le sanctuaire des abus sans nombre qui le déshonoraient, qu'elle s'efforce de faire de ses ministres des saints, en retranchant des biens temporels qui trop souvent ne font que des coupables.

Je ne vois donc qu'un changement de discipline prononcé par le vœu général de la Nation. Français et citoyen, avant d'être prêtre, je ne balance point à faire à ma Patrie les sacrifices qu'elle exige de moi.

Régénérateurs de l'empire français, législateurs d'un peuple libre, vous déclarez vous renfermer dans la sphère des droits de l'homme et les limites d'une Constitution civile, votre loi est donc purement civile ; vous respectez donc l'œuvre de Dieu ma foi et ses dogmes ; nous aurons donc toujours, mes frères, des temples pour y adorer le même Dieu, des autels pour y sacrifier la même victime, les mêmes sacrements pour nous purifier, le même culte pour nous édifier, la même doctrine pour nous sanctifier, les mêmes espérances pour nous consoler.

Religion de mes pères, vous êtes conservée ; puissance spirituelle de l'Eglise, vous êtes respectée ; voilà ce que me dit ma

conscience. A sa voix, je ne balance point, mes frères, à vous donner l'exemple de l'obéissance à la Loi.

Je jure donc d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de veiller avec soin aux fidèles qui me sont confiés, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution, d'obéir aux décrets de l'Assemblée Nationale et notamment à ceux concernant la Constitution civile du clergé.

Informée par un de ses membres, la Société des Amis de la Constitution de Rouen, dans sa séance du 23 janvier 1791, décida de faire imprimer le texte de serment prêté par Leverdier au nombre de 2.000 exemplaires, qu'elle envoya aux Electeurs de la Seine-Inférieure.

En même temps, cette société votait l'impression du discours de Lerat, curé de Forges, qui venait de prêter le serment.

Louis-Pierre Lerat, curé assermenté de Forges, était, en effet, le second candidat à l'élection épiscopale. Il semble même avoir été le candidat de l'Administration du département, car celle-ci avait pris les devants, en faisant elle-même imprimer son discours, qu'elle avait déjà envoyé à toutes les municipalités du département. Il y qualifiait la Constitution civile du clergé de « sublime chef-d'œuvre de sagesse, qui tend à rendre à la religion sa première pureté, sa majesté primitive, et digne des premiers siècles de l'Eglise... »

C'est un personnage beaucoup moins sympathique que Leverdier, et il fut heureux, pour l'honneur du clergé constitutionnel de ce diocèse, qu'il n'ait pas été élu à l'Episcopat.

Il avait 37 ans et demi, étant né le 14 août 1753, d'Elie Lerat, laboureur, et de Marie-Marguerite Dumanoir.

Fervent adepte des « idées nouvelles », il se maria, le 28 juin 1792, à Houilles (Seine-et-Oise), avec Victoire Sagot, également de Forges, et moins de cinq mois plus tard, le 6 novembre de la même année, l'état-civil de Forges enregistrait la naissance de leur enfant, qui fut prénommé Louis... L'année suivante, il déposait ses Lettres de prêtrise et abandonnait l'état ecclé-

siastique... Il devint bientôt maire de Forges, puis juge de paix du canton. « Ses discours et ses actes agitèrent la petite ville de Forges », dit l'historien Clérembray. Lerat eut quatre autres enfants : Elie, né le 2 nivôse an II (22 décembre 1793) ; Valéry-Victor, né le 18 pluviôse an IV (7 février 1795) ; Victoire, née le 21 pluviôse an VIII (10 février 1800) et Léon, né le 16 floréal an X (6 mai 1802). Il mourut à Forges le 10 messidor an XI (29 juin 1803), à l'âge de 50 ans.

Une troisième candidature nous est signalée, celle de Guillaume-Dominique Letellier, qui avait été moine bénédictin de l'abbaye de Fécamp en 1788 et qui, à la Révolution, était prieur de Bonneval (Eure-et-Loir). Il présida la Société des Amis de la Constitution de Fécamp, d'octobre à décembre 1791. Il fut incarcéré en 1793. Ce fut alors qu'il sauva la célèbre relique du Précieux-Sang, et qu'il composa sur elle un mémoire manuscrit. Rentré dans sa cure de la Sainte-Trinité de Fécamp en 1796, Letellier fut de nouveau candidat à l'élection épiscopale de 1799, après le décès de Gratien, mais il fut battu par Leblanc-Beaulieu. Il assista, en 1800, au Synode diocésain tenu par celui-ci et les prêtres assermentés dans la cathédrale de Rouen. Au Concordat de 1802, Letellier fut transféré par Mgr Cambacérés à la cure de Goderville, qu'il administra sagement jusqu'à sa mort, en 1833, à l'âge de 79 ans.

A part Leverdier, qui, malgré son attachement aux idées nouvelles, avait une forte culture et une grande dignité de vie, il ne semble pas que ses concurrents au siège épiscopal aient été des prêtres de premier plan. L'historien de la Révolution A. Debidour juge d'ailleurs en ces termes les ecclésiastiques qui, dans le diocèse de Rouen comme dans l'ensemble de la France, briguaient les fonctions d'évêques et de curés : « On eût des candidats jeunes, ambitieux, qui se recommandaient généralement plus par leur zèle pour la Révolution que par leurs services ou leurs mérites professionnels. Ce qu'on demandait aux nouveaux évêques et aux nouveaux curés, c'était en général moins de vertus évangéliques et une rigoureuse orthodoxie, qu'un dévouement sincère et actif aux nouvelles institutions. »

L'ÉLECTION

Le dimanche 30 janvier 1791, à neuf heures du matin, les électeurs du département se réunirent à la cathédrale de Rouen pour procéder à l'élection de l'évêque métropolitain des Côtes-de-la-Manche. Une messe solennelle du Saint-Esprit fut célébrée par M. Mignot, l'un des desservants de la cathédrale, puis le clergé et l'assistance chantèrent le *Veni Creator*. Aussitôt après la messe, le procureur-général syndic du département, Massé, prononça un discours « relatif à l'objet de l'assemblée ». L'impression en ayant été demandée, il fut décidé, à l'unanimité, « qu'il serait immédiatement porté à l'imprimeur, et qu'il en serait distribué un exemplaire à chacun des électeurs. »

L'Assemblée forma ensuite son bureau provisoire, en appelant à la présidence le doyen d'âge des électeurs présents, Guillaume Le Métayer, et au secrétariat Durand, curé de Vatteville. MM. Ribard père, Vérel et Faure, les trois électeurs les plus âgés, furent déclarés scrutateurs provisoires.

On procéda à l'appel nominal des membres présents et qui avaient, comme l'ordonnait le décret, assisté à la messe ; on compta 499 électeurs, à la suite de quoi la séance fut renvoyée à l'après-midi cinq heures, pour l'élection du président définitif.

Cette deuxième séance n'ayant pas donné de majorité en faveur de personne, on reporta le vote au lendemain, lundi 31, à neuf heures du matin. Le second scrutin donna 248 voix, sur 388 votants, à Massé, procureur-général syndic, qui fut proclamé président. Puis, Durand, curé de Vatteville, fut maintenu secrétaire, par 400 voix. En raison du petit nombre des électeurs restés en séance, celle-ci fut renvoyée à l'après-midi, à quatre heures. Elle ne commença qu'à cinq heures. Le président Massé, après avoir remercié l'Assemblée, prêta le serment prescrit par la loi, puis le secrétaire fit de même, « et à leur suite, tous les membres de l'Assemblée, appelés l'un après l'autre, le prêtèrent individuellement en répétant : je le jure. »

L'élection des trois scrutateurs eut lieu après, et sur 379 votants, furent élus : MM. Goube (193 voix), Lemoine (104) et Buot de l'Epine (80). Derechef, la séance fut renvoyée au lendemain matin.

C'est enfin dans la matinée du mardi 1^{er} février que commença le scrutin individuel pour la nomination de l'évêque. Nous citons le procès-verbal :

MM. les Electeurs, appelés l'un après l'autre, il s'en est trouvé 493, qui ont déposé leur scrutin dans l'urne, après avoir prêté le serment pour ce requis par la loi, et, vu qu'il était deux heures, la vérification et le dépouillement en ont été remis à la séance de ce soir ; en conséquence, l'urne a été scellée et cachetée du cachet de M. Goube, premier scrutateur, en présence de M. le Président et de MM. les Scrutateurs, Secrétaire et autres Electeurs présents, et portée chez M. le Président, sous la garde de quatre fusiliers de la Milice Nationale ; la séance avait été auparavant renvoyée à quatre heures de relevée.

L'après-midi, avec les mêmes précautions et le même cérémonial, l'urne fut rapportée à la cathédrale, et ouverte en présence des électeurs. Le nombre des bulletins (493) correspondant à celui des votants, on commença le dépouillement. Un bulletin portant le nom de M. le cardinal de La Rochefoucauld ayant été trouvé, un électeur demanda la parole et pria le président de « proposer à l'Assemblée la question de savoir si M. le cardinal de La Rochefoucauld était ou non éligible. »

La question mise en délibération, un autre membre a observé que M. le cardinal de La Rochefoucauld étant réfractaire à la loi ; que sa désobéissance étant la cause de l'assemblée qui n'était convoquée que pour lui donner un remplaçant, il était évident que ceux qui le nommaient manquaient au serment qu'ils avaient prêté, puisqu'en déposant leurs billets dans l'urne ils avaient juré de ne donner leur suffrage qu'à ceux qui étaient les plus dignes de le remplacer ; il a conclu que M. le cardinal de La Rochefoucauld fut déclaré non éligible, et à ce qu'on n'eut aucun égard aux suffrages qui se trouveraient en sa faveur...

L'Assemblée ayant adopté ce point de vue, il fut décidé que les bulletins qui porteraient le nom du cardinal seraient nuls, mais « qu'ils compteraient dans le nombre des votants, pour déterminer la majorité absolue, sans laquelle il ne pouvait y avoir d'élection. »

Le dépouillement fut alors repris, et après son achèvement, on constata que personne n'avait obtenu la majorité requise. Le procès-verbal ne donne pas les chiffres du scrutin, et c'est bien regrettable pour nous.

Après avoir brûlé, en présence de l'Assemblée, les bulletins et les registres du dépouillement, on procéda immédiatement à un second scrutin ; et sur la proposition d'un électeur, on décida d'en faire le dépouillement sans désenparer. 425 électeurs ayant pris part au vote, deux bulletins, l'un paraphé, l'autre portant « M. de Trois Etoiles » (sic) furent déclarés nuls, et le nombre comptant pour la majorité fut réduit à 423.

Leverdier (que le procès-verbal nomme Verdier), curé de Choisy-le-Roi, ayant obtenu 212 voix, c'est-à-dire exactement le chiffre requis pour la majorité absolue, fut déclaré « élu évêque du département de la Seine-Inférieure et métropolitain des Côtes-de-la-Manche. »

Aussitôt, note le procès-verbal, l'Assemblée et le peuple, dont étaient remplies les galeries collatérales de l'église, ont témoigné leur satisfaction par les plus vifs applaudissements ; le son des cloches de l'église métropolitaine a annoncé l'élection à toute la ville, et il a été arrêté qu'au terme de l'article 14 du décret du 12 juillet 1790, sanctionné par le roi le 24 août suivant, la proclamation de l'élu serait faite demain matin, en présence du peuple et du clergé, qu'on y mettrait toute la pompe et toute la solennité dont cette cérémonie était susceptible ; qu'elle serait annoncée par le son de toutes les cloches de la ville et la décharge du canon ; enfin qu'on dépêcherait un courrier à M. Verdier (sic), curé de Choisy-le-Roi, pour lui faire part de l'hommage que l'Assemblée rendait à ses vertus et à son civisme ; après quoi, M. le Président a levé la séance qui avait duré jusqu'à minuit, et l'a renvoyée à demain, neuf heures du matin.

Le mercredi 2 février, à 9 h. 30, MM. les Electeurs étant de nouveau assemblés à la cathédrale, entendirent lecture du procès-verbal, et le président Massé proclama l'élection de Leverdier⁽⁵⁾. Aussitôt, les applaudissements du peuple se renouvelèrent, « pour manifester la joie qu'excitait la choix de l'Assemblée ». Comme pour l'ouverture, une messe solennelle fut célébrée par l'abbé Mignot, et l'on chanta le *Te Deum*, puis

le *Domine, salvum fac Regem*. Pendant ce temps, les cloches et le canon annonçèrent à toute la ville la fin de l'Assemblée.

Le major du détachement de la Garde Nationale, qui n'était pas arrivé lors de la proclamation de l'élection, fit demander au président de bien vouloir recommencer la lecture du procès-verbal et de renouveler la proclamation de l'évêque élu ; et l'Assemblée, « saisissant avec empressement cette occasion de témoigner à Messieurs composant la Garde Nationale sa reconnaissance du zèle et de l'exactitude avec laquelle ils ont concouru à tout ce qui pouvait maintenir le bon ordre et la tranquillité pendant ses séances », invita son président à redonner ces lectures. Nouveaux applaudissements et témoignages de joie de toute l'assistance ; après quoi, MM. les Electeurs se retirèrent, le président les ayant invités à se retrouver l'après-midi, à cinq heures, au Palais de Justice cette fois, pour procéder à la nomination d'un juge au Tribunal de Cassation et de son suppléant.

Au cours de cette séance du Palais de Justice ⁽⁶⁾, un électeur proposa d'envoyer une Adresse à l'Assemblée Nationale, pour la remercier d'avoir rendu au peuple le droit d'élire les ministres de la religion. « L'Assemblée a accueilli cette motion avec transport et a arrêté de plus qu'il en serait envoyé une au Roi, pour le remercier d'avoir accepté et sanctionné les lois qui rendent à son peuple un des plus précieux de ses droits. » Le bureau de l'Assemblée désigna MM. Pouillet et Anquetil pour la rédaction de ces Adresses. Elles furent adoptées dans la séance du 3 février (matinée), et il fut décidé qu'elles seraient imprimées et qu'il en serait envoyé un exemplaire à chacun de MM. les Electeurs, aux corps administratifs et aux municipalités du département.

Le courrier dépêché vers Leverdier n'étant pas rentré, la séance fut renvoyée à l'après-midi ; elle a repris à cinq heures, et jusqu'à neuf heures, MM. les Electeurs ont encore attendu, vainement, le retour du courrier.

Le 4 février, la séance est ouverte à neuf heures ; on lit le procès-verbal et on attend. « Sur les dix heures, le courrier étant arrivé, il a remis à M. le Président une lettre conçue en

ces termes » :

Monsieur le Président,

Daigné (sic) faire agréer à MM. les Electeurs de la Seine-Inférieure l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance ; il leur a plu de me retirer de ma retraite pour me placer au milieu de leur métropole ; je me serais fait une loi de refuser dans tout autre temps ; en ce moment, la patrie m'appelle, j'obéis à sa voix et j'accepte ma nomination. Je suis, avec respect, M. le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

LEVERDIER, curé de Choisy-le-Roi.

La lecture de cette lettre a causé dans l'assemblée et parmi le peuple qui était présent, la plus vive émotion ; ce sentiment a fait place à l'enthousiasme, et les applaudissements les plus vifs, accompagnés de ces paroles : « Nous avons un évêque ! » ont donné le spectacle le plus touchant pour un homme sensible ; l'impression de la lettre et l'envoi d'un exemplaire à chacun de MM. les Electeurs ayant été arrêté, M. Durand, curé de Vatteville et secrétaire, a rappelé à l'Assemblée qu'après avoir commencé ses séances par implorer les lumières du Très-Haut, pour la guider dans son choix, elle a crû devoir se prosterner devant Lui pour le remercier de ce que la pluralité des suffrages s'était réunie en faveur d'un sujet aussi digne de la place à laquelle il était élevé, elle lui devait les mêmes remerciements pour la nouvelle qu'elle venait de recevoir ; qu'il était évident que M. l'Evêque élu, dans des circonstances aussi critiques, sacrifiait son repos et sa tranquillité à l'amour qu'il a pour sa religion et aux sentiments de patriotisme dont il est animé ; que l'homme seul n'était pas capable d'un pareil effort, et qu'on devait y reconnaître le doigt de la divinité ; qu'en conséquence, il croyait que le premier devoir qu'il avait à remplir était de se transporter sur le champ à l'église métropolitaine pour assister à un Te Deum qui serait chanté avec toute la pompe et toute la solennité que pourrait permettre le peu de temps qui restait pour se préparer à cette cérémonie. Cette proposition ayant été acceptée, MM. les Electeurs se sont rendus en l'église métropolitaine, et le Te Deum et le Domine, salvum fac Regem ont été chantés par M. Durand, curé de Vatteville et secrétaire de l'Assemblée, que MM. les Chapelains desservants de la dite église ont prié de vouloir célébrer dans la cérémonie ; après quoi, sur la demande de MM. les Electeurs, lecture leur a été donnée de nouveau par M. le Secrétaire de la lettre transcrite ci-dessus ; le peuple, dont l'église métropolitaine était remplie, voulant s'assurer de l'acceptation de son évêque, ayant fait la même demande, pour sa satisfaction et pour qu'un plus grand nombre

de personnes l'entendit, elle a été lue par M. le Secrétaire en cinq endroits différents de l'église, et chaque lecture était suivie des plus vifs applaudissements et des cris redoublés de « Vive la Nation! Vive le Roi! Vive M. l'Evêque! ».

Après cette cérémonie « enthousiaste », les électeurs revinrent au Palais de Justice et le président déclara que « l'objet de l'Assemblée étant rempli, de ce moment elle était dissoute. »

Elle ne devait pas tarder à être rappelée de nouveau, et pour le même objet, car Jean-François Leverdier, évêque élu de la Seine-Inférieure, ne vint jamais occuper ce poste : le 6 mars 1791 il rétractait son acceptation.

COMMENTAIRES DE L'ELECTION

Nous avons cité de larges extraits du procès-verbal officiel de l'élection du premier évêque constitutionnel. A s'en tenir à ce texte on pourrait croire que tout se passa dans la joie et l'enthousiasme, sans le plus léger incident. D'autres documents nous permettent de mieux connaître l'atmosphère réelle de cette élection, et de lui rendre son véritable caractère, qui frisa le scandale.

Notons d'abord quelques observations qui ressortent du texte même du procès-verbal :

1°) Les électeurs ne mirent pas un grand empressement à venir participer à l'élection, malgré les appels répétés des administrations de département, de district, et municipales. Sur 834 inscrits, l'Assemblée compta au maximum 499 votants, ce qui laisse une proportion considérable (40 %) d'abstentionnistes, empêchés ou indifférents. Gageons que ces derniers furent les plus nombreux. Sans doute, on était en hiver, mais les rigueurs de la température n'arrêtaient pas, d'ordinaire, nos endurants aïeux, bien qu'il ait été méritoire pour certains de faire de tels déplacements, des confins du département au chef-lieu, sans autres moyens de transports que les diligences, ou quelques carrioles particulières. En outre, notons que l'élu n'obtint que 212 voix sur 834 inscrits !

2°) Malgré l'interdiction de la loi, et bien qu'ils n'aient été convoqués que pour remplacer le cardinal de La Rochefoucauld — on eut bien soin de le leur rappeler — plusieurs des électeurs n'hésitèrent pas à voter pour le vénérable archevêque, déposé de son siège par la seule décision de l'Assemblée Nationale. Nous ne savons pas quel nombre de suffrages se portèrent sur son nom, mais le fait qu'on ait résolu de ne pas les mentionner laisse déjà entendre qu'il y en eût un certain nombre. Tous les électeurs n'étaient donc pas convaincus de l'utilité de l'élection, ni de sa valeur au point de vue religieux.

Quant à la tenue de l'élection, reportons-nous à quelques écrits contemporains.

Si le *Journal de Normandie* se borne à annoncer le résultat, sans aucun détail, sur les péripéties du scrutin, Horcholle, ancien procureur à la Cour des Comptes, témoin oculaire, nous dit dans son journal intime « que l'élection eut lieu avec la plus grande indécence ; tout le monde avait le chapeau sur la tête ; le sanctuaire et l'autel n'ont pas même été respectés. »

Et voici un document officiel. Peu de temps après l'élection, le Directoire du département fut saisi d'une réclamation, présentée par le sieur Marc, fermier des chaises de la cathédrale. Celui-ci sollicite une indemnité compensatrice du loyer des chaises, « dont il a été privé pendant les cérémonies de la nomination de M. l'Evêque, et du *dommage causé par le public auxdites chaises* ». Ceci n'indique pas que les assistants aient été très calmes.

Les « Mémoires » de l'abbé Baston sont particulièrement intéressants à consulter :

... Les élections eurent lieu à Rouen avec une solennité qui répondait à l'importance du siège épiscopal de cette grande ville et à l'enthousiasme de la classe marchande pour la besogne constitutionnelle. L'église cathédrale, théâtre où se donnait ce spectacle à tout un peuple avide de nouveautés et fier de créer des évêques et des curés par des hommes chargés de ses pouvoirs souverains ; cette basilique où, naguère, plus qu'en aucun autre lieu de la même espèce, régnaient la décence, la gravité, la pompe majestueuse des cérémonies chrétiennes, éprouva tous les genres de profanation. Loin d'être plus respecté que le reste,

le sanctuaire fut souillé avec affectation. On y avait placé le scrutin et les ministres (le bureau de l'assemblée). L'autel servait de table à manger, à écrire, il servait de siège, d'escabeau... Dans la nef, les ailes (les transepts), les chapelles, on trafiquait des suffrages..., et Dieu, quel bruit, quelles clameurs ! L'opération (elle dura plusieurs jours) se prolongeait bien avant dans la nuit : les portes étaient ouvertes à tout le monde, les oisifs des deux sexes y accouraient en foule. Une obscurité profonde couvrait l'intérieur de ce vaste édifice, excepté le chœur qui n'était que médiocrement éclairé. J'y allai une fois, et... mais, ne perçons pas ces ténèbres scandaleuses que les passions et le libertinage trouvèrent fort à leur gré, et gardons-nous de révéler les saletés qu'elles cachèrent : l'imagination ne nous suppléera que trop !

Le choix de l'évêque constitutionnel excita le plus vif intérêt. Au dépouillement des suffrages, parurent tantôt le Diable, le Grand Turc, etc..., puis d'autres êtres aussi propres à la chose : le tout entremêlé de noms de prêtres plus ou moins connus. L'ancien et véritable évêque eut un nombre considérable de voix : ce qui prouvait autant d'ignorance que de bonne volonté dans un nombre très considérable d'électeurs, ce prélat n'étant pas éligible puisqu'il avait refusé le serment.

Un phénomène très particulier et très bizarre frappa les yeux de l'observateur attentif, au moment de la manœuvre électorale. Des ecclésiastiques insermentés et destitués, un surtout, remarquable par son volume et son emploi, se présentèrent à la cathédrale pour y jouer le rôle d'électeurs de l'évêque. Ils en avaient le droit comme électeurs en général, et l'on souffrit qu'ils en usassent. Ce dernier point ne me surprend pas : les partisans de la Constitution devaient être enchantés de les voir se contredire si publiquement et si clairement. Mais ce que je n'aurais pas cru possible, c'est qu'un prêtre catholique n'entrevit pas la monstrueuse contradiction que renfermait cette conduite ; ou que cette contradiction seulement entrevue ne les détournât pas de figurer dans la scène de l'élection...

Nous ignorons à quel personnage Baston fait ici allusion. Il ajoute :

Nos électeurs voulaient pour évêque un homme de mérite. Ils furent obligés de l'aller chercher au loin. J'ai déjà dit, et ceci le prouverait assez, que peu d'hommes de ce genre, dans l'immense diocèse de Rouen, avaient souscrit aux nouveautés. Pas un seul membre du clergé devenu constitutionnel par le serment n'y fut trouvé digne d'être la pierre angulaire de

l'édifice, au jugement de ceux qui le construisirent. Notre diocèse a eu successivement quatre (évêques) intrus, les plus honnêtes gens peut-être de cette espèce, mais tous étrangers ; singularité aussi honorable, dans le sens catholique, aux prêtres demeurés fidèles à leurs premiers engagements, que mortifiant pour ceux qui avaient cru pouvoir se prêter à l'innovation... (7).

CORRESPONDANCES

Après la proclamation de l'élection, les Adresses et les correspondances se succèdent...

L'Assemblée électorale avait, le 4 février, envoyé ce billet à Leverdier :

M. Verdier (sic), évêque métropolitain des Côtes-de-la-Manche. Monsieur, nos vœux et vos vertus vous ont appelé à l'éminente dignité de notre Evêque ; nous ne pouvons vous rendre la joie dont nous sommes comblés ; le peuple l'a exprimée d'une manière bien touchante et nous nous empressons de vous en témoigner. Le peuple attend son pasteur avec une vive impatience.

Nous sommes avec respect, Monsieur, etc...

Le 5 février, après le retour du courrier, le président de l'Assemblée écrit à l'évêque cette lettre dithyrambique :

Monsieur, j'ai donné lecture à MM. les Electeurs assemblés de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour leur annoncer votre acceptation.

Vous les avez comblés de joie, Monsieur ; l'Assemblée a admiré les sentiments de patriotisme qui se réunissent en vous à ceux de la religion. Des cris de « Vive la Nation, vive le Roi, vive notre Evêque », ont retenti de toutes parts, et tous les électeurs, reconnaissants qu'ils doivent à la divine Providence le bonheur de vous avoir pour pasteur, ont arrêté que sur le champ ils iraient dans votre cathédrale se prosterner devant l'Etre Suprême, et le remercier de ce bienfait. Un Te Deum solennel y a été chanté. La cloche de la ville et le canon ont annoncé au peuple votre acceptation. Le peuple entier a entendu la lecture de votre lettre, et l'église retentissait des mêmes applaudissements. Tous attendent avec la plus vive impatience le moment où ils auront le bonheur de posséder leur Pasteur, de le bénir et d'en être bénis. Il m'est bien doux en ce moment,

Monsieur, de vous porter l'hommage de tous les cœurs et celui du profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre humble et fidèle serviteur.

*Le Président de l'Assemblée des Electeurs
du département de la Seine-Inférieure,*

(signé) MASSE.

P.S. : On travaille en ce moment à l'expédition du procès-verbal de votre nomination que j'aurai l'honneur de vous adresser.

Dans le journal *Le Moniteur* du 8 février 1791, paraissait cette information :

EXTRAIT DE PLUSIEURS LETTRES DE ROUEN

M. Verdier (sic), curé de Choisy-le-Roi, nommé évêque du département de la Seine-Inférieure, n'a pas voulu accepter sans en avoir prévenu le Roi. Le Roi lui a fait répondre que non seulement il lui permettait d'accepter le siège de Rouen, mais même qu'il le lui ordonnait. M. Verdier a, sur le champ, écrit une lettre au corps électoral de Rouen, par laquelle il déclare que dans toute autre circonstance il aurait refusé, mais que, nommé par ses concitoyens, il acceptait le témoignage de confiance qu'ils venaient de lui donner. A la réception de cette lettre, le peuple s'est assemblé à Rouen et a témoigné sa joie par les acclamations les plus honorables pour M. Verdier. On a chanté dans la métropole un Te Deum en action de grâces.

Cet article provoqua une « mise au point » de Leverdier, insérée dans *Le Moniteur* du 16 février :

De Choisy, le 12 février 1791

La véracité est la première qualité d'un historien, il peut se tromper comme homme, et comme homme de probité il doit se rétracter, lorsqu'il est tombé dans l'erreur. Voilà le cas où vous vous trouvez, Monsieur, ayant été mal informé. Vous avez inséré, dans votre feuille du 8 de ce mois, que, nommé évêque du département de la Seine-Inférieure, je n'avais point voulu accepter sans en avoir prévenu le Roi ; que S.M. m'a fait répondre que non seulement il me permettait d'accepter le siège de Rouen, mais qu'il me l'ordonnait. Or, Monsieur, je vous déclare que je n'ai jamais eu l'honneur de parler ou d'écrire au Roi ; que, par conséquent, S.M. n'a pu me faire la réponse publiée dans votre feuille, et que je n'ai pu moi-même m'en servir comme un des motifs de mon acceptation. Il est de votre

intérêt, Monsieur, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro. Vous le devez parce que je pourrais être soupçonné d'avoir avancé moi-même cette fausse assertion ; vous le devez à la vérité et à la confiance que vous accorde le public.

LEVERDIER, curé de Choisy-le-Roi.

Le 14 février seulement, Leverdier répondit au président de l'Assemblée électorale :

De Choisy, le 14 février 1791

Messieurs, votre souvenir m'honore, vos vœux m'attendrissent, vous le dirai-je, Messieurs, l'idée trop avantageuse que vous [vous] êtes formée de moi m'impose des devoirs bien difficiles à remplir. Mais, j'attends tout des secours du Ciel, d'une volonté droite et de la sagesse de vos conseils. Puisse ma santé, extrêmement dérangée et qui ne m'a point permis de vous répondre plus tôt, ne mettre point d'obstacles à mes vœux ; au moins n'en mettra-t-elle aux sentiments de respect et de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

LEVERDIER, curé de Choisy-le-Roi.

Le même jour — 14 février — les administrateurs du département envoyaient le procès-verbal de l'élection au ministre Delessart et à Leverdier. A celui-ci ils joignaient la lettre suivante :

*M. Verdier (sic), curé de Choisy-le-Roi,
élu évêque de la métropole des Côtes-de-la-Manche,*

Monsieur, nous avons l'honneur de vous remettre la copie collationnée du procès-verbal de votre nomination, dont l'original a été déposé en nos archives par notre procureur-général syndic, qui avait l'honneur de présider l'Assemblée électorale.

Nous attendons avec une impatience extrême le moment où, après avoir rempli quelques formalités officielles préalables, nous pourrons accélérer celui où nous jouirons du bonheur de vous posséder, et de vous assurer de vive voix des sentiments de dévouement et de respect avec lesquels nous sommes, Monsieur, etc...

Ce fut le ministre qui accusa réception le premier. Le 18 février, il informa le Directoire du département qu'il a rendu

compte de l'élection au Roi, « qui a vu avec satisfaction l'esprit de religion et le patriotisme qui paraissent avoir présidé à ce choix... »

Quant à Leverdier, il ne répondit que le 21 février, et sa lettre laisse prévoir ce qui ne va pas tarder à se produire :

Messieurs,

Il y a déjà quelques jours que la copie du procès-verbal de ma nomination, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, m'a été remise.

Je l'ai reçue dans des circonstances bien pénibles et bien tristes pour moi. Je continue d'être dans un état d'infirmité et de langueur que je ne puis surmonter. Je n'ai, à la vérité, dans ce moment, que peu de fièvre ; mais mon phisique affaibli, ruiné même devant le choc que je viens d'éprouver, me jette dans un épuisement extrême qui ne me laisse que la perspective la plus douloureuse. Il ne me reste de forces que pour partager vos sentiments de patriotisme et votre dévouement pour le bien public.

Recevez, je vous prie, mon hommage et croiés que je serai toujours avec la plus vive reconnaissance et un profond respect, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LEVERDIER, curé de Choisy-le-Roi.

Revenons un peu en arrière, pour signaler l'attitude de la municipalité de Rouen et de la Société des Amis de la Constitution de cette ville.

Dès le 5 février, à l'Hôtel de Ville, l'avocat Ducastel, ami de Thouret et futur député à la Législative, avait été chargé de rédiger une lettre de félicitations à Leverdier pour son élection :

Monsieur Verdier (sic), curé de Choisy-le-Roi,

Monsieur, l'épiscopat fut d'abord la récompense des grandes vertus, mais il devint abusivement le patrimoine des grands seigneurs. Si la naissance le procurait encore, vous le mériteriez, sans l'obtenir.

Maintenant, l'égalité civile écarte les frivoles distinctions héréditaires. Le peuple exerce le droit d'élire ses pasteurs, et il n'appelle au ministère des autels que la vraie piété, les

mœurs sévères, les solides talents, la bienfaisance éclairée, les vertus chrétiennes et civiques.

Ce peuple vous élève à la dignité d'Evêque métropolitain ; et il ne pouvait faire un plus digne usage de sa puissance.

Rouen vous a vu naître, c'est au milieu de vos concitoyens que vous allez vivre, et ils s'en félicitent. Ils désirent avec impatience l'heureux instant où il pourront vous recevoir ; hâtez-vous de leur enseigner, par votre exemple, combien l'on doit révéler et chérir la Religion, l'humanité, la patrie et le meilleur des Rois ; au nom de nos concitoyens que nous avons l'honneur de représenter, nous vous offrons le respect, le dévouement et l'attachement inviolable qu'ils vous doivent. C'est avec les mêmes sentiments que nous sommes, Monsieur, etc...

La Société patriotique, — qui prit, le 11 février, le nom de *Société des Amis de la Constitution* — n'avait pas cessé, de son côté, de s'intéresser à l'élection de Leverdier. Nous avons vu, déjà, qu'elle avait en quelque sorte, provoqué sa candidature. Dès qu'elle apprit son élection, une motion avait été votée, au cours de sa séance du 4 février, invitant le président de la Société, Léon Levavasseur, « à écrire une lettre de félicitations à M. Verdier (sic) ». Nous n'en avons pas le texte.

Dans sa séance du 12 février, on donna lecture de la lettre envoyée par la Société des Amis de la Constitution de Choisy-le-Roi au président de la société sœur rouennaise :

Rouen, le 7 février 1791.

La Société des Amis de la Constitution de Choisy-le-Roy, pénétrée de reconnaissance pour l'Adresse honorable que vous venez de faire, au nom de votre Société, à l'un de ses plus respectables membres [il s'agit de Leverdier], à son vertueux pasteur, à votre digne évêque enfin, me charge de vous en témoigner sa plus vive gratitude. Elle vous félicite de ce que vous allez posséder au milieu de vous un véritable homme de paix, ami de la Loi, de la Nation, du Roi, et l'un des plus fermes soutiens de la Constitution.

Il a été jusqu'à ce jour l'âme et l'agrément de notre société ; qu'il soit la gloire et l'ornement de la vôtre ; La perte que nous allons en faire nous afflige d'avance et nous touche bien sensiblement, mais le souvenir du glorieux titre d'Amis de la Constitution que nous portons, nous élève au-dessus de nos peines et apporte les plus grands adoucissements à notre sacrifice, et en a-t-il jamais, en effet, existé de plus doux, que ceux faits à la Patrie !

Vous l'adoucierez cependant encore, ce sacrifice, Messieurs, si vous daignez inspirer à toute votre respectable société, les sentiments d'estime et de vénération, qu'il a si bien mérités de nous, et nous permettre de réunir nos vœux aux vôtres, pour lui souhaiter tout le bonheur qu'il mérite et toutes les bénédictions de la Patrie.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, et les sentiments de la plus fraternelle amitié, M. le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

*GAULT, président, et vicaire de Choisi-le-Roi,
DUMOULIN, secrétaire.*

Choisi, le 10 février 1791.

Au cours de la séance du 16 février, le président Debonne donna lecture de la réponse que Leverdier lui-même venait d'adresser à la société rouennaise :

15 février 1791

Messieurs, si j'ai tant différé à répondre à la lettre dont vous m'avez honoré, ne l'attribuez qu'à l'état pénible et de faiblesse où me jette une fièvre lente et qui ne me quitte presque point.

J'attends de vous cette grâce, en qualité de votre concitoyen, de frère et d'ami, qualité dont je me glorifie, étant membre d'une Société établie à Choisy sous la même dénomination que la vôtre. Sous ce titre, il m'est bien doux et bien honorable de confondre mes sentiments avec les vôtres ; ils sont les mêmes et ce sont les sentiments sublimes qui inspirent le patriotisme, la fidélité à la Nation, à la Loi et au Roy.

LEVERDIER, curé de Choisy-le-Roi.

Le procès-verbal indique que « cette lettre a été unanimement applaudie, et il a été arrêté qu'elle serait insérée dans le présent ; et d'autant que M. le Curé de Choisi-le-Roi est indisposé, la santé de ce pasteur vénérable nous étant des plus chères, le Comité de correspondance écrirait dès demain aux Amis de la Constitution de Choisi-le-Roy, pour les prier de nous adresser, jour par jour, le bulletin de la santé de ce pasteur... »

Le 21 février, on donne connaissance de la lettre, datée du 19, qui vient de parvenir de Choisy, où un membre de la société rouennaise, Leclerc, a pu prendre des nouvelles de Leverdier, « qui est toujours malade, mais dont la fièvre a un peu dimi-

nué ». Le messenger ajoute : « La Société des Amis de la Constitution établie dans cette ville a accueilli avec empressement la proposition que je lui ai faite, en votre nom, de vous envoyer le bulletin de sa santé au moins deux fois la semaine. » On décida que cette lettre sera immédiatement transmise pour insertion au journal de Milcent (le *Journal de Normandie*), qui l'inséra dans son numéro du 22 février.

Quelques jours plus tard, le 28 février, on lit une lettre de la Société de Choisy annonçant le rétablissement de Leverdier : « Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre respectable pasteur, votre évêque, n'a plus de fièvre et qu'il ne lui manque que des forces pour se porter parfaitement bien. » Derechef, on envoie la nouvelle au journal rouennais, qui l'insérera le 2 mars ; et le Comité de correspondance est invité « à écrire à M. l'Evêque pour le féliciter de sa meilleure santé et l'engager à venir dans son diocèse le plus tôt qu'il le pourrait. »

Dans la séance du 1^{er} mars, un membre annonce que « des citoyens de Choisy, particulièrement ceux composant la Société des Amis de la Constitution, qui y est établie, se proposaient d'accompagner M. l'Evêque lorsqu'il viendrait à Rouen », et il suggère « que les membres de notre société qui pourraient loger nos dignes frères de Choisy-le-Roi se fissent inscrire », ce qui a été immédiatement approuvé.

Les jours suivants — 4 et 7 mars — on communique encore des nouvelles de la santé de Leverdier, puis, brusquement, il n'est plus question de lui.

Espérant le rétablissement de Leverdier, le Directoire du département s'était, entre temps, préoccupé de sa « confirmation canonique » et de son sacre.

Dès le 4 février, au lendemain de l'élection, il prit une délibération pour rappeler que, « dans le cas où aucun des évêques de l'arrondissement des Côtes-de-la-Manche n'aurait prêté le serment, l'élu devait s'adresser au Directoire du département de l'élection, pour lui être indiqué un des évêques de France ayant prêté ledit serment, lequel évêque pourra procéder à la confirmation canonique et à la consécration. »

Dans la séance du 22 février, présidée par Levavasseur, le Directoire du département relate les démarches faites pour mettre l'abbé Leverdier en état de recevoir la confirmation canonique. Conformément à la loi, il avait écrit aux municipalités des chefs-lieux des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Somme, de l'Oise et du Pas-de-Calais pour s'informer si l'évêque — d'avant la Constitution — avait prêté serment, et en avait reçu des réponses toutes négatives. Il lui fallait donc désigner à Leverdier un autre évêque ayant satisfait au serment constitutionnel ; mais son embarras était grand, puisqu'il n'y en avait eu que sept pour l'ensemble de la France. Aussi, l'arrêté qu'il prit ce jour-là laisse-t-il en blanc le nom de l'évêque auquel Leverdier devra s'adresser.

Ce même jour, 22 février, les administrateurs du département écrivent à Leverdier :

Monsieur, nous avons l'honneur de vous remettre notre arrêté de ce jour, par lequel, après avoir rempli les formalités officielles en écrivant aux municipalités des sièges des évêchés formant l'arrondissement de votre métropole, nous vous indiquons... (ici, un blanc) auquel, aux termes de l'article 16 du décret sur la Constitution civile du clergé, vous voudrez bien vous adresser avec le procès-verbal de votre élection et proclamation, pour recevoir la confirmation canonique.

Nous recevons à l'instant la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 21, et nous y voyons avec une vive douleur que votre santé est encore chancelante. Nous espérons que la Providence accordera à nos vœux le prompt rétablissement d'un pasteur qui nous est si cher. Nous croyons même que l'air natal contribuera à accélérer votre convalescence. Hâtez donc, Monsieur, autant qu'il vous sera possible, le moment où vos ouailles fidèles jouiront du bonheur de posséder un compatriote dont on admire le dévouement pour le bien public et l'amour de la religion. Venez en bon père vous réunir à des enfants dont les cœurs volent au-devant de vous.

Nous sommes avec respect, Monsieur, vos humbles et dévoués serviteurs.

Les espoirs patriotiques des administrateurs du département et des membres de la Société des Amis de la Constitution ne devaient pas être satisfaits. Le 6 mars 1791, Jean-François Leverdier fit connaître sa révocation de l'acceptation qu'il

avait faite un mois plus tôt. Il l'adressa au Directoire du département avec une attestation médicale :

*A MM. les Président et Administrateurs composant
le Directoire du département de la Seine-Inférieure.*

Choisy-le-Roi, le 6 mars 1791.

Messieurs,

Honoré du choix de MM. les Electeurs du département de la Seine-Inférieure, et comblé des bontés de mes concitoyens, qu'il m'est dur de ne pouvoir répondre à leurs vœux. Lorsque j'ai accepté ma nomination à l'évêché de Rouen, pouvais-je prévoir que je serais frappé de la fièvre deux jours après? Depuis cette époque, les secours qu'on me donne ne peuvent me rendre la santé qui, depuis bien des années, était si faible et si chancelante, qu'en 1788 je sollicitais ma retraite. Je suis aujourd'hui dans un état d'épuisement déplorable, ainsi je ne dois plus consulter mon zèle, mais l'intérêt de la chose publique : ce serait la mettre en danger que de laisser plus longtemps le siège épiscopal de Rouen vacant.

En conséquence, je vous annonce, Messieurs, que je donne la révocation de mon acceptation de l'évêché de Rouen ; et pour qu'on ne puisse pas interpréter mes sentiments et mes expressions, je renouvelle en vos mains le serment de maintenir la Constitution civile du clergé, ainsi qu'elle a été décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le roi, comme je l'ai fait le 16 de Janvier de cette année, et qu'il appert par le discours qui vous est parvenu, et que j'ai prononcé solennellement le jour de la prestation de mon serment.

Je vous déclare donc, Messieurs, que c'est mon acceptation d'évêque métropolitain de Rouen que je révoque, par l'impuissance où mon état de maladie et de langueur me met d'en pouvoir remplir les fonctions, ainsi qu'il est constaté par le rapport des médecins qui me soignent, et que je joins ici.

Accablé de peines et de douleurs, il me reste, Messieurs, à vous assurer, et Messieurs du Département et Electeurs, d'une éternelle reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis, Messieurs, etc...

Contrariés, mais ne le laissant pas voir, les administrateurs invitèrent le procureur-général syndic à en informer le président de l'Assemblée Nationale, ainsi que les administrations de district, en priant celles-ci de convoquer, pour le dimanche 20 mars, l'Assemblée des Electeurs, afin qu'ils procèdent à une nouvelle nomination. Ce sera Charrier de La Roche, député du

Rhône, qui sera alors élu, et qui exercera — peu de temps — les fonctions d'évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure.

LES RAISONS DE LA DÉMISSION DE LEVERDIER

Avant de clore le « dossier Leverdier », il importe de se demander si la maladie, prétextée par lui, fut la vraie raison de sa démission. Ne fut-elle pas, suivant l'expression consacrée, une « maladie diplomatique » ? Plusieurs documents le laissent entendre, et on constate, en regardant ses activités à Choisy-le-Roi, dans cette année 1791, qu'il ne tarda pas à se rétablir⁽⁸⁾.

En réalité, il semble qu'il eut peur d'être mal accueilli à Rouen. et des informations qu'il aurait reçues lui auraient laissé entendre qu'il en serait ainsi. On lit, en effet, dans *La Gazette Nationale* ou *Le Moniteur Universel* (N° 86, du dimanche 27 mars 1791), l'article suivant :

Département de la Seine-Inférieure.

Rouen, 22 mars.

On croit que la véritable raison du refus de M. Verdier (sic) est qu'il a reçu d'ici plusieurs lettres dans lesquelles on le menaçait de lui brûler la cervelle au premier pas qu'il ferait dans l'église Notre-Dame. M. Verdier est âgé, et depuis longtemps attaqué de maux de nerfs...

Peut-être aussi la lettre anonyme (mais son auteur était facile à identifier, et c'était l'abbé Baston...) que l'on répandit dès le lendemain de l'élection de Leverdier sous le titre : « *Doutes proposés à M. V..., évêque élu des Côtes-de-la-Manche* », lui donna-t-elle à réfléchir ?

A défaut du texte, voici ce qu'écrit, dans ses « Mémoires », le chanoine Baston :

Je n'avais rien publié sur la Constitution civile du clergé, ni sur le fatal serment de la maintenir, avant les élections qui donnèrent à Rouen un évêque que je permets de regarder, si l'on veut, comme légitime dans l'ordre social, mais qui n'était certainement qu'un intrus dans l'ordre ecclésiastique. L'élu (Leverdier) avait la réputation d'un homme de bien ; et, par la grâce de Dieu, je n'étais pas du nombre de ceux qui

regardaient cette réputation comme toujours usurpée, quand il s'agissait de prêtres qui avaient juré. Trop d'expériences m'avaient appris qu'on pouvait avoir une probité rare, des vertus, même des lumières, et se tromper. Les bons font quelquefois du mal, comme les méchants font quelquefois du bien. Ce qui m'étonnait, c'est que cet élu était, disait-on, un jésuite (?). Je crus qu'après d'un homme de cette espèce, je pouvais hasarder quelques réflexions sur la démarche que sollicitait de sa part le choix qu'on avait fait de lui pour l'évêché constitutionnel de Rouen. Je les fis imprimer, sous le titre modeste : « Doutes proposés à M. V... sur son élection », et je les envoyai. Cependant, elles couraient tout le diocèse. Je représentais à un brave curé (tel était son grade dans l'église), que s'il ne visait qu'à être évêque social, tenant son existence et tous ses pouvoirs de l'Assemblée Constituante, il pouvait céder aux vœux qui l'appelaient dans notre ville (il en était éloigné de 30 à 40 lieues) ; mais que s'il prétendait être évêque pour et dans l'Eglise de Jésus-Christ, faire suite formelle à cette longue chaîne des pasteurs catholiques, dont le premier anneau touche aux termes les plus reculés de l'ère chrétienne, il s'abusait. Notre véritable évêque, lui disais-je, vit encore, il n'a pas été canoniquement déposé, et il ne s'est pas volontairement démis : « Locus plenus est », le siège qu'on vous donne est occupé ; il n'y a pas de place pour vous, ni pour personne, autre que celui qui y est assis. L'autorité temporelle n'a pu lui retirer que ce qu'elle lui avait donné : son palais, ses revenus, toutes ses prérogatives civiles, et l'Eglise lui conserve tout, tout ce qu'il avait reçu d'elle.

Si vous pouvez vous abaisser à n'être que mercenaire, comme parle l'Evangile, un homme aux gages de la Nation, pour figurer au milieu d'elle, une houlette à la main, venez ; mais il est impossible que vous soyez un bon pasteur, dans la bergerie de J.C., vous n'entrerez pas par la porte, et vous verrez tout ce qu'il y a de vigilant et d'instruit, parmi les gardiens du troupeau, aboyer contre vous, déchirer à belles dents votre mission laïque, la mettre en pièces ; vous verrez la meilleure et la plus saine partie des brebis s'épouvanter à votre approche, s'enfuir, tremblantes, éperdues, d'aussi loin qu'elles vous apercevront, et résolues de tout souffrir plutôt que de vous reconnaître. Il ne vous restera que celles à qui tout pâturage et tout conducteur sont bons, ou qui se sont approprié exclusivement quelques portions du patrimoine du berger.

J'ajoutais beaucoup d'autres choses, et cela même je le disais probablement en d'autres termes : car il y a déjà si longtemps que je ne m'en souviens presque plus. L'écrit était court ; il portait un titre modeste, et traitant l'élu avec tous les égards qu'exigeaient sa personne et son importance politique. On l'im-

prima dans une nuit. Le premier exemplaire sorti de la presse fut envoyé par la poste à celui auquel l'ouvrage était destiné. *Je n'oserais dire qu'il opéra la conversion de cet excellent homme. Tout ce que je sais, c'est qu'on avait accepté l'élection avant de me lire, et qu'on retira sa parole après m'avoir lu...*

Dans une lettre postérieure à la démission, le cardinal de La Rochefoucauld l'attribuait « à la Providence, qui sans doute aura touché le cœur de Leverdier »...

NOTES

- (1) Ce furent : Talleyrand, évêque d'Autun ; le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens ; Jarente, évêque d'Orléans ; et Savine, évêque de Viviers. Il faut y ajouter trois évêques titulaires : Gobel, Dubourg-Mirondot, et Pierre-Marcel de Loménie, coadjuteur de Sens.
- (2) Il y eut au moins, parmi ces électeurs épiscopaux, un protestant : le citoyen Jacques Barbet, de Déville.
- (3) Les procès-verbaux et le *Journal de Normandie* écrivent Verdier ; mais l'intéressé signe bien Leverdier. Aucun doute d'ailleurs, en consultant son état civil. Adrien Pasquier fait de Leverdier le frère d'un notaire, établi à Rouen, rue Beauvoisine.
- (4) L'Assemblée Nationale avait modifié l'article de la Constitution civile, imposant l'obligation d'avoir exercé les fonctions de curé pendant cinq ans dans le diocèse de l'élection. Tout prêtre pouvait être élu dans l'ensemble du territoire.
- (5) Dans sa séance du 2 février, l'Assemblée Nationale fut informée par son président d'une lettre reçue du Directoire de la Seine-Inférieure, annonçant l'élection de Leverdier.

- (6) Pour l'élection du juge suppléant, il n'y eut que 226 votants ; l'avocat Ducastel fut élu par 175 voix.
- (7) Après Leverdier, les évêques constitutionnels de Rouen furent : Louis Charrier de La Roche (1791), Jean-Baptiste Gratien (1792/99) et Jean-Claude Leblanc-Baulieu (1800/1802).
- (8) En même temps qu'il était élu à Rouen, Leverdier fut proposé, dans l'Assemblée électorale de Paris, pour la cure de Saint-Sulpice, mais il recueillit peu de suffrages. Il resta curé constitutionnel de Choisy, et sans doute sa santé était-elle suffisamment rétablie, puisque, le 16 juin 1791, il présida dans son église l'assemblée primaire du canton de Choisy : il prononça alors un discours patriotique sur la liberté. Il fit de même à plusieurs reprises, et laissa détruire, sans protester, « les attributs royaux et les vestiges féodaux » qui se trouvaient dans son église.

Le 19 août 1791, il prêta le nouveau serment « de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant ». En 1793, il assista à l'installation du Comité de surveillance révolutionnaire de Choisy. L'année suivante, son église étant convertie en Temple de la Raison, il se démit de ses fonctions et remit à la municipalité, non pas ses lettres de prêtrise comme il était requis, mais divers papiers de sa nomination à la cure de Choisy, « qu'il a déchirés en disant qu'ils serviraient, à la première fête, à allumer le feu de joie en autodafé... »

On perd sa trace pendant la Terreur ; en septembre 1795, il signe le registre municipal pour accepter l'Acte Constitutionnel de l'An III, sans toutefois faire suivre son nom d'aucun titre ecclésiastique. Il prononce encore, ce jour-là, un discours civique. Le 29 décembre 1795, il prêta le serment exigé des prêtres qui désiraient reprendre les fonctions sacerdotales ; et, jusqu'en 1802, il dut exercer, dans l'ombre, son ministère.

Après la conclusion du Concordat, l'archevêque de Paris, Mgr de Belloy, maintint J.-F. Leverdier à la cure de Choisy-le-Roi. Il réorganisa le culte et mourut dans cette ville, le 29 novembre 1805, âgé de 82 ans. Il fut inhumé au milieu du cimetière et la municipalité reconnaissante fit ériger sur sa tombe une pierre avec épitaphe. (Cf. *Histoire de Choisy-le-Roi*, par A. FRANCHOT).

de tout l'effort de son gouvernement et de son peuple.

Le Sénat a été honoré par la confiance que le Gouvernement a eue en lui.

Il a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Le Sénat a été heureux de constater que le Gouvernement a eu l'honneur de lui soumettre un projet de loi qui a pour objet de régler les relations commerciales entre la France et le Sénégal.

Nobel et ses Prix

par M. Clément DUVAL

Directeur scientifique au C.N.R.S.

VOICI 100 ans exactement que la dynamite a été découverte. Il nous a paru logique et intéressant de retracer la carrière de l'homme le plus riche du monde, qui mourut solitaire comme un pauvre et, pourtant le nom d'Alfred Nobel est impérissable à cause des sociétés qu'il a fondées, de son célèbre testament créant les fameux prix internationaux considérés comme la suprême distinction et la récompense de travaux faisant honneur à l'humanité. Le jour anniversaire de sa mort, le 10 décembre de chaque année, en effet, les lauréats de physique, de chimie, de médecine et physiologie, de littérature reçoivent leur prix de la main du roi de Suède au cours d'une cérémonie solennelle à Stockholm. Le même jour, le prix de la paix est remis au lauréat à Oslo avec un cérémonial semblable. Le montant actuel du prix dans chaque catégorie atteint 273.000 couronnes, soit environ 250.000 nouveaux francs, somme qui peut être partagée entre lauréats de la même catégorie, comme ce fut le cas l'an dernier entre trois physiciens.

A part Charles XII, Bernadotte et son descendant, le feu roi Gustave V, le nom de Nobel est assurément parmi les Suédois le plus connu en France. On sait généralement qu'il fut un grand inventeur, qu'il a dû se battre avec la nitroglycérine et qu'il a fondé des prix importants, mais sur sa personne, son caractère, sa vie malade et agitée, on sait peu de choses tellement il craignait la publicité. A tel point que de son vivant, beaucoup croyaient qu'il était sans éducation à cause de son

caractère renfermé. C'est précisément tout le contraire. S'il refusait de laisser paraître son portrait dans les journaux, il fut surtout un autodidacte, un chimiste distingué ; il causait couramment cinq langues : suédois, anglais, allemand, français et russe ; il était très porté sur la littérature anglaise, surtout sur les œuvres de Shakespeare et, avec le recul du temps, certains traits de son caractère idéaliste, son sens de l'introspection l'ont fait comparer à l'un des plus célèbres héros du grand tragédien, à Hamlet.

Alfred-Bernhard Nobel était né à Stockholm le 21 octobre 1833, enfant débile dont quelqu'un a pu dire : « Ce misérable avorton aurait dû être étranglé par un médecin philanthrope aussitôt que d'un cri il annonça son entrée dans la vie ». Nous verrons plus loin qui a osé écrire cela. Le nom n'a pas une consonnance suédoise et l'on a pu croire que l'un de ses ancêtres était un étranger émigré. Son père pensait que le fondateur de la famille était un clergyman anglais venu se fixer là mais il est prouvé maintenant que les Nobels descendent de fermiers du sud de la Suède dont le nom initial tiré de la paroisse de Nöbbelöv fut modifié par un Petrus Olavi considéré comme le premier de la dynastie à avoir étudié à l'Université d'Uppsala. C'est là qu'il transforma son patronyme en celui de Nobelius. Il fit surtout des études musicales, ce qui le mit en rapport avec le grand musicien Olof Rudbeck alors directeur de l'Université et dont il épousa la fille Vendela. La famille actuelle descend de cette union et l'un des petits-fils étant soldat vit par la faute d'un copiste son nom raccourci de Nobelius en Nobel. L'esprit inventif de Rudbeck se retrouve chez ses descendants et notamment chez Immanuel, père d'Alfred. Cet Immanuel naquit en 1801 à Gävle, au nord de la Suède. Il parlait difficilement, ne savait pas écrire et ne savait pas les langues. Il s'engagea comme mousse à 15 ans sur un bateau marchand et au retour d'un long voyage de trois ans, il se mit à étudier l'architecture tout en gagnant péniblement sa vie. Vers 24 ans, il s'établit comme entrepreneur. Ses affaires furent vite florissantes mais, malheureusement, l'une des maisons qu'il venait d'acheter brûla complètement et il fit banqueroute en 1833.

Il eut beaucoup de mal à se remettre en Suède et, en 1837, il émigra en Russie. C'était le début de la guerre de Crimée et le gouvernement russe le chargea de construire des mines sous-marines, des bateaux à vapeur, mais dès la fin de la guerre, les Russes ne tinrent pas leurs engagements sur les ordres passés et Immanuel qui avait considérablement agrandi son usine fut de nouveau dépassé par les événements et, une fois de plus, il connut la faillite en 1859.

Sa femme et ses trois fils étaient restés à Stockholm de 1837 à 1842. A Saint-Pétersbourg, ils reçurent tous trois des leçons d'un précepteur. Le troisième, Alfred, ne passa jamais d'examen et n'entra pas à l'Université. A l'âge de 16 ans, la situation matérielle de son père étant bonne, il fut autorisé à faire un voyage de deux ans à Paris et aux Etats-Unis où il passa son temps dans des laboratoires de chimie, puis il travailla dans l'usine de son père jusqu'en 1859. On ne sait pas très bien comment il fit pour vivre après cela mais une chose reste sûre : le professeur Zinin, de Saint-Pétersbourg, attira son attention sur la nitroglycérine que le chimiste italien Sobiero avait découverte en 1847. La conversation devait décider de toute la carrière de Nobel. La première explosion remonte à mai ou juin 1862 et, en octobre 1863, il obtint un brevet en Suède pour son invention d'un détonateur à percussion appelé le Nobel lighter. A cette époque, il installa à Heleneborg, près de Stockholm, une petite usine à nitroglycérine mais en septembre 1864 une explosion coûta la vie à sept personnes dont son tout jeune frère Emile. Ce nouveau désastre fut le coup de grâce pour le père qui ne put retrouver ses esprits et ses moyens physiques jusqu'à sa mort en 1872, mais pour Alfred Nobel ce fut le début d'une carrière prestigieuse.

La nitroglycérine est un liquide huileux, jaune, solidifiable à 13°8. Sa fabrication est simple et consiste à mélanger en proportions convenables la glycérine, l'acide nitrique et l'acide sulfurique. C'est l'explosif le plus puissant que nous connais-

sions, en dehors, bien entendu, des produits nucléaires. Elle détone, soit par élévation de température, soit 217° , soit par choc en libérant par kilogramme 712 litres de gaz. La combustion est totale en gaz carbonique, eau, oxygène et azote. La température maximale atteinte est 3145° et la chaleur moléculaire d'explosion vaut 340.000 calories, si bien que l'énergie fournie par kilogramme atteint 625 tonnes-mètres.

Sans se décourager, Nobel monta une nouvelle usine à Vinterviken, en Suède, puis une autre à Krümmel, près de Hambourg. Il y a aujourd'hui 100 ans, il remarqua après le bris d'un flacon de nitroglycérine transporté dans une caisse bourrée de kieselguhr que le produit ainsi absorbé n'était plus dangereux à manipuler et n'explosait à la volonté des hommes qu'avec le concours d'une capsule au fulminate de mercure. La *dynamite* était découverte ; elle fut brevetée en 1867. Nulle découverte ne pouvait mieux venir à l'heure où la construction des lignes de chemin de fer et des routes exigeait de faire sauter des tonnes de rochers. La silice provenant des carapaces de diatomées et connue sous le nom de kieselguhr se rencontre, par chance, dans le Hanovre en gisements considérables. Alors commença une période de voyages extrêmement mouvementée. Il s'agissait de créer des succursales pour l'exploitation. Nobel fut un excellent homme d'affaires protégeant toujours efficacement sa découverte et inspirant une grande confiance puisque les banquiers de divers pays lui proposèrent spontanément des capitaux à diverses reprises.

Une certaine nuit de 1875, ne pouvant dormir à cause d'une profonde coupure qu'il s'était faite à la main et qu'il avait recouverte de collodion, il eut l'idée de mélanger ce produit avec la nitroglycérine. Nouvelle grande découverte, celle de la *dynamite-gomme* qu'il appela, à cause de son aspect, gélatine explosive. La poudre Nobel qui allait détrôner la vieille poudre noire dans les cartouches fut brevetée l'année suivante.

La troisième grande découverte pour laquelle Nobel engagea un procès retentissant avec le gouvernement anglais, procès qu'il perdit d'ailleurs, fut celle de la poudre propulsive ou *poudre sans fumée* qu'il nomma ballistite. Le nouveau mélange était formé de coton-poudre dit CP₂ pour 49,5 %, de nitroglycérine pour 49,5 % et de diphénylamine agissant comme stabilisant pour 1 %.

Telles sont brièvement résumées les grandes découvertes de Nobel en matière d'explosifs. Laissant maintenant de côté le chimiste et le financier, occupons-nous de l'homme.

Nobel ne connut jamais ce qu'on appelle le bonheur et ses contacts avec ses contemporains furent décevants. Pour les demandes de biographies et de photographies, il répondait toujours par la négative et il demandait qu'on le laisse en paix. Le seul portrait qu'on ait de lui fut peint après sa mort ; on ne peut juger de son caractère que par les lettres qu'il écrivit ou que d'autres écrivirent sur lui.

La comtesse Bertha von Suttner, dont nous parlerons plus loin et qui le rencontra pour la première fois alors qu'il était âgé de 43 ans, indique qu'il avait une taille un peu au-dessous de la moyenne, qu'il portait une forte barbe noire ; ses traits n'étaient ni laids ni agréables ; son expression était quelque peu ténébreuse, mais était relevée par ses yeux bleus aimables. Sa voix était une alternance de ton mélancolique et satirique.

A une personne qui lui demandait une situation, il répondit : « Vous vous recommandez de mes nombreux amis. Où sont-ils ?... Croyez-moi, on ne gagne de véritables amis que parmi les chiens qu'on nourrit avec la chair des autres ou les vers qu'on nourrit avec sa propre chair. » Durant ses périodes de dépression ses proches le voyaient disparaître et personne ne savait où il était. « Je désire vivre, écrivait-il, parmi les arbres et les buissons, amis silencieux qui respectent l'état de mes nerfs et je m'échappe quand je puis des grandes villes. » Il reçut très peu de décorations et même il semblait s'en

moquer. Il écrivait une fois : « Mes décorations n'ont aucun rapport avec les explosifs. Pour l'Etoile du Nord, je la dois à mon cuisinier dont l'art convient à un estomac extrêmement aristocratique. Pour la Légion d'honneur française, je la dois à cause de mes relations avec un membre du Cabinet, et l'Ordre brésilien de la Rose parce qu'il m'est arrivé d'être introduit près de l'empereur Dom Pedro. »

Il souffrait de n'avoir pas de maison. Il avait plusieurs pied-à-terre, mais ils étaient toujours transformés plus ou moins en laboratoires. A Paris, il s'installa d'abord avenue Malakoff, puis à la limite de Livry-Gargan et de Sevran à 17 kilomètres. Il en oubliait souvent de manger. Il possédait aussi une propriété à Bofors, en Suède, et comptait partager les dernières années de sa vie entre sa contrée natale et l'Italie. C'est pourquoi, en 1890, il acheta une villa à San Remo appelée *Mio Nido*. C'est là qu'il mourut le 10 décembre 1896 devant un seul domestique français et personne de sa famille.

Il passa sa vie soit dans les laboratoires, soit dans les trains, soit dans les bateaux. Il se considérait partout comme un étranger, même en Suède qu'il avait quittée à 9 ans comme nous l'avons vu. Cependant, tous les ans, il retournait dans son pays natal pour le jour anniversaire de sa mère qu'il aimait beaucoup et à qui il envoyait toujours des cadeaux de Noël. Il renonça au petit héritage qu'elle lui laissa et le transforma en donations portant le nom de cette brave femme dont nous savons bien peu de choses.

Nobel était très généreux mais il ne gaspillait pas son argent. Ses dons notamment à l'église suédoise de Paris n'étaient donnés qu'après réflexion et à bon escient. Cependant, il se disait athée d'une forme spéciale, nettement impressionné par Shelley. Il rejetait le concept de Dieu dans toutes les religions existantes parce que, à son avis, leur Dieu était cruel à cause des guerres de religion et des persécutions faites en son nom. Cependant, il admettait un Etre suprême exempt de défauts, un Dieu de paix et d'amour universel pour les hommes. Cela résulte des poèmes qu'il écrivit en anglais dans sa jeunesse.

Un clergyman anglais lisant l'un de ces poèmes sur le

christianisme, dit un jour à Nobel : « Si vous pouvez écrire une œuvre comme cela en anglais, que ne pourriez-vous pas produire dans votre propre langue. » Cependant, nul ne peut être maître dans plus d'une langue et son anglais était meilleur que son suédois. Comme auteur littéraire, Nobel fut un étranger partout, sans domicile fixe, comme pour le reste.

Il restait sceptique sur un désarmement général.

Comme résultat d'une idée fausse, beaucoup de gens croient que Nobel a fait fortune avec les munitions. C'est surtout la fabrication de la dynamite, de la dynamite-gomme utilisées pour des constructions civiles qui l'a enrichi. La seule invention d'intérêt militaire, la poudre sans fumée, développée à partir de 1887, est arrivée quand il était déjà extrêmement riche et jusqu'à sa mort les profits ont à peine atteint le dixième de la fortune acquise.

Grand malade, grand nerveux, fuyant ses semblables et se plaignant de sa solitude, il écrivit en 1887 : « Depuis neuf ans, je souffre de troubles cardiaques avec un seul domestique comme compagnie. Personne ne s'inquiète de moi. »

Mais arrêtons-nous un instant pour relater un grand événement qui se produisit dans sa vie.

En 1876, Nobel mit une annonce dans les journaux de Vienne. Il avait toujours eu un faible pour l'Autriche : « Homme riche, entre deux âges, vivant à Paris, demande dame d'âge mûr connaissant bien les langues, pour être secrétaire et pour tenir la maison. »

La comtesse Bertha Kinsky von Chinic und Tettau, alors âgée de 33 ans, appartenant à l'aristocratie autrichienne mais de famille très pauvre, gagnait sa vie comme gouvernante des jeunes filles de la famille riche du baron von Suttner. Elle tomba amoureuse du fils de la maison, Arthur von Suttner, qui était plus jeune qu'elle de sept ans. Les parents s'opposant au mariage à cause de la différence d'âge et de fortune, Bertha accepta l'offre et se rendit à Paris.

Dans ses mémoires, elle décrit sa première rencontre avec son nouvel employeur qui l'attendait à la gare et qui la conduisit à l'hôtel où elle devait loger en attendant que son appartement soit arrangé dans l'hôtel de l'avenue Malakoff où habitait alors Nobel. D'après ses photographies, c'était vraiment une beauté ; elle savait l'allemand, le français, l'anglais et l'italien, était bonne musicienne, très douée en littérature et avait de très bonnes manières, circonstances qui durent impressionner Nobel profondément. Pendant son court séjour, elle causait deux heures par jour avec le maître, c'est-à-dire, pendant le déjeuner et pendant une promenade en landau élégant dans le Bois de Boulogne. Il lui demanda une fois si son cœur était libre. Elle lui répondit par la négative et lui avoua son secret engagement avec le fils von Suttner. Au bout de huit jours, Nobel partit en voyage, la laissant seule à Paris. Des lettres venues de Vienne décrivirent le désespoir d'Arthur qui l'implora de revenir. Elle laissa une lettre à Nobel, vendit un diamant pour payer son voyage de retour à Vienne et la note d'hôtel. Mariés aussitôt sans le consentement des parents dans une petite église près de Vienne, les deux nouveaux époux s'enfuirent au Caucase. Ce n'est que neuf ans plus tard que les parents d'Arthur se réconcilièrent avec leurs enfants.

La déception de Nobel fut cruelle naturellement au retour. Il espérait sans nul doute fonder un foyer qui lui avait toujours manqué dans sa vie laborieuse. Cependant la connaissance de Bertha von Suttner devait avoir des conséquences importantes. Il la revit onze ans plus tard à Paris accompagnée de son mari et pendant les dix dernières années de sa vie, la correspondance avec Nobel devint de plus en plus fréquente. Sans nul doute, la comtesse a eu une influence dans l'esprit de Nobel pour la rédaction du testament et notamment pour la création du prix de la Paix. En août 1892 il la revit à Zurich pour la dernière fois, avec son mari, pendant les quelques journées que se déroulait un congrès sur la paix. Il faudrait, pour essayer d'être complet, analyser l'œuvre littéraire de la comtesse, mais le cadre limité de cette causerie ne me le permet pas, mais il était nécessaire, je crois, d'avoir consacré

25 lignes à la seule semaine de bonheur que Nobel a sans doute eue dans sa vie.

Ragnar Sohlman, le dernier des assistants suédois de Nobel, rapporte que l'ultime lettre écrite de la main de celui-ci, le 7 décembre 1896, lui était adressée, mais elle resta sur le bureau. Elle se terminait ainsi : « Malheureusement, ma santé est de nouveau très mauvaise ; j'écris ces lignes avec difficulté mais je reviendrai aussitôt que possible aux sujets qui nous intéressent. Votre ami dévoué. A. Nobel. » L'écriture en est correcte et lisible, mais aussitôt après l'hémorragie cérébrale se déclara. Le savant ne prononçait plus que des mots en suédois où revenait le mot télégramme. Il mourut le 10, à 2 heures du matin, en présence de son domestique français Auguste qui avait pu prévenir par dépêche Sohlman et les deux neveux Emanuel et Hjalmar. Tous trois arrivèrent trop tard.

Emanuel, comme aîné, s'occupa des funérailles. Il fut décidé que l'on ferait une simple cérémonie à San Remo et l'on appela le pasteur de l'église suédoise de Paris, le Révérend Nathan Söderblom. Celui-ci prit le train jusqu'à Nice et, par la Corniche, alla à pied à San Remo tout en préparant dans son esprit le magnifique discours funéraire qu'il fit dans la villa devant la bière couverte de fleurs le 17 décembre. Celle-ci fut alors conduite en procession jusqu'à la gare et une autre cérémonie grandiose eut lieu le 29 à Stockholm dans la cathédrale Storkyrkan. Après quoi, le corps précédé de porteurs de torches, fut conduit au four crématoire.

Nobel avait recommandé qu'après sa mort ses veines soient ouvertes. Il avait toujours peur d'être enterré vivant. Le médecin italien qui avait déjà signé l'acte de décès en fut profondément choqué.

Jusqu'au moment des funérailles, les proches ignoraient s'il y avait un testament et par suite, son contenu. Seul Sohlman apprit qu'il avait été désigné comme exécuteur avec un industriel suédois, Rudolf Lilljeqvist, pour réaliser l'étendue de la fortune.

Voici la traduction intégrale du testament écrit en suédois et daté de Paris le 27 novembre 1895 :

La totalité de mes biens réalisables restants sera traitée de la façon suivante. Le capital sera investi par mes exécuteurs en valeurs d'Etat et constituera un fonds, l'intérêt duquel sera distribué annuellement sous forme de prix à ceux qui, pendant l'année précédente, auront contribué au plus grand profit de l'humanité.

L'intérêt susdit sera partagé en cinq parties égales qui seront distribuées comme suit : une part à la personne qui aura fait la découverte ou l'invention la plus importante dans le domaine de la physique, une part à la personne qui aura fait la découverte ou le perfectionnement le plus important en chimie, une part à la personne qui aura fait la découverte la plus importante dans le domaine de la physiologie ou la médecine, une part à la personne qui aura produit dans le domaine de la littérature l'œuvre la plus remarquable d'une tendance idéologique et une part à la personne qui aura fait le plus ou l'œuvre la meilleure pour la fraternité entre les nations, pour l'abolition ou la réduction des armées permanentes et pour le maintien et la création de congrès pour la paix.

Les prix de physique et de chimie seront accordés par l'Académie suédoise des Sciences, ceux pour les travaux de physiologie ou de médecine par l'Institut Carolin de Stockholm, celui de littérature par l'Académie de Stockholm et celui pour les champions de la Paix par un comité de cinq personnes élues par le Parlement norvégien. C'est mon désir le plus formel qu'en accordant les prix aucune considération de quelque nature soit accordée à la nationalité des candidats ; ainsi, le plus méritant recevra le prix, qu'il soit Scandinave ou non.

Ce testament en annulait un autre, en date du 14 mars 1893, dans lequel Nobel avait fait de l'Académie royale des Sciences de Suède sa légataire universelle.

Le 2 janvier 1897, quatre jours après les funérailles, un journal de Stockholm publia le texte du testament définitif, estimant d'abord que c'était le plus beau cadeau qu'une personne privée puisse faire à l'humanité. Les exécuteurs testamentaires furent cependant très embarrassés pour édifier la fondation Nobel et ont cherché dans les papiers de Paris et de San Remo des directives supplémentaires et des instructions plus précises. Le légataire était en effet un fonds qui devait se créer et n'existait pas encore de fait. De plus, où le donateur avait-il domicile légal et quel tribunal serait habilité à faire exécuter le testament ainsi que l'inventaire des biens et l'admi-

nistration de la propriété ? Une campagne de presse extrêmement ardente commença aussitôt. La dernière phrase du testament fut attaquée comme étant de la part de Nobel un acte antipatriotique. Le prix de la Paix même fut critiqué par un futur lauréat suédois qui ne le refusa d'ailleurs pas vingt-cinq ans plus tard !

Les négociations et l'inventaire des biens allaient durer quatre ans. Il y eut des complications dans l'estimation des valeurs sur les pétroles de Bakou exploités par la Société Nobel frères. Les neveux et nièces se sentant lésés, surtout ceux de Suède, commencèrent à s'agiter.

Après maintes démarches et notamment auprès de Waldeck Rousseau, le domicile légal fut désigné comme étant la Suède.

Les fonds récupérés furent placés à Londres et à Stockholm.

L'Académie des Sciences, l'Institut Carolin, l'Académie de Suède et le Parlement norvégien (Storting) reçurent des deux exécuteurs une lettre identique leur demandant de prendre leurs responsabilités, de désigner des délégués et de commencer les réunions communes avant d'obtenir une sanction du roi Oscar II par l'intermédiaire du ministre de l'Education et des Affaires ecclésiastiques.

Les neveux et nièces de Suède essayèrent de mettre dans leurs intérêts ceux de Russie et notamment l'aîné de la famille, Emanuel, déjà cité. Un dialogue mémorable entre le roi et cet Emanuel se termine ainsi : « Votre Majesté, je ne voudrais pas exposer mes frères et sœurs à courir le risque que des savants distingués leur reprochent dans l'avenir de s'être appropriés des fonds qui appartiennent proprement à ces savants. » Ce fut la fin d'une grande querelle et comme l'Institut Nobel n'était pas encore en fonction, les héritiers furent, en échange de cette concession, autorisés à recevoir l'intérêt de l'actif pour 1897, ce qui représentait tout de même une somme assez rondelette puisque cet actif était de l'ordre de 31.587.202 couronnes-or !

L'Académie des Sciences et l'Institut Carolin envoyèrent tout de suite des délégués qui se mirent rapidement d'accord avec

les exécuteurs. L'Académie suédoise fut plus réticente. Il fallut bien préciser le mot « littérature », régler la question de savoir s'il fallait considérer des œuvres imprimées, des discours, et savoir si le travail primé devait être exécuté vraiment pendant l'année précédente. La situation fut la plus difficile à régler avec le parlement norvégien, malgré les bonnes relations entre les deux pays qui s'étaient séparés d'un commun accord et sans effusion de sang. Il faut convenir qu'un candidat à la paix est assez difficile à définir. Finalement, le Starting envoya trois délégués, trois anciens présidents du Conseil.

Toutes les questions posées ont été réglées et une provision fut demandée pour entretenir le fonctionnement de la nouvelle fondation dont le gouvernement suédois approuva les statuts le 29 juin 1900. C'est le 3 octobre de la même année que le bureau se réunit pour la première fois en attendant les manifestations de candidatures !

Les détails de toutes les délibérations ont été publiés en 1947 par Ragnar Sohlman lui-même. C'est un document précieux riche de souvenirs personnels. Son auteur conclut ainsi : « En ce qui me concerne, je crois que c'est une expérience inoubliable d'avoir pris part dès le début à l'organisation de la Fondation Nobel. »

Un décret du gouvernement suédois du 20 juin 1900 organisa la *Fondation Nobel* et les premiers lauréats furent désignés en 1901, ce furent :

Röntgen, allemand, pour la physique,
 Van't Hoff, hollandais, pour la chimie,
 Von Behring, allemand, pour la médecine,
 Sully-Prudhomme, français, pour la littérature,
 Dunant, suisse, et Passy, français, pour la Paix.

Depuis cette date, 334 savants ont été désignés, ainsi que 7 institutions :

La Croix-Rouge (deux fois) en 1917 et 1944,
 L'Institut de Droit international (1904),
 Le Bureau international permanent de la Paix (1910),
 L'Office international Nansen pour réfugiés (1938),
 The Friends Service Council (1947),
 L'Office des Nations Unies, réfugiés (1954).

Pour la France, on compte 33 noms, dont 3 Normands dont je parlerai plus loin avec quelque détail. Celui de Madame Curie est mentionné deux fois puisqu'elle partagea avec son mari et Henri Becquerel le prix de Physique en 1903 et reçut le prix de Chimie en 1911.

Voici d'ailleurs la glorieuse statistique pour la France :

Physique (7) : H. Becquerel, P. Curie, M. Curie (1903), G. Lippmann (1908), C.-E. Guillaume (1920), J.-B. Perrin (1926), L. de Broglie (1929).

Chimie (6) : H. Moissan (1906), M. Curie (1911), V. Grignard et P. Sabatier (1912), F. Joliot et I. Joliot (1935).

Physiologie et Médecine (3) : C.-L. Laveran (1907), C. Richet (1913), C. Nicolle (1928).

Littérature (10) : Sully-Prudhomme (1901), F. Mistral (1904), R. Rolland (1915), A. France (1921), H. Bergson (1927), R. Martin du Gard (1937), A.-P.-G. Gide (1947), F. Mauriac (1952), A. Camus (1957), Saint-John Perse (1960).

Prix de la Paix (8) : F. Passy (1901), L. Renault (1907), P.-H. d'Estournelles de Constant (1909), L.-V.-F. Bourgeois (1920), A. Briand (1926), F. Buisson (1927), L. Jouhaux (1951), A. Schweitzer (1952).

On peut être curieux de savoir combien de personnes ont refusé le prix jusqu'ici. Certes, Léon Tolstoï avait manifesté dès 1897 son intention de ne pas l'accepter, mais on ne peut dire qu'il le refusa puisque les statuts ne furent promulgués qu'en 1900. D'ailleurs, par décret du 31 janvier 1937, Hitler défendit aux Allemands d'accepter le prix Nobel ; de la sorte Richard Kuhn et Adolf Butenandt, quoique désignés, ne purent toucher le montant du prix car celui-ci ne peut être gardé plus d'un an ; il est alors reversé au fonds commun. Boris Pasternak, poète et romancier russe, prix de littérature en 1958, ne fut pas autorisé à faire le voyage de Stockholm. Par contre, plus près de nous, en 1964, J.-P. Sartre a refusé le prix de littérature pour la raison que je recopie dans une interview de journal : « Le seul combat actuellement possible sur le front de la culture est celui de la coexistence pacifique des deux cultures, celle de l'Est et celle de l'Ouest. C'est pourquoi, je ne peux accepter aucune distinction distribuée par les hautes instances culturelles, pas plus à l'Est qu'à l'Ouest. »

Si l'on s'occupe maintenant de la distribution géographique des prix accordés, on constate que les Etats-Unis viennent en tête avec 80 lauréats, suivis par la Grande-Bretagne et l'Allemagne avec 53. Quelques pays n'ont été récompensés qu'une fois, ce sont l'Australie, le Chili, la Tchécoslovaquie, l'Islande, le Japon, le Portugal et la Yougoslavie. Il n'est pas toujours facile de bien trancher en statistiques. Ainsi, C.-E. Guillaume, né à Genève, a fait sa carrière au Bureau International des Poids et Mesures. M. et M^{me} Cori sont nés à Prague mais étaient citoyens américains quand ils se partagèrent le prix. Daniel Bovet est né en Suisse mais il est citoyen italien depuis 1947, etc. Et maintenant, une question qui doit intéresser toutes les dames de l'assistance : combien de femmes ont reçu le prix Nobel jusqu'ici ? J'en trouve onze, toutes mariées et mères de deux ou trois enfants. Voici leurs noms :

Marie Curie, française (1903 et 1911) et sa fille,
 Irène Joliot, française (1935),
 Bertha von Suttner, autrichienne (1905, pour la Paix),
 Sigrid Undset, norvégienne (1928, en littérature),
 Grazia Deledda, italienne (1927, en littérature),
 Pearl Buck, américaine (1938, en littérature),
 Gabriela Mistral, chilienne (1945, en littérature),
 Jane Addams, américaine (1931, pour la Paix),
 Emily Greene Balch, américaine (1946, pour la Paix),
 Gerti T. Cori, américaine (1947, médecine),
 Dorothy Crowfoot-Hodgkins, anglaise (1964, chimie).

Seule, parmi les personnes physiques, Madame Curie a obtenu deux fois le prix. Et les dames de l'assistance voudraient aussi savoir combien de couples, mari et femme ont été couronnés. Il n'y en a que trois : M. et M^{me} Curie, M. et M^{me} Joliot et M. et M^{me} Cori. La lauréate de chimie de l'an dernier a pour mari un historien célèbre dont le cousin reçut le prix de médecine en 1963.

Le prix de la Paix ne fut pas toujours accordé. Il en a été ainsi pour les années 1914, 1915, 1916, 1918, 1923, 1924, 1928, 1932, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1955 et 1956.

Chaque prix consiste en une médaille d'or, un diplôme sur parchemin avec citation, un banquet et... le chèque. Le récipiendaire doit faire une conférence sur les travaux ayant fait

l'objet de sa distinction. Toutes ces conférences sont conservées à Paris, par exemple, au fonds finno-scandinave ; elles sont d'ailleurs maintenant publiées sous forme de livre par la librairie Elsevier.

Je voudrais maintenant retracer rapidement la carrière de Louis de Broglie, de Victor Grignard et de Charles Nicolle.

Louis de Broglie, prince, puis duc à la mort de son frère Maurice en 1960, est le petit-fils d'Albert, chef de l'opposition monarchique au début de la Troisième République, président du Conseil, historien et académicien. Il est né à Dieppe en 1892 et prépara d'abord une licence d'histoire. Mais peut-être à cause des découvertes de son frère en physique moléculaire, il reprit ses études de mathématiques et publia sa thèse en 1924, intitulée *Recherches sur la Théorie des quanta* et dans laquelle il créa positivement la mécanique ondulatoire. L'hypothèse fondamentale suivant laquelle l'électron en mouvement est doué de propriétés ondulatoires a reçu l'année suivante une confirmation éclatante par deux physiciens, Davisson et Germer, qui purent envoyer un faisceau d'électrons monocinétiques à travers une lame cristalline de nickel et réaliser une distribution irrégulière des électrons réfléchis avec maximums dans des directions définies. Ces expériences permirent à Davisson (prix Nobel à son tour en 1937) de calculer la longueur d'onde d'une radiation avec les mêmes directions d'intensité maximum pour les radiations réfléchies et il trouva exactement celle qui avait été prévue par Louis de Broglie. Ce fut le point de départ de l'optique électronique dont les applications ne se comptent plus, quoique le grand public ne retienne que le microscope électronique et le poste de télévision. Plus tard, Louis de Broglie porta son attention vers l'étude de la théorie de l'électron magnétique, les particules à spin et vers la constitution du noyau de l'atome. Il est maintenant en retraite depuis 1962. Il a occupé à la Sorbonne une chaire de Théories physiques. Grand Croix de la Légion d'honneur, il est entré à l'Académie des Sciences en 1933 ; il en devint secrétaire perpé-

tuel en 1942 en remplacement d'Emile Picard. L'Académie française lui ouvrit ses portes en 1944.

Ses écrits extrêmement nombreux se font remarquer par la pureté du style. Le monde savant connaît les volumes de la collection André George ou de la collection Hermann : *Ondes et corpuscules* (1930), *Matière et Lumière* (1937), *La Physique nouvelle et les quanta* (1937), *Continu et Discontinu* (1941), *Physique et Microphysique* (1947), *Optique ondulatoire et corpusculaire* (1950), *Savants et découvertes* (1951).

Inlassablement, il demande comme président de la Société des Amis des Sciences, de l'argent pour secourir les savants pauvres ou les membres de leur famille dans le besoin. Le duc Louis de Broglie se range parmi les savants qui ont le plus honoré la France.

En 1912 le prix a été partagé entre Grignard et Sabatier, comme l'indique le rapport « pour leurs méthodes de synthèse grâce auxquelles l'essor de la chimie organique a grandement progressé ».

Victor Grignard, né à Cherbourg le 6 mai 1871, était fils d'un maître-voilier qui termina sa carrière comme chef d'atelier à l'Arsenal. Le proviseur du lycée de Cherbourg fit obtenir au jeune Grignard une bourse pour préparer le concours de l'Ecole Normale Supérieure dans un lycée de la capitale, mais la Ville de Paris supprima ces bourses par raison d'économie. Voici donc Grignard entré en 1889 à l'Ecole Normale spéciale de Cluny où il se préparait à devenir professeur de mathématiques. Deux ans plus tard, cette école ayant été victime d'une querelle entre Modernes et Anciens fut fermée et Grignard obtint un poste... en chimie comme assistant près de Barbier et Bouveault afin de terminer la licence. Il a dit lui-même avoir une mauvaise opinion de la chimie qui lui apparaissait comme une science purement empirique exigeant un effort considérable de mémoire. Son maître Barbier lui donna alors à étudier l'action du magnésium sur les dérivés halogénés et du premier

coup ce fut la grande découverte des composés organomagnésiens qui le conduisit à la thèse de doctorat en 1901. Ces dérivés réagissent à peu près sur tous les composés organiques et ont permis de réaliser des milliers de synthèses avec une facilité étonnante. Ce fut alors pour Grignard une carrière rapide : maître de conférences à Besançon (1905), à Lyon (1906), professeur titulaire à Nancy (1909), puis enfin à Lyon (1919). La guerre de 1914 le surprit comme soldat de 2^e classe gardant un pont de chemin de fer. Quand s'installa la guerre des gaz on eut recours à ses précieuses qualités pour la fabrication du phosgène et de l'ypérite. Doyen, directeur de l'Institut de Chimie de Lyon, membre non résident de l'Académie des Sciences en 1926, il avait entrepris en 1933 pour le compte de la Librairie Masson un *Traité de Chimie organique* en 20 volumes, auquel j'eus l'honneur de collaborer mais dont il ne vit paraître que deux tomes avant d'être emporté par une courte maladie et une grave opération le 12 décembre 1935. Cette œuvre gigantesque fut ensuite menée à bien par Dupont et Locquin. Le nom de Grignard reste aussi attaché à la Nomenclature du Congrès de Liège (1930).

Ayant eu le privilège de l'approcher, je puis dire que c'était un homme extrêmement bon, modeste, obligeant, de haute conscience professionnelle et un travailleur infatigable. N'a-t-il pas écrit : « Chacun de nous a une étoile. Suivons-la en nous félicitant de la voir chaque jour un peu plus loin. »

Au sujet de Charles Nicolle, membre de notre Académie, je dirai peu de choses car son nom et son œuvre sont connus de chacun d'entre vous. Né à Rouen le 21 septembre 1866, il mourut à Tunis le 28 février 1936. Son père Eugène était médecin. Le fils fut un moment professeur à l'École de Médecine de notre ville avant de partir pour Tunis où il dirigea l'Institut Pasteur de 1903 à 1936. Dès 1932, il accepta une chaire au Collège de France. La récompense suprême du prix Nobel lui échut en 1929. Il reçut la médaille d'or du Jubilé de l'Institut Pasteur de Tunis qui était devenu un centre de

bactériologie célèbre dans le monde entier. Chacun sait qu'un timbre et une carte du premier jour furent gravés en son honneur.

La découverte principale de Charles Nicolle est assurément le mode de transmission du typhus exanthématique ; il put déceler que l'agent de transmission était le pou du corps en 1909, ce qui permit aussitôt d'établir la prophylaxie. Son nom reste également lié à l'origine canine du kala-azar, à la séro-prévention de la rougeole, à l'agent de transmission de la fièvre récurrente, à la fièvre de Malte, à la scarlatine, à la diphtérie, aux oreillons, etc... Comme vous le savez également, Charles Nicolle n'était pas seulement un grand médecin ; il écrivit quelques romans comme *La Narquoise*, *Le Pâtissier de Bellone*, *Les feuilles de la Sagittaire*, mais encore et surtout des ouvrages de philosophie scientifique de haute valeur comme *Biologie de l'Invention*, *Naissance, vie et mort des maladies infectieuses*, *La destinée humaine*, sans compter de nombreux articles.

Avec le recul du temps, en lisant les rapports qui ont été faits sur Nicolle à Stockholm, on ne peut manquer d'être peiné de voir le Comité Nobel si hésitant. Celui-ci admettait, certes, que la contribution du célèbre bactériologiste avait été d'importance fondamentale pour combattre le typhus pendant la première guerre mondiale, mais puisqu'il n'avait apporté aucune idée nouvelle ni ouvert aucune route de valeur extraordinaire à l'humanité, les membres se sont prononcés contre l'attribution du prix. Cependant les professeurs de l'Institut Carolin ont décidé en fin de compte d'honorer notre compatriote, quoiqu'à une faible majorité.



Je vais maintenant conclure cette déjà longue causerie. Une question a souvent été posée : « Est-ce que tous les lauréats désignés méritaient le prix Nobel ? ». On peut répondre « oui » en toute certitude. Et maintenant : « Est-ce que tous les savants qui le méritaient à leur époque l'ont obtenu ? On peut répondre « non », surtout pour la France et notamment quand on examine l'œuvre de Le Chatelier. D'autre part, l'année où

Moissan a obtenu le prix pour le fluor et le four électrique, il avait pour principal concurrent Mendéléeff, déjà proposé en 1905. L'œuvre de celui-ci fut repoussée car la classification avait été proposée en 1869, qu'elle n'était pas encore au point, qu'elle était déjà enseignée dans toutes les chaires et que c'était la découverte de Cannizzaro qui avait rendu possible le travail de Mendéléeff. Celui-ci mourut tout de suite dès le début de 1907. La découverte des isotopes et de la loi de Moseley auraient fait changer d'avis sans aucun doute les cinq membres d'alors au Comité de Chimie.

On entend dire aussi : « L'obtention du Prix Nobel est une question de piston ! si notre Ministère des Affaires étrangères agissait, il y aurait davantage de lauréats français. » Je ne le crois pas. Les membres de jurys suivent attentivement les découvertes ; ce sont des savants eux-mêmes de premier plan. Certains d'entre eux ont déjà reçu le prix et, à cause des nombreux congrès internationaux, ils connaissent personnellement les candidats possibles.

Et maintenant, vous voudriez savoir qui a osé écrire : « Ce misérable avorton aurait dû être étranglé... » Eh bien ! C'est le seul homme capable de l'écrire. C'est Nobel lui-même en réponse à l'un de ses frères qui lui demandait d'écrire une autobiographie. Nobel fut malade toute sa vie. Il était cardiaque. Comme son père et ses deux frères aînés, il est mort d'une crise au cœur. Il ne savait pas à cette époque que cette nitroglycérine dont il disposait par tonnes dans toutes ses usines était un remède efficace pour l'infarctus. Ses premières années furent très pénibles mais ses découvertes : détonateur, dynamite, coton-poudre, cordite que l'on croit dues au seul hasard, sont le fruit du génie. Il a certes réalisé une grande fortune et il savait faire respecter ses droits. C'était un chercheur-né. Il ne s'est pas marié. Il n'a peut-être eu qu'un seul amour tout platonique pour celle qui devait mériter le prix de la Paix en 1905 et qui a dû agir sur son état d'âme. Il a fait des explosifs qui l'ont enrichi, mais, pour une part, ces explosifs servent à tuer les hommes ; peut-être, pensait-il, que lorsqu'ils se seront entretués, ils reviendront à des sentiments plus raisonnables. C'est pourquoi, au lieu de fonder un prix de Mathématiques,

il faut fonder un prix de la Paix, ne serait-ce que pour soulager les misères humaines.

Maintenant que quatre années de négociations et de conflits parfois amers ont permis de donner au testament une forme légale, que les prix sont distribués depuis soixante-cinq ans, les critiques sont éteintes. En Suède, la distribution annuelle du 10 décembre présidée par le Roi et la Reine est devenue une fête nationale et le droit de désigner les lauréats aussi bien que la gérance des fonds sont considérés comme surélevant la réputation de la Suède parmi les nations civilisées. Il en est de même en Norvège. Il en résulte aussi que l'intérêt du public et le respect pour le donateur se sont accrus considérablement. Et cet Hamlet des temps modernes n'est-il pas plutôt ce loup auquel Alfred de Vigny donne la parole au moment de rendre son dernier souffle :

*Fais énergiquement ta noble et lourde tâche
Dans la voie où le sort a voulu t'appeler.
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler !*

Marquise Duparc

par M. José BELLE

Ancien Président

et Membre de l'Académie de Versailles

DANS l'histoire de notre Théâtre, les échos du Grand Siècle retentissent de grands noms. Rassurez-vous, mon propos n'est pas de vous entretenir de la prééminence du *Cid* sur *Andromaque* ou sur le *Misanthrope*. Le portrait, que je vais m'efforcer d'esquisser devant vous, constituera le trait d'union entre nos trois grands classiques. En évoquant la carrière de cette merveilleuse actrice que fut Marquise Duparc, nous verrons se profiler l'ombre familière de Molière, l'empressement touchant de Corneille et la grande tendresse de Racine. Pour mémoire, j'y ajouterai également le souvenir de Jean de La Fontaine.

Hélas, je crains de vous décevoir en ne mettant pas suffisamment en relief cette chronique mondaine et scandaleuse à laquelle on fait souvent allusion en marge de ce grand siècle. A la vérité, je ne ferai qu'effleurer un scandale, qui, en réalité, ne mérite pas ce vilain nom. Comme le franchissement du mur du son, celui de la vie privée laisse souvent derrière lui trop de fracas et d'éclaboussures. A trois siècles de distance, on peut évoquer une mémoire avec parfaite sérénité.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous conduire à Lyon où naquit Marquise Duparc. Il ne s'agira point tout de suite d'elle, mais de celui qui, bien mieux que moi, pourrait vous la faire connaître. Entrons donc dans le vieil immeuble lyonnais, où vit dans une pieuse et studieuse retraite le chanoine André Chagny, le dernier et le plus autorisé des biographes de

Marquise. Il vient de doubler le cap des quatre-vingt-dix ans. Quand on entre dans sa calme cité des livres, on se sent pénétré d'un grand sentiment fait à la fois de curiosité et de respect. Une cécité quasi complète évite à notre auteur de voir la vénérable épaisseur de poussière qui se dépose sur les piles de livres, entre lesquelles il faut se livrer à des manœuvres d'un « slalom » assez serré. Au cours d'une longue conversation, quand je fis allusion à sa chère Marquise, le chanoine me dit quelle serait sa joie de voir Marquise présentée dans ce Versailles où se déroulèrent tant d'événements heureux de sa carrière, principalement la création d'*Andromaque*, ainsi qu'à Rouen où son nom s'associe si heureusement au nom des deux Corneille. Il me demanda si je voudrais bien me charger de cette mission. Je crois donc répondre à son désir en retraçant devant vous, à grands traits, la carrière aussi fulgurante que brève de son héroïne. Il m'autorisa à le piller sans vergogne, car je crois qu'il a tout dit en ce qui concerne Marquise. C'est donc un hommage en même temps qu'un merci que je tiens à adresser à ce vieil ami.

Notre premier acte va se dérouler à Lyon ; Marquise y vécut ses dix-huit premières années. Au début du dix-septième siècle, Lyon, cette seconde ville de France, gardait encore la physionomie de capitale dont elle n'a point perdu le reflet. Tandis que Lutèce faisait figure d'une colonie en pointe de la civilisation, Lyon, importante cité gallo-romaine, offrait à une population déjà très évoluée un vaste Théâtre et un Odéon situés sur la colline de Fourvière. Carrefour d'échanges économiques et intellectuels, population mélangée aux confins de l'Italie et de l'Helvétie, confluent de deux grands fleuves, siège du Primat des Gaules, Lyon, dès les premiers siècles, apparaissait par de nombreux titres comme la capitale transalpine de la latinité. Mais les siècles, comme les invasions, eurent raison des amphithéâtres.

Sous Louis XIII, les spectacles populaires se déroulaient dans

les Jeux de Paume. On en connaissait pour le moins sept à Lyon et le plus connu se trouvait vers Saint-Paul, rue du Bœuf. A en juger par ceux de Paris, par celui de Versailles qui retentit encore de la célèbre apostrophe de Mirabeau, ces vastes jeux transformés en salles de spectacles, avec scène et tribunes, pouvaient aisément contenir un millier de spectateurs. Les places se payaient jusqu'à cinq livres, soit environ trente francs de notre monnaie. Le Guignol lyonnais, dérivé des Pupazzi italiens, ne devait apparaître que bien plus tard.

Jongleurs, opérateurs, bateleurs, se livraient à mille fantaisies. Ainsi en était-il du sieur Jacomo di Gorla, dont le nom trahit bien l'origine. Il exhibait un titre dont la modestie dépeint le personnage : « Premier opérateur du Roy en sa Ville de Lyon ! ». Bateleur, bonimenteur, vendeur de vulnéraires, voire même parfois arracheur de dents. La race ou la tradition n'en était pas encore éteinte avant la Grande Guerre. Ces phénomènes parcouraient foires et marchés juchés sur de superbes véhicules ornementés et dorés et proposant aux badauds qui faisaient cercle autour d'eux des élixirs aux vertus universelles calmant toutes les douleurs ; ils procédaient même parfois à des extractions dentaires d'autant plus spectaculaires qu'un roulement de tambour avec claquement de cymbales couvrait les hurlements du patient.

Notre Jacomo, qui avait épousé une Suisse, Marguerite Jaquerl, était inscrit à Lyon en 1635, sur une liste civile, ancêtre lointaine de nos listes électorales.

C'est en cette même année 1635 que peut se situer la naissance de Marquise-Thérèse de Gorla... Certains font avancer de deux ans cet événement. Mais peu importe ; la date certaine de sa mort en 1668 n'enlève rien à la rapidité de sa carrière comme à sa fin prématurée.

Il faut se garder de commettre une erreur jadis trop répandue, qui consistait à évoquer la « Marquise » du Parc. Tout dernièrement un journal la dénommait encore ainsi. Il semble que par une rencontre de circonstances aussi heureuses qu'inattendues, ce prénom si charmant soit venu se compléter grâce au mariage par le nom Duparc. Marquise Duparc, quelle

belle évocation ; trouverait-on plus parfaite image et qui s'adapte mieux au Versailles du Grand Siècle ?

Si, pour les besoins de la cause, on a imaginé un saint Napoléon, dont mon savant ami l'archiviste Henri Lemoine a même découvert le vitrail, je n'ai pas connu la bonne fortune de trouver dans un recueil d'hagiographie le nom de sainte Marquise. Quelle est son origine ? Au XVII^e siècle, il était d'un usage connu à Lyon ; dès le XIV^e, les archives de Bigorre nous font connaître dans certains actes les prénoms de Baron, Marquis et Marquese ou Marquise. Une hypothèse plus hasardeuse, mais qui permettrait de se rattacher au calendrier des saints, fait dériver Marquise de Marcus, Marc, qui en se féminisant devient Marquise. Mais ne cherchons pas plus loin ; ce prénom est sans doute le fruit de la touchante vanité de Marguerite Jaquerl et de Jacomo di Gorla.

Son père fut le premier initiateur de Marquise dans la carrière théâtrale. C'est sans doute qualifier d'un grand mot les spectacles auxquels Marquise participa dès son enfance. Sur les tréteaux, davantage danseuse que comédienne, tantôt à l'ombre de son père ou bien dans la troupe de Mitala, dit « La Source », elle dansa et chanta soit à la parade, soit à l'intérieur de ces Jeux de Paume où elle se familiarisera très tôt et sans la moindre coquetterie avec un public populaire et bon enfant. Eut-elle même oser rêver, créer dix-huit ans plus tard un grand rôle au Palais de Versailles ?

Le début de sa carrière peut se résumer en trois mots : *Saltavit et placuit* (elle dansa et elle plut). Ainsi nous est résumée la vie, comme l'oraison funèbre de l'enfant Septentrion à Antibes... Mais imaginons-nous Marquise telle que nous la dépeint un article du *Mercur* : « Elle faisait certaines cabrioles remarquables car on voyait ses jambes et partie de ses cuisses par le moyen de sa jupe fendue des deux côtés avec des bas de soie attachés au haut d'une petite culotte. »

En 1653, nous découvrons une première date officielle dans l'existence de Marquise. C'est en effet le 20 février de cette année que fut célébré en l'église Sainte-Croix de Lyon le mariage de Marquise-Thérèse Gorle avec René Bertelot dit

Duparc. Marquise devait avoir dix-huit ans, son époux en comptait cinq de plus ; il était né à Nantes en 1630 et avait débuté chez Molière en 1647. Pour jouer les valets de comédie, il possédait le physique de l'emploi : un « bon gros » pourrait-on dire un peu vulgairement. Ce vers d'un de ses rôles nous le dépeint à merveille : « *Je suis homme fort rond de toutes les manières* ».

Parmi les personnes qui signèrent au contrat, figurait un certain Jean-Baptiste Poquelin. La jeune épousée n'apportait que ses beaux yeux et sa grâce... Malgré que lui fussent attribués comme apports trois mille livres et une cote nuptiale, don de Jacomo de Gorla, lequel reconnut d'autre part qu'il s'agissait d'une libéralité du futur époux. Passez muscade... Gorla n'en était pas à son premier tour.

Voici donc Marquise embauchée dans la troupe de Molière. Ainsi débute sa véritable carrière d'actrice où nous allons la suivre pendant quinze ans. Trois lustres mais qui brillent d'un incomparable éclat.

Cette troupe de Molière, connue sous le nom d'« Illustre Théâtre » (mais qui l'était surtout de nom), fit son premier passage à Lyon en 1650. Molière et Madeleine Béjart y laissent leur trace en 1652, comme parrain et marraine de Mademoiselle de Brie, fille de la jeune comédienne dont la carrière se conjuguera avec celle de Marquise, mais se prolongera bien davantage puisqu'à soixante-cinq ans elle interprétait encore le rôle d'Agnès. Notons en passant que ces actrices, mariées et mères de famille, gardaient ce nom de Mademoiselle. L'enfant terrible de la troupe était le vieux Ragueneau. Ce pâtissier-poète qui nourrissait gratuitement tous les flatteurs faméliques de son entourage, a été silhouetté à merveille par Edmond Rostand et la prédiction venait de se réaliser : Ragueneau ruiné, mais toujours triomphant, était devenu moucheur de chandelles chez Molière.

Vers la fin de 1652, fut monté en grand spectacle, l'*Andromède* de Corneille, avec musique et décors de machinerie des plus compliqués. Le sieur Duparc y tenait le rôle d'un dieu, vraiment devenu le « *Deus ex Machina* ». Mais, habituellement,

ces troupes étaient volantes et passagères, émigrant d'une ville à un château, fréquentant les foires, suivant les fêtes ou les invitations.

En marge du *Roman Comique* qui jetait ses derniers feux et sans vouloir établir la moindre comparaison avec l'« Illustre Théâtre », permettez-moi d'évoquer un souvenir personnel...

Vers la fin du siècle dernier, des troupes de comédiens parcouraient encore bourgs et campagnes, plantant leur chapiteau sur les places et les marchés. Le calme des petites villes se trouvait égayé par le spectacle offert dans ces théâtres de toile, vastes édifices branlants, aux sièges des plus primitifs, aux décors des plus originaux et où tous les vents-coulis se donnaient libre carrière. Villageois comme citadins, non encore saturés de cinéma, de radio et de télévision, venaient s'esbaudir à l'opérette avec *Miss Helyett* ou *Les 28 jours de Clairette*, pleurer avec *Les deux Orphelines* ou *La Porteuse de Pain*, ou encore savourer quelque sombre mélodrame, épave du romantisme et savamment dosé d'amour, de mort et de trahison... Pas de micro à cette époque ; il fallait donner de la voix et la voix portait. Chaque matin, circulait par rues et places, une voiture rutilante garnie de bruyants musiciens et d'un orateur qui vantait le spectacle du jour ; terminant par ce slogan qui résonne encore à mes oreilles : « A ce soir, l'honneur de votre présence »... Et en avant la musique ! La troupe donnait des représentations au bénéfice d'un Bureau qui s'appelait encore de Bienfaisance. Au cours de la Semaine-Sainte, on représentait la Passion et je garde le souvenir émerveillé de sainte Véronique retournant le voile sur lequel se trouvait impressionné le visage douloureux du Christ...

Mais revenons à Marquise. Mariée en février 1653, elle se déplace dès septembre avec la troupe qui joue à Avignon, Montpellier, Pézenas et donne des représentations au château de la Grange chez le Prince de Conti, gouverneur du Languedoc.

Le titre leur est décerné de « Comédiens de Monseigneur le Prince de Conti ». Ces représentations avaient été négociées par Sarrazin qui compte avec Voiture parmi les poètes de l'Hôtel de Rambouillet. Sarrazin fut conquis par le charme de Marquise et il peut figurer au rang de ses premiers adorateurs. D'Assoucy, qui fréquenta ces comédiens, nous rapporte qu'ils sont dignes de représenter dans le monde les personnages qu'ils figurent sur la scène.

Marquise remplit de petits rôles dont l'écho n'est point parvenu jusqu'à nous. N'existait pas encore le précieux registre de Lagrange. A cette époque, on ne montait pas sur scène à seize ans pour parvenir d'emblée au zénith des grandes étoiles, quitte à descendre avant vingt ans au rang des idoles déchues.

En 1654, le 8 mars, est célébré à Lyon le baptême du premier-né de Marquise. Elle mettra au monde trois filles et un fils. La marraine était la baronne de Fléchère. Marquise aura la douleur de perdre, dix-huit mois plus tard, son premier enfant.

Mais le chariot de Thespis poursuit ses déplacements. On signale le passage de la troupe, en novembre 1654, à Béziers, pendant les Etats-Généraux du Languedoc. Molière y crée une pièce ; beaucoup de ses farces, ou morceaux de bravoure, mélanges de vers, de prose, de musique, de danse, de pantomimes, nous sont demeurés inconnus.

Il faut attendre 1655, la vingtième année de Marquise, pour que nous soit officiellement relatée son apparition sur la scène. Molière créait à Lyon son *Etourdi*, dérivé d'une pièce italienne. Marquise y tenait un petit rôle, celui d'Hippolyte, fille d'Anselme, et la de Brie lui donnait la réplique en des vers assez pertinents où l'on pourrait comprendre une déclaration déguisée faite par l'auteur :

*Vos yeux, vos propres yeux se connaissent trop bien,
Ils sont fort assurés du pouvoir de leur charme.*

La troupe de Molière et celle de Mitala dit « La Source » se trouvaient encore en concurrence à Lyon, mais aucune hésitation ne demeurerait possible : la troupe de Molière avait écrasé sa rivale. Rentre également dans le silence le sieur de Gorla,

ce premier opérateur du Roi. Devenu veuf, il épousera en secondes noces, vers 1661, Benoîte Benoît que nous verrons tristement apparaître vers la fin de ce récit.

En 1656, l'illustre Théâtre effectue une nouvelle tournée dans la région de Béziers, et, le 16 novembre, Pézenas voit la création du *Dépit amoureux*. Que n'a-t-on pas écrit au sujet de cette pièce ! Que le « caractère capricieux » de la Duparc, suivant l'expression d'un folliculaire du temps, avait inspiré cette pièce à son auteur. Le règne de Madeleine Béjart allait vers son déclin. Armande, Mademoiselle Molière, ne pointait pas encore à l'horizon. Certains ont fait allusion au vif sentiment que nourrissait Molière. En face des thuriféraires, la gloire a toujours provoqué les ragots de vils détracteurs. Rendons-nous compte du fait que dans les troupes de ce genre les ménages d'acteurs, Molière, Duparc, de Brie, entre autres, vivaient ensemble et plaçaient au premier plan la compréhension de leurs rôles.

Marquise, dans le *Dépit amoureux*, tenait le rôle d'Ascagne et se trouvait déguisée en homme. D'après la description que je vous ai rapportée, le travesti devait très bien lui convenir. Albert, père d'Ascagne, n'était autre que Molière. Le rôle de Marquise était des plus importants, mais je ne vous entraînerai point dans les dédales d'une intrigue assez compliquée. Retenons surtout le succès de Duparc, désormais spécialisé dans les rôles de valets de comédie. Il représentait ici Gros-René dont les accents enflammés enthousiasmaient le public. Son duo avec Marinette, en la circonstance Madeleine Béjart, est demeuré célèbre :

*Adieu Gros-René, mon désir,
Adieu mon astre,
Adieu beau tison de ma flamme,
Adieu chère Comète, arc-en-ciel de mon âme.*

Marquise était assez coquette pour en sourire ; son amour pour Gros-René ne devait point en souffrir, car elle gardait la conviction de demeurer le soleil de son âme...

De retour à Lyon, on continua les représentations dans différents Jeux de Paume. La chronique nous rapporte la

simplicité, pour ne pas dire la pauvreté, des décors qui contrastaient avec la splendeur des costumes. Marquise s'essaya parfois dans les rôles tragiques. Il importa de détruire une légende qui la représentait comme une pauvre débutante. Des tréteaux de la danse, elle était passée sur la scène de la comédie, voire du drame. Eclipsée par Madeleine Béjart, elle se plaçait au rang de Mademoiselle de Brie.

Vers cette époque, on signale le passage à Lyon du célèbre peintre Mignard. Il y aurait peint le portrait de Molière, représenté en César, et se serait plu à figurer en groupe les portraits des artistes de la troupe. A part une exception qui présente peu d'intérêt, l'iconographie de Marquise est égale à zéro. Combien nous pouvons le déplorer. Sans doute la trouverait-on sur un tableau d'ensemble et béni serait celui qui percerait ce mystère. Nous reste seulement une gravure exécutée au siècle dernier par Hillemacher, d'après la collection Soulairol. Visage sans grande expression, profil grec, chevelure surélevée, si j'ose m'exprimer ainsi. Que je regrette de ne pouvoir vous faire admirer l'attrait d'une beauté que ses rivales elles-mêmes se plaisaient à reconnaître. On ne connaissait point à cette époque de reporters-flasheurs ; sur cent photos, nous pourrions au moins en découvrir quelques-unes évoquant sa grâce, l'éclat de son regard et le charme de son sourire.

Quand on écrit la vie d'une comédienne, il faut éviter un écueil et ne point se plaire à fouiller trop avant dans les arcanes de sa vie privée. A côté des gloires du théâtre, quel besoin de se complaire dans la chronique scandaleuse ! Il a déjà été fait allusion aux avances de Molière vis-à-vis de Marquise. Car il était le chef de la troupe, le meneur du jeu, et il devait parfois se laisser prendre à ce jeu. Marquise, plus coquette que cruelle, semblait évoluer à merveille dans ce milieu très spécial où les ménages paraissaient au moins garder intacts leurs contrats. Méfions-nous des écrivains, à la fois exhumateurs et profanateurs, dont on dit qu'ils apparaissent « plus soucieux d'inventions piquantes que de vérités historiques ». Il paraît normal à certains d'entasser — comme mus par un sadique plaisir — aventures sur aventures en décrivant la vie des comédiennes. On alla même jusqu'à prétendre que Marquise aurait

inspiré à Molière son *Misanthrope*, tant elle l'aurait rendu morose et irritable. Mais, dans un autre domaine, cette thèse pourra se soutenir avec plus de vraisemblance, quand il s'agira d'*Andromaque*.

Le premier acte se termine et la grande étape de la vie lyonnaise de Marquise s'achève le 1^{er} mai 1658, par la naissance de sa fille Anne-Marie, fille de Thérèse de Gorla, nous dit l'état civil qui relate que le bébé fut tenu sur les fonts baptismaux par la descendante d'un éminent jurisconsulte.

Marquise revint-elle jamais à Lyon ? C'est peu probable. La route était longue et les loisirs des plus brefs. La troupe Béjart — qui ne prit que vers la fin de 1658 le nom de troupe Molière — était partie pour Rouen où va se lever le rideau de notre second acte.

« Dans la capitale de la Normandie, on attendait impatiemment les deux beautés », écrivait Thomas Corneille. Il s'agissait de la Duparc et de la de Brie. Nous entrons dans la période rouennaise qui ne durera que six mois, mais que d'éclat durant ce court laps de temps !

En guise de préambule, je ne vais point vous réciter les Stances de Corneille à Marquise. Elles sont devenues classiques. Voici quelques mois, je les entendais même dans un endroit où elles pouvaient apparaître quelque peu inattendues, rue de la Gaieté, à *Bobino*, chantées ou plutôt psalmodiées par Brassens avec grattement de guitare.

Plaçons-nous sur l'échelle des âges. Pierre Corneille atteint cinquante-deux ans. A cette époque, la cinquantaine était considérée comme la limite normale, pour ne pas dire extrême, de l'existence. Depuis lors, nous avons progressé ; nous progresserons encore et le siècle prochain risque d'être encombré d'une foule de jeunes centenaires... Suivant Paul Bourget, pour les amoureux du siècle dernier, l'heure du Démon de Midi sonnait à quarante ans, mais l'*Arnolphe* de Molière est tourné en ridicule parce qu'il ose encore prétendre à l'amour à l'âge de quarante-trois ans.

Après le triomphe de ses grands succès parisiens, celui du *Cid* remonte déjà à vingt-deux ans, Corneille s'est retiré à Rouen. Il vient de traduire *l'Imitation de Jésus-Christ* ; il demeure dans une austère et pieuse retraite, partageant sa vie de famille entre sa maison de ville, rue de la Pie, et son domaine rural de Petit-Couronne où il apprécie la paix de la campagne normande. Ce n'est pas un château, mais une maison de fin de semaine, dirions-nous aujourd'hui ; Petit-Couronne est demeuré intact et on y montre encore la pierre-montoire grâce à laquelle le poète enfourchait facilement sa paisible mule.

L'arrivée de Marquise déchaîna l'orage dans ce ciel serein, non point seulement dans le cœur de Pierre Corneille, mais également dans celui de Thomas, qui, à trente-trois ans, pouvait encore, à cette époque, nourrir quelques prétentions.

La gloire de Thomas paraît aujourd'hui bien éclipsée par le renom de son frère. Thomas avait débuté comme auteur, en 1647, à l'Hôtel de Bourgogne et dix ans plus tard, son *Timocrate*, aujourd'hui parfaitement oublié, avait remporté un succès comparable à l'actuel triomphe de *Cyrano*. Les deux frères avaient épousé les deux sœurs, ils partageaient des demeures voisines et il n'apparaît point que la rivalité dont ils firent preuve dans ces assauts vis-à-vis de Marquise, ait jamais troublé leur parfaite entente. Gageons du moins que chacun des deux frères trouva séparément les rimes des strophes enflammées que chacun d'eux adressait à Marquise.

L'année précédente, Corneille n'avait-il pas écrit :

*J'ai quelque art d'arracher les grands noms du tombeau
De faire qu'après moi l'univers s'en souviene.*

En face de cette évocation du passé, il présente maintenant un quasi certificat d'avenir, au cours de ses stances :

*Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit...*

Retenons quelques-unes des déclarations empruntées pour la plupart à une mythologie dont raffolait l'époque.

La troupe Béjart donne-t-elle une représentation d'*Endymion*,

Marquise tient le rôle de la Nuit et de Brie celui de la Lune. Pierre Corneille adresse un madrigal à la ténébreuse déesse, en avouant qu'il préfère « Les ombres de la Nuit aux clartés de la Lune... ».

D'autres fois, il madrigalise en de petits vers. Marquise dans *l'Amour malade* joue le rôle de la Peste et Corneille d'écrire :

*J'ai vu la Peste en raccourci
Et s'il faut en parler sans feindre,
Lorsque la Peste est faite ainsi,
Peste ! Que la Peste est à craindre...*

Certain jour, se rendant compte que ce demi-siècle bien sonné doit l'inciter à une raisonnable prudence, Pierre Corneille raille plaisamment sa propre attitude :

*Tête chauve et barbe grise
Ne sont pas viande pour vous
Mon cœur à prendre est facile
Mes vœux sont des plus inconstants,
Mais c'est un meuble inutile
Qu'un galant de cinquante ans.*

Sonnets, madrigaux, petits vers, pleuvent comme grêle sur Marquise qui ne paraît guère s'en soucier ; elle confie à Béjart : « Quand un homme vous prie d'amour, est-ce avec ses écrits qu'il vous propose de prendre du plaisir ! ».

Il arrive parfois qu'on ignore duquel des deux frères émanent ces déclarations. Toutefois, Corneille fut un mauvais prophète : « A mon âge vous ne vaudrez guère mieux... ». Marquise mourut à trente-cinq ans et Corneille lui survécut près de vingt ans.

Mais on imagine sans peine à quel point Marquise dut se trouver flattée de tant et de si beaux assauts. Tout ceci se résumait en visites rue de la Pie et en promenades champêtres à Petit-Couronne, avec Gros-René dont la confiance ne paraissait point se démentir.

On pourrait condenser en quelques mots cette intrigue : Je vous donne ma gloire et je veux votre amour. Thomas s'adresse à Iris dans un style plus cotonneux :

*Ce corps noblement fier
 Cette taille divine
 Qui par sa majesté marque son origine
 Ce teint dont la blancheur sans être mendiée
 Passe en vivacité la plus étudiée.*

Expression du visage, magie du regard, science des attitudes, inflexion de la voix, autant d'éléments pour ranimer des cendres mal éteintes.

Le Jeu de Paume des Maures, où jouait à Rouen la troupe Béjart, était situé rue des Charrettes, non loin de la rue de la Pie. Par une étrange coïncidence, la Champmeslé qui fut, après Marquise, la grande interprète racinienne, fit ses débuts à Rouen et joua en 1658 au Jeu de Paume des Braques, non loin du Vieux-Palais. Je gage que si la destinée leur avait été dévoilée, ces deux étoiles qui devaient briller d'un tel éclat eussent alors brouillé leur firmament.

Les petits poèmes de Corneille furent recueillis en 1660, dans le rare et précieux recueil du libraire de Serzy. En guise d'adieux très relatifs, car ils se retrouveront bientôt à Paris, Pierre Corneille écrivit deux ans plus tard ces vers où perce une résignation sereine et pleine de philosophie :

*Ainsi parla Cléandre et ses maux se passèrent,
 Son feu s'évanouit, ses dé plaisirs cessèrent.
 Il vécut sans la Dame et vécut sans ennui
 Comme la Dame, ailleurs, se divertit sans lui.
 Heureux en son amour si l'ardeur qui l'anime
 N'en conçoit les tourments que pour se plaindre en rimes
 Et si d'un feu si beau, la céleste rigueur
 Peut enflammer ses vers sans échauffer son cœur.*

Je m'excuse de ces abondantes citations recueillies au hasard de lectures cornéliennes, entre autres chez Dorchain dans sa biographie ou chez Couton dans la « Vieillesse de Corneille ».

Mais, si vous le voulez bien, anticipons de quelques années. Corneille, de retour à Paris, va rencontrer Marquise dans sa demeure de la rue de Richelieu, où fréquente également le jeune Racine. Près de trente ans séparent la Lyonnaise du Normand. Les vers suivants de Corneille, qui constituent

en quelque sorte l'épithaphe de son amour, furent publiés sans signature en 1677, dans le *Mercur*e de Donneau de Vizé. Ils font grand honneur à celui qui les composa, mais il est permis de supposer que Marquise n'en eut jamais connaissance ; car lors de leur publication, elle dormait depuis neuf ans déjà son dernier sommeil sous les dalles de la chapelle. Laissons donc une dernière fois la parole au vieux Corneille amoureux, en vous disant son suprême élan d'exaltation plus clairvoyante et quasiment raisonnée :

*Je suis vieux, Belle Iris, c'est un mal incurable
De jour en jour il croît, d'heure en heure il accable
La mort seule en guérit, mais si de jour en jour
Il me rend plus mal propre à grossir votre cour,
Je tire enfin ce fait de ma décrépitude
Que je vous vois sans trouble et sans inquiétude
Sans battements de cœur et que ma liberté
Près de tous vos attraits est en toute sûreté
Tel est l'heureux secours que reçoit des années
Une âme dont vos lois règlent les destinées.*

Je vais me permettre de prolonger cet acte rouennais par quelques extraits d'une biographie de Corneille, celle de Robert Brasillach, jeune écrivain au tragique destin, mais dont les ouvrages fournissent déjà la preuve d'une parfaite maîtrise. Voici quelques lignes que je crois devoir soumettre à votre plaisir, comme à votre méditation :

Dans la ville natale de Pierre, arrivent des comédiens, ils jouent les œuvres des deux frères et parmi eux, une ravissante créature aérienne, brûlante et qui incarne les plus belles héroïnes et les plus beaux rêves de la jeunesse. Avoir vingt ans et rêver de la petite Catherine, rue aux Juifs, c'est magnifique. Mais en avoir cinquante et retrouver sur un jeune visage ce qu'était Catherine jadis et ce qu'elle inspirait, c'est encore une de ces joies qui serrent le cœur et qui valent la peine de vivre... Autour d'elle, c'est une fièvre charmante et sensuelle. Pierre et Thomas, provinciaux toujours éblouis, se mêlent à ces fêtes et à ces griseries et ils ne manquent pas d'en être touchés. Il est loin le visage charmant et brouillé de Catherine Hue. Ils sont loin les désirs de renoncements à l'amour et à la scène... Tel fut le petit roman sensuel et sentimental qui, pendant quelques mois, unit Corneille et la belle Duparc. Il suffit qu'elle ait passé, que cet homme robuste et sensuel, malgré tout, ait senti passer justement la sensualité, l'adieu à la jeunesse, la fraîcheur ; tout ce qui l'avait charmé si fort des femmes dans sa vingtième année et qu'il avait si souvent mis en

scène. Il y pensera, à ce visage frais qui lui a appris son âge et les charmes un peu cruels du renoncement. Mais il faut croire qu'il s'intéressera plus sur le moment au symbole qu'à la personne et que Marquise a moins compté que sa jeunesse.

Ainsi pouvons-nous nous rendre compte de quel éclat brilla pour Marquise ce séjour de six mois à Rouen. Qu'elle ait inspiré semblables vers à un tel poète, mérite bien que nous nous soyions étendus un peu longuement sur cet épisode de sa vingt-cinquième année. Concluons donc avec René Herval, que toute cette poésie cornélienne est « un chef-d'œuvre de dédain, de superbe, mais aussi de sensibilité » et gagnons Paris que nous ne quitterons plus.

Le rideau se lève sur un dernier acte qui va durer dix ans et pendant lequel Marquise ne cessera de voir monter son talent et sa réputation, pour atteindre la cime avec *Andromaque*.

En octobre 1658, quasiment au débotté, en arrivant de Rouen, la troupe de Molière, qui vient de prendre ce nom, donne une représentation devant le Roi. Louis XIV resplendit déjà à l'aurore de sa vingtième année : nous nous trouvons à la période Mancini. La séduisante Marie assiste d'ailleurs à cette représentation qui semble donnée en son honneur dans la Salle des Gardes du vieux Louvre. Cette salle n'est autre que la salle dite des Cariatides, œuvres de Jean Goujon et où se déploie toute la splendeur de la Renaissance ; nous nous trouvons loin des Jeux de Paume.

C'est par une pièce de Corneille que débutait le spectacle. Imaginons que Marquise se trouvait encore plongée dans cette parfaite ambiance, après le séjour de Rouen qui dût marquer dans sa vie de comédienne. Elle interprétait le rôle de Laodice. Nous pouvons nous la représenter telle que nous l'a décrite Dussane dans ses « *Reines de Théâtre* » : « Marquise paraît casquée ; cheveux flottants retenus par des rubans couleur de feu. Une cuirasse d'argent lacée des mêmes rubans feu, met en valeur ses épaules et la cambrure hardie de sa jeune poitrine. Ses bras sont nus et sa tunique, fendue des deux côtés, à mi-cuisses, laisse voir dans toute leur beauté les jambes longues, musclées et rondes tout à la fois. Chaussée de brode-

quins à lacets d'argent, cloutés de pierreries, sa danse pleine de vigueur et de grâce ravit tous les cœurs. »

Que ne donne-t-on parfois des représentations dans cette salle des Cariatides. Car celles-ci ne paraissent point destinées aux voyages lointains comme leur voisine la Vénus de Milo.

Mais *Nicomède* ne remporta qu'un succès d'estime et les applaudissements furent plus polis que chaleureux. Hardiment, Molière sauva la mise et termina le spectacle en demandant au Roi de lui faire la grâce d'écouter un de ses divertissements qui plaisaient si fort en province. Gros-René y joua son rôle habituel près de Molière et Marquise y tint un petit rôle. Ce fut un franc succès.

Ayant gagné la partie, la troupe de Molière s'installa dans l'Hôtel du Petit-Bourbon, situé sur le Quai et qui sera bientôt démoli, pour faire place à la Colonnade de Perrault. La salle de spectacle était située dans le vaste local où avaient siégé en 1614 les Etats-Généraux. Pour compléter le tableau des théâtres de Paris à cette époque, citons l'Hôtel du Marais qui se trouvait dans cette rue Vieille-du-Temple, dont le nom s'est prolongé jusqu'à nos jours, sans oublier le célèbre Hôtel de Bourgogne où furent joués les chefs-d'œuvre de Racine et qui était situé rue Mauconseil, dans le quartier de la rue Montorgueil. Subsiste encore le Donjon de Jean sans Peur marquant l'enceinte de Philippe-Auguste.

La troupe dite des Italiens alternait avec celle de Molière et une rivalité des plus aiguës se manifestait entre le Marais et l'Hôtel de Bourgogne. Rivalité également entre les trois grandes étoiles de Molière : *Junon* — Bérart —, *Pallas* — de Brie —, *Cypris* — Duparc.

Ne cherchons pas la raison pour laquelle Marquise, naturellement suivie par Gros-René, émigra pendant un an de Molière au Marais. Dès leur retour, les transfuges furent bien accueillis.

Novembre 1659, cinq semaines plus tôt, Marquise avait mis au monde une fille, Catherine, baptisée à Saint-Germain-l'Auxerrois et dont Catherine de Brie fut la marraine. Les congés de maternité étaient à cette époque de bien courte durée...

L'année 1660 voit se déployer une intense activité théâtrale ; on joue la comédie comme la tragédie, non seulement au Petit-Bourbon, mais encore à Vincennes, au Louvre et jusque dans la chambre de Mazarin. Comme nous aurons l'occasion de le remarquer, on se représente mal la plantation des décors dans certaines salles par trop exigües. Mais on attachait une très grande importance aux costumes et sauf dans les pièces à machinerie très compliquée où par exemple les dieux descendaient de l'Olympe, le rôle du metteur en scène, aujourd'hui primordial, était alors réduit à sa plus simple expression.

Le 28 mai, « première » à Paris de *Sganarelle ou le Cocu imaginaire*. Molière y tient le rôle principal et Marquise celui de Célie, fille de bourgeois parisiens. Sa confidente est Madeleine Béjart et Gros-René joue le rôle de Villebrequin. Je n'invente rien et serais heureux de connaître l'origine de ce nom... La morale de l'aimable farce peut être considérée comme d'éternelle actualité dans ce domaine un peu spécial : « Et quand vous verriez tout, ne croyez jamais rien. »

Le 11 octobre, on démolit la salle du Petit-Bourbon et Louis XIV met à la disposition de Molière la salle dite du Palais-Royal située à l'angle gauche de l'entrée de la rue de Valois. Une plaque en conserve le souvenir.

Dès le 20 janvier 1661, échet à Marquise un rôle des plus importants dans une nouvelle œuvre de Molière : *Don Garcie de Navarre ou le Prince jaloux*. Dona Elvire, princesse de Leon, est l'amante du Prince de Navarre, en l'espèce de Molière lui-même. Lagrange y tient un rôle important. Lagrange, connu surtout par son fameux registre tenu de 1659 à 1685 et grâce auquel on peut connaître, pendant cette période, les fastes comme les insuccès du théâtre. Mais *le Prince Jaloux* ne paraît pas avoir soulevé un grand enthousiasme : le domaine espagnol convenait davantage à Corneille. Du moins Marquise s'y trouvait parfaitement dépeinte quand elle déclamait ces vers :

*La gloire sur mon cœur aurait si peu d'empire
Vous pouvez le penser et vous me l'osez dire
Apprenez que mon cœur ne sait point s'abaisser
Qu'il n'est rien sous les cieus qui puisse l'y forcer.*

Attendons quelques années ; avec le triomphe d'*Andromaque*, la gloire sur son cœur marquera son empire... Il faut reconnaître qu'à cette époque le drame se trouvait difficilement accepté par le public de Molière, car on venait à son théâtre surtout pour se divertir, et les grandes tirades ainsi que le genre pompeux ne passaient pas la rampe.

Toujours en 1661, à *l'Ecole des Maris* succédèrent *les Fâcheux*. Molière prétextait que c'était une chose nouvelle, qu'une pièce conçue, écrite et représentée en quinze jours. Ceci pour s'excuser de ne pouvoir faire défiler sur scène toutes les espèces de « fâcheux » qui règnent en ce bas monde... La pièce fut jouée le 17 août, au château de Vaux, chez Fouquet, lors d'une grande fête donnée en l'honneur du jeune roi qui s'y trouva reçu avec toute la magnificence que l'on sait. Mais on connaît également le succès qui s'en suivit pour le châtelain dont put se retourner la devise : *Quo non ascendam*. Marquise y chanta, y dansa ; elle tint à abandonner la robe longue plus convenable à la tragédie qu'à la danse.

Loret, dans sa *Gazette* — que nous citerons souvent ainsi que celle de son successeur Robinet — fait allusion aux mille soupirants :

*De la Duparc, cette belle actrice
Avec son port d'Impératrice...*

C'est à Vaux que doit se situer la rencontre de Marquise avec Jean de La Fontaine. Notre poète, rêveur et distrait, rencontrait facilement quelque amour à tout bout de parterre. S'enflamma-t-il pour Marquise ? Un rapprochement permet de le supposer. Car le fabuliste la célèbre dans une ode à Clymène :

*Clymène a des appas
Pour de l'amitié seule, elle n'en manque pas.*

Souvenons-nous bien : à trois ans de distance, le Bonhomme fait écho au vieux Corneille :

..... Vous n'aurez pas toujours
Ce qui vous rend si tendre et même redoutée.
Caron vous passera sans passer les amours...

Mais, quand paraîtront ces vers, Marquise en pleine beauté,

en pleine grâce, aura déjà accompli la funèbre traversée. N'ajoutons que l'importance d'un épisode, à cette rencontre de Marquise et du fabuliste. C'est un ruban de plus qu'il convenait d'attacher à sa coiffure.

En 1662, un événement sensationnel se produit pour la troupe : Molière épouse une jeune étoile de vingt ans, Armande Béjart, sœur de Madeleine, et qui, suivant la coutume, prend le nom de Mademoiselle Molière. Mais le ménage Bertelot-Duparc qui habite rue Saint-Thomas-du-Louvre, où résident également les Béjart, va s'installer rue de Grenelle-Saint-Honoré.

Malgré son intérêt, *l'Ecole des Femmes* ne nous retiendra point, car Marquise n'y figurait dans aucun rôle. Elle allait jouer un rôle plus naturel en mettant au monde, le 27 janvier, un fils, Jean-Baptiste-René, tenu sur les fonts baptismaux de Saint-Eustache par Molière et Armande Béjart. Ces excommuniés — ou prétendus tels — fréquentaient bien assidûment les églises.

L'année suivante, en 1663, Marquise tient sa place dans le rôle de Clymène, au cours de *la Critique de l'Ecole des Femmes*. Par la bouche de Clymène-Duparc, en véritable bourreau de soi-même, Molière ne s'épargne guère. Jugez-en par des affirmations telles que : « Les saletés y crèvent les yeux », par des allusions à « cette méchante rhapsodie qu'est *l'Ecole des Femmes* » et par cet accent vengeur que Marquise devait claironner : « Je suis dans une colère épouvantable, de voir que cet auteur impertinent nous appelle des animaux ! »

En septembre 1665, cette « *Critique* » créée à Paris en juin, fut représentée cinq fois à Chantilly, devant le Grand Condé. Ne cherchons point l'emplacement du théâtre dans ce château dont la plus grande partie fut démolie lors de la Révolution.

Entre temps, le 8 août, Marquise avait été marraine avec son compère Molière et l'enfant tenu par eux sur les fonts de Saint-Eustache n'était autre que la future actrice Mademoiselle Dancourt qui devait jouer les rôles d'amoureuse jusqu'à sa retraite, en 1720.

Mais rapprochons-nous de Versailles ; le 4 octobre 1663,

Molière y donne *l'Impromptu* dont la scène se déroule dans la salle dite de la Comédie. Au cours de cette pièce qui fut, suivant son titre, composée et apprise en quelques jours, Molière joue le rôle de marquis ridicule et Marquise celui de marquise façonnrière. La marquise reproche au marquis cette épithète dont on l'a affublée : « Il n'y a point de personne au monde qui soit moins façonnrière que moi. » Et le marquis de lui rendre justice : « C'est d'une excellente comédienne de bien représenter un personnage qui est si contraire à votre humeur. » Plus loin, Molière insiste : « Prenez bien garde à vous déhancher comme il faut, et à faire des façons. Cela vous contraindra un peu. »

Nous abordons à la franche comédie un an plus tard, avec *le Mariage forcé* et la jeune coquette s'épanouit dans le rôle de Dorimène. Cependant dans cette farce perce parfois une note plus grave. Imaginons Marquise que nous dépeint encore Dussane : « Elle ne répugnait point aux gestes hardis, apparemment involontaires, qui font brusquement changer de couleur le regard des hommes. Pour le reste, elle semblait se contenter de son gros Duparc. »

Sganarelle, qui est Molière, lui fait une brûlante déclaration d'amour : « Vous allez être à moi de la tête aux pieds... » Suit le détail, pour se terminer par : « Enfin toute votre personne sera à ma discrétion. » Sganarelle a passé la cinquantaine ; et cette profession d'amour devait, à cette époque, paraître tant soit peu exagérée. Mais la coquette, promise à un barbon, déclare avec grande délicatesse au véritable élu de son cœur qu'elle entend rassurer : « C'est un homme qui mourra avant qu'il soit peu et qui n'a tout au plus que six mois dans le ventre. Je vous le garantis défunt dans le temps que je dis. » Ce *Mariage forcé* fournit également l'occasion d'un ballet où dansait le roi. Marquise et Louis XIV figuraient dans la troisième entrée et je vous laisse à imaginer le sentiment de joie et d'orgueil quand elle figura sur les planches dans la compagnie d'un tel partenaire. La faveur royale s'était d'ailleurs étendue sur Molière qui avait été gratifié d'une pension par sa Majesté et, le 28 février 1664, le roi fut même parrain du fils de Molière et d'Armande Béjart.

A Versailles, on peut marquer d'une pierre blanche cette grande année, car s'y déroulèrent *Les plaisirs de l'Île enchantée*. Le Roi-Soleil, dans tout le resplendissement de sa jeunesse — il avait tout juste dépassé vingt-cinq ans — marquait sa préférence pour le domaine paternel de Versailles où il s'installera définitivement dix-huit années plus tard. Sous la direction de Le Vau, le château s'agrandit ; le parc s'y dessine sous l'impulsion de Le Nôtre. Une première grande fête est donnée en mai 1664, sous le nom des *Plaisirs de l'Île enchantée*. Six cents invités s'y trouvent conviés. Quels incomparables artistes y collaborèrent. Lulli compose la musique et règle les danses. Benserade écrit les vers. Molière se charge de l'organisation théâtrale et crée *La Princesse d'Elide*. Ces fêtes sont données en l'honneur de la jeune reine Marie-Thérèse, mais tous les regards se tournent dans les tribunes vers Louise de Lavallière, fille d'honneur de Madame, et qui devait expier par autant d'années de pénitence les mois de son éclatant triomphe. Non loin d'elle, mais encore ignorée, une autre fille d'honneur qui devait recueillir cette galante succession, Athénaïs de Rochecouart, depuis quelques mois épouse du marquis de Montespan.

Le thème de la fête était le suivant : à la suite de joutes et de jeux, comme de défilés, on assistait à la défaite de la magicienne Alcine, dans son île, d'où le titre général de cette fête. D'après les gravures d'Israël et de Sylvestre, on peut se rendre compte de son éclat.

La première des trois journées se déroula sur la partie haute de la terrasse, devant le château. Courses de bagues et carrousels auxquels participait le roi, sous le nom de Roger. Défilèrent ensuite les signes du Zodiaque et les Saisons. Marquise Duparc représentait le Chevalier Printemps ; une relation de la fête nous la dépeint ainsi : « Le Printemps parut ensuite représenté par Mademoiselle Duparc qui avec les avantages et le sexe d'une femme, faisait valoir l'adresse d'un homme. Son habit était vert en broderies d'argent et de fleurs au naturel. » Tout naturellement, l'Été suivait, représenté par le sieur Duparc. Gros-René se trouvait juché sur un éléphant recouvert d'une riche housse ; mais ce défilé, entrant dans la coulisse, présentait une autre allure. Écoutons encore : « Quand

le char sortit de scène, Molière exhortait le gros Duparc qui se plaignait de vertige en haut de son éléphant et le délicat La Thorillère, à qui le pas de son chameau soulevait le cœur. »

Le deuxième jour, 8 mai, eut lieu la première représentation de *la Princesse d'Elide*, comédie-ballet en cinq actes. Entre Armande et de Brie, Marquise y tenait le rôle important d'Aglante, cousine de la Princesse. La représentation se donnait devant le Tapis vert et Aglante célébrait la splendeur de ces lieux :

*Je chéris comme vous ces retraites tranquilles
Où l'on vient se sauver de l'embarras des villes
De mille objets charmants, ces lieux sont embellis.*

Comédie, ballet, opéra ; par la diversité des genres, Molière rejoint Shakespeare et l'harmonie se mêle à l'action dans un ensemble de couplets bouffons, de musique légère et de danse.

La troisième journée nous fait assister à la splendeur puis à la ruine de la magicienne Alcine. Par un ingénieux artifice, *l'Île enchantée* se trouve placée sur le bassin d'Apollon. Alcine-Duparc apparaît sur un monstre marin encadrée de deux nymphes, Armande et de Brie, montées sur des baleines. Mais le charme se trouve rompu et le palais incendié est détruit dans une apothéose que souligne un embrasement général.

Le 11 Mars 1912, sur la scène de la Comédie française, nous nous trouvons placés dans la coulisse de cette *Fête des plaisirs*. Maurice Donnay, dans son « Ménagement de Molière », fait apparaître Marquise Duparc sous les traits de Gabrielle Robinne, l'exquise jeune première qui cinquante ans plus tard venait encore nous charmer dans *Tartuffe* au Théâtre Montansier. Au cours d'une scène, le vicomte interroge :

*Cette grande, à côté, de mine cavalière
Ajustée en Printemps, avec son habit vert
Tout brodé d'argent fin et de fleurs tout couvert.*

Et le marquis lui répond :

*Parbleu, c'est la Duparc, elle aussi fut aimée
Par Molière, c'est une actrice consommée.*

Donnay, également connu pour ce penchant, fait proférer à Marquise quelques rosseries ; comme on vante devant elle Lavallière : « On dit qu'elle est pleine de feu, de savoir et d'esprit. » Elle réplique : « Oui, cela lui tient de hanches. » Mais laissons tomber le rideau sur cette courte scène. Et mentionnons, en outre, qu'une promenade eut lieu à la Ménagerie du Roi, promenade au cours de laquelle Gros-René put se familiariser avec son pachyderme. Si vous me permettez cette image un peu hardie, cette promenade à dos d'éléphant constitua pour Gros-René son chant du cygne, car il mourut le 24 octobre 1664, à l'âge de trente-quatre ans.

Nous pouvons tenir pour assuré que Marquise pleura sincèrement son mari et nul n'a jamais mis en doute la parfaite harmonie de ce ménage. Quatre enfants en étaient issus. Gros-René avait fait entrer Marquise dans la troupe de Molière ; il avait contribué à sa formation d'actrice ; puis, tant par galanterie que par faiblesse de caractère, il s'était effacé devant elle, en lui laissant les succès de la scène. Mais le deuil des reines de théâtre apparaît sinon plus profond, du moins plus bref que celui des reines de cour, car, dès le 9 novembre, Marquise jouait son rôle dans *la Princesse d'Elide* créée à Versailles et reprise à Paris.

Le 15 février 1665, elle incarne son premier rôle tragique, celui d'Elvire, femme de Don Juan dans *le Festin de Pierre*. Tout d'abord, elle joue la coquette près de son époux, se souciant peu du « cœur sincère » que celui-ci semble lui porter ; puis elle apparaît sous le voile et l'implore avec l'accent d'un repentir sincère, mais qui ne percera point le défaut de la cuirasse : « J'ai oublié, dit-elle, mon devoir pour vous. » Avant de lancer en dernière supplication : « Ne me refusez point votre salut, épargnez-moi le cruel déplaisir de vous voir condamné à des supplices éternels. » Et c'est dans le grand feu de ces flammes qu'à l'acte suivant tombera Don Juan. Il n'était pas question ici de danser, mais de jouer avec un autre accent bien nouveau.

Nous ne suivrons pas Marquise dans tous ces rôles ; il nous faut brûler les étapes. Nous la retrouverons le 12 juin dans

les jardins de Versailles, sur la scène d'un théâtre qui se trouvait, nous dit-on, garni d'orangers. Au cours du prologue, Molière figurait le marquis ridicule qui prétendait occuper une place sur la scène — quitte à payer plus cher son écot — coutume singulièrement embarrassante pour les acteurs. Marquise, cette fois de titre comme de nom, lui donnait la réplique.

Au Palais Royal elle battit tous les records en figurant dans *l'Amour médecin*, car cette pièce fut, suivant l'auteur, proposée, faite, apprise et représentée en cinq jours. Son origine remonte aux difficultés que Molière connut avec Dacquin, chirurgien du roi.

Mais, c'est en 1664 que Racine et Marquise Duparc se rencontrent pour la première fois, au Théâtre du Palais-Royal. Depuis deux ans Jean Racine est de retour d'Uzès où il a accompli chez son oncle Sconin une cure d'austérité. L'ancien disciple de Port-Royal fréquente le monde des coulisses et de la scène, en dépit des avertissements de sa tante, l'abbesse Agnès de Sainte-Thècle, qui lui écrivait à propos des gens de théâtre : « Vous fréquentez ces gens dont le nom est abominable à toutes les personnes qui ont tant soit peu de piété. »

La *Thébaïde* de Racine, tout récemment reprise, fut jouée en juin 1664 par la troupe de Molière. Il ne paraît point que Marquise y ait tenu un rôle. Cependant sa place était prévue, car Racine avait écrit : « La déhanchée fait la jeune Princesse... » Et c'est bien l'épithète que Molière avait employé à propos de Marquise dans *l'Impromptu*.

Bien qu'il ait été peu enchanté du succès très relatif de sa *Thébaïde*, Racine porta en 1665 son *Alexandre* chez Molière. Ce sujet de comédie lui avait été conseillé par Boileau et Racine s'était inspiré des cartons de tapisserie élaborés par Lebrun et traduits par la suite en de vastes compositions. Dans son registre, Lagrange porte : « Le vendredi, quatrième de décembre 1665, première représentation du *Grand Alexandre de Porus*. » Ce titre devint plus tard : *Alexandre Le Grand*. Brillante assistance, la troupe joua devant Madame (Henriette d'Angleterre), le Grand Condé, le duc d'Enghien et Anne de Gonzague. Marquise jouait le rôle d'Axiane. Écoutons le

gazouillement du nouvelliste Robinet, qui avait, comme chroniqueur, pris la suite de Loret, mort cette même année :

La grande Axiane
Brillante comme une Diane
Tant par ses riches vêtements
Que par ses attraits charmants.

La tragédie d'*Alexandre* paraît promise à un grand succès lorsqu'un coup de tonnerre éclate dans ce ciel triomphant. Le 18 décembre, jour de la sixième représentation au Palais-Royal, *Alexandre* est affiché et joué à l'Hôtel de Bourgogne. Il paraît difficile d'admettre que la pièce n'ait pas été mise en répétition à l'Hôtel de Bourgogne, avant même sa création chez Molière. On a mis en avant, comme prétexte, la différence de ton entre les deux troupes. L'Hôtel de Bourgogne jouait, paraît-il, plus pompeusement, et le Palais-Royal de manière plus humaine. Racine se serait trouvé très mécontent de la troupe de Molière, exception faite toutefois pour Marquise, car on relève dans une de ses lettres : « Les comédiens de Molière — sauf Mademoiselle Duparc — ne savent pas dire mes vers. »

C'est une actrice connue, Mademoiselle des Œillets, qui tenait concurremment le rôle d'Axiane. Le *Mercur*e l'apprécie de façon assez pittoresque : « des Œillets, excellente et même gracieuse comédienne, quoique laide, point jeune et fort maigre, malgré cela fort pleine d'agrément ; le tragique était son fort. »

A la suite de cet incident, les relations déjà très amicales de Racine avec la Duparc ne paraissent point s'être refroidies. C'est à cette époque que Marquise dût connaître la Voisin, cette aventurière, plus ou moins sorcière, tireuse de cartes, faiseuse d'horoscopes et pratiquant toutes sortes de trafics. La Voisin fréquentait les coulisses et les loges et il pouvait paraître naturel que Marquise, inquiète de son avenir, ait eu recours sur ce chapitre à ses offices.

Maintenant, nous allons connaître les années où la carrière de notre héroïne va atteindre son zénith. Suivons-la à travers Paris. Devenue veuve, elle prend la suite du bail de Molière

et va s'installer rue de Richelieu, en compagnie de ses enfants et sa belle-mère Benoîte Benoît, seconde épouse du sieur de Gorle.

Un grand rôle, celui de la prude Arsinoé, lui est réservé dans le *Misanthrope* où le génie de Molière arrive à la plus haute perfection. Ainsi, à la veille de leur séparation, Molière, créateur, et Marquise, son interprète, se trouvent-ils associés. Robinet écrit plaisamment :

*Molière son auteur
N'a rien fait de cette hauteur
Et l'on peut y voir les trois Grâces
Menant les amours sur leurs traces
Sous le visage et les traits
De trois objets jeunes et frais,
Molière, Duparc et de Brie
Allez voir si c'est menterie.*

Jamais plus Molière ne retrouvera troupe semblable. *Le Misanthrope* fut joué trente-cinq fois de juin à novembre, ce qui, pour l'époque, constituait un véritable record.

Son dernier rôle dans une pièce de Molière, Marquise le joua dans *Mélicerte*, pastorale héroïque, représentée pour la première fois à Saint-Germain en décembre 1666. Un théâtre avait été construit tout exprès pour le jeu de cette pastorale qui, même incomplète, apparaît charmante. Sur la musique de Lulli, Louis XIV y dansa même dans un ballet ; il n'avait pas trente ans et venait à peine de prendre réellement les rênes du pouvoir.

Au cours de la pièce, il semble que Molière, en quelque sorte dans un suprême élan, ait placé dans la bouche de sa bergère certain sentiment de mélancolie :

Vous le voyez, mon cœur, ce que c'est que d'aimer.

Et il insiste en dépeignant cet amour :

*D'abord il n'offre aux yeux que des choses agréables,
Mais il traîne après lui des choses effroyables,
Toujours, comme d'un mal, défends-toi de ses traits.*

On ne vaticinait pas toujours dans les bergeries... Et voici la dernière apparition de Marquise sur la scène du Palais-Royal. Le 4 mars 1667, elle y retrouve Corneille en créant un rôle dans *Attila*. Peu auparavant, *Agésilas* avait marqué une chute profonde et provoqué un « hélas ! » demeuré très historique. Brasillach n'hésite pas à faire ce rapprochement : « Le dix-septième siècle pouvait regarder *Attila* dans l'esprit où nous applaudissons une pièce de Jean Giraudoux. »

Un vieillard amoureux figure dans plusieurs des dernières pièces de Corneille. Il nous semble entendre un dernier adieu du vieil auteur à la jeune Marquise :

*Je veux, je tâche en vain d'éviter par la fuite
Ce charme dominant qui marche à votre suite
Mes plus heureux succès ne font qu'enfoncer mieux
L'inévitable trait dont me percent vos yeux.*

Ne pouvons-nous pas opérer un certain rapprochement ; neuf ans plus tôt, Corneille avait dit à Marquise :

J'ai trop longtemps aimé pour être encore aimable.

Et il fait prononcer par Sertorius le vers suivant :

J'ai cru honteux d'aimer quand on n'est plus aimable

Mieux encore, nous allons retrouver le même vers, dit d'abord à Marquise :

*Et que d'un front ridé, les replis jaunissants
Mêlent un triste charme aux plus dignes encens.*

Et l'écho fidèle de Sertorius répète :

*Et que d'un front ridé les replis jaunissants
Trouvent l'heureux secret de captiver les sens.*

Marquise va disparaître dans un an : Corneille lui survivra seize années et en 1685 Thomas Corneille sera reçu à l'Académie française par Jean Racine. Celui-ci exaltera le caractère du nouvel académicien avec une ferveur d'enthousiasme, nous dit Auguste Dorchain, qui paraît issue d'une ferveur de repentir.

L'ère racinienne est ouverte. Pour Marquise, elle durera moins de deux ans. Mais quelle intensité de vie en ces quelques mois.

A la onzième représentation d'*Attila*, le registre de Lagrange portera la mention suivante : Mademoiselle Duparc a quitté la troupe et a passé à l'Hôtel de Bourgogne. Les deux troupes étant royales, le Roi dût autoriser ce changement et Molière y consentir. » Comme on comprend ce mot qui traduit à la fois cet abandon et sa peine :

*Mais, à quoi bon... Il faut suivre sa destinée
A Racine son âme est toute abandonnée.*

A ses débuts, Marquise, charmante danseuse qui ne dépassait guère le rang de saltimbanque, avait été embauchée par Molière quinze années plus tôt. Pendant ces trois lustres, mis à part quelques mois de défection, elle avait suivi son sillage dans les bons comme dans les mauvais jours. Formée à la danse, à la comédie légère et même dans *le Misanthrope* à la grande comédie, Marquise avait atteint le rang d'une grande actrice et nous ne voyons dans cet abandon qu'une victoire du seul roi, l'Amour, ainsi que le proclame Roxane dans *Cyrano*.

Louis Racine, dans la biographie de son père, écarte ce grand amour. Mais le manteau qu'il jette sur lui ne le couvre pas entièrement. Quel dut être le domaine de la littérature et celui du cœur ; comment les départager ? Sans aller jusqu'à dire, ainsi que dans cette confession suprême de Moréas à Maurice Barrès : « Il n'y a point de classiques ou de romantiques. Tout ça, c'est des bêtises. » On considère souvent les classiques bien à tort comme frigides et on soutient que chez les romantiques l'exaltation l'emporte fréquemment sur la raison. Mais par-dessus tout, le sentiment humain prédomine et on voit se manifester une concordance certaine entre les sentiments de l'auteur et ceux qu'il prête à ses personnages.

« Madame Bovary, c'est moi ! » clamait Flaubert. Dans son « Racine » Thierry Maulnier fait remarquer que la passion domine dans *Andromaque* : « C'est avec *Andromaque* que Racine avait fait leur part aux sens. Dans *la Thébàide*, la

passion n'a que peu de place et les amours d'*Alexandre* sont bien peu charnels, bien lyriques, bien littéraires. » Et Thierry Maulnier de conclure en faisant allusion au *Durus amor*, ce terrible amour effréné et impitoyable que Racine a apporté dans les Lettres françaises.

Voici donc la clé du mystère : dans le filigrane d'*Andromaque* apparaissent les figures de Racine et de Marquise. Fréquemment il arrive que des auteurs ayant composé une œuvre recherchent ensuite le talent qui pourrait être le plus à même de l'interpréter ; en d'autres cas, l'inspiration et la création marchent de pair. Sans nul doute, Racine a composé *Andromaque* en songeant à Marquise ; Molière a créé *Célimène* en pensant à Armande, et *Agnès* paraît bien conçue à la mesure de Mademoiselle de Brie. Parmi nos contemporains, Rostand n'a-t-il pas écrit en tête de son *Cyrano* : « C'est à Cyrano que je voulais dédier ce poème ; mais puisque son âme a passé en vous, Coquelin, c'est à vous que je le dédie. »

Certains critiques ont voulu pénétrer dans l'âme de Racine en employant les méthodes modernes. Charles Baudoin dans « Racine, l'enfant du désert » déclare : « Racine est la fleur la plus rare d'un rare pays, d'une époque excellente. » Et l'auteur fait allusion à un certain snobisme racinien qui se confondait parfois avec le snobisme royal. Mais à Uzès, l'enfant du désert est un jeune homme impertinent, souple et fin qui s'étudie. Un autre critique, Masson-Forestier, qui ne se classe pas parmi les admirateurs, n'avait-il pas conclu : « Tout dans Racine dénonce une âme passionnée. rien ne démontre un névrosé travaillé par les aberrations des sens. Nos décadents modernes, nos snobs friands de névrose devront en faire leur deuil, la gloire de Racine leur échappe. » Enfin Jules Lemaitre, ce bon juge, examine le problème avec lucidité : « Racine semble avoir beaucoup aimé Mademoiselle Duparc. Ce fut probablement sa première liaison ; elle avait trente-deux ans, il en avait vingt-sept quand il la rencontra. Elle était très jolie, fort courtisée ; Racine avait eu le plaisir de l'enlever à Molière et même à Corneille. »

Mais évitons de prolonger notre incursion dans ce domaine ;

nous aurons d'ailleurs l'occasion, si ce n'est l'indiscrétion, d'y revenir. On s'imagine sans peine l'inspiration, la conception, la création, l'interprétation d'*Andromaque* vécues dans une période de fièvre, d'amour-maladie, comme on a pu l'écrire. Tout cela transparait dans cette héroïne qui donne l'impression d'avoir une âme plus française que grecque.

Que Racine ait, pendant plusieurs mois, formé Marquise à l'interprétation comme à la diction plus parfaite de son rôle ; nous le croyons aisément. Mais elle n'était point la mauvaise comédienne à laquelle Boileau fait allusion ; Racine lui-même avait reconnu sa qualité, comme nous l'avons rappelé à propos des représentations d'*Alexandre*.

En cette année 1667, nous assistons au triomphe de l'amour car l'exemple vient de haut. Racine révèle en quelque sorte ce que cachent les moralistes, cet amour-feu qui, dans son excès, finit parfois par se détruire lui-même. L'amour règne en maître à la cour ; Lavallière a brillé, la Montespan rayonne et la pauvre reine Marie-Thérèse apparaît, dans son abandon, comme une victime de la raison d'Etat.

Andromaque fut représentée pour la première fois le 17 novembre 1667, dit *la Gazette*, à Versailles, en l'appartement de la Reine, où étaient quantités de seigneurs et de dames de la cour. Pénétrons dans le château ; appartement de la reine, c'est vite dit. Celui que nous admirons aujourd'hui comporte, du Salon de la Paix à la Salle de Gardes, cinq pièces magnifiques : nous en sommes loin en 1667, car l'escalier de la Reine remonte à 1679 et la Salle des Gardes à 1681. Les deux grandes pièces du salon et de l'antichambre sont des créations de Le Vau. La reine et sa suite étaient alors logées au cœur du vieux château en des salles de dimensions assez réduites ; le décor devait l'être également, mais la somptuosité des costumes rachetait tout le reste.

Le succès d'*Andromaque* à la cour comme à la ville fut des plus considérables. Madame de Sévigné avoue avoir versé six larmes. Aujourd'hui, on compterait plutôt les rappels. Recourons encore à Robinet qui se déchaîne en vers faciles. Pour lui, il déclare qu'*Andromaque* :

*Se montre pleine d'appâts
Sous le visage d'une actrice
Des humains grande tentatrice
Et qui, dans un deuil très pompeux,
Par sa voix, son geste et ses yeux
Remplit, j'en donne ma parole,
Admirablement bien son rôle,
C'est Marquise Duparc.*

Mademoiselle des Œillets fulminait dans le rôle d'Hermione. Montfleury jouait Oreste et on évoquait son jeu très violent. Il mourut, prétendit-on, victime de ses fureurs et *la Gazette* rima à son sujet une oraison funèbre assez plaisante :

*Et lequel a, jouant Oreste,
Joué de tout son reste
O vous qu'il a tant ébaudi
Dites pour lui De Profundis.*

L'épître dédicatoire d'*Andromaque* est adressée à Henriette d'Angleterre, cette princesse qui, suivant Madame de Lafayette, possédait au souverain degré le don de plaire et ce qu'on appelle grâce. L'édition princeps parut en janvier 1668 ; c'était un petit volume de cent pages vendu dix francs de notre monnaie, port à la charge du destinataire. Combien ferait-il aujourd'hui à l'Hôtel ?

On se demande parfois quel était le jeu des acteurs et notamment celui de Marquise ? Certes, on peut assurer qu'après cette longue préparation de son rôle, elle dût connaître tour à tour les accents émouvants, hautains, majestueux ou déchirants qui animaient son héroïne. Nous l'imaginons d'après les gravures de l'époque, mais qui pourra restituer :

L'inflexion des voix chères qui se sont tues...

Comment peuvent se modifier en quelques décennies le ton ou l'interprétation d'un rôle. Il me souvient, comme d'hier, d'une représentation de *l'Aiglon* où triomphait Sarah Bernhardt ; c'était en 1900. Le ton de Sarah s'élevait, parfois un peu chantant, parfois un peu traînant, et la voix d'or se brisait sur les notes hautes. A soixante-trois ans de distance, assistant à une reprise de *l'Aiglon*, j'ai entendu ce rôle joué sur un ton plus calme et plus résolu.

Quel souvenir demeure-t-il de Marquise ; concluons avec Lyonnet : « *Andromaque* alla aux nues. » Et représentons-nous cette mère évoquant son jeune fils :

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.

Le succès d'*Andromaque* ne s'est jamais démenti. Au 31 décembre 1963, *Andromaque* avait été représentée 1.309 fois sur la scène de la Comédie française. Parmi les interprètes du rôle d'Andromaque, signalons après Duparc, Gaussin, Favart, Sarah Bernhardt, Bartet, Segond-Weber, Ducaux et voici peu nous admirions à Versailles, sur la scène du Théâtre Montanier, Marcelle Tassencourt, interprétant avec grâce parfaite et grande majesté, le rôle de la veuve d'Hector.

17 novembre 1667 - 17 novembre 1967. Souhaitons que dans deux ans, en ce trois-centième anniversaire, *Andromaque* créée à Versailles, soit représentée avec tout l'éclat souhaitable à Versailles. Fixons-nous donc un rendez-vous pour cette grande date qui verra *Andromaque* entrer dans son quatrième siècle. Et que Dieu me permette d'assister à cette apothéose.

Le succès d'*Andromaque*, comme celui du *Cid*, fit naître des détracteurs. L'année suivante, le Palais-Royal met en scène *la Folle Querelle* qui ne saurait en rien ternir la gloire de Racine et sur laquelle mieux vaut jeter le voile de l'oubli.

On connaît peu de chose concernant cette suprême année 1668. Quelques petits rôles furent attribués à Marquise. Elle joua le personnage d'Héro, prêtresse d'Aphrodite, dans une tragédie bien oubliée : *Héro et Léandre*. Pour s'unir au triste destin de son bien-aimé, elle le rejoint dans les flots amers. A ses côtés jouait Floridor, dont le nom semble issu tout droit d'une comédie de Labiche. Le chroniqueur habituel trouve, sans se fatiguer, la rime attendue :

.....et la Grande Duparc
Que l'on nommerait bien des grâces le beau parc.

Marquise résidait toujours à Paris, avec sa belle-mère et ses enfants : Marie-Anne, âgée de dix ans, Catherine et Jean-Baptiste. Il nous faut tout particulièrement retenir la date

d'un baptême célébré à Auteuil, le 22 mai 1668. Jean Racine, de la paroisse Saint-Roch, fut le compère de Marie-Anne Duparc, de la paroisse Sainte-Eustache au baptême de Jeanne-Thérèse. Ce petit fait vient s'inscrire à l'appui d'une thèse que nous soutiendrons bientôt.

Racine est le presque voisin de Marquise. En 1668, il compose *les Plaideurs*, dont le succès s'avère assez mince, car, bien à tort, le public estime qu'après les hauteurs d'*Andromaque*, le poète descend au niveau d'une farce du Palais-Royal. Louis XIV, dont nous avons dit l'estime dans laquelle il tenait Racine, fait venir la troupe des *Plaideurs* à Saint-Germain, le 11 décembre. Cette faveur royale provoque un grand succès et les amis de l'auteur accourent chez lui à Paris pour lui porter cette heureuse nouvelle.

Racine était absent... Parti chez Marquise qui venait de mourir. La soudaineté de cette disparition plongea le monde du théâtre dans le plus douloureux étonnement. Ne nous attardons pas sur les circonstances de ce brusque trépas. Marquise mourut en couches : telle est l'opinion la plus répandue et généralement acceptée. Couches naturelles ou provoquées ? Nous pouvons, en toute charité comme en toute vraisemblance, adopter l'hypothèse la plus normale. Il paraît peu plausible que celle qui était passée quatre fois par l'épreuve de la maternité ait voulu recourir aux criminels offices d'une vulgaire matrone. Certains ont fait allusion à un enfant dont Racine était le père en interprétant une affirmation mystérieuse du registre du poète. Mais à quoi bon tenter de percer ce mystère dont nous ne connaissons sans doute jamais le secret.

Une question grave se posait : Marquise, comédienne, n'était-elle pas, de ce fait, excommuniée ? Souvenons-nous des vers de Boileau :

*Avant qu'un peu de terre, obtenue par prière,
Pour jamais sous la tombe y enferma Molière...*

A vrai dire, au XVII^e siècle, la situation n'était pas des plus

claires ; aucune règle générale. Nous avons cité plusieurs exemples de baptêmes où les comédiens figuraient comme parrains et marraines ; Molière épousa Armande à Saint-Germain-l'Auxerrois en 1662.

D'autre part, dans un mandement, l'archevêque de Toulouse excommuniait à la fois les comédiens et les spectateurs, car il les enveloppait logiquement dans une égale mesure. La Bruyère ironise sur le paradoxe de : « Ces chrétiens qui applaudissent une troupe de comédiens excommuniés pour le plaisir qu'ils leur donnent et qui a été payé d'avance. »

Mais une chose est certaine ; pour obtenir les honneurs de la sépulture religieuse, les comédiens devaient renoncer au théâtre en prononçant cette formule : « Je promets à Dieu de tout mon cœur, avec une pleine liberté d'esprit, de ne plus jouer la comédie le reste de ma vie et quand même il plairait à son infinie bonté de me rendre la santé. » Cette dure formule, on imagine avec quelle douleur Marquise dût la dire devant le curé de Saint-Landry appelé à son chevet par Racine.

L'interdit était levé. L'acte officiel du décès de Marquise fut inscrit sur les registres de l'église Saint-Roch qui devint la paroisse de l'Académie. Notons que si Racine et Marquise habitaient tous deux rue Richelieu ; Racine, du côté pair, relevait de la paroisse Saint-Eustache et Marquise, du côté impair, appartenait à la paroisse Saint-Roch.

Voici donc la teneur de cet acte : « Du dit jour, le treizième de décembre 1668, Marquise-Thérèse de Gorle, veuve de feu René Bertelot, vivant sieur Duparc, l'une des comédiennes de la Troupe Royale, âgée d'environ trente-cinq ans, décédée le onzième du présent mois, rue de Richelieu ; son corps porté et inhumé aux Religieuses-Carmes des Billettes de cette ville à Paris. »

Accompagnez-moi par la pensée dans ce pèlerinage du souvenir que j'ai tenu à accomplir. Entre le 22 et le 24 de la rue des Archives s'élève la façade imposante — de style plutôt

jésuite — de la chapelle des Billettes. Sur la porte, cette inscription : « Eglise Evangéliste Luthérienne, Paroisse des Billettes. » La chapelle acquise en 1631 par les Religieuses-Carmes de l'Observance de Rennes, échut en 1809, après quelques vicissitudes révolutionnaires à l'Eglise Luthérienne. L'intérieur de cette chapelle, imposante avec ses deux étages de tribunes, offre un aspect des plus froids, sans le moindre ornement, sans autel, sans vitraux. Aucune trace de monument funéraire. Mais c'est avec une certaine émotion que je me suis penché sur ces dalles, sous lesquelles demeurent pour l'éternité les restes de Marquise.

Poursuivons notre visite ; au 24, une miniature de cloître nous surprend par sa rare élégance. Nous nous trouvons à la limite du Marais et ce cloître doit être compris dans le périmètre d'un quartier en voie de pleine et heureuse restauration. Le petit cimetière, situé au chevet de l'église, sert aujourd'hui de cour à l'école primaire de la rue Moussy.

Empruntons encore à *la Gazette* de méchants vers sans doute, mais qui font le récit de ce grand deuil. Robinet énumère celles et ceux qui accompagnèrent la dépouille de Marquise : comédiens, amis, auteurs, et tout spécialement :

*Item, les gens de Théâtre
Dont l'un le plus intéressé
Etait à demi-trépassé.*

Vous avez tous reconnu Racine.

Sans doute apparaissez-vous désireux d'en connaître davantage ? Comment écrire l'Histoire en l'absence de documents précis ? Mais il n'est pas interdit de baser une affirmation — si hardie puisse-t-elle paraître — sur de sérieuses probabilités.

On a parfois affirmé qu'un mariage secret aurait uni Jean Racine à Marquise Duparc. Laissons certains traiter la nouvelle de ragot et examinons-la en toute objectivité, comme le fit André Chagny, qui soutient avec vraisemblance la thèse du mariage de conscience.

Nous nous trouvons d'abord devant une affirmation précise et qu'il faut se garder de confondre avec la calomnie que nous évoquerons plus loin. Excusez-moi donc d'anticiper et de citer ce témoignage de la Voisin. Au cours du procès dont il sera bientôt question, nous lisons ce témoignage : « La Voisin a su tout cela, par la belle-mère de la Duparc et par ses filles qui lui ont marqué que Racine était la cause de tous leurs malheurs. De Gorle avait ajouté que Racine, ayant épousé la Duparc, était jaloux de tout le monde et précisément d'elle. »

Tentons de pénétrer dans l'âme des parties en présence, si vous me passez cette expression juridique. Racine après la rigide, l'austère éducation reçue à Port-Royal, a été entraîné, au cours d'une jeunesse pleine de succès, dans le tourbillon d'une vie mondaine, pour ne pas dire davantage. Mais il ne paraît pas avoir totalement oublié ses principes et la meilleure preuve en est dans leur resurgence, au moment le plus critique. Quand il voit Marquise sur le point de trépasser, il fait appel à un prêtre devant lequel est déclaré le solennel renoncement que nous venons de relater. De ce lit d'agonie, il écarte la douteuse Voisin que connut jadis la comédienne et une servante, la Manon, de mœurs également suspectes. Est-ce là le rôle d'un amant au sens le plus précis de ce mot ? Racine songe avant tout au salut éternel de l'âme qui va comparaître devant son Juge et Créateur. L'ancien élève de Port-Royal doit se trouver attaché à Marquise, par des liens étroits mais qui, à ce dur moment, font prédominer l'esprit sur la chair.

Et, de son côté, représentons-nous Marquise. Pendant onze années elle fut l'épouse de René Bertelot et au cours de ce temps elle connut par cinq fois les joies de la maternité. Nul ne la taxa jamais d'infidélité vis-à-vis de Gros-René ; sans doute on lui prêta de nombreux adorateurs, à commencer par le Chevalier de Rohan. Mais devenue veuve, elle demeurait avec les siens, en acceptant souvent Racine au foyer de la famille. Que l'auteur d'*Andromaque* ait figuré comme parrain à un baptême en compagnie d'Anne Duparc, cela ne fournirait-il pas la preuve d'une affection quasi paternelle. Mais comment prouver cette union ; c'est là que réside le nœud du problème.

Aucun état civil officiel, avant la Révolution française. Seulement, un état religieux. Pour obtenir des renseignements les plus précis et les plus autorisés, j'ai tenu à consulter un savant théologien au sujet de ces mariages secrets dits de conscience. En bref, voici comment se pose la question.

Tout d'abord, ne rapprochons point ce cas de l'union de Louis XIV avec Madame de Maintenon, union célébrée croit-on en 1684, car il s'agit en la circonstance d'un mariage morgantique ; mais ne quittons pas notre sujet.

La législation canonique actuelle pour les mariages secrets remonte à 1740 ; elle est donc bien postérieure à Racine. Le Concile de Trente, tenu vers 1550, n'avait rien prévu concernant ces mariages qui doivent aujourd'hui recevoir une autorisation très exceptionnelle et se trouvent inscrits aux Archives diocésaines. De 1550 à 1740, il suffisait de s'assurer l'aide d'amis complaisants qui assistaient à l'échange des consentements, sans aucune publication préalable. La cérémonie se déroulait devant deux témoins dans une église close et vide : aucune autorisation, aucune publication. D'où ce nom de mariage de conscience signifiant à quel point il relevait d'une conception de volonté et de vie intérieures.

Il apparaît donc possible, tant d'après la psychologie de Marquise et de Racine, que selon leur comportement, un tel mariage ait pu les unir. Mais, si j'ai tenu à m'étendre sur ce chapitre, c'est qu'il constitue en quelque sorte une préface, car l'histoire ne s'arrête point là.

La chronique scandaleuse pourrait ici se donner libre cours et il me serait facile de vous en raconter de toutes les couleurs, à commencer par les messes noires et les poudres roses, dites de succession, en y ajoutant les nuits blanches au cours desquelles se pratiquaient les débauches les plus raffinées. Rassurez-vous, je ne descendrai pas si bas.

Survint d'abord, en manière de préface, le procès de la Brinvilliers qui se déroula vers 1676. La célèbre empoisonneuse

inaugura la tradition des enlèvements à l'étranger puisque, par un triste jour, dans la région de Liège, son carrosse se trouva entouré par une foule d'adorateurs ou soi-disant tels et la célèbre empoisonneuse fut ramenée à Paris où elle eut le col tranché en Place de Grève.

Deux années plus tard éclatait l'affaire de la Voisin et nous allons nous trouver en plein milieu du drame. La triste sorcière a emporté avec elle partie de ses secrets, car des raisons d'Etat — on chuchotait le nom de la Montespan — firent détruire de nombreux documents.

Mais cette déclaration subsiste, faite devant la Chambre Ardente, le 21 novembre 1677, et répétée devant les juges le 28 février 1678, à la veille de l'arrêt et de l'exécution : « A connu Mademoiselle Duparc, comédienne et l'a fréquentée pendant quatorze ans. Sa belle-mère, nommée de Gorle, lui a dit que c'est Racine qui l'avait empoisonnée et elle ne sut la mort de la Duparc qu'au moment de l'enterrement. » Au milieu de la torture, la Voisin interrogée sur cet empoisonnement, réitéra : « Elle a dit la vérité et tout ce qu'elle sait à ce sujet. »

Racine fut inquiété. Nous nous trouvions au lendemain de la querelle de *Phèdre* et les filles de Marquise avaient été recueillies par la duchesse de Bouillon, ennemie jurée de Racine et instigatrice de la fameuse querelle. Quelle importance donner à ce témoignage rapporté par une belle-mère frustrée et deux jeunes enfants ?

Cependant ni Louvois, ni Louis XIV n'arrêtèrent la Lettre de Cachet suspendue sur la tête de Racine par la déposition de la Voisin. Mais Bazin de Bezons, commissaire de la Chambre Ardente et membre de l'Académie, voulut épargner à son collègue l'affront d'une arrestation en de semblables circonstances et attendit que les dénonciations de la Voisin fussent d'autre part confirmées. Ainsi, et fort heureusement, Racine ne fut pas embastillé. On sait se soutenir entre Immortels...

Le froid Brunetière, le délicat Jules Lemaitre et l'historien Funck-Brentano partagent cet avis que Racine fut profondément influencé par le contre-coup de l'affaire des poisons. Sans

doute le poète a-t-il traduit son trouble par ce cantique spirituel dont je n'évoquerai que la première strophe :

*Mon Dieu quelle guerre cruelle,
Je trouve deux hommes en moi
L'un veut que plein d'amour pour toi
Mon cœur te soit toujours fidèle.
L'autre, à ta volonté rebelle,
Se révolte contre ta loi.*

Entendant ces vers, Louis XIV aurait confié à Madame de Maintenon : « Voilà deux hommes que je connais bien. »

Après *Phèdre* et avant *Esther*, Racine répond aux reproches de l'abbé Lallemand : « Oui vous avez raison, c'est l'endroit le plus honteux de ma vie et je donnerais tout mon sang pour l'effacer. » N'oublions pas qu'à l'amour de Marquise avaient succédé les amours de la Champmeslé. Mais pour laver Racine de cette atroce calomnie, et s'il fallait lui trouver un défenseur précis et percutant, évoquons Henri Robert, le grand avocat, qui renouvela l'éloquence judiciaire.

Commentant la déposition de la Voisin, déposition qui se trouve consignée dans les archives de la Bastille, manuscrit 10.346, folio 357, Henri Robert la ramène à l'essentiel :

La Voisin dit : « La Duparc doit avoir été empoisonnée et on a soupçonné Racine. »

Elle ne dit pas : « La Duparc est morte empoisonnée, je l'ai su de source certaine et c'est Racine le coupable. »

N'ajoutons aucun commentaire ; de Marquise comme de Racine doit être éloigné tout soupçon. Paix à leurs âmes.

J'ai tenu à évoquer, sans doute trop longuement, mais certes assez imparfaitement, la brève carrière de cette grande actrice, dont le nom s'unit aux plus grands noms de notre plus grand siècle.

Comme actrice, Molière la forma, Corneille l'exalta, Racine la transforma.

Comme femme, Molière la courtaisa, Corneille l'adula, Racine l'adora.

Et la mémoire de Marquise se pare de ces trois grands noms.

Marquise, c'est à Versailles comme à Rouen que votre souvenir devait se trouver plus particulièrement évoqué. Vous y avez laissé des images impérissables : *Plaisirs de l'île enchantée*, *Impromptu*, et par-dessus tout *Andromaque*, dans le château comme dans le parc dont vous fûtes l'ornement des premières grandes fêtes.

J'ai tenté de mieux vous la faire connaître, j'ai vécu en sa compagnie des heures où le charme comme la grâce du passé revivaient avec une telle intensité. Et je souhaite avoir pu vous faire partager un peu de mon émotion et, pourquoi ne pas l'avouer, de ma vive admiration.

L'Architecture, témoignage de l'histoire et des évolutions du monde

par M. André ROBINNE

L'ARCHITECTURE n'est pas une fantaisie d'auteur. Conditionnée par les besoins matériels et spirituels des hommes, elle a été de ce fait en perpétuelle évolution.

Un vol plané sur l'histoire de l'art, raccourci sur lequel il serait si tentant de s'étendre, tellement le sujet est vaste et passionnant, montrera mieux que tout autre raisonnement comment s'est développé, perfectionné, modifié l'art de bâtir dans le cours des temps.

Issu des besoins de l'homme, de ses moyens et de ses goûts, cet art qui est aussi une science a forgé son expérience « sur le tas », s'est emparé des découvertes de la technique, a subi tantôt les influences étrangères, tantôt celles du terroir. Contraint par les régimes politiques, il a profité de leur stabilité et de leur grandeur, il s'est plié à leurs crises et à leur pauvreté.

L'architecture exprima l'idéal aux époques de foi, la beauté pure à celles de la culture et de l'humanisme. Si elle fut raffinée pour servir le goût des mécènes et grandiose pour célébrer la divinité, elle fut somptueuse sous les monarchies autoritaires, puis utilitaire aux heures où les problèmes sociaux, les conditions économiques et démographiques se firent plus pressants.

Réalisée par des architectes dont certains furent de très grands artistes parmi lesquels on compte en moins grand nombre des novateurs de génie, la plupart n'en furent pas

moins les exécuteurs des commandes reçues, esclaves dans l'accomplissement de leur tâche des conditions qui leur étaient imposées par les hommes et par leur temps.

C'est pourquoi l'architecture est un précieux témoin de l'histoire et des évolutions du monde.

Comment dès lors ne pas préserver pieusement les œuvres du passé qui, Dieu merci, nous restent ?

Mais comment aussi n'est-il pas inéluctable que l'architecture continue à remplir sa mission en étant de son temps, et en subissant comme toujours les influences et les évolutions qui les commandent. Cette évolution est de nos jours de plus en plus rapide, de plus en plus gigantesque, et il serait impardonnable — et d'ailleurs impossible — de ne pas s'adapter au présent tout en prévoyant l'avenir.

Le plus grand des arts s'est toujours plié aux nécessités de la vie, à l'usage que les hommes en ont fait, soit pour créer ce qui fut leur abri, ce qui est aujourd'hui leur habitat ; soit pour édifier les lieux de leur travail ou de leurs rencontres ; pour glorifier une divinité ou un héros ; pour pratiquer les jeux du stade et organiser leurs loisirs ; pour rendre un culte à la mémoire des morts.

Et dès lors, les hommes groupés dans des cités ont constitué des agglomérations urbaines ou se sont dispersés dans la nature au gré des sites ou des activités de l'économie rurale.

En imaginant les moyens d'utiliser les matériaux naturels trouvés à pied d'œuvre, en découvrant et en améliorant des méthodes techniques constamment perfectionnées pour se protéger du climat et répondre aux besoins individuels ou collectifs, les peuples ont de tout temps exprimé par leur architecture leur degré de culture et de civilisation.

L'art y a toujours trouvé sa grande place et en remontant aux époques les plus anciennes, il nous suffit de rappeler les ruines grandioses du pays des Incas, les monuments de l'art

aztèque ou de l'art kmer, les colonnades assyriennes, les palais de la vallée du Nil et les tombeaux de l'Égypte où les Pyramides et le Sphinx émergent toujours des sables du désert.

A son tour la Grèce des temps antiques fut aussi grande par ses architectes que par ses sculpteurs et ses philosophes.

Les premiers en extrayant les marbres de leurs carrières et en composant leurs volumes et leurs profils avec les ombres marquées par le soleil en ce pays de lumière réalisèrent une architecture d'une pureté et d'une noblesse incomparables qu'on n'a jamais cessé d'admirer.

La perfection de l'esthétique est la rigoureuse adaptation d'une technique où le marbre et le bois trouvent leur emploi à la fois logique et génial.

Le faste de l'empire romain à son époque alla marquer son empreinte dans les pays conquis par l'implantation de ses arcs de triomphe, de ses temples et de ses arènes.

Mais déjà après avoir emprunté aux Grecs les ordres aux proportions impeccables (leur climat et leurs matériaux s'y prêtent à l'envi), les Romains trouvent leur fameux ciment dont la consistance impérissable leur permet de découvrir et de réaliser le système constructif des voûtes et des coupoles, ainsi que leurs piscines avec tout le confort de la distribution d'eau chaude et du chauffage central par le sol.

La modulation des arts grec et romain et la rigoureuse proportion des ordres, codifiées par Vitruve dans son traité d'architecture rédigé vers l'an 20 avant Jésus-Christ, sont demeurées jusqu'à nos jours comme une base de la culture architecturale. Ces leçons reprises au XVI^e siècle par Vignole et ainsi chantées par le poète dans sa définition des trois ordres majeurs :

*Le Dorique sans fard, l'élégant Ionique
Et le Corinthien superbe et magnifique*

ont été ce que sont pour les lettres les langues grecque et latine.

Cette influence, qui s'est transmise jusqu'à nous, n'en connut pas moins des éclipses puis des résurgences.

C'est que l'art classique n'a pas épuisé le génie constructif et artistique de l'homme et s'il a rejailli pour de longues périodes après que se fut ralenti le souffle des novateurs, il faut reconnaître l'effort considérable toujours manifesté par le talent des bâtisseurs.

Sans inutile comparaison de valeur, nous devons constater que cet abandon de l'architecture classique concerne principalement deux époques : le Moyen Age et notre période contemporaine.

Après que l'art byzantin eut édifié en Asie Mineure ses coupes revêtues de mosaïques multicolores, telle Sainte-Sophie de Constantinople, et se fut propagé en Europe à Saint-Vital de Ravenne, à Saint-Marc de Venise, l'art roman prend naissance dans nos provinces du Poitou, de l'Auvergne... sans omettre la Normandie et la Vallée du Rhin, et c'est la magnifique éclosion du Moyen Age.

Admirable époque que ces XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles qui, par la construction de ses cathédrales et sa floraison d'églises plus modestes, voit s'édifier des monuments dont les principes constructifs de la voûte en plein cintre avec ou sans doubleaux, puis la trouvaille avec l'arc brisé de la croisée d'ogives apporte au cours de ces siècles de foi une évolution radicale des formes d'architecture.

Cet art gothique qui malgré son nom n'est nullement barbare, ce style ogival s'épanouit en contre-butant la poussée des voûtes, se modernise grâce à la croisée d'ogives en agrandissant ses verrières et s'élance dans le ciel jusqu'à des hauteurs jamais atteintes comme à Beauvais.

Il connaîtra pendant plus de trois siècles un épanouissement étonnant et il faudrait citer toutes les cathédrales, le plus souvent dédiées à Notre-Dame, et exalter le talent de ces maîtres d'œuvre de Normandie, de l'Ile-de-France ou de Cham-

pagne, ces moines, ces maçons, ces tailleurs de pierre, ces maîtres verriers demeurés pour la plupart inconnus.

C'est aussi leur gloire et celle de notre pays d'avoir essaimé en Angleterre, en Germanie, en Sicile et jusqu'en Terre Sainte, ces chefs-d'œuvre impérissables.

Cette très grande époque de création absolue divisée en périodes aux styles diversifiés de la lancette, du rayonnant ou du flamboyant, n'en garde pas moins l'unité de ses tendances et de son appellation de « gothique » ou mieux d'art ogival parfaitement cohérent et caractérisé.

N'oublions pas qu'entre temps se construisent des châteaux féodaux, sur des sites appropriés comme le château Gaillard, des cités fortifiées comme Carcassonne, ou le magnifique château des Papes d'Avignon, cependant que se serrent autour des demeures seigneuriales, les logis des manants, aux constructions plus modestes de pans de bois dont nous gardons tout spécialement chez nous le pittoresque souvenir.

Cette période ogivale connaît un déclin au cours du xv^e siècle et c'est alors que l'exubérance du flamboyant est relayée par le style de la Renaissance qui, comme l'indique son nom, marque un retour à l'humanisme, aux doctrines et aux œuvres antiques.

Se manifestant en Italie, cette architecture, toute de finesse et de grâce, s'inspire des styles classiques qu'elle remet à l'honneur. Elle s'imposera à tous les arts plastiques et elle rayonnera dans le monde grâce au talent des artistes incomparables qui restent parmi les plus grands, tels Léonard de Vinci ou Michel Ange qui seront à la fois peintres, sculpteurs, architectes ou ingénieurs.

La liste serait longue à citer des véritables génies de cette époque, favorisés il est vrai de l'aide des mécènes qui ne sont plus guère de notre temps.

En France, sous Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Henri II, l'italianisme, connu et admiré par les conquérants de la Lombardie, pénètre la tradition gothique.

Cet art d'importation, venu du Milanais mais aussi de

Florence, centre de la culture du quatre-cento, se propagea chez nous grâce à l'accueil des artistes étrangers qui rencontreront les maîtres français qui ont nom : Bullant, Philibert Delorme, Pierre Lescot ou Jean Goujon.

Ce sera d'abord l'école d'Amboise, puis celle de Fontainebleau animée par François I^{er}, le grand roi bâtisseur.

Il ne s'agit plus de construire des églises comme aux siècles précédents, mais des palais, des châteaux, des résidences royales et princières, voire de nobles demeures bourgeoises, d'où sortiront le Louvre, Fontainebleau, Anet, et cette floraison des châteaux du Val-de-Loire : Azay-le-Rideau, Blois, Chambord, Chenonceaux et tant d'autres qui illustrent l'art français de la Renaissance.

Ce sont encore les résidences des prélats ou des grands bourgeois, comme Gaillon construit pour le cardinal Georges d'Amboise, celle de Jacques Cœur à Bourges, l'hôtel de Bourgheroulde à Rouen, sans omettre le manoir d'Ango à Varengeville.

S'il est moins question d'églises, quelques-unes pourtant seront bien typiques du style nouveau, comme Saint-Eustache à Paris, Saint-Pierre à Caen, ainsi que l'était le chœur de notre Saint-Vincent détruit et encore chez nous Gisors, le grand Andely et Caudebec-en-Caux où les formes du flamboyant s'achèvent en arcs surbaissés et en pilastres décorés d'arabesques.

Il y a aussi des bâtiments publics, des hôtels de ville, celui de Paris, détruit sous la Commune, ceux de Compiègne, de Saint-Quentin, de Beaugency, et des parlements comme le Palais de Justice de Rouen qui fait encore figure de martyr de la dernière guerre.

La Renaissance, c'est-à-dire le renouveau de l'art classique, durera plusieurs siècles en s'adjoignant d'autres influences, mais en devenant surtout de plus en plus un art pleinement français de la fin du xvi^e siècle jusqu'au xviii^e.

En réaction contre le raffinement inspiré de l'Italie, c'est maintenant l'art flamand qui influencera le style Louis XIII.

Plus lourde mais toujours grandiose avec ses nobles proportions, ses profils classiques, ses murs de pierre souvent égayés de panneaux de briques et ses grands toits d'ardoises, l'architecture de cette époque laissera elle aussi des palais, des hôtels, des ordonnances comme la superbe place Royale, devenue la place des Vosges (que l'on redécouvre en même temps que les hôtels du Marais). Il faut citer encore la place Ducale de Charleville, le Palais du Luxembourg, la Sorbonne dont les auteurs les plus célèbres ont nom : Androuet du Cerceau ou Jacques de Brosse. Au risque d'être soupçonné de chauvinisme (mais Rouen ne présente-t-elle pas une histoire vivante de l'architecture ?), je m'en voudrais d'omettre nos beaux hôtels du quartier Saint-Patrice et nos châteaux d'alentour : Cany, Beaumesnil dans l'Eure ou Balleroy dans la Manche.

Mais il y aura aussi des constructions plus modestes, des manoirs et de multiples constructions en brique et pierre avec de beaux toits d'ardoises que l'on rencontre en maints endroits et qui font le charme de l'architecture rurale et bourgeoise en France de cette époque.

Le XVII^e siècle commençant sera, lui, de plus en plus marqué des idées d'unité et de grandeur de la monarchie absolue. Sous le règne du Roi Soleil, le style Louis XIV affirme un net retour aux ordres classiques mais en l'imprégnant d'esprit français.

Avec l'ampleur des compositions architecturales commandées par le roi, l'urbanisme se développe et l'art des jardins est mis à l'honneur par des architectes et des paysagistes de grand talent tels Jules Hardouin-Mansard, Le Nôtre, Le Vau, François Blondel et tant d'autres.

C'est l'époque des réalisations de Versailles, de la Place Vendôme, des Invalides, du Val-de-Grâce, des hôtels de l'île Saint-Louis et des résidences innombrables où logeront les seigneurs de la Cour.

Et l'influence classique se poursuit sous Louis XV. Pourtant ce style, sans perdre sa noblesse, s'amollit d'une grâce qui apparaît plus frivole comme l'esprit du temps.

De même que la peinture ou le pastel apporte sa légèreté transparente, l'architecture manifeste un goût plus subtil qui n'exclut pas les grandes réalisations, dont la place Louis-XV, notre actuelle place de la Concorde, avec ses monuments de Jacques-Ange Gabriel, fait une des gloires de Paris.

L'église Sainte-Geneviève, de Soufflot, transformée en Panthéon, Saint-Sulpice, de Servandoni, le Grand Trianon à Versailles, l'hôtel de Rohan, l'hôtel de Soubise au Marais et tant d'autres dans nos villes de province, à Aix, à Toulouse, à Bordeaux, Rennes, Rouen, Nancy, montrent avec l'épanouissement du régime, l'affirmation du style traditionnel et classique français.

L'époque Louis XVI voit se poursuivre la même tradition avec plus de sobriété et de noblesse. Il y a d'ailleurs, comme toujours, interpénétration des styles et des hommes, certains grands architectes comme Jacques-Ange Gabriel ayant travaillé sous les deux monarques.

Quelques grandes réalisations encore et des noms célèbres de bâtisseurs comme Victor Louis qui construit le Grand théâtre de Bordeaux, l'École militaire due aux plans de Gabriel, ainsi que le Petit Trianon, le château de Compiègne.

Et ce sont d'autres théâtres : à Paris le Palais-Royal et l'Odéon, à Versailles, le petit théâtre de la Reine, de Richard Mique. Le même architecte est l'auteur du charmant Temple de l'Amour et du Hameau de Trianon dont la reine Marie-Antoinette se plaisait à suivre les transformations, aidée des conseils du peintre Hubert Robert.

Avec ces derniers caprices (on avait déjà construit des Folies sous Louis XV) s'achève la grande période de l'architecture française dont on peut dire qu'elle englobe les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

La technique n'avait guère varié. On construisait toujours en bons murs de pierre, mais la Renaissance avait pourtant innové à Chambord les toitures-terrasses qu'on retrouvera à Saint-Germain, puis à Versailles sur le Palais et les Trianons, sur les pavillons de la place Louis-XV et dans les réalisations du style Louis XVI.

Les commandes royales, celles des intendants et des seigneurs de la Cour avaient permis des réalisations grandioses et somptueuses marquées par l'ordre et la splendeur, aux dépens d'un confort à peu près méconnu, mais aussi, et cela se fit lourdement sentir à la fin du règne de Louis XVI, des finances de l'Etat dont la pénurie provoquera les ressentiments des classes moins privilégiées.

Versailles, manifestation de l'ordre et de l'autorité, deviendra le siège de la tyrannie et sera le point de départ de la tourmente révolutionnaire.

Les périodes troublées et sanglantes ne connaissent pas leur achèvement après la Terreur. Le Directoire, puis le Consulat seront suivis des guerres de l'Empire. Celles-ci, couronnées de victoires éclatantes, connaîtront bientôt de douloureuses défaites se clôturant par l'invasion étrangère.

Au faite de sa gloire Napoléon avait rêvé de vastes desseins, ébauché à son tour des projets de somptueuses demeures, notamment pour le Roi de Rome.

A part la résidence de Malmaison, construite et décorée par ses architectes attitrés Percier et Fontaine, la construction de l'Arc de triomphe du Carrousel, il n'y aura que des réalisations de moindre importance et surtout des recherches de décors intérieurs inspirés des souvenirs relevés sur place par Fontaine à Rome et à Pompéi.

Au XIX^e siècle, à part les travaux d'urbanisme entrepris par le baron Haussmann pour percer les rues de Paris et résoudre pour un temps combien dépassé le problème des circulations dans la capitale, nous devons surtout signaler le développement de l'industrie apportant un accroissement de population dans de sinistres banlieues.

L'évolution de l'architecture n'y tient aucune place valable et les agglomérations qui se développent et encerclent la capitale font planer sur l'avenir de lourdes menaces.

Il y aura bien, certes, les agrandissements du Louvre sous Napoléon III, la construction de l'Opéra, de Charles Garnier, puis la tour Eiffel, chef-d'œuvre de technique, devenue

depuis peu monument historique, l'église Saint-Augustin, autre essai d'application de la construction métallique, et la gare d'Orsay, monstre édifié par un grand patron, le maître Laloux, et qu'on parle maintenant de démolir.

Quant au « Modern Style » des années 1900, caractérisé par les entrées du métropolitain, il ne fut qu'une mode vite oubliée et pour cause.

Les années qui ont suivi la guerre mondiale de 1914 connaîtront l'immobilisme de la construction par le fait du moratoire des loyers, préparant de rudes lendemains.

En 1925, l'exposition des arts décoratifs présente quelques recherches de modernisation et c'est à nouveau la guerre mondiale avec ses destructions innombrables.

En 1944, il faut reconstruire en France, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Russie, alors qu'à l'urgence du relogement, l'énorme poussée démographique exigera des solutions hâtives.

Notons au passage qu'à défaut des commandes somptuaires, ces besoins seront l'un des éléments de l'architecture d'aujourd'hui qui, pour être urgente, n'en sera pas pour autant dénuée d'études attentives de recherches et de solutions qui lui donneront son caractère et son style.

Que déduire de cet avant-propos trop succinct, sinon que l'architecture s'est développée et transformée d'une part en fonction de l'évolution et du perfectionnement des techniques, mais aussi, pour une part essentielle, de l'ambiance sociale, politique et religieuse des civilisations, ainsi que par le nombre et la qualité des artistes qui surent illustrer leur temps.

C'est ainsi :

— que la philosophie des Egyptiens et leur croyance en trois mondes distincts : le terrestre, le subterrestre et le céleste, les incita à construire pour l'éternité des temples et des tombeaux ;

— que le siècle de Périclès avec son expansion démogra-

phique, sa stabilité politique et son faste épris de beauté, tirant parti de la limpidité du ciel, de l'harmonie des paysages grâce au talent de Phidias et des architectes grecs, nous valut des temples aux styles impérissables.

A quels maîtres d'œuvres peut-on mieux appliquer ces réflexions d'Hadrien : « Construire, c'est collaborer avec la terre, mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais. »

— L'instauration de l'empire romain, les conquêtes du siècle d'Auguste, puis la *Pax Romana* s'ajoutant au sens de la grandeur, à l'esprit pratique et à l'apport des richesses orientales firent éclore en même temps que d'admirables statues, les arcs de triomphe, les thermes, les amphithéâtres dont on peut évaluer à la fois l'ampleur de la conception et la perfection des lignes chez nous, à Vaison-la-Romaine, à Saint-Rémy-de-Provence en Arles ou à Nîmes.

— De son côté la foi médiévale exigea la construction de nombreux édifices communautaires et l'esprit des bâtisseurs stimulant l'enthousiasme favorable au développement des arts dans un climat où les vocations éclosent, vit s'élever cette floraison d'églises et de cathédrales.

— Dès la seconde moitié du XV^e siècle la prospérité économique, le mécénat des papes et des princes, le désir de renouveau illustré par les traités d'architecture classique de Vitruve remis en honneur par Vignole et Palladio vaudront à l'Italie puis à la France la construction d'églises à coupes, des palais et des châteaux de la Renaissance.

— Le style classique du XVII^e siècle marquera l'une des premières manifestations de l'esprit français, et sera très étroitement lié au monde politique et littéraire. Le désir d'ordre et d'unité marqué par Henri IV et Richelieu, mais aussi par Malherbe et l'Académie, auront leur influence sur l'architecture, tout comme le siècle de Louis XIV imposera l'idée de grandeur de la monarchie absolue et son ascendant sur le particularisme provincial et l'esprit d'indépendance qui s'étaient manifestés dans les villes du royaume.

— Le XVIII^e, avec son caractère moins absolu, étendra à travers les provinces, les résidences royales, ses hôtels particuliers et ses folies pour les princes et les grands bourgeois.

— Passant sur le XIX^e siècle avec l'instauration de l'ère industrielle, ses premières constructions d'usines, la prolifération de ses banlieues et ses maisons de rapport dites maisons à tiroir ou boîtes à loyer, nous arrivons au XX^e siècle dont la considérable expansion démographique et la reconstruction des villes dévastées provoqueront l'impérative nécessité de construire la maison des hommes, les lieux de travail, les grands ensembles et les ouvrages d'utilité sociale.

C'est ainsi, n'est-il pas vrai, que les temps, les circonstances, les techniques ont dicté leurs programmes aux maîtres d'œuvres et orienté le caractère des réalisations architecturales.

Quels que soient nos goûts, nos préférences ou nos regrets, convenons que l'architecture est un témoignage de l'histoire et de l'évolution du monde et qu'elle en dépend.



L'architecture contemporaine n'a fait que suivre une tradition séculaire en épousant son temps. Et quel temps plus extraordinaire, plus révolutionnaire que le nôtre ? Ce XX^e siècle douloureusement éprouvé, dès sa naissance, par des crises politiques, puis coup sur coup par deux guerres mondiales, aux pertes humaines et matérielles innombrables, sans parler des toujours actuels bouleversements d'un monde en gestation, n'en a pas moins connu des reconstructions exaltantes et une croissance de population qui se rajeunit sans cesse du fait d'une démographie progressant à un rythme accéléré.

Pour les personnes âgées, le monde est méconnaissable car il est travaillé par de puissantes mutations : l'accroissement du genre humain, la mobilité de cette population accrue, son attraction vers un conglomérat urbain font que cette explosion démographique marque peut-être le plus grand fait de l'histoire universelle.

Ceci conditionnant cela : quelle époque a plus et mieux innové en bien des domaines ? Les découvertes de la science, le développement de la technique ont facilité les échanges entre les hommes, accéléré la rapidité des informations, la vitesse des communications et, comble d'audace, pénétré et atteint le monde spatial.

Tout cela offrant des moyens nouveaux, créant des besoins et des désirs à satisfaire, augmentant la connaissance avec ses avantages et ses dangers, et posant sans arrêt d'immenses problèmes à résoudre.

Se pliant aux besoins, s'adaptant aux circonstances, on peut dire que l'architecture n'a pas fait que suivre les événements, mais qu'elle a participé à cet essort de la vie du monde, inventant des formes appropriées aux techniques modernes pour contribuer à l'épanouissement et à l'amélioration de la vie des hommes, tout au moins dans les régions privilégiées où l'expansion réclame et favorise le mieux-être. Encore est-il que le résultat à atteindre s'étend aux nations sous-développées et que chez nous le problème des urgences reste constamment posé.

N'est-ce pas cette recherche du problème humain, de la construction de la maison des hommes, sans exclure pour autant les lieux de travail, les usines ni les édifices publics et culturels indispensables à la collectivité, qui marque l'effort essentiel de l'architecture contemporaine ?

Loin de moi l'idée d'exalter sans réserve ces efforts et leurs résultats, et je n'aurai garde de passer sous silence les critiques qui ont été de toutes les époques et auxquelles l'architecture du XX^e siècle ne peut échapper.

Si je n'emploie pas à dessein le terme d'architecture moderne, c'est que celle-ci l'a toujours été au temps où elle s'est créée, et qu'elle n'a jamais pu conserver ce nom, sauf en ce qui concerne un certain « modern style » au nom affreusement anglicisé et dont il n'est demeuré que le souvenir de la Belle Epoque et des horribles bouches du métro parisien.

Les moyens techniques d'une architecture nouvelle avaient

d'ailleurs précédé le siècle et c'est la mise à l'épreuve du béton armé qui va permettre la conception des structures qui bouleverseront l'art de construire.

Le Français Joseph Monnier qui faisait de la rocaille pour les jardins, imagina dans les années 1867 ou 1868 de couler du béton de ciment sur des grillages de fer pour rendre plus solide la construction de ses petits ponts ou de ses grottes.

Si la paternité de la mise en œuvre est plus volontiers attribuée aux ingénieurs français Hennebique et Coignet, les Allemands n'ont jamais manqué de rappeler la modeste origine de cette découverte en appelant le nouveau matériau : « Monnier béton ».

C'est dans les années 1890 que se développe ce mode de construire et on note à Paris la première recherche esthétique faite par Anatole de Baudot en 1894 dans la construction de l'église Saint-Jean de Montmartre, édifiée place des Abbesses.

D'autres constructions d'églises suivront plus tard dans un style épuré et logique, celles du Raincy et de Montmagny conçues et bâties par les frères Perret en 1925-1926. Mais entre temps Auguste Perret avait déjà édifié le théâtre des Champs-Élysées en 1911-1913.

Avant la première guerre mondiale, le béton armé avait déjà gagné ses lettres de noblesse, et il fut dès lors de plus en plus utilisé, soit revêtu de matières riches, de pierre ou de marbre comme aux Champs-Élysées, soit à l'état brut et naturel dans la simplicité et l'honnêteté de sa construction, ainsi qu'il en fut par économie, mais aussi par principe, dans les deux églises citées plus haut. Auguste Perret était devenu en effet un ardent défenseur de l'honnêteté architecturale et l'on vit s'instaurer un débat entre ce que des critiques avertis et sévères désignent par les architectes modernes, et ceux qu'ils qualifient dédaigneusement de modernistes.

Les premiers, véritables créateurs de volumes et de formes, opposent leur dédain à ceux qui s'affligent de la pauvreté apparente du matériau ; les seconds, utilisant les immenses possibilités du système constructif, cherchent à le rendre plus

aimable pour mieux plaire à la masse ignorante du purisme architectural.

Il y a là une querelle d'écoles où des raisons valables s'opposent pour ou contre la pureté logique de la forme, pour ou contre le décor.

Le béton armé qui permet de réduire le nombre et la dimension des points porteurs, de dégager l'encombrement des surfaces tout en supportant le poids des planchers et des couvertures, de pratiquer de larges ouvertures à la lumière, ne sera ni la première ni la seule technique mise à l'épreuve et déjà en faveur.

La construction métallique en fer, en fonte ou en acier utilisée pour les ponts et aussi pour les bâtiments industriels qui commencent à voir le jour dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, a déjà permis dès l'exposition de 1889 de plus vastes réalisations comme l'imposante galerie des machines, et aussi ce chef-d'œuvre technique de la Tour Eiffel dont la récente inscription parmi les monuments historiques confirme que Paris ne pourrait plus s'en passer. Il y avait eu aussi à Londres la construction du fameux « Cristal Palace », mais à part leurs qualités porteuses, ces innovations industrielles n'avaient guère apporté d'innovations architecturales, et leur emploi à la Bibliothèque nationale, aux Halles centrales de Paris, à l'église Saint-Eugène, comme plus tard à l'église Saint-Augustin, accusait les lignes de leur squelette quand celles-ci n'étaient pas camouflées sous des parements de pierre ou de brique.

Il n'empêche que par la suite l'industrialisation de la construction métallique prendra de plus en plus d'importance. Elle sera fréquemment utilisée dans la construction des gratte-ciel américains et son emploi ne sera pas abandonné car elle aussi constitue une excellente ossature aux bâtiments qui pourront dès lors abandonner le principe du mur porteur ou de la voûte autrefois indispensable à la stabilité.

Sans que l'architecture devienne pour autant l'apanage des ingénieurs, il est évident qu'une science précise s'ajoute à l'art de composer et de bâtir, la coopération de la technique

et de l'esthétique étant à la base même de l'architecture d'aujourd'hui.

On peut dire que l'architecture du xx^e siècle a été créée et s'est développée avec et par les techniques déjà mises en pratique à la fin du xix^e siècle, mais qui n'ont pas cessé de se perfectionner au cours du xx^e .

Notons ici qu'il existe des apports plus récents comme la charpente lamellée collée, la glace étirée, les matières plastiques qui montrent que l'évolution n'est pas achevée et ne manquera pas de se poursuivre.

Quels résultats ces découvertes, ces innovations ont-elles produits à ce jour ?

Nous sommes assez avancés dans le siècle pour diversifier les tendances qui se sont manifestées et en déterminer les étapes.

Un immobilisme certain, motivé par la première guerre mondiale, aggravé par le moratoire des loyers qui l'accompagna a longtemps tempéré l'élan de l'architecture contemporaine et la première moitié du siècle n'a connu que la pose de jalons, les tâtonnements et les recherches des pionniers, mais ce fut ensuite la prodigieuse expansion provoquée après 1944 par la reconstruction des cités détruites et l'urgence de résoudre la crise du logement.

Je l'ai déjà dit, mon propos n'est pas de louer inconsidérément cette architecture d'aujourd'hui qui a ses raisons d'être ce qu'elle est, mais qui compte, comme il se doit, de fervents adeptes et des détracteurs non moins convaincus.

D'une manière générale, il est évident que cette contradiction n'est pas un fait nouveau et que l'éternelle querelle des anciens et des modernes trouve là, tout naturellement, un aliment de discorde.

Les uns déplorent l'abandon des formes admirables du passé et regrettent ce qui fut et qui ne peut plus être fait. Les autres approuvent par compréhension ou par snobisme non sans qu'il en soit à l'avant-garde qui s'indignent d'un manque d'audace en s'inquiétant, non sans raison, des nécessi-

tés impératives révélées dès maintenant mais qui ne feront que s'accroître dans l'avenir, et cela est surtout vrai pour l'urbanisme.

Chez les premiers, il y eut des polémistes impitoyables, des écrivains célèbres qui amoureux d'un conservatisme désintéressé et ennemis de toute architecture révolutionnaire, voulant rester persuadés — et en cela ils n'ont pas tort — que l'on ne peut mieux faire que les génies de la Grèce antique, que les maîtres d'œuvre des cathédrales, que les grands architectes du siècle de Louis XIV.

Où nous les suivons moins, c'est quand ils écrivent qu'aucune solution n'est raisonnable, si ce n'est de les imiter servilement.

Hélas ! que n'avons-nous trop connu de Palais de Justice copiant de faux temples grecs ou d'églises en néo-gothique.

Il y a aussi ceux qui ont reproché la socialisation de l'architecture alors que celle-ci se soucie davantage de construire des maisons ouvrières plutôt que des palais.

Mais n'est-il pas dans l'esprit de notre temps d'apporter tout le soin et le confort indispensables à la maison des hommes et d'édifier des palais quand même, non plus comme résidences princières, mais pour servir de siège à l'Unesco, à la Radio-Télévision Française ou offrir au public une gare d'Orly ?

Que n'a-t-on prôné l'architecture régionale, le caractère du terroir et reproché à l'architecture contemporaine d'être internationale ?

Je serais tenté de disserter longuement sur le respect dû au visage de notre pays, des sites à préserver, du caractère de nos vieilles cités et de démontrer que l'architecture actuelle peut et doit s'y adapter avec goût et avec esprit.

Mais devons-nous regretter les affreuses maisons de la banlieue parisienne ou les villas basques édifiées dans la campagne normande ? Une maison simple, largement ouverte au soleil et sur la nature et dotée de tout le confort, ne sera jamais déplacée si son plan est bien conçu et son volume harmonieux.

Il nous faut convenir que l'habitation collective, commandée par des impératifs d'urgence et de prix plafonds, que les constructions scolaires ou autres édifices d'intérêt public exigent d'être construits en *fonction* de leur utilité, que les actuelles facilités de transport n'imposent pas d'utiliser comme autrefois les matériaux trouvés sur place, que la mise en œuvre ne peut plus être exclusivement artisanale, la raison étant d'utiliser des matériaux préfabriqués et même les procédés d'industrialisation.

Là où l'urgence, l'économie et le programme commandent, il est du devoir des constructeurs d'adapter la technique moderne en en tirant le meilleur parti.

Il est évident que cette *urgence* et ces *économies* ont trop souvent motivé la hâte des études et l'extrême réduction des prévisions, qu'il s'agisse de la dimension des surfaces habitables ou des protections nécessaires contre le bruit, la chaleur ou le froid.

Les normes imposées par l'Administration pour les programmes qu'elle finance ou subventionne ont en effet rigoureusement fixé des surfaces maximales, des prix plafonds et des délais d'exécution qui n'ont pas facilité la tâche des constructeurs, ni toujours servi l'esthétique architecturale dont on est tenté de dire qu'elle s'apparente, en volume, à une juxtaposition de boîtes d'allumettes.

Elles n'en ont pas moins nécessité des recherches qui, en multipliant des programmes identiques, ont abouti dans bien des cas à la mise au point de cellules d'habitation parfaitement distribuées et confortables, constituant une amélioration certaine du logement humain, surtout quand ce logement s'accompagne des espaces verts reconnus à juste titre indispensables.

Si on ne peut omettre de citer ainsi les logements d'urgence, les plans Courant, les H.L.M., ou les grands ensembles, il ne faudrait pas juger l'architecture contemporaine sur ces exemples les plus nombreux et les plus utilitaires, ni s'en servir pour une comparaison trop facile par rapport à la grande architecture des siècles passés.

Car il ne faut comparer que ce qui est comparable, et ne

pas mettre en parallèle la maison des hommes avec le palais des rois.

Le rôle de l'architecte a toujours été de donner aux bâtiments le caractère qui leur est propre et de les faire répondre à leur destination. A cet égard, l'architecte contemporain, persuadé que ce caractère n'était pas déterminé une fois pour toutes par les formes traditionnelles, a repensé les problèmes tant en fonction du programme posé que de l'utilisation et de la mise en œuvre des techniques nouvelles.

C'est ce qu'on a appelé de nos jours l'architecture fonctionnelle, que des théoriciens, véritables créateurs, ont innové et nous devons d'autant plus rendre hommage à leurs efforts, à leur talent parfois génial, qu'ils ont été les premiers à recevoir des coups.

Ils ont comme on dit « essuyé les plâtres » et malgré le decrescendo des critiques hargneuses, il n'en reste pas moins ce qui fut écrit sur « la farce de l'art vivant », « Les Métèques contre l'art français », « les iconoclastes, les primaires, les demi-fous et les communistes du béton », etc., etc...

On doit à la vérité de dire que l'architecture d'aujourd'hui est née d'une sorte de concert européen auquel il faudrait ajouter l'Amérique et aujourd'hui le Japon.

Les efforts convergeant en même temps dans un même esprit de recherche venaient de France, de Belgique, de Hollande, d'Autriche, d'Allemagne ou d'Italie.

J'ai cité le nom des Français de Baudot et Auguste Perret qui, les premiers, ont innové chez nous l'architecture de béton armé. Il faudrait en citer beaucoup d'autres, notamment celui de Tony Garnier, de Lyon, dont un envoi de Rome, où il était pensionnaire à la Villa Médicis, sur une « cité industrielle » fit scandale par son objet et son esprit peu académique.

Parmi les pionniers citons encore : en Belgique, van de Velde, Horta et Victor Bourgeois ; en Hollande, Berlage puis Dudock, l'architecte d'Hilversum ; Otto Wagner, Hoffmann en Autriche ; Peter Beraens, Gropius, puis van der Rohe en Allemagne.

Les Etats-Unis où l'architecture traditionnelle européenne avait triomphé au XIX^e siècle à Washington et à la Maison Blanche, connut son héros de l'architecture nouvelle en la personne de Frank Lloyd Wright.

Celui-ci, né en 1869, était l'aîné d'Auguste Perret. Il fut l'un des premiers à innover une architecture organique intégrant le bâtiment dans le paysage.

L'esprit de ce véritable pionnier qui fonda l'école de Taliesin dans le désert de l'Arizona, attira l'attention des architectes du monde entier avec lesquels il se disait en désaccord tout en défendant des idées identiques.

Concevant des programmes extrêmement variés, depuis la maison individuelle qu'il rêvait en romantique jusqu'aux plus gigantesques gratte-ciel pouvant atteindre 1.600 mètres de hauteur, il a construit des forteresses de béton comme la maison sur une cascade et des tours entièrement en verre avec escalier et ascenseur central. A côté de lui il ne cite qu'un architecte valable : Auguste Perret « parce que c'était un vieil ami ».

Entre les deux guerres mondiales, New York qui multipliait ses gratte-ciel à usage de bureaux et logeait ses habitants dans des bungalows individuels répartis dans la campagne, avait recueilli plusieurs architectes allemands ou autrichiens de grande valeur qui fuyaient le nazisme.

C'est ainsi que Mies, van der Rohe, Gropius, Neutra, Breuer, qui les uns et les autres ont enseigné à l'Université américaine d'Harvard, ont contribué au développement de l'architecture contemporaine dans le nouveau monde.

N'est-ce pas là qu'il faut voir les attaques de certains détracteurs contre l'architecture des métèques et des communistes.

Il faut pourtant noter que l'U.R.S.S. n'a rien à y voir et qu'elle est restée longtemps fidèle à un art grandiloquent, dont les luxueux décors en marbre du métro de Moscou montrent que l'architecture nouvelle n'a jamais été d'origine bolcheviste.

Il est un nom que je n'ai pas encore cité et qui est

actuellement le plus connu, sinon le plus grand des architectes modernes, celui de Le Corbusier.

Le Corbusier — qui s'appelle en réalité Jeanneret — est né à La-Chaux-de-Fond, en Suisse, et est maintenant naturalisé Français. Il a été longtemps le collaborateur de Perret, a travaillé en Allemagne, en Amérique et a participé à maintes constructions dans le monde entier, notamment au Brésil et en Inde où il a dressé des plans de la nouvelle capitale de Chandigarh.

Il a construit la célèbre chapelle de Ronchamp, le couvent dominicain d'Eveux, près de Lyon, étudié un musée d'art moderne à Tokio et un programme identique pour le quartier de la Défense à Paris.

Excellent écrivain, théoricien génial, polémiste virulent, il est glorifié par les uns, honni par les autres qui attribuent son influence, qui est certaine, à son sens de la réclame.

Les meilleurs l'ont sacré grand homme, et on prête à Auguste Perret, qui avait une haute opinion de sa valeur, cette plaisante boutade : « Il n'y a actuellement que deux grands architectes... l'autre c'est Le Corbusier. »

Mais que n'a-t-on fait dire à Perret !

Pour le populaire, Le Corbusier c'est le Picasso de l'architecture. Il a lancé l'architecture dite fonctionnelle, la polychromie, inventé le Modulor, construit à Marseille, l'Unité d'Habitation que ses détracteurs ont dénommée « la Maison du Fada ».

Il est à l'origine de la Charte d'Athènes et de l'organisation qui ne cesse de se développer : l'Union internationale des Architectes.

C'est un visionnaire de l'urbanisme qui en surélevant ses immeubles sur pilotis et en dégagant l'espace pour laisser place à la belle nature a vu venir l'embouteillage de nos cités et dont on peut déjà regretter de n'avoir pas assez tôt entendu la mise en garde et les enseignements.

L'urbanisme né de la concentration humaine dans les villes n'est pas une science nouvelle.

L'Antiquité, le Moyen Age, tout comme Versailles au temps de Louis XIV avaient connu l'ordonnance et la composition urbaine. Le baron Haussmann, au cours du XIX^e siècle, en éprouva la nécessité pour dégager les circulations de la capitale. Ce qui n'empêcha pas la création de sinistres banlieues et le désordre qui régna trop longtemps. Si, comme l'écrit Paul Valéry dans ses dialogues intitulés *Eupalinos ou l'architecte*, « la construction est le passage du désordre à l'ordre, l'œuvre combinée du savoir, du pouvoir et du vouloir de l'homme », il faut reconnaître que ces règles essentielles sont demeurées trop longtemps dans l'oubli.

Il fallut la reconstruction de nos cités détruites par la dernière guerre pour recourir à cette sage doctrine, devenue plus indispensable que jamais pour rendre notre planète habitable et combattre l'asphyxie qui menace nos circulations.

On ne peut plus parler d'architecture sans définir au préalable les règles de l'urbanisme, et nos banlieues n'auraient pas étouffé nos villes de leur réseau inextricable si on y avait songé plus tôt.

Des mises en garde, malheureusement tardives, ont été lancées notamment par Le Corbusier et les rédacteurs de la Charte d'Athènes qui se sont montrés dès 1938 des prophètes insuffisamment écoutés.

Notant l'accord indispensable et la conciliation entre l'individuel et le collectif, insistant sur l'ensoleillement des habitations, la nécessité des espaces verts qui assainissent et égaient, le dégagement indispensable du sol, la charte met le doigt sur l'erreur des banlieues qui constituent un des plus grands maux du siècle, prône l'emploi des techniques nouvelles pour élever des constructions hautes qui implantées à grande distance l'une de l'autre libèrent le sol en faveur de larges surfaces vertes.

Elle recommande l'aménagement de terrains de jeux et de sport pour les enfants, les adolescents et les adultes ainsi que la séparation des circulations de l'auto et du piéton. Souhaitant la suppression des îlots insalubres, elle entend voir conserver les valeurs architecturales du passé, à condition de ne pas

entraîner le sacrifice des populations dans des conditions inhumaines.

Nous avons récemment connu les mesures législatives décrétées pour la mise en valeur des quartiers historiques.

Quant aux principes définis par cette charte constituant un manifeste de sommités internationales du monde de l'architecture, ils n'ont été que partiellement écoutés lors de la reconstruction de 1944, car il y avait trop d'intérêts contradictoires.

Les circonstances actuelles en confirment la valeur et l'intérêt et expriment pour une grande part les tendances de l'architecture contemporaine.

Si les impératifs auxquels il a fallu répondre en cette période d'expansion et d'immenses besoins ont ouvert de multiples champs d'expérience, reconnaissons qu'un effort important a été déployé pour répondre à l'accroissement des populations en offrant bon nombre de logements sains, ensoleillés et équipés d'un minimum de confort.

On a certes beaucoup critiqué les grands ensembles, véritables cités nouvelles créées aux portes des grandes villes, que l'on a pu comparer à des caravansérails impersonnels, d'autant plus monotones et tristes qu'il y manque encore la rue commerçante qui a son attrait et parfois les locaux communautaires ou culturels indispensables.

Ne les a-t-on pas accusés d'avoir contribué à l'existence des blousons noirs, cherchant un dérivatif à leur ennui !

Mais tout ne peut se faire en un jour et s'il fallait répondre par priorité aux préoccupations essentielles du logement, les équipements secondaires se créant peu à peu avec les supermarchés, la salle de réunion, les terrains de sport, les églises, ces cités-dortoirs prennent, si j'ose dire, figure plus humaine.

Il en est d'ailleurs de parfaitement réussis, d'une conception large et agréable, tel l'ensemble des Grandes Terres près de Saint-Germain-en-Laye, œuvre de mon éminent confrère Marcel Lods, pour ne citer que celui-là, et il en est beaucoup d'autres.

Mais il est aussi des programmes qui présentent une ampleur et un intérêt incontestables.

L'aménagement de notre capitale connaît actuellement les immenses chantiers de Montparnasse et de la Défense, celui-ci créant un débouché à l'autoroute de l'Ouest et un prolongement monumental du grand axe de l'Etoile jusqu'au Louvre. Déjà existe ce vaste bâtiment de la place de la Défense où se sont tenues de belles expositions florales et dont l'architecture est une réalisation où s'accordent l'esthétique et la technique moderne.

J'ai déjà cité le palais de l'Unesco, la maison de la Radio, la gare d'Orly qui expriment un visage caractérisé et somptuaire, il faut bien le dire, de l'architecture contemporaine.

Il en est d'autres moins récentes déjà mais encore bien de notre temps, telles la reconstruction du Havre de l'architecte Perret, avec son hôtel de ville et l'église Saint-Joseph. La reconstruction de Saint-Malo, admirablement conçue par mon confrère Arretche, montre que dans certains cas particuliers le moderne peut s'allier à la tradition.

Je veux citer encore le front de mer de Royan et l'église très moderne, œuvre de Guillaume Gillet, lequel avait construit le Pavillon de la France à l'exposition de Bruxelles en 1962.

Il est beaucoup d'autres réalisations sur le plan scolaire, universitaire, hospitalier, religieux, montrant que si notre époque a voulu répondre au programme essentiel de loger les hommes, l'architecture d'aujourd'hui a manifesté chez nous, comme ailleurs, son empreinte dans tous les domaines de la construction.

Le même rapport entre l'histoire des civilisations passées et leur architecture apparaît aussi évident en notre XX^e siècle.

Les guerres mondiales ont provoqué des reconstructions dont l'architecture trop souvent uniforme a néanmoins marqué une étape de l'évolution, un renouvellement de l'habitat et des réussites certaines.

La progression rapide de la démographie a imposé d'autres réalisations urgentes en offrant des logements améliorés et

en redécouvrant les règles trop longtemps oubliées de l'urbanisme mises aux besoins du jour et de l'avenir par la Charte d'Athènes.

La science et la technique qui ont tant marqué l'esprit du siècle ont influencé les structures de la construction. La conception fonctionnelle où la logique du plan et le purisme des formes répudiant tout décor inutile ont donné à l'architecture d'aujourd'hui son caractère qui est bien de notre temps, et qui sans aucune doute n'a pas achevé son évolution.

Et ainsi en est-il de l'urbanisme qui aujourd'hui domine tous les problèmes du mieux être des hommes.

en fait, les choses ne se passent pas toujours ainsi. Les
plans sont souvent modifiés au cours de l'exécution par la
réaction des maîtres d'œuvre et des ouvriers.

La science et la technique ont fait de grands progrès
au cours des siècles, mais les structures de la construction
sont restées longtemps en arrière de la science et de la technique.
Les formes d'habitat sont restées longtemps à l'archaïsme
malgré le progrès des techniques qui ont permis de réaliser
des constructions plus confortables et plus saines.

Et ainsi en fait de l'habitat, on peut dire qu'il est
encore à l'état de préhabitat.

Il faut donc chercher à améliorer l'habitat en tenant
compte de ces deux aspects : technique et économique.

La science et la technique ont fait de grands progrès
au cours des siècles, mais les structures de la construction
sont restées longtemps en arrière de la science et de la technique.

Les formes d'habitat sont restées longtemps à l'archaïsme
malgré le progrès des techniques qui ont permis de réaliser
des constructions plus confortables et plus saines.

Et ainsi en fait de l'habitat, on peut dire qu'il est
encore à l'état de préhabitat.

Il faut donc chercher à améliorer l'habitat en tenant
compte de ces deux aspects : technique et économique.

La science et la technique ont fait de grands progrès
au cours des siècles, mais les structures de la construction
sont restées longtemps en arrière de la science et de la technique.

Les formes d'habitat sont restées longtemps à l'archaïsme
malgré le progrès des techniques qui ont permis de réaliser
des constructions plus confortables et plus saines.

Et ainsi en fait de l'habitat, on peut dire qu'il est
encore à l'état de préhabitat.

Il faut donc chercher à améliorer l'habitat en tenant
compte de ces deux aspects : technique et économique.

La science et la technique ont fait de grands progrès
au cours des siècles, mais les structures de la construction
sont restées longtemps en arrière de la science et de la technique.

Les formes d'habitat sont restées longtemps à l'archaïsme
malgré le progrès des techniques qui ont permis de réaliser
des constructions plus confortables et plus saines.

Et ainsi en fait de l'habitat, on peut dire qu'il est
encore à l'état de préhabitat.

Les Migrations des Oiseaux

par M. Georges OLIVIER

UN chapitre important de la Zoologie est celui qui étudie les modalités suivant lesquelles les animaux s'adaptent à leur environnement. Tout environnement a toujours quelques aspects défavorables pour n'importe quelle espèce animale l'habitant. Souvent des facteurs défavorables sont saisonniers, en partie du moins. La température dans le nord des U.S.A. par exemple, varie de 100° F. suivant l'époque de l'année ; cependant quelques espèces d'oiseaux sont strictement sédentaires ; un Tétraonidé (*Bonasia umbellus*) est l'un d'eux : durant l'été, il s'adapte de différentes façons à une température qui excède souvent 90°, alors qu'elle tombe en hiver à —40° F. L'oiseau résiste au froid en creusant des terriers sous la neige, y demeurant durant la nuit et la matinée et n'en sortant que quelques heures pendant l'après-midi pour se nourrir. Les Lagopèdes de l'Ancien Monde ont un comportement similaire.

Il semble toutefois que la solution à la fois la plus remarquable et la plus effective au problème posé par le changement saisonnier d'environnement est la migration ; l'animal ne cherche pas ainsi à combattre des conditions défavorables, il se rend tout simplement dans un milieu qui lui est favorable. Beaucoup d'animaux sont ainsi devenus migrants : chez les insectes, des papillons et des libellules ; chez les poissons, nous avons les saumons, les anguilles ; chez les mammifères, les rennes, les chauves-souris, les bisons ; mais les oiseaux, du fait de leur puissance de vol, ont développé l'habitude migratrice à un degré beaucoup plus élevé que les autres animaux, mais

pour eux le problème se complique singulièrement comme nous allons le voir.

La littérature ornithologique est extrêmement riche en ce qui concerne les migrations de l'hémisphère nord — surtout Europe et Amérique du Nord — c'est là en effet où le phénomène est le plus développé, et c'est aussi la partie du monde qui compte le plus d'ornithologistes, mais il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y ait pas de migrations ailleurs; c'est un phénomène qu'on peut observer dans le monde entier. Même dans les régions tropicales — où durant longtemps on pensait qu'il n'y avait pas de migration — le phénomène se manifeste souvent avec une amplitude réduite. C'est ainsi que deux espèces de Guêpiers (*Merops nubicus*) et (*M. nubicoides*) qui habitent l'un au nord de l'équateur et l'autre au sud — mais à proximité — effectuent tous deux « vers l'équateur » une migration après leur reproduction. Deux espèces de Coucous de Nouvelle-Zélande émigrent, l'une vers le Nord en direction de l'équateur, couvrant 2.000 miles au-dessus de l'Océan, l'autre vers les îles du Pacifique situées à 4.000 miles, en direction de N.-W du N. et du N.-E.

Voyons maintenant quelles sont les causes probables de la migration. Différentes explications ont été proposées.

Tout d'abord, le manque de nourriture aux endroits où la reproduction des espèces a amené une augmentation massive de leurs populations. Il est évident que cela est vrai pour l'extrême-nord de l'hémisphère nord, mais beaucoup d'espèces quittent leur territoire de reproduction alors qu'il n'y a encore aucune diminution des ressources alimentaires. Il y a donc d'autres facteurs entrant en jeu.

Malgré l'abondance de nourriture dans les régions nordiques, il est certain que le froid oblige de nombreuses espèces à les quitter durant l'hiver, mais on ne s'explique pas pourquoi elles le font, alors qu'il fait encore chaud, beaucoup plus chaud que lorsqu'elles y sont arrivées.

On a suggéré que les avances et reculs successifs de la barrière glaciaire à l'époque pléistocène en étaient cause, et jusqu'à ces dernières années cette hypothèse avait de nombreux adeptes. Il n'en est plus de même aujourd'hui et Moreau — un ornithologiste anglais — l'a attaquée violemment en 1951 en affirmant que les fluctuations climatiques du « Pleistocène » « n'ont rien pu faire de plus que de déterminer les détails des migrations spécifiques » que nous observons aujourd'hui ; le même ornithologiste a fait remarquer que la durée totale du Pleistocène ne représente qu'une période inférieure au centième de celle de la classe des oiseaux dans l'histoire du monde.

S'appuyant sur l'hypothèse de Wegener selon laquelle deux grandes masses continentales qui s'étaient divisées elles-mêmes pour former les continents actuels et qui auraient ensuite dérivé séparément (ce qui est une idée très combattue par beaucoup de géologues et paléontologues). Wolfson et quelques autres ornithologistes ont avancé que beaucoup d'espèces aviennes étaient originaires de la masse sud, qu'elles auraient passé ensuite dans la masse nord, mais auraient toujours fait retour à la masse sud en hiver ; les oiseaux auraient continué à agir ainsi, même après que les deux masses auraient commencé à se diviser en continents tels que ceux-ci existent de nos jours, les routes de migrations se seraient graduellement allongées avec la dérive des masses ayant formé l'hémisphère nord et ainsi s'expliqueraient les longs voyages d'espèces se rendant de l'Arctique en Amérique du Sud ou en Nouvelle-Zélande, par exemple.

Il y a de très graves objections à cette théorie : la plus grave est la suivante : l'époque de séparation de la masse continentale originelle, se placerait, d'après Wegener lui-même, avant la période jurassique qui est l'époque la plus reculée au cours de laquelle l'on ait trouvé des restes fossiles des oiseaux les plus primitifs. En 1948, Amadon a relevé encore bien d'autres arguments contre cette théorie qui, durant un temps, connut une certaine faveur.

STIMULI DE LA MIGRATION

Après d'autres hypothèses plus anciennes, il faut citer les expériences faites par Rowan en 1925 et qui ont prouvé que la plus ou moins grande durée quotidienne de lumière influe sur la migration. On a objecté à cela que certains oiseaux, se reproduisant très au nord, vont passer l'hiver sous l'équateur ou très au sud de celui-ci où les saisons (donc aussi l'augmentation ou la diminution de la lumière quotidienne) sont inversées. Mais Wolfson a depuis lors avancé — à la suite d'expériences nouvelles très bien menées — que c'est bien plutôt la *sommation* de la durée du jour, plutôt que l'augmentation même de la longueur du jour, qui constitue le déterminant de la migration. Rowan, à la suite de ses expériences, avait cru pouvoir conclure que la migration n'était qu'une des manifestations du phénomène de la reproduction. Plus tard Wolfson et Bissonnette, à la suite de nouvelles et subtiles expériences, purent prouver que si l'hypophyse contrôle parallèlement la reproduction et la migration, elle le fait séparément.

INFLUENCE DE L'ÂGE SUR L'IMPULSION MIGRATRICE

De nombreuses expériences et une foule d'observations ont prouvé que l'âge joue une nette influence sur la migration ; en règle générale, pour une espèce donnée, les jeunes et les femelles émigrent bien plus que les mâles qui parfois n'émigrent pas du tout ; c'est le cas du Pinson d'Europe dont le nom scientifique (*Fringilla coelebs*) dérive du fait qu'on rencontre à l'arrière-saison et en hiver des bandes composées presque uniquement ou même uniquement de mâles « célibataires ».

NAVIGATION

Un des phénomènes les plus extraordinaires de la migration des oiseaux est la faculté qu'ont ces derniers de naviguer durant des centaines ou même des milliers de kilomètres vers un point précis. Il convient de noter ici que c'est depuis la pratique du baguage que nous connaissons d'une façon exacte les points de départ et d'arrivée de beaucoup d'espèces. Par là a été démontré que certains oiseaux reviennent chaque année au même endroit ou à proximité, pour nicher, mais aussi qu'ils vont hiverner toujours dans une aire très circonscrite. Un Passereau américain (*Passerina cyanea*) niche aux Etats-Unis et émigre au sud du Mexique. On a pu observer plusieurs individus de cette espèce qui hivernaient au Guatemala dans les buissons de la même petite clairière, plusieurs années de suite.

Cette faculté est plus ou moins développée suivant les espèces d'oiseaux. Le Moineau friquet n'est pas très favorisé à ce point de vue ; il en est de même des Mésanges charbonnières et bleues. Si vous les emmenez à plus de 10 kilomètres de leur habitat (c'est-à-dire de l'endroit où vous les capturez) ils ne reviennent pas. L'aptitude au retour peut différer dans des espèces voisines : deux Goélands de chez nous, nous en fournissent la preuve ; le Goéland argenté ne sait se retrouver, tandis que le Goéland brun possède un sens très développé de la navigation. Les Pigeons, comme chacun le sait, sont mieux favorisés, mais il faut se souvenir que ces oiseaux ont subi une déformation artificielle du fait même de la domestication. Mais d'autres oiseaux les surpassent et de beaucoup ; il en est ainsi des Puffins, certains de ces oiseaux qui, après avoir été pris au fond de leurs terriers dans le Pays de Galles, ont été relâchés très au loin en dehors de leur aire géographique normale, sont revenus aux lieux de nidification après avoir couvert à vol d'oiseau soit 1.500 kilomètres au dessus de la terre, soit 5.950 kilomètres au-dessus de la mer. En 1953, on emmena un individu de cette espèce (*Puffinus puffinus*) du Pays de Galles, par avion, à Boston (Massachusetts) à 5.200 kilomètres à vol d'oi-

seau, où il fut relâché ; il était de retour à son nid 12 jours et 12 heures 1/2 plus tard. Il avait été emmené en dehors de sa zone d'habitat et selon une route est-ouest qui est perpendiculaire à celle de sa migration normale. Il couvrit donc les 5.200 kilomètres à raison de 400 kilomètres par jour, vitesse qui ne laisse que peu de temps pour une déviation de la plus courte route possible.

D'autres Puffins capturés dans l'île de Skokholm située entre le Pays de Galles et l'Irlande, furent relâchés à Berne, à Lugano et même à Venise : en 14 jours ils revinrent à leur nid, soit en traversant le continent (que ne survolent jamais ces oiseaux exclusivement marins), soit en suivant les côtes de la Méditerranée que ne visite jamais l'espèce, puis celles de l'Atlantique ouest ; de toute façon, ils ne connaissaient absolument pas la zone survolée.

On connaît aussi les migrations des Cigognes, des Hironnelles et des Pies-Grièches qui se reproduisent chez nous et vont hiverner dans l'hémisphère sud à grande distance de l'équateur. Cette aptitude extraordinaire que possèdent de nombreux animaux à retrouver leur route a donné lieu à une foule d'explications. Il serait beaucoup trop long de vous décrire toutes les expériences auxquelles elles ont donné lieu ; contentons-nous donc de citer les plus modernes et qui méritent d'être retenues.

Un Américain, Griffin, s'est penché assidûment sur cette question de la navigation avienne et a cru pouvoir reconnaître trois types différents.

Le type 1 concerne l'utilisation de repères terrestres dans les territoires connus et l'utilisation de « l'exploration aérienne » lorsque l'oiseau est relâché dans un pays qui ne lui est pas connu.

Le type 2, lui, est capable de maintenir une direction donnée en survolant une zone inconnue mais non de voler d'un point à un autre.

Le type 3, beaucoup plus complexe, comporte pour le sujet la possibilité de relier directement son point de lâcher à son gîte.

Comme l'a très bien démontré Dorst, le type 1 est semblable à un homme perdu sans boussole qui irait à l'aventure jusqu'à ce qu'il retrouve un repère connu de lui à partir duquel il se dirigerait.

Le type 2 est semblable à l'homme possédant une boussole lui indiquant les points cardinaux, mais pas de carte qui seule peut lui indiquer la bonne direction.

Enfin le type 3. C'est le cas d'un homme possédant boussole et carte lui permettant de calculer la direction à prendre, celle-ci étant variable selon la position géographique du point de départ et du point d'arrivée.

Si le premier type n'est qu'un système de repérage, les deux autres sont de la navigation pure et les oiseaux nous ont prouvé par observation et par expérimentation que ce n'était que jeu pour eux.

Ising, en 1946, a suggéré que la navigation avienne pouvait découler des effets mécaniques résultant de la rotation de la terre (force de Coriolis). Il est évident qu'en raison de ladite rotation de la terre le poids d'un oiseau en vol change suivant la direction du vol qui s'ajoute ou se retranche de la vitesse de rotation autour de l'axe de la terre. C'est aux pôles que la force de Coriolis est la plus puissante alors qu'elle est nulle à l'équateur. En conséquence, un oiseau doit, théoriquement, être en mesure de connaître la latitude. Toutefois la force est si minime et les facteurs de perturbation — tels que les variations de vitesse de vol de l'oiseau, les effets du vent et les turbulences aériennes — sont si grands, que la perception et la mesure que les changements de si faible amplitude qu'exige la théorie, *semblent* bien être hors de proportion avec la sensibilité des organes sensoriels de l'oiseau. Wynne-Edwards a calculé en effet que si la vitesse de vol décroît de 40 à 39 miles à l'heure, la force de Coriolis serait affectée de 2,5 %, modification équivalente à celle qu'apporterait un déplacement géographique de l'ordre de 150 miles.

A la suite d'études sur les migrations, un Polonais, Woytusiak, reprenant une théorie déjà ancienne, a cru pouvoir avancer que les oiseaux étaient sensibles aux radiations infra-

rouges. Si la théorie est exacte, les oiseaux doivent être capables de voir à travers le brouillard et même des nuits les plus obscures ; le dit auteur suggéra que « durant la migration d'automne, les oiseaux seraient guidés vers des régions plus chaudes où les radiations infra-rouges sont plus fortes ». Il ne semble qu'il n'y ait jusqu'à présent aucune preuve expérimentale qui soit venue à l'appui de cette hypothèse.

Depuis le milieu du siècle dernier de nombreux auteurs ont cru pouvoir avancer que les migrations étaient en relation avec le champ magnétique terrestre ; jusqu'à présent, toutefois, personne n'a pu prouver expérimentalement qu'un animal quelconque était sensible à un champ magnétique.

Toutefois Yeagly a repris la question en 1947 et 1951, en apportant quelques variantes. Il a suggéré que les oiseaux « sentent » leur latitude d'après les effets de la force de Coriolis ; tandis que la force de la composante verticale du champ magnétique terrestre leur permet de juger leur latitude. Ce même auteur et d'autres ont procédé en Amérique du Nord à une foule d'expériences subtiles d'où il n'est finalement ressorti aucune conclusion probante ; en outre, ils se sont par commodité servi de Pigeons domestiques qui, ainsi que nous l'avons dit, peuvent très bien ne pas se trouver en état de pureté originel pour la question qui nous occupe.

Laissant de côté ces théories reposant sur des explications d'ordre cinétique ou magnétique, c'est-à-dire faisant appel à des sens inconnus, voyons maintenant celles qui s'adressent à des sens connus.

Parmi ces sens, c'est la vue à laquelle on a pensé le plus souvent, étant donné que tout le monde sait que les oiseaux sont les mieux partagés à cet égard ; leur vue étant de deux à trois fois supérieure à la nôtre, ils ont donc connaissance d'une foule de détails qui nous échappent et la perception du mouvement, infiniment supérieure à la nôtre, leur permet de prendre connaissance de faits que nous ne soupçonnons même pas. Des tests compliqués mais très bien conduits ont prouvé que les oiseaux avaient une mémoire visuelle prolongée, alliée à cette grande acuité. Lorsqu'ils sont lâchés dans une aire

connue, leur orientation peut donc s'expliquer par là. On s'est demandé ensuite comment ils pouvaient s'orienter lorsqu'ils étaient libérés dans une zone qui leur était inconnue. Certains ont voulu voir un simple jeu du hasard dans le nombre des retours au gîte : les oiseaux au lâcher se dispersaient dans toutes les directions et seuls revenaient au point d'origine ceux qui s'étaient envolés face à des repères connus d'eux qui une fois atteints leur permettaient de poursuivre le voyage avec succès. Les faits observés ne peuvent pas s'accommoder de cette explication où seule interviendrait la chance ; d'autres explications furent proposées : les oiseaux au lâcher décriraient autour du point de départ des spirales de plus en plus larges jusqu'à ce que l'oiseau, retrouvant un ou des points de repère dans sa zone connue, puisse en ligne droite continuer le voyage de retour. Ce n'est là qu'une vue de l'esprit ; si les oiseaux font bien quelques tours de spirales au départ, celles-ci sont toujours de faible rayon et jamais les grandes spirales supposées n'ont été observées. On peut supposer l'allongement du voyage, en pareil cas, pour de très grandes distances comme celles dont nous avons parlé.

En 1949, Griffin fit une expérience des plus intéressantes ; il prit des Fous de Bassan à l'île de Bonaventure au Canada, les relâcha à des distances allant jusqu'à 340 kilomètres, dont plusieurs au-dessus des terres, puis il les suivit en avion afin d'étudier la manière dont ils se comportaient. Il s'était préalablement assuré que de n'importe quel point de lâcher la mer n'était pas visible. Les oiseaux ne rentrèrent pas directement mais se livrèrent à une exploration méthodique de la contrée. Leurs hésitations témoignent de la recherche de points de repère. L'importance des facteurs visuels semble donc démontrée par cette expérience qui a été illustrée par des cartes très suggestives.

Les repères qu'utilisent les oiseaux sont assurément de plusieurs sortes ; il en est beaucoup qui relèvent de la topographie : montagnes, cours d'eau, littoral, etc... Viennent ensuite les repères écologiques : grandes plaines, forêts. Il a été très fréquemment remarqué que les oiseaux suivent la ligne de démarcation entre des zones boisées et des espaces

dénudés. On connaît d'ailleurs depuis très longtemps de véritables voies de migration utilisées qui sont aussi strictes que les itinéraires de nos voies aériennes. Enfin l'existence que mènent les oiseaux dans l'atmosphère leur a permis de développer un sens qui manque certainement à l'homme : celui qui consiste à discerner des masses d'air différant par leur température, humidité et translucidité. Certains auteurs vont même jusqu'à soutenir que les vents eux-mêmes sont utilisés par les oiseaux dans leur navigation ; ils maintiendraient constant l'angle formé par la direction du vent avec leur cap ; si étrange que puisse paraître cette hypothèse, on est bien forcé de reconnaître que, par vent nul, la migration s'arrête. Enfin l'influence du vent est indéniable en ce qui concerne les migrations de nombreux oiseaux de mer.

Bien que dans beaucoup de cas le retour au gîte puisse s'expliquer par une utilisation de repères, géographiques ou topographiques, sans l'intervention d'une véritable « navigation », il est d'autres cas où la précision et la rapidité avec laquelle certains oiseaux ont choisi leur cap et fait retour au point d'origine, démontre qu'il ne peut s'agir de « chance » mais bien d'un « sens du compas ». Il fut alors suggéré par certains chercheurs que les oiseaux s'orientaient en utilisant des repères astronomiques et en particulier le soleil ; G.V.T. Matthew et Gustave Kramer, par des expériences très poussées, ont pu prouver le bien-fondé de cette hypothèse.

Nous résumerons très brièvement comme suit celles de Kramer opérées sur des Etourneaux captifs.

1°) Les Etourneaux étaient enfermés isolément dans des cages circulaires présentant six « fenêtres » de dimension égale (les cages étaient disposées de façon telle que les oiseaux ne pouvaient voir que le ciel) ;

2°) Au début d'octobre, époque qui correspond au départ en migration, les Etourneaux se tenaient dans le coin S.-W. de leur cage en présentant des signes d'agitation ;

3°) Kramer s'assura que le champ magnétique terrestre ne pouvait jouer, en disposant des masses métalliques à côté des cages, ce qui n'amena aucun changement ;

4°) Au printemps suivant, les Etourneaux prirent une direction N.-E. puis N.-W et y demeurèrent pendant toute la durée de la migration de printemps, qui est successivement dirigée dans ces deux directions. Les Etourneaux ne voyant que le ciel, ne pouvaient donc lire leur direction que dans le ciel ;

5°) Enfermés ensuite dans un pavillon divisé en six secteurs égaux munis de volets d'obturation, il fut loisible à l'expérimentateur, en fermant un ou plusieurs volets et en faisant jouer des miroirs, de modifier l'orientation du secteur lumineux à son gré ; il constata que les Etourneaux se dirigeaient vers ce point.

C'est donc bien le soleil qui détermine l'orientation de l'oiseau ; des expériences postérieures prouvèrent de façon indéniable que ce n'est pas l'astre lui-même, mais une portion du ciel d'environ 45° de part et d'autre du soleil. On ne sait pas encore si c'est l'intensité de la lumière ou sa plus ou moins grande richesse en radiations de grande longueur d'onde qui influent sur ce comportement.

Il ne semble pas toutefois que ce soit la polarisation de la lumière qui intervienne ici, comme cela a lieu pour les abeilles et les insectes.

Il a été prouvé aussi que par temps couvert où les nuages empêchent de déterminer la situation du soleil, les oiseaux migrent d'une façon désordonnée ou s'arrêtent, mais que leur migration reprend dès que se manifeste une éclaircie. Au cours d'une migration, l'alternance des repères géographiques ou topographiques et des repérages astronomiques doit permettre aux oiseaux de maintenir leur cap pendant toute une journée où le ciel reste couvert.

Certains ont naturellement fait l'objection suivante : le soleil, mobile dans le ciel, occupe des positions différentes au cours de l'année et surtout au cours d'un même jour ; or l'activité migratoire durant souvent pendant six heures, le soleil se déplace de 90° environ durant le même temps. Des expériences, dont le résultat est indéniable, faites par Kramer, et autres, ont prouvé que l'Etourneau est capable de compenser

le mouvement du soleil ; si stupéfiant que cela puisse paraître, on est obligé d'admettre que l'oiseau possède une « horloge » intérieure et un organisme lui permettant d'estimer la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Il est possible que l'œil de l'oiseau soit capable de mesurer des arcs très petits, et on pourrait peut-être dire, comme Matthews l'a suggéré, que l'arc du soleil serait la déterminante et le guide de la migration.

Nous savons donc aujourd'hui avec certitude que le soleil joue un rôle important dans l'orientation des oiseaux ; par contre, nous ignorons presque tout de la façon dont les oiseaux lisent les indications que leur fournit le soleil.

Cette constatation que nous venons de faire n'est pas plus extraordinaire que celle faite en 1911 par Santschi qui avait acquis la preuve que les fourmis repèrent leur route avec une grande précision d'après le soleil, et aussi avec les résultats des travaux de von Frisch, selon lesquels les abeilles s'orientent selon la lumière solaire et peuvent aussi, par ce moyen, transmettre des renseignements à leurs congénères.

Après tout ce qui vient d'être dit, on pourra avec raison, poser la question suivante : « Et comment se dirigent, dans ce cas, les migrateurs nocturnes ? » Depuis très longtemps déjà l'on sait que beaucoup d'oiseaux volent de nuit, mais ce n'est guère que depuis une dizaine d'années que l'on s'est fait une idée de l'ampleur des migrations nocturnes et de l'altitude à laquelle elles s'exécutent. C'est en braquant des télescopes sur le disque de la lune et en prenant des films sur l'écran du radar, que Lowery et Suter ont pu démontrer, non seulement l'importance du phénomène, mais aussi que les oiseaux suivent — de nuit comme de jour — une direction très déterminée sans marquer la moindre hésitation. Cette orientation nocturne a, de plus, été nettement confirmée par des expériences de retour au gîte faites aux U.S.A., en particulier par Bellrose avec des canards Cols-verts ; ces derniers lâchés en pleine nuit, loin de leur point de capture, munis d'un « feu » permettant de les suivre, prirent immédiatement le « bon cap » chaque fois que le ciel était clair, tandis qu'ils erraient en hésitant par ciel couvert. Comme l'on put acquérir la certitude que la lune n'intervenait en rien dans l'orientation, certains cher-

cheurs en vinrent à se demander si les oiseaux ne se dirigeaient pas pendant la nuit en se guidant sur les étoiles.

Bien que la chose paraisse incroyable, les expériences répétées, très scrupuleusement vérifiées, de F. et E. Sauer en 1955 et 1959 et de Sauer en 1956-57-58, prouvèrent de façon indiscutable que les oiseaux migrateurs de nuit utilisent l'observation des étoiles pour leur navigation.

Je ne puis entrer ici dans tous les détails des expériences ayant amené cette découverte, ce serait bien trop long ; je vous préciserai seulement qu'elles ont été faites cette fois avec trois espèces de Fauvettes européennes, migratrices toutes trois, mais suivant des itinéraires différents ; ces oiseaux furent enfermés dans des cages spéciales d'où ils ne pouvaient voir que le ciel sous un angle de 68° et uniquement durant la nuit naturellement. A l'époque des migrations d'automne ou de printemps ces oiseaux s'orientèrent toujours en direction du but de leurs déplacements dans la nature ; une fois encore, il fut remarqué que la lune ne servait pas à l'orientation et même qu'elle la troublait. Les observations ne pouvaient toutefois se faire que lorsque le ciel était dégagé. Tout se passait en somme de nuit, comme Kramer l'avait déjà prouvé pour le jour.

Pour vérifier ses découvertes, Sauer soumit alors ses sujets au test d'un ciel artificiel, utilisant pour cela le planétarium de l'école navale de Brême, dont la coupole lui permit de reconstituer la voûte céleste en la modifiant bien entendu à volonté.

Les oiseaux, placés dans la même cage que ci-dessus à l'intérieur du planétarium, ne pouvaient apercevoir que la voûte de celui-ci et ne pouvaient utiliser comme repères que ceux offerts par les étoiles artificielles. En montant un ciel de printemps ou d'automne, conforme ou contraire à la saison réelle, Sauer obtint de ces sujets des orientations conformes à celles que commandaient les lois migratrices de l'espèce.

Enfin, Sauer eut l'idée d'une autre expérience. A l'automne il transporta rapidement en avion ces mêmes Fauvettes en Afrique du sud-ouest, au moment où l'agitation migratrice

s'emparait d'elles en Allemagne ; dès que les oiseaux furent arrivés dans ce qui était leurs quartiers d'hiver normaux, ils se calmèrent aussitôt : la vue du ciel d'Afrique australe les avait pour ainsi dire convaincus que toute agitation migratoire était désormais inutile. Plusieurs fois répétées, cette curieuse expérience ne fut jamais contredite.

Quel est le procédé psychophysiologique qui intervient ? Quels sont les moyens d'appréciation ? Nous n'en savons rien quant à présent. Lorsque nous connaissons mieux les sens des oiseaux — leur œil et leur oreille (interne surtout) — peut-être pourrons-nous y répondre ou tout au moins soulever plus haut le voile de ces mystères.

Il faut ajouter à cela que lorsque les étoiles sont invisibles de la surface du sol, la migration s'arrête ou plus exactement s'arrêterait si les oiseaux, ou mieux beaucoup d'oiseaux, n'avaient la possibilité de survoler la couche de nuages pour retrouver au-dessus de ceux-ci la voûte étoilée du ciel. Les oiseaux opérant leurs migrations de nuit peuvent donc se diriger au-dessus comme au-dessous des nuages par l'observation des étoiles ; mais alors que, dans le deuxième cas, il leur est peut-être possible de s'adjoindre des repères supplémentaires en observant le sol, ils ne peuvent dans le premier cas recourir à cette aide ; seule la navigation à l'aide des étoiles leur est permise.

Je veux, pour terminer, vous dire encore quelques mots sur l'altitude et la vitesse des migrations.

Altitude. — Beaucoup d'anciens auteurs, et parmi eux Gâtke, l'excellent observateur d'Héligoland, ont avancé que les migrations se faisaient à de très grandes altitudes. Depuis lors, et surtout à partir des observations faites par des aviateurs au cours de la première guerre mondiale, nous savons que la plupart des vols migratoires se font au-dessous de 1.000 mètres. Le long de l'Atlantique, où en automne la migration est intense, vous pouvez voir des vols presque continus de Pinsons et de

Chardonnerets volant entre 5 et 30 mètres. Il y a toutefois des exceptions nombreuses et parmi les oiseaux de plus grande taille il n'est pas rare d'en observer à des hauteurs très supérieures ; le Vanneau, par exemple, vole souvent entre 1.000 et 1.500 mètres et il a été observé fréquemment à 2.000 et même une fois à 2.800 mètres. Des oies sauvages ont été rencontrées à 3.000 m, des Grues à 5.000 m. Il ne faut naturellement pas tenir compte des observations faites en haute montagne : nous avons ainsi observé personnellement des Cinis à 2.500 m, des Aigles à plus de 3.000 m ; aux cols de l'Himalaya à 6.000 m il passe régulièrement une foule d'oiseaux de différentes espèces ; il faut envisager uniquement ici le vol au-dessus d'un terrain à peu près horizontal.

Vitesse. — Au sujet de la vitesse des oiseaux, il y a trois choses à considérer :

a) la vitesse pure de l'oiseau ; c'est celle qu'on peut mesurer soit sur un terrain de sport, soit d'un avion ou d'une auto ; il s'agit presque toujours en pareil cas d'un « sprint ». Personnellement nous avons, à plusieurs reprises, mesuré de notre avion la vitesse de quelques espèces, en particulier de Canards Cols-verts et de Sarcelles d'Hiver ; la moyenne de ces observations donna 110-130 km/h pour les premiers et 130-180 pour les seconds ;

b) la vitesse moyenne à laquelle se déplacent les oiseaux en migration sur une étape, ce qui est tout différent ;

c) la vitesse à laquelle se déplace une espèce en migration, repas et gîte compris (en somme la « vitesse commerciale ») ; outre que les deux premiers chiffres soient déjà très difficiles à fixer en eux-mêmes, il convient de faire remarquer qu'ils sont fonction de la direction et de la vitesse des vents rencontrés ; il ne faut pas oublier que, tout comme un avion, un oiseau en vol a sa vitesse propre ou absolue par rapport au milieu ambiant et une vitesse relative par rapport au sol ; c'est cette dernière qui nous intéresse en ce qui concerne les deux derniers paragraphes.

Prenons des exemples : la vitesse des vols d'Etourneaux en

migration varie de 65 à 80 km/h ; les Vanneaux de 48 à 65 ; la Grue cendrée de 50 à 60 ; la Caille de 50 à 90. D'autres renseignements sur les vitesses de migrateurs individuels nous ont été fournis par la reprise des oiseaux bagués : un Chevalier à pieds jaunes (*Totanus flavipes*) bagué au Cap Cod aux U.S.A., le 28 août 1935, fut tué 6 jours plus tard dans le Massachusetts après un voyage de 3.060 kilomètres ; un Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) bagué dans l'île de Skokholm, en mer d'Irlande, le 16 août 1949, fut repris à Capbreton, dans le département des Landes, 43 jours plus tard, ayant parcouru 965 kilomètres.

Ces vitesses doivent être à peu près les mêmes que celles de l'avance d'une espèce donnée, au cours de sa migration.

Il convient de faire remarquer ici que la migration de printemps (sud-nord) s'effectue bien plus lentement que la migration d'automne.

D'autre part, il faut savoir que les espèces qui partent le plus tôt en migration de printemps sont celles qui avancent le moins rapidement. On a constaté aux U.S.A. que le Merle migrateur (*Turdus migratorius*), qui est un migrateur précoce, couvre les 4.850 km de son voyage en 78 jours, soit à environ 50 km par jour, tandis que la Grive à joues grises (*Hylocichla minima*) migrateur tardif, voyage à raison de plus de 210 km par jour.

Ces données sur l'avance d'une espèce ne concernent que l'avant-garde de celle-ci ; nous ne savons, par contre, à peu près rien aujourd'hui sur l'avance du gros des espèces et demeurons d'une ignorance encore plus grande sur la marche des avant-gardes, lors de la migration d'automne.

★★

LES INVASIONS

En dehors des migrations proprement dites, il y a ce que l'on nomme : les invasions. Alors que les premières sont régulières et comportent le retour dans la région où est né l'oiseau, les secondes sont irrégulières, voire désordonnées et les acteurs ne reviennent qu'en petit nombre aux lieux d'où ils sont partis ; certains de ces déplacements prennent même parfois l'allure de véritables « marches à la mort ». Ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'on a commencé à étudier scientifiquement et à expliquer, en partie, ces phénomènes.

Ces invasions ou irruptions ne sont pas particulières aux seuls oiseaux : on les rencontre aussi chez d'autres animaux : insectes et mammifères. La vanneuse du chardon pour les premiers ; pour les seconds, les lemmings, les écureuils et le rat surmulot (le wander-ratte des Allemands) sont très connus à ce sujet.

Parmi les oiseaux palaeartiques il faut citer : le Geai (*Garrulus glandarius*), le Bec-croisé (*Loxia curvirostra*), le Pinson des Ardennes (*Fringilla montifringilla*), le Jaseur de Bohême (*Bombycilla garrulus*), le Casse-noix de Sibérie (*Nucifraga caryocatactes macrorhynchus*), pour les végétariens ; le Harfang des neiges (*Nyctea scandiaca*), la Buse pattue (*Buteo lagopus*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), pour les carnivores.

Examinons quelques-uns de ces oiseaux au point de vue de leurs déplacements.

Le Bec-croisé qui se nourrit des graines conifères qu'il extrait des « pommes de pin » vit et se reproduit en Scandinavie, dans les Alpes, le Massif central, les Pyrénées et la Péninsule ibérique, enfin la Grèce. Lorsque la fructification des conifères est mauvaise dans ces régions, les Becs-croisés les quittent et se rendent en bandes plus ou moins nombreuses en Europe occidentale, surtout France et Angleterre ; en Norman-

die ils sont bien connus car ils y ont fréquemment opéré des ravages en extrayant les pépins des pommes.

Un Finlandais, Reinikainen, a fait une étude fort intéressante d'après laquelle on peut conclure que les déplacements des Becs-croisés sont en concordance avec les fluctuations de la fructification des épicéas (*picea excelsa*). Ces invasions de l'oiseau en Europe occidentale ont été tout spécialement massives en 1927 et 1930, où la fructification de l'épicéa a été anormalement mauvaise.

Le Casse-noix de Sibérie qui fait de temps à autre — lui aussi — des apparitions spectaculaires dans l'ouest européen, habite la Taïga sibérienne où il se nourrit en grande partie des graines de l'arole de Sibérie (*pinus cembra-sibirica*), tout comme de nombreux rongeurs dont les écureuils, les cerfs, les sangliers et aussi les ours. Ces fructifications de l'arole de Sibérie sont très inégales suivant les années, mais il n'est pas possible de distinguer un rythme fixe. On peut juger de l'importance de la fructification de l'arole par le nombre de peaux d'écureuils apportées aux grands marchés de fourrure de Sibérie et comme les fluctuations des populations de Casse-noix sont parallèles à celles de l'écureuil, on peut savoir quelles sont les années favorables ou défavorables pour l'oiseau. Les années de disette en graines d'arole sont celles où l'oiseau passe le plus loin vers l'ouest, alors que dans les années moyennes il ne dépasse pas la Russie. C'est donc la faim qui détermine l'exode et cela d'autant plus que les années de disette suivent souvent les années de pléthore durant lesquelles la population de Casse-noix a augmenté.

Le Jaseur de Bohême ou Jaseur boréal, beaucoup plus connu pour ses apparitions subites, irrégulières et souvent massives, présente un cas bien plus complexe, car leur déterminisme n'est pas uniquement d'ordre alimentaire. Le Jaseur de Bohême niche dans les forêts de conifères et de bouleaux de l'Eurasie, se nourrissant de baies, en particulier de celles du sorbier. Tous les ans, une partie de la population part en migration proprement dite puisqu'il y a retour au pays d'origine. Le Jaseur atteint ainsi l'Europe centrale, notamment la Bohême, d'où son nom.

Certaines autres années, les Jaseurs se réunissent en bandes plus ou moins grandes et parcourent de bien plus grandes étendues à la recherche des baies qu'ils affectionnent.

Enfin, il est d'autres années où les invasions de Jaseurs revêtent une toute autre forme. Les territoires intéressés sont beaucoup plus étendus, puisque la France, l'Italie et l'Espagne peuvent en faire partie, l'irruption commence beaucoup plus tôt, se prolonge très tard et la plus grande partie des oiseaux ne retourne pas au point de départ. Telles ont été les invasions de 1882-83, 1892-93, 1903-04, 1913-14, 1923-24, 1932-33.

On peut remarquer que la périodicité est de dix ans environ et est très voisine de celle que l'on a observée pour certains autres animaux. Entre les années de grandes invasions, il y a donc des années de petites invasions et d'erratisme. On a supposé qu'il y avait corrélation entre elles et les années de grosse fructification du sorbier, tandis qu'il y aurait corrélation entre les années d'invasions massives et celles où la fructification est déficitaire ; les faits ont prouvé qu'il n'en était rien ; les trois dernières invasions que nous avons citées ont eu lieu alors que la fructification s'y était montrée moyenne. Le déterminisme alimentaire n'est donc pas immédiat.

A la suite de nombreuses études menées surtout en Finlande où l'espèce est reproductrice, on a pu tirer les conclusions suivantes :

Lorsque les Jaseurs demeurent dans ce pays ou se livrent à un simple erratisme, c'est qu'il y a abondance ou pénurie des graines de sorbier, mais le processus des grandes invasions se déroule de façon toute différente et que l'on peut résumer comme suit :

Chacune d'elles est précédée d'une période de plusieurs années au cours de laquelle les effectifs de l'espèce augmentent et les territoires de nidification s'étendent ; puis, tôt en automne, le véritable vol d'invasion commence ; tous les individus y prennent part et non une partie de la population comme c'était le cas durant les années d'erratisme ou de migration normale. Le flot ne s'arrête que s'il trouve en abondance la nourriture qui lui convient ; il s'attarde souvent au printemps

suivant dans les zones qu'il peuple ainsi momentanément. Une grande partie de ces nomades ne revient pas aux lieux de naissance ; certains essayent parfois de se reproduire dans les pays conquis, mais cela n'a pas d'influence sur l'ensemble du flot qui perd ainsi la plus grande partie de ses effectifs.

La population très diminuée par rapport à celle du départ augmente à nouveau pendant une période de dix ans environ en suivant le processus décrit ci-dessus, et une nouvelle invasion de Jaseurs prend place.

Ce phénomène est très semblable à celui dont les Lemmings nous donnent le spectacle, mais chez ces derniers la périodicité est de 3-4 ans au lieu de 10.

Ces variations numériques de la population des Lemmings conditionnent les migrations d'un oiseau carnivore, le Harfang des neiges (*Nyctea scandiaca*) qui habite les régions arctiques des deux mondes et accomplit des irruptions périodiques dans les régions tempérées d'Europe et d'Amérique ; les lemmings constituant la nourriture des Harfangs, la population de ces derniers varie parallèlement à celle des rongeurs dont le cycle est d'environ quatre ans. Lorsque les lemmings sont abondants, les couvées de Harfangs sont plus importantes, montant de 6 à 13 œufs ; dans les années de nourriture déficitaire, peu de jeunes peuvent être élevés. Lorsqu'à une année de grosse augmentation d'effectifs succède une ou plusieurs années de « vaches maigres », les Harfangs quittent leur pays d'origine et émigrent plus ou moins loin ; une grande quantité meure et lorsqu'ils font retour au point de départ, les effectifs sont tellement amenuisés qu'ils leur faut pour les reconstituer plusieurs années et surtout une année d'abondance de lemmings.

Les invasions des Harfangs ont lieu tous les trois, quatre ou cinq ans et correspondent exactement au cycle des lemmings.

En Amérique du nord, la Pie-Grièche boréale (*Lanius excubitor borealis*) qui niche dans le nord du Canada, se montre tous les quatre ou cinq ans aux Etats-Unis pour la même

raison : sa proie préférée étant le lemming dont elle suit les fluctuations.

Un exemple analogue est fourni chez nous par le Faucon Crécerelle qui se nourrit surtout de campagnols, mais, jusqu'à présent, on n'a pas encore pu fixer une périodicité de cette espèce comme on l'a fait pour les Jaseurs, les Harfangs et quelques autres espèces.

LA DÉCOUVERTE DE LA GROTTÉ DE GOUY

Le *Précis* de l'année 1963 a publié le texte d'une communication de M. l'abbé Graindor sur la Grotte de Gouy. Les conditions dans lesquelles cette grotte du paléolithique supérieur avait été découverte par M. Yves Martin ayant fait l'objet d'une contestation, il paraît utile de recueillir ici le témoignage de M. Pierre Dugardin, instituteur.

Je suis instituteur et Yves Martin a été mon élève à l'école de la rue Grieu à Rouen. Au cours de l'année scolaire 1956-57, alors qu'il avait 14 ans, Yves Martin a narré à plusieurs reprises, dans un cahier de rédactions libres, les explorations qu'il accomplissait en solitaire dans les trous des falaises de Gouy. Plusieurs extraits de ces textes figurent dans le petit journal scolaire que nous éditions.

Malheureusement, le passage relatant la découverte des gravures n'a pas été reproduit dans ces extraits. Mais j'atteste formellement que la page dont une photocopie a été projetée lors de votre conférence au Musée d'Histoire naturelle et sur laquelle figurent mes propres corrections à l'encre rouge, est authentique et date bien de cette époque — époque que l'on peut situer par la succession des textes et l'évolution de l'écriture, aux environs de Pâques 1957.

D'autre part, je certifie que Yves Martin m'a entretenu longuement des gravures de Gouy. Intéressé et intrigué, je me suis enquis de leurs dimensions, de leurs formes, de leur facture. Mais, persuadé que l'art préhistorique ne se manifestait pas dans nos régions, ou du moins que sa conservation sur nos craies tendres était impossible, trompé aussi par cette date gravée par un premier inventeur (1880 ?), j'ai pensé qu'il s'agissait probablement de graffiti contemporains comme on en rencontre dans toutes les grottes de notre région.

Mais j'avais été troublé. En effet :

— j'avais communiqué à Yves Martin des reproductions de gravures des grottes de la Dordogne, afin que par comparaison il puisse préciser sa description ;

— de plus, j'avais assuré Yves Martin que je l'accompagnerais un jour à Gouy. Malheureusement, absorbé par quantité d'autres occupations et ayant quitté Rouen quelques semaines plus tard, je n'ai pas mis à exécution cette intention ; et je m'en repens.

Je précise que ce manque d'intérêt de ma part n'était pas le fait d'Yves Martin et que je ne mettais nullement en doute sa bonne foi. C'était un garçon calme, très réservé, faisant preuve déjà d'une grande maturité.

Après plusieurs années, j'ai renoué des relations avec mon ancien élève et j'ai pu constater qu'il avait conservé la même droiture. Aussi je suis navré d'apprendre que des malveillances ont pu mettre en doute l'authenticité de sa découverte. Je souhaite que ce témoignage serve à faire reconnaître la vérité.

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Bernard VAUDOUR

(1906-1965)

Lorsque, le 8 juin 1963, c'est-à-dire à une date toute récente, je me vis confier l'honneur d'introduire à l'Académie M. Bernard Vaudour je ne me doutais certes pas que j'aurais, un jour prochain, à rédiger son éloge funèbre. Il était si actif, si pondéré, qu'on pouvait espérer le voir longuement siéger parmi nous. Nous comptions sur son bon sens, sur ses qualités de juriste, sur ses dons d'administrateur pour assurer l'avenir de notre Compagnie grâce à ses suggestions et à ses conseils. Il devait être pour nous un confrère estimé à la fois pour sa valeur intellectuelle et pour sa cordialité discrète mais effective. Le destin ne l'a pas permis, hélas !

Né à Rouen le 1^{er} janvier 1906, Bernard Vaudour appartenait à une des familles les plus estimées de la ville. Son père, M. Gaston Vaudour, négociant, fut longuement adjoint au maire et, dans ce poste, rendit à ses concitoyens les plus grands services. Lui-même devait, dès l'adolescence, montrer qu'il saurait construire sa vie sur des bases solides et ne s'en remettre qu'à lui-même du soin de sa carrière. Il fut successivement élève de l'Institution Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle et du Lycée Corneille et laissa dans ces maisons le souvenir d'un brillant travailleur. Esprit curieux, il s'intéressait à une foule de disciplines. Jeune lycéen, il obtint successivement le Prix Louis Bouilhet pour la littérature et le Prix Edgar Anquetil pour les langues vivantes. Là ne se bornaient pas ses succès car il avait l'esprit très éclectique. La Société des Antiquaires de Normandie lui décerna, elle aussi, un Prix pour l'Histoire et la Géographie. Comme s'il avait eu le pressentiment que sa carrière serait trop vite achevée, il se hâta, sitôt ses études secondaires achevées, d'aborder cette carrière juridique vers laquelle il se sentait irrésistiblement attiré. Inscrit à la Faculté de Droit de Paris, il y conquit successivement sa licence et ses deux certificats de

Doctorat. Il suivit aussi les cours de l'Ecole libre des Sciences Politiques. Il s'y passionna, de son propre aveu, « aux cours professés par les personnalités du monde politique et économique chargées d'inculquer aux élèves la technique générale des affaires ». De toute évidence, l'étudiant bien doué et très travailleur aspirait à devenir un homme complet. Des diplômes du Centre de Préparation aux Affaires et de l'Ecole supérieure d'Enseignement financier vinrent justifier ses ambitions.

Ainsi armé pour « faire carrière », comme on disait jadis, Bernard Vaudour opta pour la banque : métier fort intéressant car le banquier se trouve placé au confluent de toutes les activités économiques, mais par ailleurs fort difficile car les qualités professionnelles doivent y être « doublées » par des qualités humaines. Le hasard voulut qu'il me fut adjoint comme sous-directeur par l'établissement dont j'étais alors le directeur à Rouen. Pendant plusieurs années je profitai donc de sa collaboration et je n'eus qu'à m'en féliciter. Je trouvai en lui une compétence absolue, une moralité parfaite et, ce qui ne gâtait rien, une gentillesse de tous les instants. Il naquit de là, entre nous, une bonne et solide amitié que la mort elle-même n'a pu rompre, car je demeure attaché à son souvenir comme je l'étais, de son vivant, à sa personne.

Quand Bernard Vaudour me quitta, ce fut pour entrer au service de notre quotidien régional dont il devint le directeur administratif. C'était une lourde, très lourde tâche, mais là ne se bornait pas son activité. On avait, en effet, recours à son dévouement en toute circonstance et, chaque fois, il répondait : Présent ! Il devint ainsi juge au Tribunal de Commerce, conseiller municipal de Mauny, le petit village roumoisais où se trouvait sa maison des champs, président de l'association qui gérait le Centre de transfusion sanguine, membre-fondateur du Rotary-Club de Rouen et membre du conseil d'administration du Syndicat d'Initiative. Ces titres si divers suffiraient à attester son éclectisme et ses multiples dévouements, mais ils ne sont pas les seuls.

Ancien élève du Lycée Corneille, notre ami prit un jour l'initiative de sauver la chapelle de cet établissement dont l'état de délabrement inspirait des inquiétudes. Cette chapelle est un des hauts-lieux de Rouen. C'est là que s'est, depuis trois siècles, rassemblée toute l'élite intellectuelle de la cité : les Corneille, Fontenelle, les martyrs du Canada, Cavalier de la Salle, Boisguilbert, Flaubert, l'abbé Cochet et combien d'autres. Or ce monument d'insigne valeur risquait de périr. Mais Bernard Vaudour veillait au grain. Grâce à la société qu'il fonda, la chapelle reçut les premiers soins indispensables. En bon Rouennais, il rêvait même de ramener un jour dans cette chapelle, si on pouvait les retrouver, les cendres de Pierre Corneille qui doivent reposer, méconnues et ignorées, dans les caveaux de l'église Saint-Roch à Paris. Un beau monument aurait rappelé aux visiteurs du vieux collègue le souvenir du glorieux ancien.

Hélas ! la mort vint mettre un terme à toute cette belle activité, à tous ces beaux desseins. Bernard Vaudour n'est plus. Le 8 juin 1963 j'avais eu le très grand honneur de l'accueillir sur le seuil de l'Académie. Son discours de réception avait été consacré à une étude très vivante de l'œuvre du Rouennais Mollien, ministre des Finances du Premier Empire. Le sujet était de choix et notre ami avait

été de longue date attiré par le personnage probe et habile qu'avait été Mollien. Quelque temps auparavant il lui avait consacré dans la *Revue des Sociétés Savantes* un fort intéressant travail. Mollien était depuis si longtemps son héros, son grand homme ! Mais, hélas ! nous ne connaissons jamais l'ouvrage de fond qu'il voulait lui consacrer.

Bernard Vaudour est mort, peut-on dire, sur la brèche. Le vendredi 24 septembre 1965, au retour d'un voyage à Paris dont il était rentré fort fatigué, il avait été contraint de s'aliter. C'était, hélas ! l'angine de poitrine qui se déclarait. Le dimanche 26 septembre il expirait.

L'Académie de Rouen n'aura pas eu longtemps la chance de le compter parmi les siens, mais déjà, je le sais, il s'était attaché à nous et nous à lui. Nous avons jugé la valeur de cet homme excellent, droit et bon, qui est peut-être mort prématurément pour avoir trop travaillé. En vérité, c'est un ami de valeur exceptionnelle que nous avons perdu. Ses funérailles, célébrées dans la Cathédrale le mercredi 29 septembre, ont démontré combien Bernard Vaudour était estimé et aimé. On peut dire que toute la ville y assistait, et ce, dans un parfait recueillement. C'était le plus bel hommage que Rouen pût rendre à l'un de ses fils les meilleurs.

René HERVAL.

Robert RÉGNIER

(1894-1965)

Dans la nuit du 5 au 6 octobre 1965 s'est éteint doucement, à la suite d'une longue maladie, notre confrère Robert Régnier, secrétaire de la classe des Sciences de notre Académie depuis de nombreuses années. Bien que prévue, hélas, sa disparition a causé une vive émotion tant était grande la place qu'il occupait dans la vie intellectuelle de notre cité.

Né à Noyon le 15 février 1894, notre ami avait commencé ses études au lycée de sa ville et les avait terminées au Lycée Louis-Le-Grand. Brillant élève, il manifesta dès l'enfance un goût très vif pour les choses de la Nature et c'est tout naturellement qu'il prépara à la Sorbonne une licence ès-sciences naturelles. Trois certificats étaient alors nécessaires : il en prépara sept, avec succès. En 1913 et 1914 il effectue des stages au laboratoire de biologie maritime à Roscoff, prépare un diplôme d'études supérieures de géographie, séjourne en Allemagne puis en Angleterre.

La guerre survient. Réformé, il reste prisonnier civil des Allemands pendant trente mois, à Noyon ; en 1918 tous ses biens familiaux disparaissent dans la tourmente.

Dès la fin des hostilités, il reprend son activité dans les laboratoires universitaires sous la direction des professeurs Yves Delage et Marchal. A la suite d'un concours, il est chargé de la direction de la Station entomologique de Rouen, à 25 ans.

L'institution, précédemment nommée Laboratoire d'entomologie agricole de Rouen qu'avait fondée Paul Noël en 1885, était passée en 1919, après la mort de son fondateur, sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture. Arrivant à Rouen en 1919, R. Régnier se consacre activement à la nouvelle Station, transférant au 16, rue Dufay l'ancien laboratoire de la route de Neufchâtel. En 1928, l'établissement prit le nom de Station de Zoologie agricole. Il devait dépendre, à partir de 1946, de l'Institut national de la Recherche agronomique récemment créé. La Station devait alors s'attacher à de grandes recherches sous l'autorité de notre confrère à qui avait été conféré le titre de Directeur de recherches de première classe. Après quarante-deux ans d'activité il prit sa retraite en 1961, avec le titre de Directeur honoraire.

R. Régnier aurait pu limiter son activité à la carrière qu'il avait choisie, parfaitement remplie d'ailleurs, mais cela était contraire à son tempérament dynamique, à son esprit si brillant, si actif, si ouvert à toutes choses.

Après le décès du docteur Pennetier, il devait prendre, en 1924, la direction du Muséum de Rouen qu'il conserva jusqu'à sa mort. Dans cette fonction devaient s'épanouir d'autres talents. Naturaliste né, habitué dès l'enfance à la constitution de collections, il devait bouleverser l'organisation du Muséum, rénover les présentations, y appliquer ses conceptions personnelles en matière de muséologie, en faire finalement un musée d'Histoire naturelle modèle que M. l'inspecteur général Bresse affirmait être le plus beau de France.

La réputation de muséologue de R. Régnier se répandit rapidement. Elu président de l'Association des Conservateurs de Collections publiques de France et membre de la Commission supérieure des musées d'Histoire naturelle, s'il ne fût point nommé Professeur au Muséum national à Paris, malgré les pressions qu'on fit sur lui, c'est qu'il aimait trop sa ville d'adoption, Rouen, et sa seconde petite patrie, la Normandie, pour les abandonner. Il préféra Rouen à Paris, chose bien rare, et nous lui en devons beaucoup de gratitude.

Pour Rouen, pour sa vie intellectuelle, pour sa renommée, nul effort ne lui paraissait excessif. Dès 1920 il entre à la Société des Amis des Sciences naturelles, en est secrétaire de 1924 à 1941 et ne consent à accéder à la présidence qu'en 1941, pour la durée de la guerre. Il en resta ensuite l'animateur tant que sa santé lui permit de le faire. Il avait organisé à Rouen, en 1938, un Congrès international d'Ornithologie dont le succès fut très vif.

Secrétaire de la Société centrale d'Agriculture, de la Société normande d'Etudes préhistoriques, membre de la Commission départementale des Antiquités, administrateur-délégué du Consortium des sociétés savantes pendant de très nombreuses années, il se dévoua sans compter et assura, après l'incendie de l'Hôtel des sociétés savantes en 1944, la survie de nos groupements. En 1954, il fonda la *Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie*.

Mais R. Régnier avait un violon d'Ingres : il était philatéliste et possesseur d'une splendide collection ; il ne pouvait manquer de présider

la Société philatélique rouennaise. Là encore sa personnalité s'affirma. Il orienta l'activité de cette société, non vers les transactions commerciales, mais vers des objectifs éducatifs plus élevés et, dans ce but, organisa de magnifiques manifestations philatéliques. Celle organisée à l'occasion de l'émission du timbre Charles Nicolle fut la dernière à laquelle il se consacra, sa santé l'obligeant dès lors à restreindre son activité.

Notre Académie lui était particulièrement chère. Il y exposait ses travaux avec brio, traitait devant nous des questions les plus diverses avec cette aisance charmante que nous apprécions tant ! Il a eu une grande influence sur la vie de notre Compagnie qu'il avait présidée en 1938 ; aussi est-ce avec une profonde tristesse que nous avons vu s'estomper peu à peu au cours des ans cette intelligence magnifique ; quarante ans durant elle aura été à notre service ; son départ laisse un vide qui ne sera pas comblé de sitôt.

Il ne saurait être question de rapporter ici en détail les recherches de notre éminent confrère ; nous en rappellerons cependant les traits essentiels. Tous ses travaux ont été orientés vers l'entomologie agricole, vers l'étude des ravageurs des cultures, de leur biologie, des moyens de se prémunir contre leurs méfaits.

Dès sa jeunesse, R. Régnier s'était intéressé à une maladie pernicieuse du peuplier qui décimait les peupleraies de sa région : le chancre suintant. Il en fit le sujet de sa thèse de doctorat ès-sciences naturelles qu'il soutint en 1925 et mérita la mention très honorable. Il se fit apôtre de la populiculture en France, soulignant l'intérêt économique du peuplier et en étudiant la culture sous tous ses aspects. Il s'attacha tout particulièrement à l'étude des maladies de cet arbre et aux insectes qui l'attaquent. Vite il remarqua que certaines races de peuplier résistaient mieux que d'autres à ces attaques, comme d'ailleurs à celles du chancre suintant. Il chercha donc à distinguer et caractériser ces races. L'étude fit apparaître qu'une énorme confusion régnait dans les nomenclatures admises tant par les arboriculteurs que par les botanistes. Il attira sur ce sujet l'attention du monde savant et il ne fallut rien moins qu'une commission internationale de spécialistes pour mener à bien la réforme de la nomenclature. Dès 1930, ses travaux ayant retenu l'attention, il fut nommé membre de la Commission des amis des arbres. Dès lors, l'étude du peuplier ne cessa de progresser au point que fut créée, à la demande de la France et sous l'égide de la F.A.O., la Commission internationale du peuplier, présidée par P. Guinier, membre de l'Institut, R. Régnier étant l'un des six membres du comité permanent.

La Station de Zoologie agricole que dirigeait notre confrère s'était attachée à l'étude des ravageurs des cultures. De nombreux résultats furent obtenus, tant biologiques que pratiques, dans la lutte contre les campagnols (un grand succès à l'époque), les rats, les corbeaux, les surmulots, les taupins, l'anthonome, la teigne, le carpocapse du pommier et bien d'autres. Ce sont cependant ses recherches sur les hannetons qui connurent le plus de succès. Commencées en 1935, elles furent reprises sur une grande échelle en 1946. La biologie du hanneton fut étudiée de manière approfondie dans son laboratoire : cycles et régimes évolutifs, ovogénèse, déterminisme des vols, action des insecticides, le tout couronné par la fameuse « opération hanneton » dans les plaines du Vexin, dont la grande Presse se fit l'écho.

La protection des végétaux lui semblant être très insuffisamment assurée en France, Robert Régnier publiait en 1930 une étude sur la refonte, à ses yeux nécessaire, de notre organisation de défense. Quelque temps après, les Pouvoirs publics créaient un laboratoire officiel de phytopharmacie et un Service de protection des végétaux. Il créa, par ailleurs, la Société française de Phytologie et Phytopharmacie dont il fut le premier président et fonda la revue *Phytoma*.

De toute cette activité scientifique, plus de 500 notes et mémoires rendent compte. Sa vie a été orientée vers les sciences naturelles, certes, mais surtout vers les applications, comme lui commandait d'ailleurs de le faire la fonction qu'il exerçait. Mais c'était aussi par tempérament que R. Régnier marchait dans cette voie. Il y a bien des manières d'être un savant et notre ami était en quelque sorte un Georges Claude de la biologie ; s'il aimait la recherche de laboratoire, il désirait aussi qu'elle soit faite en liaison avec les réalités afin qu'elle puisse rendre à l'homme les services que ce dernier en attend légitimement. Son œuvre lui valut de hautes distinctions : officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, officier de l'Instruction publique, il fut nommé membre correspondant puis membre titulaire non résidant de l'Académie d'Agriculture de France.

Mais ce qui nous attachait surtout à sa personne, c'était son enthousiasme de naturaliste. Tout ce qui touchait la Nature le passionnait ; quel attrait prenait une sortie en sa compagnie ! Bêtes, plantes, roches, fossiles, arbres, tout l'attirait et était pour lui l'occasion de nous faire profiter de son érudition en toute chose ; il était heureux d'instruire les autres avec une charmante simplicité autant que d'apprendre lui-même quand l'infinie diversité de la Nature lui en offrait l'occasion. Il accueillait chacun avec une aimable serviabilité, encourageant les jeunes, conseillant les amateurs de nos sociétés, leur apportant toute l'aide en son pouvoir. Il laisse parmi nous des regrets unanimes et son souvenir restera très vivace dans l'esprit de tous.

Sa dépouille mortelle repose en sa ville natale. Mais il restera pour nous souvenir le magnifique médaillon à son effigie, si parfaitement ressemblant, œuvre de M^{me} J. Hébert-Coëffin, qui fut offert lors de son Jubilé scientifique et sera scellé au Muséum de Rouen. Puisse ce souvenir conduire ceux qui l'ont connu à poursuivre la tâche qu'il avait entreprise, toute tournée vers l'avenir, à développer l'activité de notre Académie, de nos Sociétés savantes et de leur Revue auxquelles il avait donné le meilleur de lui-même.

Jacques LIGER.

Robert EUDE

(1899-1965)

En inaugurant sa présidence, à la séance du 8 janvier 1966, M^{lle} Elisabeth Chirol prononça l'éloge funèbre de son prédécesseur, M. Robert Eude, décédé le 22 décembre 1965. Elle le fit en ces termes :

Il est heureusement assez rare que le nouveau président de l'Académie ait à prononcer un éloge de son prédécesseur qui soit à la fois son éloge funèbre.

M. Robert Flavigny avait ainsi succédé à M. René Abbat qui s'était tué en voiture au cours de son année de présidence en 1952.

M. Robert Eude, lui, a eu la joie et la fierté de mener cette présidence presque jusqu'à son terme, et dans cette émouvante lettre écrite huit jours avant sa mort, dont notre secrétaire nous a donné lecture le samedi 18 décembre, il en dressa lui-même le bilan avec satisfaction : cinq élections, visite de l'Académie de Caen, réception de M. Heullant, tricentenaire de Nicolas Poussin.

Cette dernière manifestation fut une réussite totale par la qualité du conférencier, M. Thuillier, qui illustra son texte raffiné d'admirables et rares projections ; par le cadre où elle s'est déroulée, cette nouvelle salle de la Préfecture inaugurée à cette occasion ; par les autorités qui l'honorèrent de leur présence.

Or, c'est bien à notre président que nous en avons été redevables. En effet, son état de santé étant déjà bien alarmant, nous redoutions les uns et les autres la venue de M. Thuillier dans ces conditions. Avec une volonté tenace, il mit donc seul tout en œuvre au départ pour la faire aboutir, en allant frapper à la bonne porte, celle de M^{lle} Popovitch. Il avait lancé la conférence. Le secrétaire s'acquitta du reste. Le résultat fut concluant : cette séance culturelle fut une réussite ; notre président avait vu juste.

Cette conférence fut une de ses ultimes joies. La dernière aura sans doute été cette représentation de « la Princesse de Clèves » au Théâtre des Arts où il voulut encore se rendre le 11 décembre.

Cet homme jovial et souriant, mais qui ne cachait pas des craintes multiples, montra en réalité dans les affres de la maladie une grande énergie.

Cette énergie, à y regarder de plus près, apparaît en réalité en filigrane dans toute son existence, lorsqu'on fait la somme des innombrables activités qu'il mena en marge de sa vie professionnelle :

— domaine religieux avec ses multiples chroniques de « la Croix de la Seine-Maritime » auxquelles ce journal a rendu un juste hommage dans son numéro du 2 janvier ;

— domaine de la photographie qui lui a permis de rassembler de très précieuses et uniques archives concernant la vie rouennaise. Le

Photo-Club l'élut donc comme secrétaire général en 1932. Il le demeura jusqu'à 1964 ;

— domaine théâtral avec son inlassable action pour voir ressusciter notre vieille scène municipale. Après avoir milité depuis 1949 dans l'association des « Amis du Théâtre des Arts » comme vice-président, il recueillait le fruit de son labeur en succédant à M. Lemercier au fauteuil présidentiel en 1963 ;

— domaine intellectuel avec ses communications diverses à la Société de l'Emulation et à la Société Belgo-Normande dont il fut président ; à la Société des Amis des Monuments Rouennais, pour laquelle il exécuta ces années-ci les tables des 17 bulletins de 1886 à 1958, ouvrage indispensable accompli avec tant de bonne grâce.

Ce travail, il l'avait déjà accompli pour nos Précis des années 1912 à 1959, car toutes ces diverses activités lui ouvrirent les portes de notre Compagnie où Pierre Chirol, mon père, le reçut en 1953. Faisant allusion à ces goûts divers, il le comparait, non sans humour, « à cet ange de l'Apocalypse qui posait un pied sur la terre et l'autre sur la mer ».

Jusqu'au bout Robert Eude se sera montré égal à lui-même, dans ces grands travaux méthodiques consciencieusement effectués, sa passion du théâtre et son souci de voir l'Académie à sa place, la première dans la vie culturelle de la Cité.

Ses obsèques, célébrées à Déville, dans sa paroisse natale qui avait été le foyer où il s'éveilla à la vie de l'esprit, revêtirent du fait de l'assistance nombreuse et priante, de la présence du cardinal Martin, une réelle grandeur. Elles étaient dignes d'un Rouennais dont toute la vie avait été mise au service de sa ville.

L'Académie de Rouen, comme son illustre aînée, l'Académie française, a connu des élections heureuses, je veux dire ratifiées par le temps ; d'autres, apparemment plus brillantes, se sont révélées par la suite moins justifiées. La liste de ses travaux laisse présager que celle de M. Robert Eude est en réalité de celles que les générations futures justifieront.

Table des Matières

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1965	9
CHRONIQUE DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE	15
PRIX DE L'ACADÉMIE	19

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de M. GEORGES HEULLANT (27 novembre 1965) : <i>Présence de la poésie</i>	23
Réponse de M. RENÉ HERVAL : <i>Du Codex à la Lyre</i>	43

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>L'élection du premier évêque constitutionnel de Rouen, Jean-François Levertier, en 1791</i> par M. ROBERT EUDE.	65
<i>Nobel et ses Prix</i> par M. CLÉMENT DUVAL.	105
<i>Marquise Duparc</i> par M. JOSÉ BELLE, de l'Académie de Versailles.	125
<i>L'architecture témoignage de l'histoire et des évolutions du monde</i> par M. ANDRÉ ROBINNE.	165
<i>Les migrations des oiseaux</i> par M. GEORGES OLIVIER.	191
<i>Note sur la découverte de la Grotte de Gouy</i>	212

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

BERNARD VAUDOUR	213
ROBERT RÉGNIER	215
ROBERT EUDE	219

